



CELLULE DE COORDINATION DU PROJET CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DES DRAINS, VOIRIES ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS LACKA ET SULTANAT DANS LA COMMUNE DE KOUSSERI

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) SOMMAIRE





RAPPORT FINAL

Juin 2024

GROUPEMENT



CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES FORESTIÈRES APPLIQUÉES ET DE DÉVELOPPEMENT

3ème étage Immeuble Saint Antoine, Total Mélen B.P. 30588 Yaoundé-CAMEROUN Tél: (237) 222 31 08 92/699950105 E-mail: carfadcameroun@yahoo.fr



DIDON CONSEILS SARL
INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Situé à l'ancienne mairie, Tsinga, Yaoundé,
Cameroun

BP: 30011 Yaoundé - Tel: (+237) 222 20 69 09 - Fax: (+237) 222 20 69 09

SOMMAIRE

	Page
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	IX
LISTE DES PHOTOS	XII
LISTE DES FIGURES	XIII
LISTE DES TABLEAUX	XIV
RESUME NON TECHNIQUE	XV
ABSTRACT	XXXI
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GENERALE	1
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	1
1.2. CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET	2
1.3. PORTEE DE L'ETUDE	2
1.4. OBJECTIFS DE L'ETUDE	3
1.5. STRUCTURE DU RAPPORT	4
1.6. PHASE DE SUIVI DU PROCESSUS POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE	4
CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1. Presentation sommaire du projet PDVIR	5
2.2. Presentation des sous projets de Kousseri	5 6
2.3. CONSISTANCE DES TRAVAUX	7



2.4.	AUTRES ACTIVITES DU PROJET	8
2.4.	1. Mise en place des installations de chantier	8
2.4.	2. Amenée du matériel/transport des matériaux / circulation des engins	8
2.4.	3. Installation des équipements de signalisation et de sécurité	8
2.5.	DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX	8
2.6.	COUTS DE FINANCEMENT DES SOUS PROJETS	c
2.0.		
2.7.	BESOINS EN MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET AUTRES RESSOURCES	
2.7.		
2.7.		
2.7.		
2.7.	4. Approvisionnement en carburant et lubrifiants	10
2.8.	DECHETS ET NUISANCES	10
2.8.	1. Typologies des déchets	10
2.8.	2. Nuisances et impacts possibles associés aux activités du projet	11
2.9.	ALTERNATIVES DU PROJET	11
2.9.		
	2. Alternative avec projet	
2.9.		
2.10.	SCHEMA ITINERAIRE ENVIRONNEMENTAL	12
2.10.	SCHEWA HINERAINE ENVIRONNEMENTAL	10
СНАР	PITRE 3 : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	14
3.1.	CADRE POLITIQUE DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	14
	Politique nationale de développement et de promotion de l'environnement	
	3.1.1.1. Cameroun vision 2035	
_	3.1.1.2. Stratégie Nationale de Développement 2020-2030	
_	3.1.1.3. Politique Nationale de Décentralisation	
	3.1.1.4. Plan national de gestion de l'environnement (PNGE)	
_	2. Politique internationale de promotion du développement et de l'environnement :	10
	tique de Sauvegardes de la Banque mondiale	15
		4.5
3.2.	CADRE JURIDIQUE DE PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT	
3.2.	, ,	
3.2.		
3.2. Bar	Analyse comparative du cadre juridique national et les Politiques de sauvegarde de que mondiale. Marcondiale. Marcondiale. Marcondiale. Marcondiale. Marcondiale. Marcondiale. Marcondiale.	
3.3.	CADRE INSTITUTIONNEL	43
3.3.		
3.3.	···································	43
3.3.		
	able (MINEPDED)	44
3.3.	4. Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire NEPAT)	11/
(IVIII	NEI AT J	44
		:





3.3.5.	Ministère des Travaux Publics (MINTP)	44
3.3.6.	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT)	
3.3.7.	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)	45
3.3.8.	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	45
3.3.9.	Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT)	45
3.3.10.	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS)	45
3.3.11.	Ministère des Affaires sociales (MINAS)	46
3.3.12.	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)	46
3.3.13.	Ministère de la Décentralisation et du Déveloement Local (MINDDEVEL)	46
3.3.14.	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)	46
3.3.15.	Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)	47
3.3.16.	Ministère de l'Education de Base	47
3.3.17.	Commune de Kousseri	47
3.3.18.	Chefferies traditionnelles	47
3.3.19.	Associations et ONG	48
CHADIT	RE 4 : DESCRIPTION ET ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMI	CNT
	ITEITELE	
4.1. D	ELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE	49
	NVIRONNEMENT PHYSIQUE	
4.2.1.	Climat	_
4.2.2.	Qualité de l'air	
4.2.3.	Ambiance sonore et niveau du bruit	
4.2.4.	Relief	
4.2.5.	Géologie et pédologie	
4.2.6.	Hydrographie	
4.2.7.	Qualité des eaux	
4.2.8.	Changements Climatiques (CC)	58
	NVIRONNEMENT BIOLOGIQUE	
	Végétation et flore	
4.3.2.	Faune aquatique, terrestre et aviaire	60
4.4. N	TILIEU HUMAIN (ENVIRONNEMENT SOCIO ECONOMIQUE)	61
	Aspects socioculturels	
4.4.		
4.4.		
4.4.	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	
4.4.	O Company of the comp	
4.4.	•	
4.4.	,	
4.4.	3 , 3 ,	
4.4.		
4.4.		
	1.10. Groupes organisés (vie associative et organisations communautaires)	
	Genre et groupes vulnérables	65
4.4.2	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
VBG	G/EAS/HS/VCE dans l'emprise du projet	66
		ii





	estion des conflits	
	estion foncière	
4.4.5. A	tivités économiques	7
4.4.5.1	Agriculture	
4.4.5.2	Elevage	
<i>4.4.5.</i> 3.	Pêche	72
4.4.5.4	Chasse	
4.4.5.5	Exploitation des produits forestiers	73
4.4.5.6	Sylviculture	
4.4.5.7	Artisanat	74
4.4.5.8	Industrie	75
4.4.5.9		
4.4.5.1	Autres activités: projets et programmes de développement en cours ou à	venir 75
4.4.6. In	rastructures Sociales	
4.4.6.1	Infrastructures routières et moyens de transport	76
4.4.6.2	Infrastructures éducatives	
4.4.6.3	Infrastructures sanitaires et maladies courantes dans la zone du projet	78
4.4.6.4	Infrastructures touristiques	79
4.4.6.5	Accès à l'énergie	79
4.4.6.6	Accès à l'eau	79
4.4.6.7	Infrastructures de télécommunication	80
4.4.6.8	Situation sécuritaire	8
4.4.6.9		8.
4.5. PROJE	IS EN COURS DANS LA LOCALITE	82
4.5. PROJE		82 83
4.5. PROJECTION OF THE PROJECT	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES	83 83
4.5. PROJE CHAPITRE 5.1. INFO 5.2. ENTE	TS EN COURS DANS LA LOCALITE	83 83
4.5. PROJE CHAPITRE 5.1. INFO 5.2. ENTE 5.2.1. At	TS EN COURS DANS LA LOCALITE	83 83 83
4.5. PROJE CHAPITRE 5.1. INFO 5.2. ENTF 5.2.1. At 5.2.1.1.	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES	83 83 84
4.5. PROJE CHAPITRE 5.1. INFO 5.2. ENTF 5.2.1. At 5.2.1.1. 5.2.1.2.	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES	83 83 84
4.5. PROJE CHAPITRE 5.1. INFO 5.2. ENTF 5.2.1. At 5.2.1.1. 5.2.1.2. Logono	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES	83838484
4.5. PROJECT S.1. INFO S.2. ENTE S.2.1. AC S.2.1.1. Logon 6 5.2.1.3.	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES RMATION ET PLANIFICATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES niveau Dép Séance de travail et consultaiton avec l'Unité Technique de Liaison (UTL) Séance de travail et consultation avec Monsieur le Préfet du Département du et Chari Rencontre avec les sectoriels concernés par l'étude	83838484
4.5. PROJE CHAPITRE 5.1. INFO 5.2. ENTF 5.2.1.1. 5.2.1.2. Logono 5.2.1.3. 5.2.2. Au	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES RMATION ET PLANIFICATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES niveau Dép Séance de travail et consultaiton avec l'Unité Technique de Liaison (UTL) Séance de travail et consultation avec Monsieur le Préfet du Département du et Chari Rencontre avec les sectoriels concernés par l'étude niveau communal	8383848484
4.5. PROJE CHAPITRE 5.1. INFO 5.2. ENTF 5.2.1. Au 5.2.1.1. 5.2.1.2. Logon 5.2.1.3. 5.2.2. Au 5.2.2.1.	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES RMATION ET PLANIFICATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES niveau Dép Séance de travail et consultaiton avec l'Unité Technique de Liaison (UTL) Séance de travail et consultation avec Monsieur le Préfet du Département du et Chari Rencontre avec les sectoriels concernés par l'étude niveau communal Séance de travail le Sous-préfet	8383848484
4.5. PROJECT CHAPITRE 5.1. INFO 5.2. ENTE 5.2.1. AU 5.2.1.1. 5.2.1.2. Logono 5.2.1.3. 5.2.2. AU 5.2.2.1. 5.2.2.1.	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES	8383848488
4.5. PROJE CHAPITRE 5.1. INFO 5.2. ENTF 5.2.1. Au 5.2.1.1. 5.2.1.2. Logon 5.2.1.3. 5.2.2. Au 5.2.2.1.	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES RMATION ET PLANIFICATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES niveau Dép Séance de travail et consultaiton avec l'Unité Technique de Liaison (UTL) Séance de travail et consultation avec Monsieur le Préfet du Département du et Chari Rencontre avec les sectoriels concernés par l'étude niveau communal Séance de travail le Sous-préfet	8383848488
4.5. PROJECT S.1. INFO 5.1. INFO 5.2. ENTF 5.2.1.1. 5.2.1.2. Logono. 5.2.1.3. 5.2.2. Au 5.2.2.1. 5.2.2.2. 5.2.2.3.	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES EMATION ET PLANIFICATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES niveau Dép Séance de travail et consultaiton avec l'Unité Technique de Liaison (UTL) Séance de travail et consultation avec Monsieur le Préfet du Département du et Chari Rencontre avec les sectoriels concernés par l'étude niveau communal Séance de travail le Sous-préfet Rencontre avec le Maire de la commune de Kousseri Rencontre avec les chefs de quartiers Lacka et Sultanat	8383848484848484858686
4.5. PROJECT S.1. INFO 5.1. INFO 5.2. ENTF 5.2.1.1. 5.2.1.2. Logone 5.2.1.3. 5.2.2. Au 5.2.2.1. 5.2.2.2. 5.2.2.3.	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES	8383848485848485868687
4.5. PROJECT S.1. INFO 5.1. INFO 5.2. ENTF 5.2.1.1. 5.2.1.2. Logon 5.2.1.3. 5.2.2. Au 5.2.2.1. 5.2.2.2. 5.2.2.3. 5.3. COLI 5.3.1. Au	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES	838384848586868687
4.5. PROJECT S.1. INFO 5.1. INFO 5.2. ENTF 5.2.1.1. 5.2.1.2. Logon 5.2.1.3. 5.2.2. Au 5.2.2.1. 5.2.2.2. 5.2.2.3. 5.3. COLI 5.3.1. Au	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES	838384848586868687
4.5. PROJECT CHAPITRE 5.1. INFO 5.2. ENTE 5.2.1.1. 5.2.1.2. Logone 5.2.1.3. 5.2.2. Au 5.2.2.1. 5.2.2.2. 5.2.2.3. 5.3. COLI 5.3.1. Au 5.3.2. Au	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES	838384848686868787
4.5. PROJECT CHAPITRE 5.1. INFO 5.2. ENTF 5.2.1. Au 5.2.1.1. 5.2.1.2. Logon 5.2.1.3. 5.2.2. Au 5.2.2.1. 5.2.2.2. 5.2.2.3. 5.3. COLI 5.3.1. Au 5.3.2. Au 5.4. CON	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES EMATION ET PLANIFICATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES niveau Dép Séance de travail et consultaiton avec l'Unité Technique de Liaison (UTL) Séance de travail et consultation avec Monsieur le Préfet du Département du et Chari Rencontre avec les sectoriels concernés par l'étude niveau communal Séance de travail le Sous-préfet. Rencontre avec le Maire de la commune de Kousseri Rencontre avec les chefs de quartiers Lacka et Sultanat ECTE DES DONNEES SOCIOECONOMIQUES niveau départemental niveau communal	838384848686868788
4.5. PROJECT S.1. INFO 5.1. INFO 5.2. ENTF 5.2.1.1. 5.2.1.2. Logon 5.2.1.3. 5.2.2. Au 5.2.2.1. 5.2.2.2. 5.2.2.3. 5.3. COLI 5.3.1. Au 5.3.2. Au 5.4. CON 5.4.1. Ré	5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES	83838484848586868688
4.5. PROJECT S.1. INFO 5.1. INFO 5.2. ENTE 5.2.1. A. 5.2.1.2. Logon 5.2.1.3. 5.2.2. A. 5.2.2.1. 5.2.2.2. 5.2.2.3. 5.3. COLI 5.3.1. A. 5.3.2. A. 5.4. CON 5.4.1. Re 5.4.2. Pr	S : CONSULTATIONS PUBLIQUES	
4.5. PROJECT CHAPITRE 5.1. INFO 5.2. ENTE 5.2.1. AU 5.2.1.2. Logono 5.2.1.3. 5.2.2. AU 5.2.2.1. 5.2.2.3. 5.3. COLI 5.3.1. AU 5.3.2. AU 5.4.1. Re 5.4.2. Pr 5.4.2.1.	S : CONSULTATIONS PUBLIQUES	
4.5. PROJECT S.1. INFO 5.1. INFO 5.2. ENTE 5.2.1. A. 5.2.1.2. Logon 5.2.1.3. 5.2.2. A. 5.2.2.1. 5.2.2.3. 5.3. COLI 5.3.1. A. 5.3.2. A. 5.4. CON 5.4.1. Re 5.4.2. Pr	S : CONSULTATIONS PUBLIQUES	





5	5.4.2.3.	Doléances	93
СНЛІ	OITDE	E 6 : INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	YFT
		DU PROJET	
6.1.		IETHODOLOGIE D'IDENTIFICATION ET D'ANALYSE DES IMPACTS	
6.1.		dentification des impacts	
6.1.		aractérisation des impactsaractérisation des impacts	
6.2.	WAT 97	RICES D'INTERRELATION, D'IDENTIFICATION, DE CARACTÉRISATION ET D'ÉVALUATION DES IMP	ACTS
6.2.	1. M	latrice d'interrelation des impacts des sous-projets d'aménagement des drains et des voiries de	<u> </u>
pro	ximité (dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri	98
6.2.	2. M	Natrices de caractérisation et d'évaluation des impacts du projet	102
6.3.	DES	CRIPTION ET ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET	112
6.4.	SYN	THESE DES IMPACTS CUMULATIFS	112
6.5.	Enjeu	UX MAJEURS DU PROJET ET DE L'ETUDE ET REPONSES	114
6.5.	1. Er	njeux	114
6.5.	2. Re	eponses	114
6.5.	3. M	latrices d'identification, de caractérisation et d'évaluation des impacts en phase d'exploitation	115
CHAI	PITRE	E 7 : MESURES D'ATTENUATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	119
7.1.	In	npacts positifs du Projet	119
7.1.	1. In	npacts environnementaux en phases de construction et d'exploitation (opérationnelle)	119
7.1.	2. In	npacts sociaux en phases de construction et d'exploitation (opérationnelle)	120
7.2.		npacts négatifs du Projet:	
7.2.		npacts négatifs en phase de construction (pour les lots 1 et 2)	
7.2.	2. In	npacts négatifs dans la phase opérationnelle (d'exploitation)	130
СНАН	PITRE	E 8 : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	131
8.1.	SYNT	HÈSE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	131
8.2.	Doés	ENTATION DÉTAILLÉE DES MESCURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	122
8.2.		ENTATION DÉTAILLÉE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	
_	1. IV. 3.2.1.1.	_	
		S (fiche de mesure N°1)	
	3.2.1.2.	•	
		e mesure N°2)	
8	3.2.1.3.	Mise en place d'un Comité d'Hygiène, Sécurité et Environnement au Travail (CHSET) (fiche d	le
	nesure 3.2.1.4.	N°3) Elaboration du volet environnemental et social du règlement intérieur du chantier (fiche de	
_		N°4)	
	3.2.1.5.	,	
ŗ		mise en œuvre du PGES (fiche de mesure N°5)	137
8.2.		lesures de prévention et d'atténuation spécifiques aux impacts identifiés	





	8.2.2.1.	Sensibilisation des employés et des populations riveraines, information et communicati	on (Jicne ae
	mesure N°	6)	
	8.2.2.2.	Préservation de la qualité de l'air, réduction des émissions de GES et mesures d'adapta	tion aux CC
	(fiche de n	nesure N°7)	
	8.2.2.3.	Lutte contre les nuisances sonores (fiche de mesure N°8)	
	8.2.2.4.	Protection des sols et remise en état des sites dégradés (fiche de mesure N°9)	
	8.2.2.5.	Gestion des déchets du chantier et protection des cours d'eau ainsi que du paysage (fic	
		[10]	
	8.2.2.6.	Protection de la végétation, de la biodiversité et des ressources floristiques et faunique	
		[11]	
	8.2.2.7.	Prévention des accidents de circulation et atténuation de l'encombrement de la circulation	
		N°12)	
	8.2.2.8.	Protection des travailleurs et prévention des accidents professionnels (fiche de mesure	•
	8.2.2.9.	Prévention/gestion des conflits (fiche de mesure N°14)	
	8.2.2.10.	Prévention/gestion des violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS et VCE) (fiche de me 151	sure N°15)
	8.2.2.11.	Lutte contre le vol et la criminalité (fiche de mesure N°16)	
	8.2.2.12.	Protection du patrimoine culturel et archéologique (fiche de mesure N°17)	
	8.2.2.13.	Prévention et gestion sécurité / incendie (fiche de mesure N°18)	
8.		ures de compensation et d'accompagnement	
	8.2.3.1.	Construction d'un ou plusieurs points d'eau aménagés (puits, forage) (fiche de mesure	
	8.2.3.2.	Elaboration d'un programme d'appuis économiques et sociaux aux communautés (fich	
		20)	
	8.2.3.3.	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de reboisement (fiche de mesure N°21)	
	8.2.3.4.	Mise en place d'un comité local de suivi des indemnisations (fiche de mesure N°22)	
	8.2.3.5.	Autres mesures et leurs coûts	135
	Cours	PES MESURES	
5.5.		ES MESUKES	160
3.3. 3.4.		VOLETS	
3.4.	Autres 4.1 Mé c	VOLETSeanisme de gestion des plaintes intégrant les VBG/EAS/HS et VCE	161
3.4.	Autres	VOLETS	161
3.4.	Autres 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2.	voletseanisme de gestion des plaintes intégrant les VBG/EAS/HS et VCE Principes généraux de règlement des litiges Typologie des plaintes et réclamations	161
3.4.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3.	voletseanisme de gestion des plaintes intégrant les VBG/EAS/HS et VCE	161161161163
3.4.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4.	VOLETS	161161163166
3.4. 8.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4. 8.4.1.5.	POLETS	161161163166172
3.4. 8.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4. 8.4.1.5. 4.2 Plai	volets	
3.4. 8.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4. 8.4.1.5. 4.2 Plai	volets	161161161163166172173 lesquelles
3.4. 8.	AUTRES 4.1 Méc 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4. 8.4.1.5. 4.2 Plai les site	volets	161161161163166172173 lesquelles
3.4. 8.	AUTRES 4.1 Méc 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4. 8.4.1.5. 4.2 Plai les site aux zo	volets	161161161163166172173 lesquelles
3.4. 8.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4. 8.4.1.5. 4.2 Plai - L les site aux zo - L	Principes généraux de règlement des litiges	161163163166172173 lesquellesmanière173
3.4. 8.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4. 8.4.1.5. 4.2 Plai - L les site aux zo - L aména	Principes généraux de règlement des litiges	161161163166172173 lesquelles manière173
8. 8.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4. 8.4.1.5. 4.2 Plai - L les site aux zo - L aména - L	canisme de gestion des plaintes intégrant les VBG/EAS/HS et VCE. Principes généraux de règlement des litiges. Typologie des plaintes et réclamations. Acteurs de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes. Etapes du mecanisme de gestion des plaintes. Fonctionnement du MGP. In de gestion des installations. e stockage et la manipulation des hydrocarbures et autres produits proches pour les de stockage ne doivent pas être implantés ni porter atteinte d'une quelconque nes sensibles ; e plan d'installation principal de chantier devra notamment tenir compte des gements et mesures de protection suivantes. a gestion des installations devrait également tenir compte de :	
8. 8.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.5. 4.2 Plai - L les site aux zo - L aména - L 4.3 Plai	ranisme de gestion des plaintes intégrant les VBG/EAS/HS et VCE. Principes généraux de règlement des litiges. Typologie des plaintes et réclamations. Acteurs de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes. Etapes du mecanisme de gestion des plaintes. Fonctionnement du MGP. In de gestion des installations. e stockage et la manipulation des hydrocarbures et autres produits proches pour es de stockage ne doivent pas être implantés ni porter atteinte d'une quelconque nes sensibles ; e plan d'installation principal de chantier devra notamment tenir compte des agements et mesures de protection suivantes. a gestion des installations devrait également tenir compte de : In de gestion des déchets	161161162166173 lesquelles manière173173
8. 8.	AUTRES 4.1 Méc 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.5. 4.2 Plai - L les site aux zo - L aména - L 4.3 Plai 8.4.3.1.	canisme de gestion des plaintes intégrant les VBG/EAS/HS et VCE	161161162166166173 lesquelles manière173173
8. 8.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.5. 4.2 Plai - L les site aux zo - L aména - L 4.3 Plai	ranisme de gestion des plaintes intégrant les VBG/EAS/HS et VCE. Principes généraux de règlement des litiges. Typologie des plaintes et réclamations. Acteurs de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes. Etapes du mecanisme de gestion des plaintes. Fonctionnement du MGP. In de gestion des installations. e stockage et la manipulation des hydrocarbures et autres produits proches pour es de stockage ne doivent pas être implantés ni porter atteinte d'une quelconque nes sensibles ; e plan d'installation principal de chantier devra notamment tenir compte des agements et mesures de protection suivantes. a gestion des installations devrait également tenir compte de : In de gestion des déchets	161161162166166173 lesquelles manière173173
8. 8.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4. 8.4.1.5. 4.2 Plai - L les site aux zo - L aména - L 4.3 Plai 8.4.3.1. 8.4.3.2.	canisme de gestion des plaintes intégrant les VBG/EAS/HS et VCE	
8. 8. 8.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4. 8.4.1.5. 4.2 Plai - L les site aux zo - L aména - L 4.3 Plai 8.4.3.1. 8.4.3.2.	canisme de gestion des plaintes intégrant les VBG/EAS/HS et VCE Principes généraux de règlement des litiges Typologie des plaintes et réclamations Acteurs de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes Etapes du mecanisme de gestion des plaintes Fonctionnement du MGP de gestion des installations e stockage et la manipulation des hydrocarbures et autres produits proches pour es de stockage ne doivent pas être implantés ni porter atteinte d'une quelconque nes sensibles; e plan d'installation principal de chantier devra notamment tenir compte des gements et mesures de protection suivantes a gestion des installations devrait également tenir compte de :	161161163166172173 lesquelles manière173173174175
8. 8. 8.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4. 8.4.1.5. 4.2 Plai - L les site aux zo - L aména - L 4.3 Plai 8.4.3.1. 8.4.3.2.	canisme de gestion des plaintes intégrant les VBG/EAS/HS et VCE Principes généraux de règlement des litiges Typologie des plaintes et réclamations Acteurs de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes Etapes du mecanisme de gestion des plaintes Fonctionnement du MGP de gestion des installations e stockage et la manipulation des hydrocarbures et autres produits proches pour es de stockage ne doivent pas être implantés ni porter atteinte d'une quelconque nes sensibles; e plan d'installation principal de chantier devra notamment tenir compte des gements et mesures de protection suivantes a gestion des installations devrait également tenir compte de : de gestion des déchets Gestion des déchets liquides Gestion des déchets solides	161161162166166173 lesquelles manière173173174175175
8. 8. 8.	AUTRES 4.1 Méd 8.4.1.1. 8.4.1.2. 8.4.1.3. 8.4.1.4. 8.4.1.5. 4.2 Plai - L les site aux zo - L aména - L 4.3 Plai 8.4.3.1. 8.4.3.2. PROGRA 5.3. Acte	canisme de gestion des plaintes intégrant les VBG/EAS/HS et VCE Principes généraux de règlement des litiges Typologie des plaintes et réclamations Acteurs de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes Etapes du mecanisme de gestion des plaintes Fonctionnement du MGP n de gestion des installations e stockage et la manipulation des hydrocarbures et autres produits proches pour se de stockage ne doivent pas être implantés ni porter atteinte d'une quelconque nes sensibles; e plan d'installation principal de chantier devra notamment tenir compte des gements et mesures de protection suivantes a gestion des installations devrait également tenir compte de : n de gestion des déchets Gestion des déchets solides MME DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES purs de mise en œuvre	





8.5.3.3.	Entreprises de sous – traitance	176
8.5.3.4.	Populations riveraines	176
8.5.3.5.	Autres acteurs	176
8.5.4. Cale	ndrier de mise en œuvre	177
8.6. PROGRA	MMES DE SURVEILLANCE ET DE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	180
	gramme de surveillance environnementale et sociale	
8.6.3.1.	Objectifs et étapes de la surveillance	
8.6.3.2.	Acteurs de surveillance et leurs rôles	
8.6.3.3.	Liste des éléments nécessitant une surveillance environnementale et sociale	181
8.6.3.4.	Outils de la surveillance environnementale et sociale	
8.6.3.5.	Rapports de surveillance environnementale et sociale	
8.6.4. Prog	gramme de suivi environnemental et social	182
8.6.4.1.	Objectifs	182
8.6.4.2.	Institutions de suivi	
8.6.4.3.	Coût du suivi	183
8.6.4.4.	Modalités de suivi environnemental et social	
8.7. TABLEAU	J DE SYNTHESE DU PGES	183
CHAPITRE 9): CONCLUSION GENERALE	192
REFERENCE	S BIBLIOGRAPHIQUES	193
ANNEXES		195
Annoyo 1 .To	mes de référence	106
Allilexe I . I el	mes de reference	190
Annexe 2 : Le	ttre d'approbation des termes de références par le MINEPDED	214
Annexe 3 : Co	emposition de l'équipe d'experts	216
Annexe 4 : Οι	ıtils de collecte des données	220
Annexe 5 : Pr	ogramme de réunion de consultation publique plus mémoire descriptif du	ı projet239
Annexe 6 : No	tification des parties prenantes	250
Annexe 7 : Pe	rsonnes ressources rencontrées	255
Annexe 8 : Pr	ocès-verbal et liste de présence des réunions de consultations publiques	262
Annexe 9: Mé	thodologie de caractérisation des impacts	298
Annexe10 : De	escription et analyse des impacts	301
Annexe 11 : S	chema itinéraire de l'environnement	355
Annexe 3 : Gr	ille de Martin Fectau	364
		vii





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

Annexe 13 : Modèle de code de conduite (CoC) proposée à l'entreprise	366
Annexe 14: Procédure de découverte fortuite de patrimoine enfoui ou procédure « chance find	»
	378





LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AID : Association Internationale de Développement

AFD : Agence Française de Développement

APD : Avant Projet Détaillé
APS : Avant Projet Sommaire
AT : Accident du Travail
Bm : Banque mondiale

CAMWATER: Cameroon Water Utilities Corporation

CARFAD: Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées et de

Développement

CC : Changements Climatiques

CCE : Certificat de Conformité Environnementale

CCEB : Commission de Constat et d'Evaluation des biens

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements

Climatiques

CCP : Cellule de Coordination du Projet

CDCE : Commission Départementale de Constat et d'Evaluation

CDE : Camerounaise Des Eaux

CDQ : Comités de Développement de Quartiers

CES : Cadre Environnemental et SocialCESC : Collège d'Enseignement Secondaire

CFJA : Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs

CHSET : Comité d'Hygiène, Sécurité et Environnement au Travail

CLLS : Comité Interministériel de l'Environnement : Comités Locaux de Lutte contre le SIDA

CLS: Cellule Locale de Suivi

CNA : Centre Nutritionnel Ambulatoire

CNCEDD : Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le

Développement Durable

CNFZV: Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire

CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

CPC : Centres préscolaires communaux

CPN : Consultation Prénatale

CRA : Collège Régional d'Agriculture

CSI : Centre de Santé Intégré

CTD : Collectivités Territoriales Descentralisées

CUM : Communauté Urbaine de Maroua

DCE : Dossier de consultation des entreprises

DCS : DIDON CONSEILS SARL

EAS : Exploitations et Abus Sexuels

EE : Evaluation Environnementale





İΧ

EHS : Directives Environnementales, Sanitaires et Sécuritaires

EIES : Etude d'Impact Environnemental et Social

EIES-S: Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire

EPI : Equipements de Protection Individuelle

ETA : Ecole Technique d'Agriculture

FAO/PAM : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FENAHCAM : Fédération des Associations de Personnes Handicapées du

Cameroun

FIE : Fiche d'Identification de l'Environnement

GES : Gaz à Effet de SerreGPS : Global Positioning System

HS : Harcèlement Sexuel

IRAD : Institut de Recherche Agricole et de Développement

JEC : Journal Environnemental de Chantier

MDC : Mission De Contrôle

MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MINAS : Ministère des Affaires sociales

MINAT : Ministère de l'Administration Territoriale

MINDCAF : Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires FoncièresMINDDEVEL : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie

MINEPAT : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du

Territoire

MINEPDED : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du

Développement Durable

MINHDU : Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain MINJEC : Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique

MINMIDT : Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement

Technologique

MINPROFF : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

MINSANTE : Ministère de la Santé Publique MINTP : Ministère des Travaux Publics

MINTSS : Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

MIRAP : Mission de régulation des approvisionnements des produits de

grande consommation

MP : Maladie Professionnelle

NES : Norme Environnementale et Sociale

OD : Directives Opérationnelles

OEV : Orphelns et Enfants Vulnérables

OIT : Organisation Internationale du Travail
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPN : Notes des Politiques Opérationnelles
OSC : Organisations de la Société Civile





PACA : Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole au Cameroun PAJED/GIZ Projet d'Appui aux Jeunes Defavorises de la Deutsche Gesellschaft

für Internationale Zusammenarbeit

PAR : Plan d'Action de Réinstallation PCD : Plan Communal de Développement

PDR-EN : Programme de Développement Rural de la Régions de l'Extrême

Nord

PDVIR : Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes au

Cameroun

PF : Planning Familial

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PGESE : Plan d'Action de Protection Environnementale et Sociale Entreprise PIDMA : Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles

PNDP : Programme National de Développement Participatif

PNGE : Plan National de Gestion de l'Environnement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

POP : Polluants Organiques Persistants

PRODEBALT Programme de Developpement Durable du Lac Tchad.

PSFE : Programme Sectoriel Forêt Environnement

RE : Responsable Environnement

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RS : Responsable social

SEBAT : Syndicat des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics du

Cameroun

SODECOTON : Société de Développement du Coton

TDR : Termes de Référence

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la

culture

UNICEF: Fonds des Nations Unies pour L'Enfance

VBG : Violences Basées sur le GenreVCE : Violences Contre les EnfantsVSO : Voluntary Service Overseas





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

LISTE DES PHOTOS	
Photo 1: Maison en briques de terre	63
Photo 2: Maison en dur	
Photo 3: Pépinière d'ANAFOR à Kousseri	74
Photo 4: Monuments de Lamy	. 79
Photo 5: Compteur d'eau de la CAMWATER	
Photo 6 : Forage	





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

RAPPORT FINAL

LISTE DES FIGURES	
Figure 1: localisation de l'arrondissement de Kousseri	5C
Figure 2: Diagramme ombrothermique de Kousseri	
Figure 3 : Carte topographique	
Figure 4 : Carte d'occupation des sols	
Figure 5 : Carte hydrographique	
Figure 6: Cartographie des zones à risques sur l'emprise de PDVIR, ville de Kousseri	
Figure 7 : Carte des infrastructures routières	
Figure 8: Séance de travail et consultation avec l'Unité Technique de Liaison	
Figure 9 : Séance de travail avec Monsieur le Préfet du Département du Logone et Chari	
Figure 10 : Photo de famille avec le Délégué Départemental du MINEPDED de Kousseri	
Figure 11 : Séance de travail avec le Délégué Départemental du MINDdevel de Kousseri	
Figure 12 : Séance de travail avec le Délégué Départemental du MINTP de Kousseri	
Figure 13 : Séance de travail avec le Délégué Départemental du MINhdu	
Figure 14 : Séance de travail avec le Maire de Kousseri	
Figure 15: Séance de travail avec les Chef de quartiers Lacka et Sultanat	
Figure 16 : Coordonnateur local du PDVIR présentant le projet au Sultanat	
Figure 17 : Présentation du cadre legél et réglementaire par M. Le Délégué Départemental du MINEPDED	
Figure 18 : Intervention d'un participant pendant la réunion avec les populations du quartier Lacka	
Figure 19: Délimitation de la zone d'intervention à Ouro-tchede-zilling, Commune d'arrondissement de Marc	
3,	243
Figure 20: Délimitation de la zone d'intervention au quartier LAKA/SULTANAT, Commune d'arrondissement	
Kousséri	244





Juin 2024

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: sites de réalisation des travaux de construction des drains et de voiries (Lot 1)	7
Tableau 2 : sites de réalisation d'équipements de proximité (Lot 2)	7
Tableau 3: Coûts de réalisation des différents sous projets	9
Tableau 4: Typologie des déchets susceptibles d'être produits pendant les travaux	11
Tableau 5: Conventions internationales en relation avec le projet ratifiées par le Cameroun	19
Tableau 6: Textes nationaux en relation avec le projet	24
Tableau 7 : Analyse comparative du cadre juridique national et les Politiques de sauvegarde de la	a Banque
mondiale	35
Tableau 8: Précipitations et les températures moyennes mensuelles d'arrondissement de Kousse	ri 52
Tableau 9: Structures/Services de prise en charge de VBG/EAS/HS/VCE et localisation dans la v	∕ille de
Kousseri	67
Tableau 10: Liste des zones à risques sur l'emprise du projet	68
Tableau 11: Rentabilité de chaque spéculation à l'hectare	72
Tableau 12: Quelques espèces végétales productrices de PFNL	73
Tableau 13: renseigne sur les différentes réserves	74
Tableau 14 : Répartition des participants en groupe socio	89
Tableau 15 : Identification des enjeux et impacts	
Tableau 16 : Identification des enjeux et impacts	92
Tableau 17 : Identification des enjeux et impacts	93
Tableau 18: Légende du tableau de caractérisation et d'évaluation des impacts	
Tableau 19: Matrice d'interrelations entre les activités du projet et les éléments valorisés de	
l'environnement biophysique et social en phase de constructiontion	98
Tableau 20: Matrice d'interrelations entre les activités du projet et les éléments valorisés de	
l'environnement en phase d'exploitation	100
Tableau 21: Matrice d'interrelations entre les activités du projet et les éléments valorisés de	
l'environnement en phase d'exploitation	101
Tableau 22: Matrice d'identification et de caractérisation des impacts du projet en phase de cons	truction
	102
Tableau 23: impacts cumulatifs du projet	
Tableau 24: Matrice d'identification et de caractérisation des impacts du projet en phase d'exploit	ation. 115
Tableau 25: Résumé des coûts des mesures environnementales et sociales	160
Tableau 26: Organisation et fonctionnement du MGP	168
Tableau 27: Durée maximale pour chaque étape du MGP	170
Tableau 28: Chronogramme de mise en œuvre des mesures proposées, pendant les différentes	phases
	178
Tableau 29: Synthèse du plan de gestion environnementale et sociale pour voiries de proximite e	∍t
amenagements connexes	
Tableau 30: Synthèse du plan de gestion environnementale et sociale pour les équipements de l	proximité
	190





Juin 2024

RESUME NON TECHNIQUE

Le Projet objet de la présente étude est celui des sous-projets d'aménagement des drains et des voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri. Il est mis en œuvre dans le cadre du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes au Cameroun (PDVIR) financé par la Banque mondiale (P156210).

En effet, en raison de l'insuffisance des investissements dans le secteur urbain, et qui se traduit par un important retard dans le développement des infrastructures et de service de base, le Gouvernement de la République du Cameroun, à travers le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), a envisagé la mise en œuvre desdits sous projets de proximités dans un certain nombre de villes dont Kousseri. Le MINHDU est à cet effet le Maître d'Ouvrage.

Le PDVIR a ainsi pour objectif d'améliorer l'accès aux infrastructures urbaines ; aux services urbains de base et aux opportunités économiques dans les quartiers précaires de plusieurs collectivités territoriales décentralisées parmi lesquelles celle de Kousseri objet de la présente étude.

Il développe ses actions à travers quatre (4) composantes dont la composante 2 qui porte sur les « Infrastructures résilientes et services urbains » avec sa sous-composante 2.1 « Amélioration des quartiers sous-équipés ». Les sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri font ainsi partie des sous-composantes 2.1 et 2.2.

Le présent document constitue le rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) Sommaire qui est un outil d'aide à la décision, et devra permettre, pendant les différentes phases de construction et d'exploitation, d'insérer de manière satisfaisante ce projet dans son environnement, en protégeant les populations d'une part et en améliorant leurs conditions de vie d'autre part.

Pour la réalisation de cette EIES, le Groupement Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées et de Développement (CARFAD) et DIDON CONSEIL S.A.R.L a été recruté. Ce sont deux bureaux d'études qui œuvrent au quotidien dans la recherche des actions pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable, et disposent d'une expérience avérée dans le domaine des EIES.

Le présent rapport d'EIES décrit : les activités du projet et l'état initial de son environnement d'implantation, les impacts que celles-ci produisent sur cet environnement, les mesures d'atténuation ou d'optimisation proposées suivant le cas, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Le projet faisant l'objet de la présente étude se présente en un ensemble de composantes (traduites par les sous-projets) dans leurs phases d'installation de chantiers et de construction. Ces sous-projets sont recapitulés ainsi qu'il suit:

Sites de réalisation des travaux de construction des drains et voiries (lot 1)





Quartier	Tronçon / sous-projet	Distance /Spécification
Lacka	Tronçon de route : carrefour CAMWATER – Brigade gendarmerie Lacka – carrefour Petit Marché	longueur de 1074 m et largeur de 9 m
	Ardébé-Ville :construction de drain principal	longueur de 405 m y compris les passerelles
	Lacka : construction de drain principal	longueur de 600 m y compris les passerelles et dalot
	Nzakalo : ruelles de circulation piétonne	longueur de 630 m et largeur de 2,50 m
	Wally : ruelles de circulation piétonne	longueur de 1000 m et largeur de 2,50 m
	Ardébé-Ville : ruelles de circulation piétonne	longueur de 468 m et largeur de 2,50 m
Sultanat	Prison - Koulouk :construction de drain principal	longueur de 750 m
	Koulouk : ruelles de circulation piétonne	longueur de 404 m et largeur de 2,50 m

Sites de réalisation d'équipements de proximité (lot 2)

Quartier	Sous-p <u>rojets à mettre en oeuvre</u>
Lacka	construction des salles de classes EM Lacka plus construction d'une cloture ;
	EP Lacka ; Lycée Lacka plus un bureau attenant pour le Proviseur
	aménagement du marché de nuit y compris toutes sujétions d'abris et
	d'éclairage
	aménagement 2 espaces de détente et de loisir Lycée Technique et stade
	municipal
Sultanat	Musée de SAO-Kotoko : aménagement d'une bibliothèque y compris toutes
	sujétions d'équipements et de fournitures en documents scolaires Centre
	multifonctionnel
	Ancien Hôtel de Ville de Kousseri : aménagement d'un Centre de Santé
	Intégré avec équipements y compris toutes sujétions de clôture en grillage
	réhabilitation Monuments (stèles) Commandant LAMY

La phase d'exploitation se traduit par la mise en service et l'utilisation des installations.

S'agissant de la zone d'implantation du projet, la Commune de Kousseri est comprise dans le Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord. Le climat du département du Logone et Chari est de type sahélien semi-aride avec plusieurs caractéristiques. Ce climat est sujet à des variations de grande amplitude entrainant des phénomènes liés de grande ampleur à l'instar des changements climatiques. La zone du projet a (deux) 02 saisons: une saison de pluie allant de juin à septembre avec un maximum au mois d'août; une saison sèche allant d'octobre à Mai. La pluviométrie du département du Logone et Chari est comprise entre 400 à 1100 mm par an. Celle d'arrondissement de Kousseri en particulièr varie entre 500 et 600 mm/an. La





température moyenne annuelle de la zone oscille entre 26 et 27°C. Il y'a une grande variation de température entre le mois le plus froid et le mois le moins chaud. Elle varie de 6,5 à 7,0 °C. Le maxima de température est de l'ordre de 40 à 47°C. L'humidité de l'air à l'échelle annuelle dans la zone est d'environ 48 %.

Sur le plan socioéconomique, La commune de Kousseri depuis une décennie, connait une croissance importante de sa population. Selon le recensement général de la population de 2005, la population de Kousseri est estimée à environ 109 751 habitants en 2016. Avec un taux d'accroissement 2,8%, cette population est aujourd'hui estimée à 496 390 habitants en 2022 selon les projections du RGPH). ¾ de cette population réside dans la ville de Kousseri. Cette population est relativement jeune et constitue une force de travail très utile dans le développement de l'économie local de la Commune.

En ce qui concerne les groupes ethniques, Kousseri est constituée en majorité d'Arabe Choa et des Kotoko. A côté de ces derniers on retrouve d'autres ethnies telles que les Mousgoum, les Massa, les Kanouri, les Mandara, les Peulh, les Haoussa, les Buduma, les Kanembou, les Kim, les Zakhawa, les Hazaray, les Sara et les Iodoko. Ces differentes ethnies côtoient une minorité de peuples venus d'autres régions du pays. On citera sans aucune exhaustivité les Bamiléké, les Béti, les Toupouri, les Moundang les Mafa, Moufou...Fort de son caractère de ville cosmopolite, Kousseri regorge également des ressortissants de nations étrangères telles que le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, la République Centrafricaine, le Tchad, le Niger, le Nigéria, etc.

Les principales activités dans la zone portent entre autres sur l'élevage, l'agriculture et le petit commerce

Sur le plan juridique, la présente étude est réalisée en conformité avec les lois et règlements en vigueur au Cameroun, notamment la loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre sur l'environnement et le décret N° 2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social. A cet effet, cette étude est classée dans la catégorie des Etudes d'Impact Environnemental et Social Sommaires (EIES-S). Cette étude est également réalisée en conformité avec les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale . Il s'agit notamment de:

- la politique 4.01 relative à l'évaluation environnementale, y compris la Participation du Public;
- la politique 4.11 relative aux ressources culturelles et physiques ;
- la politique 4.12 relative à la réinstallation involontaire ;
- la note d'orientation sur l'afflux de main d'œuvre ;
- la note de bonnes pratiques : prise en compte des questions de genre dans la programmation des activités de développement ;
- la politique relative à la diffusion de l'information
- les normes Environnementales, Sanitaires et Sécuritaires (EHS).

S'agissant du cadre juridique régissant le secteur urbain, plusieurs textes ont été examinés. Ces textes nationaux, autant que les instruments juridiques internationaux,



concourent à une bonne gestion du secteur tout en protégeant son environnement pour la satisfaction générale des populations.

Au plan institutionnel plusieurs ministères sectoriels et autres organismes sont fortement impliqués dans la gestion du développement urbain. Les plus en vue sont entre autres le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), le Ministère des Affaires Sociales (MINAS), le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE), le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL).

Dans le cadre de la participation du public, plusieurs parties prenantes ont été consultées au cours du processus de réalisation des consultations publiques. Au terme de ce processus, deux réunions de consultation publique se sont tenues au sein des chefferies des quartiers Lacka et Sultanat le jeudi 8 septembre 2022 respectivement à partir de 10 heures et 15 heures. Les résultats issus de ce processus ont fait l'objet d'une analyse approfondie sur les préoccupations des parties prenantes. En termes de resultats obtenus on a eu :

- pour la réunion concernant les populations Lacka, on a enregistré 210 participants dont 92 hommes, 47 femmes et 71 jeunes ;
- en ce qui concerne Sultanat, on a enregistré 146 participants dont 68 hommes, 41 femmes et 37 jeunes.

Au cours de cette reunion de consultations publiques, un certain nombre de préocupations ont été formulée et des reponses ont été données le cas échéant :

préocupations :

- ✓ comment associer les populations dans le suivi de la mise en œuvre du projet ?
- ✓ sollicite l'accompagnement du PDVIR pour la structuration des comités de développement afin qu'ils soient représentatifs ;
- ✓ les populations déversent les déchets (les fosses septiques, les eaux usées, les déchets ménagers etc.) dans les rigoles. Ce qui pollue les eaux. Qu'est ce qui est prévu pour canaliser ces déchets une fois que les drains seront construits au niveau du quartier LACKA ?

Reponses:

- ✓ la participation des populations dans la mise en œuvre des projets est une disposition règlementaire. Cette préoccupation sera prise en compte dans le PGES;
- ✓ le comité de développement de Lacka a été créé. Il est ouvert et dispose d'un statut, d'un règlement intérieur et d'un code électoral. Le bureau exécutif est élu pour un mandat de deux ans et doit être représentatif (30% de femmes et 20% de jeunes);
- ✓ construire les toilettes au niveau du lycée et au niveau des aires de jeux.





Ainsi, le projet est susceptible de générer un certain nombre d'avantages. Mais aussi il est susceptible de générer des nuisances ou inconvénient dont il faut s'assurer la prise en compte. C'est ainsi qu'au cours de cette étude, les impacts des deux (2) types (positifs et négatifs) présentés ci-après ont été identifiés dans les phases de construction et d'exploitation. Des mesures pertinentes correspondantes sont proposées.

a) Impacts positifs du Projet:

Impacts environnementaux en phases de construction et d'exploitation

Impacts positifs	Messures de bonification	
Phase de construction		
RAS	RAS	
Phase d'exploitati	on (opérationnelle) pour les drains et les travaux de voirie (Lot 1)	
Stabilisation des	- sensibiliser les populations riveraines sur la protection et l'entretien	
accotements et des	des voies aménagées ;	
berges / réduction du	- créer des comités locaux de protection de l'environnement et des	
risque d'érosion	voies aménagées	
Embellissement du	- remettre en état les espaces dégradés (base chantier/base vie et	
paysage	sites d'emprunts) à la fin des travaux ;	
	 respecter les directives du MINTP en matière d'entretien. 	
Réduction des	- adresser les problèmes d'inondation en aval des sites de constrution	
inondations /	des drains	
	- suivre les zones d'inondation en aval ;	
	- mettre des filets à des intervalles définis pour retenir les déchets au	
	niveau des drains.	
Phase d'exploita	tion (opérationnelle) pour les équipements de proximité (Lot 2)	
Conditions de détente	- sensibiliser les utilisateurs sur le bien fondé de la protection et	
et de loisir améliorées	l'entretien de ces installations ;	
au lycée technique et	- aménager des espaces verts pour l'embellissement du paysage et la	
au stade de Lacka	protection du sol contre l'érosion.	

Impacts sociaux en phases de construction et d'exploitation (opérationnelle)

Impacts positifs	Messures de bonification
Phase de construction pour les drains et les travaux de voirie (Lot 1)	
Création d'emplois	 appliquer la méthode HIMO qui consiste à employer un maximum de maind'œuvre locale pour réaliser les travaux; donner la priorité aux riverains lors du recrutement pour les emplois non qualifiés; à compétence égale, donner la priorité aux riverains lors du recrutement pour les emplois qualifiés; impliquer les chefs de quartiers dans le processus du recrutement; rendre transparente la politique de recrutement du personnel; délivrer des certificats ou attestations de travail en fin de contrat aux employés pour leur permettre d'être plus compétitifs pour des opportunités futures d'emplois.







	KAPPUKI FINAL		
Développement des	- sensibiliser les riverains sur le projet et les opportunités d'affaires		
activités	offertes (hébergement, contrat de sous-traitance, restauration, etc.)		
économiques et	par le projet;		
augmentation des	- intégrer dans le règlement intérieur des dispositions pour dissuader		
revenus	les employés par rapport à l'abus de confiance envers les vendeurs		
	de nourriture/tenanciers d'échoppes ;		
	- privilégier l'approvisionnement des employés en produits locaux.		
Valorisation foncière	- assurer un entretien constant de la route et de ses équipements		
et immobilière			
	construction pour les équipements de proximité (Lot 2)		
Création d'emplois	- appliquer la méthode HIMO qui consiste à employer un maximum de		
	maind'œuvre locale pour réaliser les travaux;		
	 donner la priorité aux riverains lors du recrutement pour les emplois non qualifiés; 		
	- à compétence égale, donner la priorité aux riverains lors du		
	recrutement pour les emplois qualifiés ;		
	- impliquer les chefs de quartiers dans le processus du recrutement ;		
	- rendre transparente la politique de recrutement du personnel ;		
	- délivrer des certificats ou attestations de travail en fin de contrat aux		
	employés pour leur permettre d'être plus compétitifs pour des		
	opportunités futures d'emplois.		
Développement des	- sensibiliser les riverains sur le projet et les opportunités d'affaires		
activités	offertes (hébergement, contrat de sous-traitance, restauration, etc.)		
économiques et	par le projet;		
augmentation des	- intégrer dans le règlement intérieur des dispositions pour dissuader		
revenus	les employés par rapport à l'abus de confiance envers les vendeurs		
	de nourriture/tenanciers d'échoppes ;		
	- privilégier l'approvisionnement des employés en produits locaux.		
	xploitation pour les drains et les travaux de voirie (Lot 1)		
Amélioration du cadre	- sensibiliser les populations riveraines sur la protection et l'entretien		
et de la qualité de vie	des voies aménagées ;		
	- créer des comités locaux de protection de l'environnement et des		
	voies aménagées		
Facilitation de la	- sensibiliser les populations riveraines sur la protection et l'entretien		
circulation des	•		
personnes et des	· ·		
biens	ouvrages aménagées.		
	'exploitation pour les équipements de proximité (Lot 2)		
Amélioration de l'ac	I I		
soins de santé et à l'éd	(1111)		
	- sensibilisation des populations sur l'importance de		
	l'éducation surtout celle de la jeune-fille		
	onditions - construire une barrière pour l'EP de Lacka ;		
d'apprentissage et d			
	e corps concernés de Lacka.		
administratif et le proviseur de			
l'école publique et du ly	rcée		
Amélioration des cond	litions de - construire les toilettes dans le marché;		





commerce au marché de	-	aménager des fosses pour les déchets biodégradables.
Lacka ;		
Meilleures conditions de		
sécurité de jour comme de nuit		
Accroissement de la prise en	-	prévoir un incinérateur pour les déchets biomédicaux
charge des malades au centre		
de santé intégré		
Promotion de la lecture et de la	-	sensibiliser les populations notamment les jeunes et les
recherche dues à		élèves sur les opportunités offertes
l'aménagement de la		
bibliothèque et centre		
multifonctionnel		
Augmentation de l'opportunité	-	sensibiliser et former les responsables de institutions
de tourisme due à la		intéressées (Commune) sur l'exploitation de
réhabilitation de la stèle du		l'opportunité
Commandant Lamy		••

b) Impacts négatifs du Projet:

Impacts négatifs en phase de construction (pour les lots 1 et 2):

Impacts négatifs	Mesures d'atténuations		
	Impacts environnementaux		
Risque de pollution de l'air	 arroser les zones en travaux pour baisser le niveau des envols de poussières assurer l'entretien régulier des engins et véhicules afin qu'ils génèrent moins de gaz nocifs procéder aux visites techniques conformément aux règles du constructeur arrêter systématiquement les moteurs, véhicules et engins lorsqu'ils ne sont pas utilisés respecter les normes environnementales et sécuritaires d'ouverture et d'exploitation des établissements classés; informer les populations de proximité des zones de récepteurs sensibles sur les activités de maintenance susceptibles d'émission d'odeur; assurer la collecte quotidienne des déchets solides du site et une gestion adéquate des eaux usées générées par les travaux du chantier merttre en place un plan de gestion des installations 		
Contribution aux changements climatiques	 procéder au remplacement systématique des éléments filtrants des véhicules et engins conformément aux règles du constructeur; arrêter systématiquement les moteurs, véhicules et engins lorsqu'ils ne sont pas utilisés; limiter l'abattage des arbres au strict minimum sur les différents sites des travaux; 		





	- mettre le bois abattu à la disposition des populations riveraines
	comme bois de chauffe pour limiter la pression sur les
	ressources ligneuses;
	- remettre en état les espaces dégradés (base chantier/de base
	vie, sites d'emprunts, carrières et autres) à la fin des travaux ;
Dellution comerc of	- compenser les zones dégradées en reboisant.
Pollution sonore et	- doter les employés travaillant aux postes émetteurs de bruits de
olfactive	casques anti bruit
	- doter la base chantier/vie de groupes électrogènes insonorisés
	- respecter les directives de la Bm en matière d'entretien routier
	(distance minimale d'au moins 100 m entre la base vie/chantier
	et les habitations)
	 éteindre systématiquement les véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt
	- procéder aux visites techniques conformément aux règles du
	constructeur
	- éteindre systématiquement les véhicules et engins lorsqu'ils sont
	à l'arrêt
	- doter les employés des masques anti-poussières adéquats et
	fumées nauséabondes des engins adéquats et instituer une
	culture de port desdits masques chez les employés les plus
	exposés
	- entretenir les engins utilisés afin de limiter les fuites.
Risque de pollution du	- élaborer un plan de gestion des déchets solides et liquides ;
sol	- construire une aire de lavage des véhicules et engins, équipée
	d'un séparateur d'hydrocarbure ;
	- sensibiliser les employés sur les bonnes pratiques d'hygiène-
	sécurité-environnement sur le chantier, liées à la prévention des
	pollutions du sol ;
	- signer un contrat de récupération et de traitement des déchets
	d'hydrocarbures, de filtres, de fers, de batteries et autres déchets
	non biodégradables avec une société disposant d'un permis
	environnemental;
	- tenir à jour les fiches d'enlèvement et de traçabilité des déchets.
	- installer une citerne de récupération des huiles usagées et
	envoyer au fournisseur les carburants et lubrifiants pour
	recyclage
Risque d'érosion	- protéger les talus par engazonnement ou par des perrés
1	maçonnés
	- remettre en état les espaces dégradés (base chantier/de base
	vie, sites d'emprunts, carrières et autres) à la fin des travaux
Enlaidissement /	- remettre en état les espaces dégradés (base chantier/de base
dégradation du paysage	vie, sites d'emprunts, carrières et autres) à la fin des travaux
	- régétaliser les abords routiers
	- ranger les matériels de travail réutilisables et ceux non
	réutilisables ;
	- avoir des bacs de collecte de déchets.
Pollution des eaux de	
rediulion des eaux de	 élaborer un protocole de gestion des déchets

CAREB



xxii

surface	- éviter tout rejet de matériaux (reste de béton, gravats, ferrailles,) et de déchets dans les cours d'eau
	- rétablir les écoulements des cours d'eau à la fin des travaux
	- protéger les talus par engazonnement ou par des perrés maçonnés
	- ouvrir les zones de dépôt de matériaux de mauvaise tenue à une
	distance d'au moins 50 m
	- aménager une aire bétonnée de lavage de véhicules et engins
	avec séparateur d'hydrocarbures
	- construire un bac couvert et étanche pour le stockage des
	hydrocarbures
	- mettre sur le site des bacs labélisés avec couvercles suivant les
	différents types de déchets
	- signaler tout transport de déchets à l'autorité locale du MINEPDED
	- éviter les déversements de terre enlevée pour limiter la
	contamination des cours d'eau environnants en cas de
	contamination accidentelle ou de stockage temporaire de
	matériaux excavés
	- nettoyer les structures de drainage et réparer les pentes et les
	accotements avant la saison des pluies pour un contrôle plus
	facile des matières nocives de ruissellement
	- en cas de travaux sous la pluie, la zone de travail doit être isolée
	et un plan d'érosion approprié doit être mis en œuvre pour
	empêcher le rejet d'eau chargée de sédiments et d'autres
	substances nocives dans les cours d'eau et les zones d'habitats sensibles
Pollution des eaux	
souterraines	manipulation des liquides dangereux sur le chantier ;
Joanna	- construire une aire de lavage des véhicules et engins, équipée
	d'un séparateur d'hydrocarbure;
	- installer une citerne de récupération des huiles usagées et
	envoyer au fournisseur les carburants et lubrifiants pour
	recyclage
	- élaborer un plan de gestion des déchets solides et liquides ;
	- signer un contrat de récupération et de traitement des déchets
	d'hydrocarbures, de filtres, de fers, de batteries et autres déchets
	non biodégradables avec une société disposant d'un permis
	environnemental.
Dégradation / perte du	- remettre en état les espaces mis à découvert à la fin des
couvert végétal	travaux;
	- mettre le bois abattu à la disposition des populations riveraines
	comme bois de chauffe ;
Di la la companya di	- procéder à la plantation des arbres.
Risque de destruction de	- remettre en état les espaces mis à découvert à la fin des
la faune aquatique	travaux ;
Diagua da pallutian man	- ne pas verser les restes de béton dans les cours d'eau.
Risque de pollution par	- sensibiliser les populations riveraines et les usagers sur les

xxiii





la a dá ab ata	demonstra liée à la manuraine montieur des audumes mémors à resu
les déchets	dangers liés à la mauvaise gestion des ordures ménagères; - installer les bacs à ordure.
Risque d'accroissement	 élaborer un plan de gestion des déchets sensibiliser les populations riveraines et les usagers sur les
des inondations en aval	dangers liés à la mauvaise gestion des ordures ménagères;
des sites des travaux	- créer des comités locaux de protection de l'environnement et des
des sites des travaux	drains et des voiries aménagés.
Diagua da dastruation	Impacts sociaux
Risque de destruction et/ou de restriction à l'utilisation des biens	 indemniser les personnes affectées par le projet avant le démarrage des travaux et suivant le barème prévu par le plan de réinstallation;
	 indemniser éventuellement les populations victimes de destruction avant le démarrage des travaux (zone d'emprunt, carrières, etc.) suivant le barème prévu par le plan de réinstallation;
	 informer les propriétaires des cultures de la date de démarrage des travaux pour qu'ils puissent les récolter si possible avant les travaux ;
	 accompagner les populations et particulièrement les personnes vulnérables dans la gestion de leurs indemnisations
Risque de propagation	- sensibiliser les employés, les populations riveraines et les
propagation des	usagers de la route sur les IST/VIH-SIDA
IST/VIH/SIDA et de la	- encourager les employés à connaître leur statut sérologique
COVID-19	- prendre en charge en toute discrétion les employés déclarés
	séropositifs
	 rendre disponible les préservatifs et les antirétroviraux (ARV) organiser des campagnes de distribution gratuite des préservatifs
	aux filles de la localité et aux employés
	 rédynamisation des Comités Locaux de Lutte contre le SIDA (CLLS)
	 sensibiliser les filles et les employés sur les grossesses non désirées
	 appuyer les boutiquiers locaux dans la vente des préservatifs
	- sensibilisation des populations riveraines et du personnel du
	chantier à la lutte contre les IST/VIH/SIDA et la COVID-19
	 respect des mesures barrières contre la COVID-19 édictées par le gouvernement camerounais.
	Pour les autres risques et impacts sociaux
	Le travail des enfants
	- Le projet devrait avoir des mesures dans les contrats pour
	s'assurer que les personnes en dessous de l'âge de travailler ne
	sont pas embauchées et garantir que le droit du travail du
	Cameroun est suivi.
	- Le registre du travail et la vérification de l'âge doivent être
	maintenus pendant toute la durée du projet.
	 Des dispositions pénales devraient être disponibles pour l'embauche de main-d'œuvre enfantine.

xxiv





RAPPORT FINAL			
	- Au cours de la procédure d'embauche, l'entrepreneur ou le sous-		
	traitant doit se conformer à la loi camerounaise.		
	Conditions de travail inadéquates		
	- La sécurité et la protection des travailleurs doivent être assurées		
	dans le cadre des contrats fournis par l'entrepreneur.		
	- Des règles et réglementations appropriées doivent être mises en		
	œuvre afin d'assurer la protection des travailleurs.		
	- Les entrepreneurs doivent être contraints de respecter la loi		
	camerounaise spécifique déterminant le salaire minimum et l'âge		
	minimum de travail pour les enfants.		
	- Une surveillance continue est nécessaire pour maintenir des		
	conditions de travail adéquates.		
Risque d'accident de	- exiger la visite médicale à chaque postulant lors du recrutement		
travail et maladies	- prévoir une boîte à pharmacie pour les premiers secours		
professionnelles	- arroser au droit des travaux (zone d'envols des poussières)		
	- sensibiliser le personnel et les populations sur le paludisme et les		
	maladies hydriques		
	 former un secouriste dans chaque équipe de travail doter les employés réguliers d'un contrat de travail et inscrire les 		
	employés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)		
	- doter le personnel des Equipements de Protection Individuelle		
	(EPI) adéquats (tenue, cache nez, casque antibruit, casque,		
	gangs, etc.)		
	- remplacer les EPI à intervalle de temps bien spécifié pour		
	chaque équipement		
	- sensibiliser les employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au		
	travail - signer une convention de suivi médical avec un médecin de		
	travail et un hôpital		
	- intégrer dans le cahier de charges des sous-traitants éventuels		
	l'exigence de doter leur personnel des EPI et de les immatriculer		
	à la CNPS		
	 veiller au suivi médical des personnes travaillant aux postes où le niveau de bruit serait supérieur à 85 dB(A), (art. 41 de l'arrêté 		
	ministériel n°0039/MTPS/IMT du 26 novembre 1984).		
	Mesures de prévention ou de protection pour le travail en		
	hauteur		
	- Travail en hauteur : Inspection des échafaudages selon les		
	normes OSHA		
	- Des mesures de prévention et de protection contre les chutes		
	doivent être mises en œuvre, telles que l'installation de garde-		
	corps avec garde-corps et plinthes au bord de toute zone à		
	risque de chute		
	- Former les superviseurs et les travailleurs au sauvetage de base en cas de chute		
	Risques électriques, de levage, de glissement et		
	d'équipement		
1			





Juin 2024

	-
	 Vérification de tous les cordons électriques, câbles et outils électriques manuels pour les cordons effilochés et exposés et
	après la fabrication - Recommandations pour la tension de fonctionnement maximale
	autorisée Protéger les cordons d'alimentation et les rallonges contre les
	dommages physiques comme la pluie.Former tous les travailleurs à la bonne technique de levage
	sécuritaire (notamment pour le levage d'éléments en béton). - • Évaluer minutieusement la zone de travail afin d'identifier les
	zones à haut risque de blessures par glissade, trébuchement et chute et les contrôler ; conduite régulière des inspections sur la propreté générale, l'intervention en cas de déversement et
	l'efficacité des nettoyages ;
	- Éteindre ou débrancher les machines avec des pièces mobiles exposées.
	Dangers d'excavation (directives IFC OHS) :Contrôler les caractéristiques spécifiques au site qui peuvent
	contribuer à l'instabilité de la pente de l'excavation (par exemple, l'utilisation de l'assèchement de l'excavation, les parois latérales
Risques d'accroissement du vol et de la criminalité	- sensibiliser les employés et les populations riveraines sur la vigilance et le comportement à tenir en cas d'agressions ;
	- sensibiliser les populations sur la sécurisation de leurs ressources financières dans les structures appropriées
	(établissements de micro-finance, etc.); - mettre en place un service de gardiennage de jour comme de
	nuit au niveau des bases vie et des bases chantier ; - renforcer des comités locaux de vigilance.
Risque de conflits	 concevoir et afficher au niveau de la base vie un règlement intérieur prescrivant les règles de la vie en communauté, et faire respecter ce règlement par le personnel
	- conflit entre l'équipe du projet et les riverains
	- sensibiliser le personnel de chantier sur les us et coutumes locales
	 faire signer un code de conduite mettre en œuvre un plan d'engagement avec les parties prenantes
	- aménager les accès riverains
	- procéder au paiement des compensations avant le début des travaux
	- sensibiliser les populations sur les procédures d'expropriation et d'indemnisation et les mécanismes de calcul des coûts des
	indemnisations - identifier avec l'appui des autorités traditionnelles et des
	populations, les ayants droits aux indemnisations - mettre sur place une plateforme de résolution des conflits.
	Conflits entre les vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes et les employés
	et les employés

CARFE



F	KAPPURI FINAL
	- mettre à la disposition des vendeuses de nourriture/tenanciers
	d'échoppes des carnets de crédits qui permettront de retenir les
	dettes des employés à la source
	- mettre sur place une plateforme de résolution des conflits.
Risque de recrudescence	- donner la priorité aux femmes pour les emplois non qualifiés et à
des violences basées sur	compétence égale, pour les emplois qualifiés lors des
le genre (VBG/EAS/HS et	recrutements;
VCE)	- insérer la mention « candidatures féminines encourgées » sur les
\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	offres d'emploi ;
	- sensibiliser les hommes sur l'implication des femmes dans la
	gestion des fonds issus des indemnisations.
	- Donner aux travailleurs la formation nécessaire et la session de
	sensibilisation sur les questions concernant l'EAS, la VBG avant
	de signer le CoC.
	- Veiller à ce que les travailleurs signent le code de conduite (CoC)
	qui cible les risques de VBG, en particulier l'EAS induite par
	l'afflux de la main d'œuvre travail
	- Vérifier que le MGP pour les communautés est correctement mis
	en œuvre pour enregistrer les plaintes des communautés
	environnantes, pour trouver résolutions adéquates et mettre en
	œuvre des actions correctives
Risque de destruction du	- se concerter avec les familles concernées en vue de la
patrimoine culturel et	réalisation des rites le cas échéant avant le début des travaux
archéologique	- former le personnel chargé du terrassement (conducteurs
	d'engins et aides) et les responsables des travaux sur la
	surveillance archéologique
	- éffectuer le suivi archéologique pendant les travaux de
	terrassement
	- recenser les sites sacrés dans l'emprise de la route ;
	- élaborer et diffuser sur le chantier, un protocole de récolte des
	échantillons ou vestiges archéologiques
	- suivre les procédures de découverte fortuite « chance find
	procedures »
Risque d'incendie /	- Installer un extincteur 50 kg sur roue à poudre ABC ou à
explosion	hydrocarbure à proximité des zones à risque d'incendies et
	facilement accessibles;
	- Afficher des pictogrammes de sécurité à l'entrée des zones à
	risque ;
	- Doter les unités comportant les entités à risque d'incendies de
	détecteurs de fumée ;
	- Installer des bacs à sable avec pelles à l'entrée des cuves de
	stockage d'hydrocarbures
	- Elaborer un plan de mesures d'urgence
Risque de perturbation	- trafic
du trafic	- Élaborer un Plan de Gestion du Trafic (PGT)
(obstruction/interruption	- Un PGT doit être élaboré avant le début des travaux pour assurer
de l'accès temporaire	la sécurité routière
·	- Le PGT devrait aborder les exigences de fermeture partielle afin
aux	at the second seco

xxvii





logements/entreprises et leurs impacts économiques et sociaux)	de limiter les interférences pour le public et de minimiser les risques liés au projet.et les retards de circulation et accidents en appliquant des plans efficaces d'atténuation du trafic et en diffusant en temps opportun des informations à la communauté et automobilistes concernant les opérations de construction. Ces plans doivent couvrir des itinéraires alternatifs en cas de besoin et doivent se concentrer sur la prévention, minimiser et gérer les incidents de circulation.
Risques augmentation d'accidents de la circulation	 baliser la zone de projet et installer des panneaux d'indication; limiter la vitesse des véhicules/engins aus périmètres des travaux; sensibiliser les usagers sur le code la route; régulariser la circulatiton de la route de facon manuelle à l'aide des personnes postées à des points spécifiques pour diriger la circulation.
risques liés à la communication sociale au sein des communautés bénéficiaires	- mettre en place un plan de communication sociale approuvé par le maître d'ouvrage et les autres parties prenantes clés

Impacts négatifs dans la phase opérationnelle (d'exploitation):

Impacts négatifs	Mesures d'atténuations	
	Impacts environnementaux	
Risque de pollution de l'air	sensibiliser les automobilistes sur les risques de pollution liés à l'utilisation des engins et les mesures à respecter assurer le contrôle régulier des visites techniques des véhicules et engins circulant dans la zone	
Contribution aux changements climatiques	 sensibiliser les automobilistes sur les risques de pollution liés à l'utilisation des engins et les mesures à respecter assurer le contrôle régulier des visites techniques des véhicules et engins circulant dans la zone 	
Risque d'encombrement du sol (au niveau du marché notamment) Pollution des eaux	 élaborer un plan de gestion des déchets solides et liquides; sensibiliser les employés sur les bonnes pratiques d'hygiène-sécurité-environnement sur le site visé; tenir à jour les fiches d'enlèvement et de traçabilité des déchets. élaborer un protocole de gestion des déchets éviter tout rejet de déchets sur les lieux non indiqués mettre sur le site des bacs labélisés avec couvercles suivant les différents types de déchets 	
Risque de pollution par les déchets	 sensibiliser les populations riveraines et les usagers sur les dangers liés à la mauvaise gestion des ordures ménagères; installer les bacs à ordure; mettre en place des fosses pour les déchets biodégradables. Impacts sociaux 	
Risques	- limiter la vitesse des véhicules/engins par la pose des ralentisseurs	

xxviii





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

RAPPORT FINAL

augmentation	sur les points sensibles et les panneaux de signalisation;
d'accidents de la	- sensibiliser les usagers sur le code la route;
circulation	

Ces mesures sont synthétisées et regroupées en mesures génériques de trois ordres à savoir les mesures générales, les mesures de prévention ou d'atténuation spécifiques aux impacts, les mesures de compensation et d'accompagnement.

Les mesures générales

Les mesures générales sont celles qui permettent de baliser une cadre approprié pour la mise en œuvre du PGES. Elles concernent tous les impacts et portent sur les points ciaprès:

- Recrutement de 2 Responsables Environnementaux dont 1 de la MDC et 1 de l'entreprise en vue de la préparation et de la mise en œuvre du PGES ;
- Recrutement de 2 Responsables Sociaux dont 1 de la MDC et 1 de l'entreprise en vue de la préparation et de la mise en œuvre du PGES ;
- Mise en place d'un Comité d'Hygiène, Sécurité et Environnement au Travail (CHSET);
- Elaboration du volet environnement du règlement intérieur du chantier;
- Renforcement des capacités des personnels de l'entreprise pour la mise en œuvre du PGES.
- Les mesures de prévention et d'atténuation liées aux impacts précis tels que présentés ci-dessus
- > Les mesures de compensation et d'accompagnement

Ces mesures sont proposées pour compenser les impacts qui ne peuvent pas être évités ou qui sont atténués partiellement, mais aussi des mesures d'accompagnement socio économiques et infrastructurelles en vue de mieux insérer le projet dans son milieu. S'agissant de ces mesures on note:

- Construction d'un ou plusieurs points d'eau aménagés;
- Elaboration d'un programme d'appuis économiques et sociaux aux communautés
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de reboisement ;
- Mise en place d'un comité local de suivi des indemnisations le cas échéant.

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été enrichi par le programme de mise en œuvre des mesures environnementales, des programmes de surveillance et de suivi environnemental ainsi que de participation du public.

Le programme de surveillance et de suivi se résume par les étapes des opérations y relatives et les acteurs associés.

S'agissant de la surveillance environnementale, les étapes à suivre portent sur les points suivants: préparer le programme de surveillance; définir les opérations à contrôler; identifier et localiser les sites à surveiller; faire un inventaire et comprendre les mesures environnementales proposées dans le rapport d'Etude d'Impact

XXIX





Environnemental et Social (EIES). Les acteurs majeurs sont entre autres les responsables environnementaux et sociaux, les populations, les entreprises, le CDS-PGES, etc.

Pour le suivi, il s'agit essentiellement de :

Le programme de suivi a pour objectifs de:

- vérifier la prédiction des impacts;
- vérifier l'efficacité des mesures proposées;
- assurer le renforcement des retombées positives.

Le suivi est assuré essentiellement par le Comité Départemental de Suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (CDS-PGES)

L'ensemble du coût de la mise en œuvre du PGES est estimé à quatre vingt sept million cent mille cinquante (87 150 000) FCFA sur la période correspondant au chronogramme des activités. Il intègre principalement les coûts des mesures directement liés au projet. Il y a lieu de relever que plusieurs coûts de mesures sont intégrés pour mémoire dans les budgets du projet et de l'entreprise adjudicataire.





Juin 2024

ABSTRACT

The present project, which is the subject of this study, is part of the sub-projects for the construction of drains and local roads in the neighbourhood of Lacka and Sultanat in the Commune of Kousseri. It is implemented within the context of Inclusive and Resilient Cities Development Project for Cameroon (PDVIR) financed by the World Bank (P156210).

Indeed, an insufficient investment in the urban sector has resulted in significant delays in the development of infrastructure and basic services. This has caused several organisational, managerial and increasing uncontrolled urbanisation problems. In response, the Government of the Republic of Cameroon, through the Ministry of Housing and Urban Development (MINHDU), which is the contracting authority, has envisaged the implementation of the said sub-projects in a certain number of towns, including Kousseri i

The objective of PDVIR is to improve access to urban infrastructure, basic urban services and economic opportunities in the precarious neighbourhoods of several decentralised territorial communities, including that of Kousseri, the locality of interest in this study.

Its actions are implemented through four (4) components, with component 2 focusing on "Resilient infrastructure and urban services" and its sub-component 2.1 being "Improvement of under-equipped neighbourhoods". The sub-projects of construction of drains and local roads in the neighbourhoods of Lacka and Sultanat in the Commune of Kousseri are thus part of this sub-component.

This document constitutes the summary Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) report which is a decision support tool and should ease, during the various construction and operation phases, the insertion of this project in its environment in a satisfactory manner, by protecting the populations on one hand and improving their living conditions on the other hand.

To carry out this ESIA, the project owner selected the consortium African Centre for Applied Forestry Research and Development (CARFAD) and DIDON CONSEIL S.A. These two consultancy firms work on a daily basis in search of ways to protect the environment and promote sustainable development, and have proven experience in the field of ESIAs.

This ESIA report describes: the project activities and the initial state of the environment in which it is located, the impacts that these activities have on the environment, the mitigation or optimisation measures proposed, as appropriate, and the methods for their implementation.

The project which is the subject of the present study consists of different components spread across the site installation and construction phases. Those components are presented as follow:

Sites of realisation of infrastructures (lot 1)

XXXi



<u>Quater</u>	Stretch / Sub-projet	Distance /Spécification
<u>Lacka</u>	the Lacka stretch of the road: from carrefour CAMWATER – Brigade gendarmerie Lacka – carrefour Petit Marché	1074m long and 9m wide
	Ardébé-Ville : construction of the main drainage as well as the bridges	405m long
	Lacka: construction of the main drainage (405m long) as well as the bridges and scuppers	600 m long
	Nzakalo: development of pedestrian traffic lane	630m long and 2,50 m wide
	Wally: development of pedestrian traffic lane	1000m long and 2,50 m wide
	Ardébé-Ville: development of pedestrian traffic lane	468m long and 2,50 m wide
Sultanat	Koulouk Prison : construction of the main drainage	750m long
	Koulouk : development of pedestrian traffic lane	404 m long and 2,50 m wide

Sites of realisation of proximity equipments (lot 2)

<u>Quater</u>	Sub-projet / Equipments		
<u>Lacka</u>	Lacka : construction of classrooms (Nursery School at Lacka plus a fence		
	for Lacka; Primary School and High School Lacka and an adjoining office		
	for the Principal)		
	Rehabilitation of the night market as well as all the shelter and lighting		
	<u>issues</u>		
	Rehabilitation of two relaxation and leisure areas (Technical High School,		
	Municipal Stadium		
<u>Sultanat</u>	SAO-Kotoko Museum: rehabilitation of a library as well as all the		
	equipments issues and fournishing with school documents		
	(multifunctional centre)		
	Old Kousseri Town Hall: rehabilitation of the Intergrated Health Centre		
	with equipment as well as the mesh fencing issues		
	Réhabilitation of the Commandant LAMY' Monuments (Pillars)		

The operational phase involves the commissioning and use of the facilities.

The project area is located in the Commune of Kousseri in Logoneet Chari Division, Far North Region. The project area has a semi-arid Sahelian climate characterised by two

XXXII





seasons, a shorter rainy season (generally 4 to 5 months) and a long dry season (7 to 8 months). The average rainfall is around 500 to 600 mm/year; the average annual temperature reaches 26 to 27°C, with an amplitude of 6,5 to 7,0. The highest temperatures are observed during the dry season (over 40 to 47°C).

This climate is subject to large-scale variations leading to phenomena linked to climate change.

On the socio-economic level, the commune of Kousseri has experienced significant population growth over the past decade. The population has increased until reached 109 751inhabitants in 2016 out of which ¾ in the town of Kousseri. This phenomenon is linked on one hand to an annual growth rate of 2,8%.

As far as ethnic groups are concerned, Kousseri is constituted in majority of ArabeChoa, Kotoko, Mousgoum, Massa, Kanouri, Mandara, Peulh, Haoussa, Buduma, Kanembou, Kim, Zakhawa, Hazaray, Sara and Iodoko.. Alongside them, there are ethnic groups from other Communes in the region or neighbouring regions and a large colony of non-natives. These non-natives mostly made up of civil servants and government employees, employees of NGOs and programmes coming from the four corners of the country for various services and students. The cohabitation of these different groups is peaceful. The main activities in the area include livestock, agriculture and small-scale trade.

ces and students. The cohabitation of these different groups is peaceful. The main activities in the area include livestock, agriculture and small-scale trade.

es and students. The cohabitation of these different groups is peaceful. The main activities in the area include livestock, agriculture and small-scale trade.

From a legal point of view, this study is carried out in accordance with the laws and regulations in force in Cameroon, in particular Law No. 96/12 of 5 August 1996 on the framework law on the environment and Decree No. 2013/0171/PM of 14 February 2013 laying down the modalities for carrying out environmental and social impact studies. To this end, this study is classified as a Summary Environmental and Social Impact Assessment (ESIA-S). This study is also carried out in accordance with the Operational Policies and relevant World Bank Guidance Notes. Theseinclude:

icies and relevant World Bank Guidance Notes. Theseinclude:

cies and relevant World Bank Guidance Notes. Theseinclude:

- Access to information
- EHS
- Labour Influx Guidance note
- Good Practice Note addressing Sexual EA/SH in investing Project Financing
- Policy 4.01 on Environmental Assessment, including Public Participation;
- Policy 4.11 on Cultural and Physical Resources;
- Policy 4.12 on involuntaryresettlement;

With regard to the legal framework governing the urban sector, several texts were examined. These national texts, as well as international legal instruments, contribute to a good management of the sector while protecting its environment for the general satisfaction of the populations.

XXXIII





At the institutional level, several sectoral ministries and other bodies are heavily involved in the management of urban development. The most prominent of these are the Ministry of Housing and Urban Development (MINHDU), the Ministry of the Environment, Nature Protection and Sustainable Development (MINEPDED), the Ministry Social Affairs (MINAS), the Ministry of Water and Energy (MINEE), the Minister of Decentralisation and Local Development (MINDDEVEL) through the Decentralised Territorial Communities (DTC).

C).

()).

As part of the public participation, several stakeholders were consulted during the process of carrying out the public consultations. At the end of this process, two public consultation meetings were held in the Commune of Kousseri. The results of this process were subject to an in-depth analysis of the concerns of the stakeholders. In terms of results obtained:

- Concerning the meeting of regarding the population of Lacka, there were 210 participants out of which 92 men, 47 women and 71 young people;
- Concerning the meeting with Sultanat populations, there were 146 participants out of which 68 men, 41 women et 37 young people.

During this public consultation meeting, a number of concerns were raised and responded to where appropriate:

Concerns:

- √ how to involve people in monitoring the implementation of the project?
- ✓ requests the support of the PDVIR for the structuring of development committees so that they are representative;
- ✓ the population dumps waste (septic tanks, waste water, household waste, etc.) in the
 gullies. This pollutes the water. What is planned to channel this waste once the
 drains are built in the LACKA district?

Answers:

- ✓ the participation of the populations in the implementation of projects is a regulatory provision. This concern will be taken into account in the ESMP;
- ✓ theLacka development committee has been created. It is open and has a statute, internal rules and an electoral code. The executive board is elected for a two-year term and must be representative (30% women and 20% youth);
- ✓ build toilets at the high school and at the playgrounds.

Thus, the project is likely to generate a number of benefits. But it is also likely to generate nuisances or inconveniences that must be taken into account. Thus, in the course of this study, the two (2) types of impacts (positive and negative) presented below have been identified in the construction and operation phases.

CARTE



a) Positive Impacts of the project:

Environmental Impacts in the construction and operation phase

Positive Impacts	Optimisation mesures	
construction phase		
RAS	RAS	
Operational phase for drains and road works (Lot 1)		
Stabilising	- raise awareness among the local population on the protection	
roadsides and	,	
banks / reducing	·	
the risk of erosion	and built roads	
Embellishment of	- Restore degraded areas (construction site / living base and	
the landscape	borrowing sites) at the end of the works;	
	- respect MINTP's directives in terms of maintenance.	
Flood reduction	- address flooding problems downstream of the drain	
	construction sites;	
	- monitor downstreamflooding areas	
	- netting at defined intervals to retain waste at the drains.	
•	erational phase for community facilities (Lot 2)	
Improved leisure	·	
and recreation	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
conditions at the		
Technical High	protection against erosion.	
School and Lacka		
Stadium		

Social impacts in construction and operation phases

Positive Imp	acts	Optimisation mesures
Construction phase for drains and road works (Lot 1)		
Job creation - apply the HIMO method, which consists of employing maximum of local labour to carry out the work; - give priority to local residents when recruiting for unskilled jobs, they are locally available; - involve quarter heads in the recruitment process; - make the staff recruitment policy transparent; - issue certificates or attestations of employment at the end of the contract to employees to enable them to be more competitive for future employment opportunities.		
Operation phase for drains and road works (Lot 1)		
Improved	living	- raise awareness among the local population on the protection
conditions	and	,
quality of life		- create local committees for the protection of the environment

XXXV





	and built roads
Facilitation of the movement of people and goods - create local committees for the protection of the environand the constructed facilities.	
Improved access to health care and education	 raising awareness of the population on the usefulness of medical care (vaccines, childbirth, diagnostics etc) raising awareness of the importance of education, especially for young girls
Better learning and working conditions for the students, the administrative staff and the headmaster of the public school and the high school	- construct a fence for the Lacka public school; - constructing toilets at the level of concerned establishments of Lacka
Improved trading conditions at Lacka market; Improved security conditions during the day and night	- build toilets in the market; - constructing pits for biodegradable waste
Increased patient care at the integrated health centre	- provide an incinerator for biomedical waste
Promotion of reading and research due to the development of the library and multifunctional centre	- raise awareness of the opportunities available, especially among young people and students
Increased tourism opportunity due to the rehabilitation of the Commandant Lamystele	- sensitise and train the managers of interested institutions (Commune) on how to exploit the opportunity

b) Negative impacts of the project

Negative impacts during the construction phase (for lots 1 and 2):

Negative impacts	Mitigation measures	
	XXX	νi





	RAPPORT FINAL
	Environmental impacts
Risk of air	- Water the areas under construction to reduce the level of dust
pollution	fly-offs;
	- ensure regular maintenance of machinery and vehicles so
	that they generate less harmful gases;
	- carry out technical inspections in accordance with the
	manufacturer's rules;
	- systematically shut down engines, vehicles and machinery
	when not in use;
	- comply with environmental and safety standards for the
	establishment and running of classified establishments;
	- inform the population in the vicinity of sensitive receptor areas about maintenance activities that may emit odours;
	Language of the Left and the Control of the Control
	- ensure the daily collection of solid waste from the site and adequate management of wastewater generated by site
	works;
	- put in place a fitting management plan.
Contribution to	- Systematically replace the filtering elements of vehicles and
climate change	machinery in accordance with the manufacturer's rules;
	- systematically shut down engines, vehicles and machinery
	when not in use;
	- limit the felling of trees to the strict minimum on the various
	work sites;
	- make felled wood available to local populations as firewood to
	limit pressure on wood resources;
	- restore degraded areas (site base/living base, borrow sites,
	quarries and others) at the end of the works;
	- compensate for degraded areas by reforestation.
Noise and	- Equip employees working at noise-emitting stations with
olfactory pollution	noise-cancelling headphones;
	- equip the site/living base with soundproof generators;
	- comply with the World Bank's directives on road maintenance
	(minimum distance of at least 100 m between the base
	camp/construction site and the dwellings);
	- systematically turn off vehicles and machinery when they are
	stationary - carry out technical inspections in accordance with the
	- carry out technical inspections in accordance with the manufacturer's rules;
	- provide employees with adequate anti-dust and anti-smoke
	masks for the appropriate equipment and establish a culture
	of mask wearing among the most exposed employees;
	- maintain the equipment used in order to limit leaks.
Risk of soil	- Elaborate a solid and liquid waste management plan;
pollution	- build a washing area for vehicles and machinery, equipped
r = d. (10.1)	and a made in grant of the made in a ma

xxxvii





	RAPPORT FINAL
	 with a hydrocarbon separator; raise employee awareness on good health-safety-environmental practices on the site, linked to the prevention of soil pollution; sign a contract for the recovery and treatment of hydrocarbon waste, filters, irons, batteries and other non-biodegradable waste with a company that has an environmental permit; keep up-to-date waste collection and tracking sheets; install a waste oil recovery tank and send the fuels and lubricants to the supplier for recycling.
Risk of erosion	 Protect the embankments by grassing or masonry riprap restore degraded areas (worksite base/living base, borrow sites, quarries and others) at the end of the works
Disfigurement / degradation of the landscape Surface water	 Restore degraded areas (construction site/live base, borrow pits, quarries and others) at the end of the works restore road verges; store reusable and non-reusable work materials; providewaste collection bins. develop a waste management protocol
pollution	 avoid any discharge of materials (remains of concrete, rubble, scrap metal, etc.) and waste into watercourses restore the flow of watercourses at the end of the work protect the embankments by grassing or masonry riprap create deposit areas for poor holding materials at a distance of at least 50 m; build a concrete washing area for vehicles and machinery with an oil separator; build a covered, watertight tank for storing hydrocarbons place labelled bins on the site with lids for the different types of waste; report any transport of waste to the local MINEPDED authority; avoid spills of removed soil to limit contamination of surrounding watercourses in case of accidental contamination or temporary storage of excavated material clean drainage structures and repair slopes and shoulders before the rainy season for easier control of deleterious runoff materials if working in the rain, the work area should be isolated and an appropriate erosion plan implemented to prevent the release of sediment-laden water and other harmful substances into watercourses and sensitive habitat areas
Groundwater pollution	 raise employee awareness on good practice in handling hazardous liquids on site;
Poliution	riazaruous ilyulus ori site,

xxxviii





 build a vehicle and machinery washing area equipped with an 		
oil separator;		
- install a waste oil recovery tank and send fuels and lubricants		
to the supplier for recycling;		
- develop a solid and liquid waste management plan;		
- sign a contract for the recovery and treatment of waste		
hydrocarbons, filters, irons, batteries and other non-		
biodegradable waste with a company that has an		
environmental permit.		
restore the uncovered areas at the end of the work;		
- make the felled wood available to local populations as		
firewood;		
- plant trees.		
restore the uncovered areas at the end of the work;		
- Avoid pouring concrete remains into watercourses.		
raise awareness among local populations on the dangers		
associated with poor management of household waste;		
provide wastebins ;		
formulate a waste management plan		
- Raise awareness among local populations on the dangers of		
poor waste management;		
create local committees for the protection of the environment		
and the constructed drains and roads.		
Social impacts		
compensate people affected by the project before the start of		
work and according to the scale provided for in the		
resettlement plan;		
compensate the populations affected by destruction before		
the start of the work (borrowing zone, quarries, etc.)		
according to the scale provided for in the resettlement plan;		
inform the owners of crops of the start date of works so that		
they can harvest them if possible before the works;		
- support the population, particularly vulnerable people, in the		
management of their compensation.		
raise awareness of STI/HIV/AIDS among employees, local		
populations and road users		
encourage employees to know their HIV status;		
provide discreet care to employees who have been declared		
HIV-positive;		
- make condoms and antiretroviral drugs (ARDs) available		
- organise free condom distribution campaigns for local girls		
and employees;		
revitalising the Local AIDS Committees (LACs)		
raising awareness of unwanted pregnancies among girls and		

XXXIX





employees;

- support local shop owners in selling condoms;
- raising awareness of the local population and site personnel on the fight against STI/HIV/AIDS and COVID-19;
- respect for the barrier measures against COVID-19 decreed by the Cameroonian government.

For other risks and social impacts Child labour:

- the project should have measures in the contracts to ensure that people under the working age are not hired and to ensure that Cameroon's labour laws are followed;
- labour registration and age verification must be maintained throughout the project;
- penal provisions should be available for hiring of child labour;
- during the hiring process, the contractor or subcontractor must comply with Cameroonian law.

Inadequate working conditions:

- the safety and protection of workers must be ensured in the contracts provided by the contractor;
- appropriate rules and regulations should be implemented to ensure the protection of workers;
- contractors should be required to comply with specific Cameroonian laws determining the minimum wage and minimum working age for children;
- continuous monitoring is needed to maintain adequate working conditions.

Risk of work accident and occupational diseases

- require a medical examination for each applicant at the time of recruitment;
- provide first aid kits
- water the area around the work site (dusty area);
- raise awareness of malaria and waterborne diseases among staff and the population:
- train a first-aid worker in each work team;
- provide regular employees with an employment contract and register them with the National Social Security Fund (CNPS);
- provide staff with adequate Personal Protective Equipment (PPE) (uniforms, nose covers, ear muffs, helmets, gangs, etc.)
- replace PPE at specified intervals for each piece of equipment;
- raise employee awareness on occupational health and safety;
- sign a medical follow-up agreement with an occupational





	RAPPORT FINAL
	 physician and a hospital; include in the specifications of any subcontractors the requirement to equip their staff with PPE and to register them with the CNPS; ensure the medical monitoring of people working in positions where the noise level is higher than 85 dB(A) (art. 41 of ministerial order n°0039/MTPS/IMT of 26 November 1984).
	 Preventive or protective measures for work at height: working at heights: OSHA scaffold inspection; fall prevention and protection measures should be implemented, such as installing guardrails with railings and toe boards at the edge of any fall hazard area; train supervisors and workers in basic fall rescue.
	 Electrical, lifting, sliding and equipment hazards; check all electrical cords, cables and hand tools for frayed and exposed cords and after manufacture recommendations for maximum allowable operating voltage; protect power cords and extension cords from physical damage such as rain; train all workers in proper safe lifting technique (especially when lifting concrete elements); thoroughly assess the work area to identify and control areas at high risk of slip, trip and fall injuries; conduct regular inspections of general cleanliness, spill response and cleaning effectiveness; turn off or disconnect machines with exposed moving parts; Excavation hazards (IFC OHS guidelines): control site-specific features that may contribute to excavation along instability (e.g., use of executation developing eliquipally)
Risks of increased theft and crime	 slope instability (e.g. use of excavation dewatering, sidewalls raise awareness among employees and local populations vigilance and how to behave in case of attacks; raise awareness among the population about securing their financial resources in the appropriate structures (microfinance institutions, etc.); set up a day and night guard service at the living bases and site bases; strengthen local vigilance committees.
Riskofconflicts	 concevoir et afficher au niveau de la base vie un règlement intérieur prescrivant les règles de la vie en communauté, et faire respecter ce règlement par le personnel.





NAPPURI FINAL		
	Conflict between the project team and local residents:	
	- raise awareness of local customs and practices among site	
	personnel;	
	- have a code of conduct signed;	
	- implementastakeholder engagement plan ;	
	- arrange local roads for the surrounding populations;	
	 proceed with the payment of compensation before the start of work; 	
	- raise awareness on the expropriation and compensation	
	procedures and the mechanisms for calculating the cost of compensation;	
	- identify, with the support of the traditional authorities and the	
	populations, the people entitled to compensation;	
	- set up a conflict resolution platform. Conflicts between food	
	vendors/stall holders and employees;	
	- provide food vendors/stallholders with credit books to hold	
	back employee debts at salary payment;	
	- establish a platform for conflict resolution.	
Risk of resurgence	- give priority to women for unskilled jobs and for equally skilled	
of gender-based	jobs when recruiting;	
violence	- insert the phrase "women candidates encouraged" on job	
(GBV/EAS/SH and	advertisements;	
VCE)	- raise men's awareness on women's involvement in the	
	management of compensation funds;	
	- provide workers with the necessary training and awareness	
	session on issues concerning SEA, GBV before signing the	
	CoC;	
	- ensure that workers sign the code of conduct (CoC) that	
	targets GBV risks, especially SEA induced by labour influx;	
	- verify that the PGM for communities is properly implemented	
	to record complaints from the surrounding communities, to	
Diale of death of	find adequate resolutions and implement corrective actions.	
Risk of destruction	- consult the families concerned with the aim to carry out	
of cultural and	necessary rites, if necessary, before the start of work;	
archaeological	- train the earthmoving staff (machine operators and helpers)	
heritage	and those in charge of the work on archaeological monitoring;	
	- carry out archaeological monitoring during the earthworks;	
	identify sacred sites within the road right-of-way;develop and disseminate a protocol for collecting	
	archaeological samples or remains on site;	
	- follow chance find procedures'	
Risk of fire /	Install a 50 kg wheeled ABC or hydrocarbon fire extinguisher	
explosion	in close proximity to fire risk areas and within easy reach;	
ονδιοσιοι Ι	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	 display safety pictograms at the entrance to the risk areas; 	





Risk of traffic disruption	equip buildings with fire risk areas with smoke detectors; install sand trays with spades at the entrance to asphalt storage rooms and mixing plants; formulate an emergency measures plan. Developa Traffic Management Plan (TMP); A TMP must be developed prior to the commencement of works to ensure road safety; the TMP should address partial closure requirements to limit interference to the public and minimise project-related risks and traffic delays and accidents by implementing effective traffic mitigation plans and disseminating timely information to the community and motorists regarding construction operations. These plans should cover alternative routes where necessary and should focus on preventing, minimising and managing traffic incidents.	
Increased risk of traffic accidents	 ffic incidents. mark out the project area and install signposts; limit the speed of vehicles/machines within the perimeters of the worksite; 	
	 educate road users on the highway code; regulate traffic on the road manually using people posted at specific points to direct traffic. 	

Negative impacts during the operation phase:

Negative impacts	Mitigation measures
	Environmental impacts
Risk of air pollution	 Raise awareness among motorists of the pollution risks associated with the use of machinery and the measures to be taken; ensure regular technical inspections of vehicles and machinery operating in the area.
Contribution to climate change	 Raise awareness among motorists of the pollution risks associated with the use of machinery and the measures to be taken ensure regular technical inspections of vehicles and machinery operating in the area
Risk of cluttering the ground (especially at the market) Water pollution	 Draw up a solid and liquid waste management plan; raise employee awareness of good health, safety and environmental practices on the site in question; keep waste removal and traceability sheets up to date. Elaborate a waste management protocol;
	avoid dumping waste in unauthorised places;put labelled bins with lids on the site for the different types of

xliii





	waste.	
Risk of pollution	0 1 1	
bywaste	dangers of poor waste management;	
	- installwastebins.	
	- set up pits for biodegradable waste.	
	Social impact	
Risks of increased - Limit the speed of vehicles/engines by installing speed bump		
traffic accident on sensitive points and signposts;		
	- raise awareness of the highway code among road users.	

These measures are summarised and grouped into three types of generic measures: general measures, impact-specific prevention or mitigation measures, and compensation and support measures.

General measures

The general measures are those that provide an appropriate framework for the implementation of the ESMP. Theyconcern all impacts and relate to the following points

- recruitment of two environmental managers, one for the MDC and one for the company, to prepare and implement the ESMP;
- Recruitment of 2 social managers, one for MDC ant one for the company, to prepare and implement the ESMP;
- establishment of a Health, Safety and Environment Committee at work (HSECW);
- elaboration of the environmental section of the site's internal regulations;
- capacity building of the company's staff for the implementation of the ESMP.
 - Prevention and mitigation measures linked to precise impacts as presented above

Compensation and accompanyingmeasures

These measures are proposed to compensate for impacts that cannot be avoided or are partially mitigated and as well as accompanying socio-economic and infrastructural measures for a better integration of the project into its environment. These impacts include:

- construction of one or more developed water points;
- development of an economic and social support programme for communities;
- development and implementation of a reforestation programme;
- setting up a local committee to monitor compensation.

The Environmental and Social Management Plan (ESMP) has been enriched by the programme for the implementation of environmental measures, environmental monitoring and follow-up programmes and public participation.

The monitoring and follow-up programme is summarised by the steps of the related operations and the associated actors.

xliv





With regard to environmental monitoring, the steps to be followed include: preparing the monitoring programme; defining the operations to be monitored; identifying and locating the sites to be monitored; making an inventory and understanding the environmental measures proposed in the Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) report. The main actors include environmental and social managers, local populations, the companies, the CDS-ESMP, etc.

The objectives of the monitoring programme are to:

- verify the prediction of impacts;
- verify the effectiveness of the proposed measures;
- ensure the reinforcement of positive spill over effects.

Monitoring is carried out mainly by the Divisional Committee for Monitoring Environmental and Social Management Plans (DCM-ES)

The estimated cost of implementing the ESMP amounts to **heighty seven million three hundred fifty thousand (87 150 000)** CFA francs over the period corresponding to the activity schedule. It should be noted that several measure costs are integrated for reference in the budgets of the project and of the the successful bidder.





Chapitre 1: INTRODUCTION GENERALE

La présente introduction comprend entre autres le contexte et la justification de l'étude, la classification environnementale, la portée et l'objectif de l'étude, l'approche méthodologique de l'étude et la structure du rapport.

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

1.1.1. Contexte

Dans le cadre du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes du Cameroun (PDVIR) financé par la Banque mondiale, le Gouvernement du Cameroun envisage de mettre en œuvre un certain nombre de sous-projets de proximité dans certaines de ses villes dont Kousséri.

L'une des motivations du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) est déclinée par l'insuffisance des investissements dans ce secteur, et qui se traduit par un important retard dans le développement des infrastructures et de service de base. Du fait de cette insuffisance, les acteurs du secteur sont confrontés à des problèmes d'organisation, de gestion, et ne parviennent pas à suivre l'urbanisation croissante, ainsi que le flot croissant de nouveaux habitants dans les villes.

C'est en raison de cette forte préoccupation que, dans le cadre du PDVIR financé par la Banque mondiale (P156210), le Gouvernement de la République du Cameroun, à travers le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), envisage de mettre en œuvre les sous projets d'aménagement des drains et des voiries de proximité dans les quartiers Lacka / Sultanat dans la Commune de Kousseri ainsi que les équipements de proximité comprenant la construction des salles de classe à Lacka, l'aménagement d'une bibliothèque au Musée Sao Kotoko, un centre de santé à l'ancien hotêl de ville de Kousseri, un marché de nuit à Lacka et un centre de détente et de loisir à Lacka, la réhabilitation du monument (stèle) de LAMY au quartier Sultanat.

1.1.2. Justification de l'étude

Dans le contexte mondial aujourd'hui marqué par des multiples défis environnementaux et sociaux à relever, les projets susmentionnés, qui impactent positivement ou négativement les populations et l'environnement, devraient s'inscrire dans une perspective de développement durable et assurer leur insertion harmonieuse dans leurs milieux d'implantation.

C'est ainsi que, conformément au Cadre de Gestion Environnemental et Social du PDVIR convenu entre le Gouvernement du Cameroun et la Banque mondiale, il est commandité l'étude d'Impact Environnemental et Social Sommaire (EIES-S) relative aux sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Lacka / Sultanat dans la Commune de Kousseri.

Cette étude est encadrée par la Loi N°96/012 du 05 Août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et ses textes d'application notamment le





décret N°2013/0171 du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impacts environnemental et social au Cameroun, et l'arrêté N°00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une Evaluation Environnementale Stratégique ou à une Etude d'Impact Environnemental et Social.

Elle a également tenu compte des politiques de sauvegardes environnementales et sociales et des exigences de la Banque mondiale notamment en ce qui concerne la PO 4.01 sur l'évaluation environnementale ainsi que d'autres instruments juridiques internationaux en la matière.

Au plan national, le Décret N°2013/0171 du 14 février 2013 spécifie en son article 25 que «Tout promoteur de projet assujetti à la procédure de l'étude d'impact environnemental et social ou à l'évaluation environnementale stratégique doit au préalable obtenir un certificat de conformité environnemental de son projet délivré par le Ministère chargé de l'environnement avant le démarrage des travaux».

A cet effet, cette mission se réalise conformément aux Termes de Référence (TDR) validés par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), et aux exigences de la Banque mondiale (Bm).

1.2. CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment la loi N° 96/012 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement en son chapitre II, le décret N° 2013/00171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social, et l'arrêté N° 00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et social, ce projet est assujetti à une étude d'Impact Environnemental et Social Sommaire (EIES-S).

La présente EIES sommaire est justifiée par les dispositions de l'arrêté susvisé en son article 5 (II)-A sur les infrastructures sociales, qui classe les projets d'aménagement et d'assainissement de cette dimension dans la catégorie des projets assujetis à une Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire (EIES-S).

1.3. PORTEE DE L'ETUDE

La portée de la présente étude concerne les sites du développement des activités des sous projets et leurs zones d'influence, ainsi que les différents éléments d'analyse.

La détermination de la portée de l'étude va se faire avec la contribution des différentes parties prenantes. Elle va requerir un certain nombre d'éléments et des critères d'analyse à prendre en compte. C'est ainsi que le projet peut porter son influence au plan social et économique sur un rayon beaucoup plus large que celui de sa zone d'implantation.





A cet effet, sur le plan biophysique, la zone d'impact du projet est localisée autour des sites d'implantation du projet. Il s'agit des différents sites des sous projets dans la Commune de Kousseri ainsi que leurs environs immédiats. Dans ce cadre, sur la base des études similaires passées, les éléments susceptibles de connaître une repercution portent sur les sols, la géologie et la topographie, l'hydrologie, la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface, la qualité de l'air, l'ambiance sonore, l'écosystème.

Sur le plan socio-économique, la zone d'influence du projet pourrait aller un peu plus au-delà de cette zone d'implantation du projet, pour s'étendre au niveau du Département, de la région. Cependant, pour des besoins pratiques, nous allons circonscrire notre champ d'étude dans l'arrondissement de Kousseri et ses environs.

En conformité avec les procédures nationales d'évaluation des études d'impact environnemental et les exigences des politiques opérationnelles des sauvegardes de la Banque mondiale, l'étude s'est appesantie sur l'état initial, l'analyse de toutes les sensibilités de la zone (habitat, climatologie, écologie...) le cadre juridique couvrant ladite étude, l'identification de tous les impacts potentiels, l'évaluation des impacts pertinents, l'identification des mesures d'atténuation. La consultation des parties prenantes sera plus accrue avec les administrations sectorielles (MINEE, MINTP, MINADER, MINEPAT, MINFOF, MINDCAF, MINEPDED, MINAS, etc....), afin de considérer tous les programmes de développement entrepris et/ou en prévision dans la zone d'étude et ce, en vue d'évaluer les impacts cumulatifs.

1.4. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif global de l'étude est de s'assurer que la dimension environnementale et sociale est prise en compte à toutes les phases de la mise en oeuvre des activités de ces sous-projets d'infrastructures, conformément à la législation en vigueur au Cameroun et aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale déclenchées par le PDVIR.

A cet effet, l'étude a visé à établir un diagnostic des conditions actuelles de l'environnement susceptibles d'être affectées par ces sous-projets, analysé leurs effets positifs et négatifs et proposé des mesures pour prévenir, atténuer, ou compenser leurs effets négatifs et optimisé leurs effets positifs.

Plus spécifiquement, il s'est agi de :

- décrire les activités à réaliser dans le cadre du projet ;
- décrire et analyser l'état initial du site du projet et son environnement physique, biologique et socio-économique ;
- identifier les risques, déterminer les impacts positifs et négatifs du projet sur sa zone d'influence :
- décrire les impacts du projet sur le milieu et formuler des mesures qui amélioreront l'intégration du projet dans l'environnement ;
- identifier et évaluer les risques de catastrophes naturelles liées aux évènements extrêmes et au changement climatique qui pourraient mettre en danger le Projet ;
- analyser les impacts cumulatifs, en tenant compte des événements antérieurs, présents et futurs au Projet dans la zone d'étude ;
- identifier et évaluer les risques d'accidents liés aux activités du Projet ;





- proposer un plan de mesures d'atténuation des impacts environnementaux, sociaux et économiques identifiés par l'étude, afin d'aider l'administration, les autorités municipales, les populations et le promoteur à prendre en considération les effets potentiels du Projet sur l'environnement, d'adapter les décisions et d'adopter les mesures d'atténuations appropriées.
- proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) en intégrant une estimation des dépenses relatives à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification proposées ;
- définir le mécanisme de surveillance et de suivi socio-environnemental.

1.5. STRUCTURE DU RAPPORT

Le EIES des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanat est structuré comme suit :

- Résumé de l'étude en langage simple en français et en anglais ;
- Introduction générale;
- Description du projet ;
- Cadre juridique et institutionnel;
- Description et analyse de l'état initial de l'environnement de l'environnement et du site:
- Inventaire et description des impacts du Projet sur l'environnement
- Mesures d'atténuation environnementales et sociales
- Plan de gestion environnementale et sociale;
- Consultations Publiques;
- mecanisme de gestion des plaintes integrant les VBG/EAS/HS et VCE;
- Conclusion générale ;
- Références bibliographiques ;
- Annexes.

1.6. Phase de suivi du processus pour l'obtention du certificat de conformite environnementale

Le suivi du processus devra aboutir au Certificat de Conformité Environnementale (CCE). Il concerne les tâches portant sur le dépôt de 22 copies du rapport d'EIES, l'information sur les étapes d'avancement du processus de validation du rapport devant aboutir à la délivrance du CCE. Il faut noter également la prise en compte et l'intégration des éventuelles observations.





Chapitre 2 : DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Presentation sommaire du projet PDVIR

Le Gouvernement de la République du Cameroun, soucieux du développement inclusif des villes du Pays, a initié à travers le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) le projet dénommé « Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes du Cameroun (PDVIR) », projet pour lequel il a signé un accord de financement avec la Banque mondiale (Bm). Ce projet fait suite au Projet de Développement des secteurs Urbain et de l'approvisionnement en Eau (PDUE), exécuté de 2009 à 2018. Ce projet a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (AID) sous la forme d'un crédit en vue de financer le coût du projet de développement des villes inclusives et résilientes, et vise à accroître l'accès des populations urbaines, aux infrastructures et services de base. Le PDVIR a ainsi pour objectif d'améliorer l'accès aux infrastructures urbaines; aux services urbains de base et aux opportunités économique dans les quartiers pauvres de plusieurs collectivités territoriales décentralisées parmi lesquelles celle de Kousseri objet de la présente étude.

Le PDVIR est planifié sur une durée de six (06) ans et vise à agir sur les questions d'inclusion suivantes : (i) inclusion spatiale par l'amélioration de l'accès aux services urbains des populations des quartiers sous-équipés ; (ii) inclusion économique en favorisant l'accès à des opportunités économiques, notamment pour les jeunes ; et (iii) inclusion sociale par des mécanismes de participation et d'engagement des communautés dans la prise des décisions et la gestion locale.

Le Projet compte développer des actions à travers quatre (4) composantes :

- Composante 1 : Renforcement des capacités pour une gestion urbaine inclusive et résiliente.
- Composante 2 : Infrastructures résilientes et services urbains ;
- Composante 3 : Composante contingente ;
- Composante 4 : Gestion du projet.

Les sous-projets d'aménagement des drains, de voiries et d'équipements de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri font ainsi partie de la composante 2, et principalement des sous-composantes 2.1. Amélioration du milieu de vie des quartiers sous-équipés ;et 2.2. : Infrastructures structurantes.

2.2. Presentation des sous projets de Kousseri

2.2.1. Localisation administrative et géographique des sous projets de Kousseri

Dans le cadre du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes du Cameroun, les sous-projets d'aménagement des drains et de voirie de proximité à mettre en œuvre dans la Commune d'Arrondissement de Kousséri doivent être réalisés dans les quartiers Lacka et Sultanat (Sultanat regroupe les quartiers Koulouk, Nzakalo, Wally, Ardébé-Ville).





La Commune de Kousseri est située dans Département du Logone-et-Chari, Région de l'extrême-nord. Sur le plan géographique, elle se situe entre les 12ème degré de latitude nord et 15ème degré de longitude Est. Ses coordonnées GPS se refère à un point de la ville marqué par: E: 015. 03236, N: 12.08009 et Z: 317. Kousseri est limité au Nord et à l'Est par les fleuves Chari et Logone, au sud par la Commune du Logone-Birni et à l'Ouest par les Communes de Makary et de Goulfey. La Commune de Kousseri couvre une superficie de 160 km², sa densité est de 675 habitants au km² donc les ¾ sont dans la ville¹.

2.2.2. Présentation des sous projets et programmes de la Commune de Kousseri

Les sous projets d'aménagement des drains, de voirie et d'équipements de proximité dans les quartiers Laka/Sultanat relèvent d'un ensemble d'activités programmées dans le cadre du « Contrat de ville de Kousseri » planifié entre 2022 et 2027. Il comprend essentiellement trois programmes à savoir :

- un Programme Cadre d'Investissement (PCI);
- un Programme Cadre d'Entretien des Ouvrages (PEO) ;
- un Programme Cadre d'Amélioration de la Gestion Municipale (PAGEM).

Les sous projets en cause relèvent du PCI qui englobe l'ensemble des activités liées aux travaux d'infrastructures assorti des financements nécessaires.

Les opérations envisagées visent :

- le renforcement ou le redimensionnement d'une voie du réseau et des réseaux de drainage associés, en intégrant tous les modes de déplacement ;
- l'amélioration des voies d'accès à l'intérieur des quartiers précaires ;
- la construction des drains principaux dans plusieurs sites afin de réduire à sa plus simple expression le problème de drainage des eaux ;
- la réhabilitation ou construction d'ouvrages de franchissement ;
- la construction, l'aménagement et la réhabilitation de certaines infrastructures socio économiques, éducatives, sanitaires et culturelles.

2.2.3. Détail des sous projets de Kousseri

Les études techniques n'étant pas encore entièrement réalisées, les emprises des travaux ne sont pas encore délimitées avec précision. Cependant les différents sites probables des travaux sont identifiés dans leur majorité, et les grandes lignes caractéristiques définies.

Les tableaux ci-après donnent les sites de réalisation des travaux de construction de drains, de voirie ainsi que d'équipements

¹ Draft du Contrat de ville Kousseri



D

6

Tableau 1: sites de réalisation des travaux de construction des drains et de voiries (Lot 1)

Quartier	Tronçon / sous-projet	Distance /Spécification
Lacka	tronçon de route : carrefour CAMWATER – Brigade gendarmerie Lacka – carrefour Petit Marché	longueur de 1074 m et largeur de 9 m
	Ardébé-Ville :construction de drain principal	longueur de 405 m y compris les passerelles
	Lacka: construction de drain principal	longueur de 600 m y compris les passerelles et dalot
	Nzakalo : ruelles de circulation piétonne	longueur de 630 m et largeur de 2,50 m
	Wally: ruelles de circulation piétonne	longueur de 1000 m et largeur de 2,50 m
	Ardébé-Ville : ruelles de circulation piétonne	longueur de 468 m et largeur de 2,50 m
Sultanat	Prison - Koulouk :construction de drain principal	longueur de 750 m
	Koulouk : ruelles de circulation piétonne	longueur de 404 m et largeur de 2,50 m

Tableau 2 : sites de réalisation d'équipements de proximité (Lot 2)

Quartier	Sous-projets à mettre en oeuvre	
Lacka	construction des salles de classes EM Lacka plus construction	
	d'une cloture; EP Lacka; Lycée Lacka plus un bureau attenant	
	pour le Proviseur	
	aménagement du marché de nuit y compris toutes sujétions d'abris	
	et d'éclairage	
	aménagement 2 espaces de détente et de loisir Lycée Technique	
	et stade municial	
Sultanat		
	compris toutes sujétions d'équipements et de fournitures en	
	documents scolaires Centre multifonctionnel	
	Ancien Hôtel de Ville de Kousseri : aménagement d'un Centre	
	de Santé Intégré avec équipements y compris toutes sujétions de	
	clôture en grillage	
	réhabilitation Monuments (stèles) Commandant LAMY	

2.3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

De façon générale les travaux communs aux différents sites des sous projets comprennent :

Le dégagement des emprises: il est question de procéder à la délimitation des emprises par piquetage et layonnage, puis à l'inventaire des biens et cultures situés dans ces emprises, lesquels vont être indemnisés ou compensés. S'en suivent alors les opérations de dégagement des différentes mises en valeurs pour libérer les emprises. Les mêmes opérations sont menées pour les zones d'emprunt;





- Les terrassements concernent la réhabilitation des voies existantes et l'ouverture de nouvelles voies;
- La mise en œuvre des différents travaux : sur le sol de l'emprise de la voie nettoyée de toutes les saletés, aplani et compacté, est déposé le matériau latéritique de bonne tenue, qui est ensuite étalé et compacté suivant les prescriptions techniques contenues dans le Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP), pour former successivement les différentes couches de chaussées. Des remblais et des déblais sont aussi exécutés pour avoir des côtes et la largeur nécessaires pour cette couche;
- l'exploitation des emprunts latéritiques et graveleux (carrières de roches) pour avoir les matériaux qu'il faut là où c'est nécessaire ;
- destruction probable des champs et autres biens des personnes ou de la communauté touchés lors de l'exploitation des emprunts.

2.4. AUTRES ACTIVITES DU PROJET

2.4.1. Mise en place des installations de chantier

L'installation des chantiers (bases vie et bases chantier) est une autre activité qui consommera de l'espace. C'est une grande activité source d'impacts dans ce sens que c'est à ces endroits que résideront le personnel et qu'on stockera différents produits (carburants, lubrifiants et bitume) qui sont susceptibles de polluer différents milieux.

2.4.2. Amenée du matériel/transport des matériaux / circulation des engins

Les travaux du chantier nécessiteront le transport de différents matériaux : matériaux pour remblais, matériaux à mettre en dépôt, concassés, béton, bitume, etc. Il y aura donc un surcroit de circulation des véhicules et engins du chantier qui pourra être à l'origine de certains impacts.

2.4.3. Installation des équipements de signalisation et de sécurité

La signalisation routière qu'elle soit verticale ou horizontale permet non seulement d'améliorer la fluidité du trafic, mais surtout de sécuriser les riverains et les usagers de la route. Mais, on constate le plus souvent que ces ouvrages mis en place sont vandalisés par les riverains ou les usagers de la route.

La sensibilisation sur la protection du patrimoine routier qui est généralement assurée dans les projets financés par la Bm devra porter une attention particulière sur cet aspect.

2.5. DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux des sous projets de proximité sont prévus pour être exécutés sur une période comprise entre 08 et 12 mois maximum.





2.6. COUTS DE FINANCEMENT DES SOUS PROJETS

Les coûts de réalisation des différents sous projets sont présentés dans le tableau ciaprès:

Tableau 3: Coûts de réalisation des différents sous projets

N°	Libellé projet	Coût des travaux	Coût de maîtrise	Coût total
		(FCFA)	d'oeuvre (FCFA)	(FCFA)
	Voirie			
	Sous Total 1	801 383 600	154 122 071	955 505 671
	Equipement			
	Sous Total 2	238 550 000	45 877 930	284 427 930
	Total Général (HTVA)	1 039 933 600	200 000 000	1 239 933 600
	TVA	200 187 218	38 00 000	238 687 218
	TOTAL TTC	1 240 120 818	238 500 000	1 478 620 818

2.7. BESOINS EN MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET AUTRES RESSOURCES

2.7.1. Besoins en main d'œuvre

Les besoins des chantiers en ce qui concerne le nombre de personnes à mobiliser pour le chantier n'ont pas encore été estimés. Toutefois, il faut indiquer que les travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) seront privilégiés. Etant donné qu'il est d'ordinaire possible de substituer aux machines, le travail humain qui restreint l'impact des travaux sur l'environnement. Les tâches manuelles pourront être largement sous-traitées aux riverains. Sont concernés: les travaux de débroussaillage, de curage des ouvrages etc.

2.7.2. Besoins en eau pour le chantier

L'eau constitue aussi une ressource qui sera consommé dans le cadre de ce projet. Des volumes d'eau seront nécessaires notamment pour la fabrication du béton, le compactage optimum des différentes couches de matériaux constituant le corps de la route l'arrosage régulier des sites de travaux, et divers nettoyages dans les bases chantiers durant la periode des travaux.

Les critères devant guider le choix du cours d'eau dans lequel on pourra prélever de l'eau pour le chantier comprennent le régime du cours de celui-ci et la qualité de ses eaux.

Afin de satisfaire ces besoins en eau, deux alternatives se presentent au projet: l'utilisation des eaux souterainnes ou des eaux de surfaces. La rareté des eaux de consommation domestiques oriente vers l'utilisation des eaux de surface. Les cours d'eau saisoniers Ibou et Ngamadja peuvent etre utilisés pendant la saison des pluies mais la presence du logone, cours d'eau permanent, avec un debit de 492 m³/s offre la possibilité de satisfaire la faible demande pour le besoin en eau durant les travaux.

Par ailleurs l'alimentation en eau CAMWATER est une autre alternative, toutefois les coupures intempestives constitue un frein pour la permanance de sa disponibilité.

Compte tenu des besoins faibles en eau pour les travaux, il est recommandé l'utilisation de l'eau du logone





D'autre part, les différents projets étant mis en oeuvreœuvre dans le centre urbain, les éventuels conflits d'utilisation de l'eau entre agriculteurs et éleveurs sont très marginaux et par conséquent non significatif.

2.7.3. Besoins en gravier, sable et autres matériaux

L'exécution des travaux nécessitera divers matériaux à savoir:

- les matériaux de remblais ou matériaux homogènes et de bonne qualité mécanique (latérite, gravier, etc.) ;
- le gravier concassé, des moellons, du sable ;
- les ciments :
- le bitume et les adjuvants ;
- les fers à béton comme armatures des structures en béton armé ou fer plat pour les coffrages ou la fabrication mécanique ;
- le bois de coffrage ;
- les feuilles de tôle pour les constructions des bureaux.

La valorisation des matériaux locaux dans le cadre du projet permettra l'optimisation des retombées économiques directes du projet sur le plan national, à travers le paiement des diverses taxes pour exploitation, tant au niveau des sous-traitants qu'en termes de possibilité d'emploi de la main d'œuvre locale.

Par ailleurs, l'exploitation et l'utilisation de tous ces matériaux pourront causer différents impacts aux différentes composantes de l'environnement.

2.7.4. Approvisionnement en carburant et lubrifiants

Le fonctionnement des engins et véhicules de chantier est fortement tributaire de son ravitaillement en carburants, lubrifiants (huiles et graisses). Les déversements accidentels découlant de la manipulation de ces produits sont sources de pollution de divers milieux. Il en est de même des déchets provenant de leur utilisation (huile de vidange)

2.8. DECHETS ET NUISANCES

Les rejets et nuisances découleront d'une part des activités menées et d'autre part des intrants utilisés.

2.8.1. Typologies des déchets

Les déchets qui seront produits dans divers chantiers peuvent être classées suivants plusieurs critères :

- suivant leur nature physique, on distingue les déchets solides et les déchets liquides;
- suivant leur degré de résistances aux microorganismes, on distingue les déchets biodégradables et les déchets inertes;
- suivants leurs degré de toxicité, on peut distinguer les déchets spéciaux et les déchets banals.

Les déchets susceptibles d'être produits sur le chantier rempliront chacun, au moins l'un des critères sus - cités. Il en est de même des déchets pouvant être générés pendant la mise en service du Projet. Ces déchets sont indifféremment issus de





l'ensemble des projets concernant les voiries, centre de santé, école et lycées, marché de nuit, espaces de détente et de loisir Le tableau suivant présente les différents types de déchets de chantier et ceux issus de l'utilisation des ouvrages et des équipements autant pendant la phase de construction que d'utilisation.

Tableau 4: Typologie des déchets susceptibles d'être produits pendant les travaux

Types de déchets	Nature	Dégradabilité	Toxicité
Terre végétale	Solide	Partiellement biodégradable	Banal ou inerte
Bloc de béton, gravats de démolition, rebuts de fers	Solide	Non biodégradable	Banal ou inerte
Terres (déblais et purges)			
Détritus de végétaux	Solide	Biodégradable	Banal ou inerte
Déchets de bureau et assimilés	Solide	Biodégradable ou non	Banal ou inerte
Déchets ménagers et assimilés		Biodégradable ou non	
Huiles usées	Liquide	Non biodégradable	Dangereux
Eaux usées domestiques	Liquide	Biodégradable	Banal à spécial
Eaux usées vannes	Liquide	Biodégradable	Banal à spécial
Filtres à carburant, batteries usées, pneus usés	Solide	Non biodégradable	Dangereux
Laitance de béton	Liquide	Non biodégradable	Dangereux
Déchets chimiques	Liquide ou solide	Biodégradable ou non	Dangereux
Déchets biomédicaux	Liquide ou solide	Biodégradable ou non	Dangereux

La gestion durable des déchets doit être étroitement liée à leurs propriétés éco toxicologiques.

2.8.2. Nuisances et impacts possibles associés aux activités du projet

Au vu des articulations du projet décrites ci-dessus, le projet est susceptible de générer des nuisances et de nombreux impacts donc l'ampleur ou la gravité dépendront d'une part de l'état initial de l'environnement récepteur et d'autre part, de la prise en compte en phases d'exécution et d'exploitation des mesures de mitigation.

L'identification exhaustive de ces impacts et nuisances potentiels pouvant résulter des activités du projet, ainsi que leur évaluation seront développées dans le chapitre 6

2.9. ALTERNATIVES DU PROJET

Trois alternatives sont présentées dans le cadre de ce projet compte tenu de son envergure afin d'en ressortir celle qui est la plus acceptable. Il s'agit de l'alternative sans projet et l'alternative avec réalisation du projet initialement défini, et de l'alternative de la réalisation du projet en intégrant un certain nombre de variantes. Cela, étant donné que les caractéristiques des ouvrages sont susceptibles





d'optimisation, sur la base des options envisagées par les études techniques disponibles..

2.9.1. Alternative sans projet

L'option sans projet revient à conserver la ville dans son état actuel et laisser ces quartiers dans leur état de délabrement actuel qui est suffisamment avancée. Plusieurs conséquences sont liées à cet état dont la dégradation du cadre et la qualité de vie des populations de la ville, la dégradation du paysage, des risques divers ayant un impact certain sur le développement économique et social. En plus cette situation laisse cours à de multiples cas de pollution entrainant des problèmes de santé publique. A l'analyse cette option a beaucoup de conséquences sur la santé, le tourisme et l'économie en général. Cette alternative n'est pas recommandable dans la mesure où elle va à l'encontre des politiques de développement économique et social mises en place par le gouvernement.

2.9.2. Alternative avec projet

Cette alternative suppose que le projet sera réalisé suivant les projections fixées. Ce choix constitue l'option de développement qui comporte plusieurs avantages, bien que présentant des inconvénients. Les avantages de cette option sont entre autres l'amélioration de l'assainissement, le cadre de vie et le paysage offrant les opportunités touristiques et commerciales. La mise en oeuvre de ce projet dans sa globalité va contribuer pour une bonne proportion au développement économique, social et culturel. Cette option comporte cependant des inconvénients liés à un certain nombre de risques et impacts sur les personnes et le milieu biophysique. Ces impacts sont potentiellement maitrisables si des mesures appropriées sont prévues. Ces dispositions font de cette alternative l'option recommandée.

2.9.3. Alternative avec projet assorti de quelques variantes

Cette alternative suppose que le projet sera réalisé suivant les projections fixées mais en y intégrant un certain nombre de variantes. Ce choix permet de consolider les avantages acquis par la mise en œuvre de l'option initiale de développement, mais aussi d'inverser dans la mesure du possible la tendance aux inconvénients que présentaient les projections initialement fixées. Ces inconvénients sont liés à un certain nombre de risques et impacts sur les personnes et le milieu biophysique. Cette variante pourrait davantage contribuer à rendre plus maitrisables les impacts potentiels. Cette variante devrait s'appuyer sur les choix technologiques ainsi que des matériaux. A ce propos, les études d'APS proposent au niveau de la conception une variante qui repose sur une analyse multicritère entre cette variante et la solution de base sans modification. Cette analyse tient ainsi compte des critères tels que les coûts des travaux liés aux choix technologiques, les emplois générés, l'esthétique et l'intégration des considérations environnementales, la durabilité et la résistance aux agressions diverses, etc.

Ces dispositions font de cette variante à la mise en œuvre du projet, l'option encore plus recommandée.





2.10. SCHEMA ITINERAIRE ENVIRONNEMENTAL

Le schéma itinéraire réalisé comporte les éléments d'information présentés cidessous. Il est présenté en annexe 11.

Cet outil a permis le cas échéant, de présenter de façon synoptique les éléments valorisés et/ou sensibles de l'environnement susceptibles d'être impactés par le projet. Il s'est agi entre autres des zones d'intérêts naturels, écologiques, fauniques et floristiques, des cours d'eau et zones humides, des habitats naturels, des carrières de roche etc....

Les informations contenues dans ce schéma sont regroupées en plusieurs catégories à savoir:

- la localisation des sources d'impacts du projet : emprunts exploitables, prises d'eau, installations de chantier et les ouvrages hydrauliques ;
- les données sur l'environnement de la route: zones d'emprises des quartiers traversés, les sites classés ou culturels, les emprunts existants, les sites mis en valeur ; les zones érodées ou érodables, les zones propices à la création des bassins de rétention ; les établissements socioculturels ; etc.
- les données sur le trafic et équipement de signalisation routière ;
- la localisation exacte des impacts identifiés ;
- la localisation des mesures proposées, notamment en ce qui concerne : les zones accidentogènes ; les réaménagements des sites utilisés ; les aménagements proposées pour l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines etc...

Les linéaires retenus ont été parcourus à pied et à l'aide d'un Global Positioning System (GPS), les coordonnées des différents aspects d'occupation du sol, le profil topographique de la route, les impacts environnementaux et les actions environnementales envisagées ont été relevés.

Les différentes informations contenues dans le GPS ont été transférées et traitées à l'aide des logiciels Mapsource, Excel et Mapinfo. Le logiciel Mapsource a permis de transférer les données de terrain contenues dans le GPS. Ces données ont été géoréférencées dans Mapinfo pour avoir le profil linéaire de la route.

Une fois le profil de la route ressorti, les fiches de collecte de données ont été dépouillées pour report sur ce profil.





Chapitre 3: CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Le Cameroun a défini sa politique générale de développement et adopté une stratégie de mise en œuvre. Tous les projets de développement doivent être en harmonie avec l'environnement. Pour guider les acteurs de développement, un cadre juridique et institutionnel est mis en place. Cette politique nationale est complétée par celle des partenaires au développement notamment les Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale.

3.1. CADRE POLITIQUE DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

3.1.1. Politique nationale de développement et de promotion de l'environnement

3.1.1.1. Cameroun vision 2035

C'est le document de stratégie générale, la boussole de développement qui vise à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035. Il prône une stratégie d'intégration régionale axée autour :

- du renforcement et de la rationalisation des institutions et des mécanismes de convergence et d'intégration (politique, économique et monétaire) en Afrique en commençant par l'Afrique Centrale;
- de la suppression de toutes les entraves aux échanges intra-régionaux afin d'aboutir à un espace économique unique et intégré;
- de la mise en place de politiques communes dans les principaux domaines de la vie économique et sociale pour éviter de créer des distorsions et des déséquilibres préjudiciables à la cohésion régionale;
- de la concertation voire la mise en commun des moyens pour la défense des intérêts communs au plan international et la solidarité sous régionale.

Par ailleurs, ce même document de stratégie identifie les menaces que sont les changements climatiques et autres atteintes à l'environnement, à savoir : la déforestation, les pertes de la biodiversité, les pollutions atmosphériques et marines, l'accumulation des déchets ménagers, les catastrophes industrielles, les marées noires, la dégradation des ressources en eau et la dégradation des sols.

3.1.1.2. Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

Suite au retard observé dans l'exécution du programme de développement des infrastructures de transports dans le Document de Stratégie et de Croissance pour l'Emploi (DSCE), le gouvernement de la république du Cameroun a entrepris dans sa toute nouvelle stratégie de développement pour la période 2020-2030, les interventions en termes de construction, d'entretien ou de réhabilitation des infrastructures de transport. Ces interventions devront permettre d'améliorer le niveau de service, suivant les normes indiquées, et résorber les déficits et gaps enregistrés dans chacun des domaines suivants : le transport routier, le transport ferroviaire, le transport maritime, fluvial et lacustre, et le transport aérien.

Ainsi, le Gouvernement envisage de développer des infrastructures de transport assurant le désenclavement des bassins industriels, l'approvisionnement des usines en matières premières (particulièrement d'origine minière), l'écoulement des productions vers les marchés intérieurs et extérieurs, ainsi que le transport des personnes. Toutes choses qui





réduiront les coûts des facteurs de production et amélioreront la compétitivité des entreprises nationales, tout en renforçant l'attractivité du pays. Les actions prioritaires porteront donc sur : (i) le renforcement des programmes d'entretien et de réhabilitation des infrastructures ; (ii) l'extension et la densification des infrastructures et des réseaux de transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien ; et (iii) la gestion domaniale et cadastrale.

La mise en œuvre du projet de réalisation des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat va en droite ligne de cette stratégie car, il entre dans le cadre du renforcement des programmes d'entretien et de réhabilitation des infrastructures qui est une action prioritaire de celle-ci.

3.1.1.3. Politique Nationale de Décentralisation

La décentralisation au Cameroun consiste en la cession progressive par l'État aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) de compétences non exclusives accompagnées de ressources humaines, techniques, matérielles et financières adéquates. Les compétences transférées sont exercées le plus près possible des populations cibles. Elles permettent aux collectivités territoriales décentralisées de promouvoir la démocratie participative, la gouvernance et le développement locaux sur les plans social, éducatif, sanitaire, sportif, culturel, économique, artisanal et touristique.

3.1.1.4. Plan national de gestion de l'environnement (PNGE)

Le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) élaboré en 1996 avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a été créé en 2008. Il constitue le document cadre de référence en matière de planification et de gestion de l'environnement au Cameroun. Ce plan est mis en œuvre à travers plusieurs programmes et projets dont les plus importants sont le Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) élaboré en 1999 et le Programme Environnement élaboré en 2008. Ceux-ci définissent les politiques de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles dont les principaux axes sont :

- la gestion rationnelle de l'espace, des écosystèmes et des ressources ;
- la valorisation des matières premières par le biais du développement industriel et des infrastructures, grâce notamment à un développement industriel écologiquement durable et à un impact acceptable des infrastructures sur l'environnement;
- l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain ;
- l'amélioration des conditions de développement des capacités humaines à travers l'intégration des femmes dans les programmes d'environnement, à la prise en compte suffisante des préoccupations de l'environnement dans les différents secteurs.

La politique environnementale invite toutes les institutions à sensibiliser l'ensemble des populations aux problèmes de l'environnement. Ces institutions publiques ou privées doivent par conséquent intégrer dans leurs activités des programmes permettant d'assurer une meilleure connaissance de l'environnement.

3.1.2. Politique internationale de promotion du développement et de l'environnement : politique de Sauvegardes de la Banque mondiale

La Banque mondiale a formulé un ensemble de principes et de pratiques sur lesquels elle s'appuie afin de décider de l'octroi des aides au financement de projets de développement. Il s'agit des Directives Opérationnelles (OD) » des Notes des Politiques Opérationnelles (PON) et des Politiques Opérationnelles/ « Bank Policies » (PO/BP). Les politiques de la Banque mondiale visent à s'assurer que toutes les précautions sont prises de la conception d'un





projet à la mise en œuvre pour éviter les effets pervers sur les populations et l'environnement. Ces politiques de sauvegarde sont les suivantes:

- PO 4.0 1 Evaluation Environnementale, y compris la Participation du Public ;
- PO 4.04 Habitats Naturels :
- PO 4.09 Lutte antiparasitaire;
- PO 4.10 Populations Autochtones;
- la politique 4.11 relative aux ressources culturelles et physiques ;
- PO 4.12 Réinstallation Involontaire des populations ;
- PO 4.36 Forêts ;
- PO 4.37 Sécurité des Barrages ;
- PO 7.50 Projets relatifs aux voies d'eaux Internationales ;
- PO 7.60 Projets dans des Zones en litige;
- la note d'orientation sur l'afflux de main d'œuvre ;
- la note de bonnes pratique : prise en compte des questions de genre dans la programmation des activités de développement ;
- la politique relative à la diffusion de l'information
- les normes Environnementales, Sanitaires et Sécuritaires (EHS).

Etant donné que pour toute demande de financement de la Banque mondiale, la totalité des politiques opérationnelles s'applique, il convient cependant de noter qu'en fonction de la taille du projet, de sa localisation et de ses impacts probables, seulement certaines des politiques, sont oui ou non, déclenchées.

La politique opérationnelle 4.0 1 exige que les projets présentés pour financement par la Banque mondiale fassent l'objet d'une « évaluation environnementale (EE) ». Ce qui contribue à garantir qu'ils sont rationnels et viables du point de vue environnemental et social. La prise de décision s'améliore à travers une analyse appropriée des actions et leurs probables impacts environnementaux.

Cette politique est déclenchée si un projet va probablement induire des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence. La PO 4.01 couvre les impacts sur : l'environnement biophysique (air, eau, végétation, terres productives, paysage, etc.) ; le cadre de vie, la santé et la sécurité des populations; l'économique ; le socio-culturel et culturel ; les ressources culturelles physiques; et les préoccupations environnementales au niveau transfrontalier et mondiales. Les exigences de cette politique sont, entre autres, que tous les projets financés par la Banque doivent faire l'objet d'une classification environnementale basée sur la nature, taille et domaine d'activités du projet en corrélation avec la sensibilité environnementale et sociale de la localité d'implantation envisagée. Le projet est alors classé par catégorie comme suit:

- catégorie C sont les projets dont la probabilité de porter atteinte à l'environnement est jugée minime ou nulle, ne nécessitant pas ainsi d'étude environnemental;
- catégorie B sont ceux susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les populations ou l'environnement et nécessité donc une étude environnementale;
- catégorie A sont ceux susceptibles d'avoir des effets très négatifs sur l'environnement et sur les populations, nécessitant par conséquent une évaluation environnementale préalable approfondie.
 - ❖ PO 4.11 Ressources Culturelles Physiques ;

Cette politique opérationnelle préconise une enquête sur les ressources culturelles potentiellement affectées et leur inventaire. Elle intègre des mesures d'atténuation quand il existe des impacts négatifs sur des ressources culturelles matérielles. Ces dernières sont





définies comme des objets, des sites, des structures, les paysages et les ressources naturelles, meubles ou immeubles, qui ont une signification archéologique, paléontologique, historique, architecturale, religieuse, esthétique, ou une autre signification culturelle. En cas de découverte fortuite lors des travaux d'un projet, la recherche archéologique opportune ou « chance find procedure » est immédiatement déclenchée.

La PO 4.11 est déclenchée car la réalisation des sous-projets de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat implique le dégagement des emprises des voies déjà existantes, les terrassements et l'ouverture des sites d'emprunts. Ces différentes activités sont susceptibles de porter atteintes aux ressources culturelles physiques telles que définies plus haut.

PO 4.12 Réinstallation Involontaire des populations

La politique opérationnelle PO /BP.4.12 est applicable dans le cadre d'un Projet dont les activités affectent les populations, à travers les expropriations nécessaires pour la libération des emprises. Ainsi, elle s'applique lorsqu'un projet est susceptible d'entraîner sur les populations des déplacements involontaires, des impacts sur leurs moyens d'existence, l'acquisition des terres ou des restrictions d'accès à des ressources naturelles.

Dans le cas où le déplacement involontaire des populations est inévitable, la PO /BP préconise un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) soit élaboré. Par ailleurs, les mesures appropriées doivent être planifiées et mises en œuvre pour éviter que la réinstallation involontaire provoque des conséquences néfastes sur le long terme, un appauvrissement des populations et des effets négatifs sur l'environnement. Cette PO vise de façon globale à sauvegarder au moins, à défaut d'améliorer les conditions de vie des populations affectées par les activités d'un projet financé par la Banque mondiale. Les études techniques en cours détermineront si cette PO est déclenchée ou pas.

❖ Directives sur l'accès à l'information

Cette politique définit l'approche générale de la Banque mondiale en matière de publicité de l'information et fournit des précisions sur les nombreux documents qu'elle met à la disposition du public. L'accès à l'information favorise le débat public, permet une meilleure compréhension et renforce la transparence et l'obligation de rendre compte. Cette divulgation doit se faire au niveau international (généralement par le biais d'un site extranet, celui du Maître d'ouvrage et, dans tous les cas, le site externe de la Banque mondiale) ainsi que dans le pays, dans des lieux, des conditions et des formes qui facilitera la prise de connaissance par l'ensemble des parties prenantes concernées. Depuis le 1^{er} juillet 2010 la Banque mondiale a mis en œuvre une nouvelle politique de divulgation de l'information, encore plus libérale qui n'affecte pas directement la divulgation des documents environnementaux et sociaux qui doivent déjà faire l'objet d'une mise à disposition intégrale auprès du public local, national et international.

❖ Normes Environnementales, Sanitaires et Sécuritaires (EHS)

Les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires sont des documents de références techniques qui présentent des approches de bonnes pratiques internationales de portée générale ou concernant une branche d'activité particulière. Elles indiquent les mesures et les niveaux de performances qui sont généralement considérés réalisables à un coût raisonnable. La mise en œuvre des mesures dans le cadre de ce projet devra se mettre en cohérence avec ces directives notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail, celles des populations ainsi que l'environnement.





C'est dans cette optique que la présente étude sera publiée sur le site Internet de la Banque mondiale et sur le site du MINHDU ou du Projet PDVIR.

3.2. CADRE JURIDIQUE DE PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le cadre juridique existant est constitué d'instruments juridiques internationaux, des lois et règlements nationaux.

3.2.1. Cadre juridique international

Il s'agit essentiellement des conventions, traités, protocoles, accords relatifs à la promotion de l'environnement ayant plus ou moins trait au projet que le Cameroun a ratifié et signé. Le tableau suivant recapitule le cadre juridique international





Tableau 5: Conventions internationales en relation avec le projet ratifiées par le Cameroun

Conventions régionales et internationales visant la protection de l'environnement	Objectifs visés par la Convention	Liens avec la réalisation des sous-projets de proximité dans les les quartiers Lacka et Sultanat
la convention d'Alger de 1968 pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.	Ratifiée par le cameroun le 29 septembre 1978, cette convention vise à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles sur le continent africain Elle stipule en son article 6 que : « les parties prennent des mesures pour prévenir la dégradation des sols, et à cet égard, adoptent des stratégies intégrées à long terme de conservation et de gestion durables de ressources en terre y compris des sols, la végétation et les processus hydrauliques connexes».	Cette convention est d'autant plus importante pour le projet dans la mesure où la mise en œuvre de celui-ci fera l'objet d'une perte du couvert végétal notamment lors d'ouverture des sites d'emprunts. L'erreur de manipulation des produits dangereux qui peuvent se déverser accidentellement au sol constitue également un risque de pollution des sols. Il y a donc lieu d'insister sur les mesures à prendre afin de préserver les sols, lors de la réalisation des travaux notamment lors de l'entretien des véhicules/engins du chantier





la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Elle a été adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième (17ème) session à Paris, le 16 novembre 1972	Ratifiée par le Cameroun le 7 decembre 1982 et , cette convention protège: les monuments: œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ; les ensembles: groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ; les sites: œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique,	Le Cameroun est signataire de cette convention et celle- ci engage les États signataires à protéger les sites et les monuments dont la sauvegarde concerne l'humanité. Les travaux du projet, notamment l'ouverture des sites d'emprunts, les terrassements sont susceptibles de mettre à découvert des objets d'intérêt archéologique et pourraient ainsi porter atteinte au patrimoine culturel et naturel existant dans les quartiers concernés. Il en est de même du patrimoine culturel qui peut être altéré du fait de la présence du projet.
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ratifiée par le Cameroun en 1982	esthétique, ethnologique ou anthropologique. Elle met en place un cadre global de l'effort intergouvernemental pour faire face aux défis posés par les changements climatiques. La Convention vise la diffusion de l'information sur les gaz à effet de serre, la mise en œuvre des stratégies nationales pour faire face aux émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation, et la coopération.	Le projet de par ses activités telles que la circulation des véhicules/engins et d'autres équipements du chantier sont susceptible d'émettre les Gaz à Effet de Serre (GES) ou de réduire la capacité de leurs résorptions et d'augmenter leur concentration dans l'atmosphère. De ce fait, il devra prendre des mesures visant à réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre (cause principale des changements climatiques) pendant la phase de mise en œuvre du projet.





20

Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

RAPPORT FINAL

Convention de Vienne pour la protection de la couche d'Ozone (1985) et ratifiée par le Cameroun en 1989	Ratifiée par le Cameroun le 30 août 1989, elle vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant ou susceptible de résulter des activités humaines qui modifient ou sont susceptible de modifier la couche d'ozone.	Les émissions résultant de la mise en œuvre de certaines activités pendant la phase des travaux peuvent non seulement affecter la santé humaine et l'environnement, mais également contribuer à modifier la couche d'ozone.
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique signée le 22 mai 1992 et ratifiée par le Cameroun le 19 octobre 1997	La convention des Nations Unies sur la diversité biologique met en relief l'exigence de la conservation essentiellement in situ des écosystèmes et des habitats naturels ainsi que le maintien et la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel.	Cette Convention encadre cette étude pour s'assurer que le projet ne portera pas atteinte à la biodiversité pour maintenir l'équilibre écologique la zone du projet même avec la mise en œuvre de celui-ci.
Convention N°138 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi	Ratifiée par le Cameroun le 14 avril 1998, cette convention vise dans son ensemble l'interdiction du travail des enfants. Elle a été adoptée par l'OIT en vue d'abolir le travail des enfants.	Cette convention vise à dissuader toute entreprise y compris les sous-traitants à l'utilisation d'une main d'œuvre constituée d'enfants. Dans le cadre de ce projet, il est prévu le recrutement de la main d'œuvre ou le personnel, d'où la pertinence de cette convention, qui interdit toute forme de travail des enfants.
Convention N°182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les pires formes du travail des enfants	Elle fixe à au moins 18 ans, l'âge auquel tout individu peut prétendre accéder à un emploi. L'article 3 définit entre autres les pires formes du travail des enfants comme étant « les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant ».	Le projet devra s'assurer que la main d'œuvre recrutée ne soit pas en contradiction avec ladite convention.
la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ratifiée par le Cameroun le 17 mai 2004	La Convention de Stockholm protège la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants (POP) à travers une série de mesures visant à réduire et finalement éliminer leurs rejets.	Cette convention est d'autant plus importante dans la mesure où pour la mise en œuvre dudit projet, des véhicules/d'engins et même des équipements du chantier seront mobilisés. Leur maintenance et leur fonctionnement pourraient rejeter dans la nature des polluants organiques persistant. Des mesures doivent donc être prises afin de préserver la nature d'une éventuelle pollution.





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

RAPPORT FINAL

Le protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'Ozone (1987).	Ratifié par le Cameroun le 31 octobre 2019, il vise 8 substances en imposant une réduction programmée de leur consommation. Il s'agit entre autres du CFC, des halons non consommés, etc.	Certaines machines utilisées lors des travaux pourront produire des substances à l'origine de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Conformément à ce protocole, les mesures devront être prises pour réduire la production desdites substances.
le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques.	Ratifié par le Cameroun le 29 juillet 2016, il vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la CCNUCC.	Certaines activités telles que le fonctionnement des véhicules/engins ainsi que les équipements du projet sont susceptibles de produire les Gaz à Effet de Serre (GES) ou de réduire la capacité de résorption de ceuxci. Ainsi, conformément à ce protocole, les mesures devront être prises pour réduire l'émission de ces gaz à effet de serre.
Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, d'Aarhus (Danemark), 1998	Elle a pout ojectifs de : - améliorer l'information environnementale fournie par les autorités publiques, concernant des principales données environnementales ; - favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement (par exemple, sous la forme d'enquêtes publiques) ; - étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.	Cette convention est d'autant pertinante du fait que toutes les parties prenantes (autorités administratives, municipales et traditionnelles, les populations riveraines, et les membres de la société civile) sont informées du déroulement de l'étude et le soin est pris pour que l'intervalle entre la date de notification et celle de la première réunion soit d'au moins 30 jours tel que préconisé par l'alinéa 1 de l'article 21 N° 2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisations des études d'impact environnemental et social.





3.2.2. Cadre juridique national

Le cadre juridique camerounais est chapeauté par la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972. Cette loi fondamentale dispose dans son préambule que « toute personne a droit à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'Etat veille à la défense et la promotion de l'environnement »

Le tableau ci-dessous donne un apperçu général sur le juridique national.





Tableau 6: Textes nationaux en relation avec le projet

Textes nationaux en relation avec le projet			
Textes juridiques	Objectifs visés par le texte	Liens avec la réalisation des sous-projets d'amengement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat	
	CONSTITUTION ET DECENTRALISATION		
La loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972, modifiée et complétée par la Loi N°2008 / 001 du 14 avril 2008	Garantir le droit de tous les citoyens à un environnement sain « toute personne a droit à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'État veille à la défense et à la promotion de l'environnement ».	Le projet de par ses activités en est concerné et devra garantir le droit des populations en un environnement saint.	
Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées	Elle définit le cadre juridique général de la décentralisation territoriale ; le statut des élus locaux ; les règles d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales ; le régime spécifique applicable à certaines Collectivités Territoriales ; et le régime financier des Collectivités Territoriales.	La commune de Kousseri est la seule à être impliquée	
La Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics (Extrait).		Cette circulaire recommande de réaliser les études d'avant-projet nécessaires, préalablement à tout lancement d'appels d'offres, afin de définir, les spécifications techniques et des coûts prévisionnels des ouvrages à réaliser, des fournitures à livrer et des services à fournir. Pour les projets de construction des bâtiments, d'édifices publics et de routes, le projet veillera ainsi à ce qu'au plan technique, les études intègrent l'approche handicap pour tenir compte des préoccupations spécifiques relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.	





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

RAPPORT FINAL

Décret N°2012/0882/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière d'environnement.	Explicite les modalités d'exercice de certaines compétences transférées aux communes par l'État en matière d'environnement.	La commune de kousseri est directement concernée par l'encadrement de ce décret car elles abritent le projet de réalisation des sous-projets d'amengement des drains et de voiries de proximité.
	Textes sur l'environnement	
La loi N° 96/12 du 5 août 1996 portant loi- cadre relative à la gestion de l'environnement	Cette loi-cadre est l'instrument juridique de base en matière de protection de l'environnement au Cameroun. En son article 17, elle prescrit que «tout promoteur ou maître d'ouvrage de tout projet d'aménagement, d'ouvrage, d'équipement ou d'installation qui risque, en raison de sa dimension, de sa nature, de porter atteinte à l'environnement, est tenu de réaliser, selon les prescriptions du cahier des charges, une étude d'impact permettant d'évaluer les incidences directes et indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et les incidences sur l'environnement en général ».	Le projet de réalisation sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri est concerné par cette disposition. Ses activités doivent faire l'objet d'une une étude d'impact environnemental et social.
Décret N°2006/1577/PM du 11 septembre 2006 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/718/PM du 03 septembre 2001 portant organisation et fonctionnement du Comité Interministériel de l'Environnement	Fixe la composition du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) qui est chargé de donner des avis sur les rapports d'EIES.	Le rapport de la présente Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) sera soumis à la validation du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) fixé par ce décret.
Décret N°2011/2582/PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection de l'atmosphère.	Définit les différents types de polluants atmosphériques et les moyens de contrôle de la qualité de l'air	La circulation des véhicules/engins et le fonctionnement des certains équipements du chantier sont susceptibles d'émettre des polluants atmosphériques dont la gestion devra être assurée conformément aux dispositions de ce décret.
Décret N°2011/2583/PM du 23 août 2011 portant réglementation des nuisances sonores et olfactives	Ce décret interdit entre autres, la réalisation des activités ou des travaux bruyants, gênant le voisinage au-delà des valeurs d'émission et périodes prévues par l'organisme chargé de la normalisation et de la qualité.	Plusieurs activités du projet à savoir le fonctionnement des véhicules/engins et autres équipements du chantier produiront des nuisances sonores et olfactives dont la gestion est régie par ce décret.





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

RAPPORT FINAL

Décret N°2011/2584/PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection du sol et du sous-sol	Édicte les conditions de protection des sols et du sous-sol et/ou de lutte contre l'érosion et la désertification, la perte des terres arables, la pollution par les produits chimiques, engrais et pesticides	Le projet va entrainer l'abattage des arbres et la perte du couvert végétale lors de l'ouverture des sites d'emprunts et du dégagement des emprises, les terrassements, le compactage et la construction des ouvrages. Des mesures devront être prises pour la protection du sol conformément à ce décret.
Décret N°2011/2585/PM du 23 août 2011 fixant la liste des substances nocives ou dangereuses et le régime de leur rejet dans les eaux continentales	Établit la liste des substances nocives ou dangereuses interdites, celles soumises à autorisation préalable, et précise que ces listes peuvent être complétées par celles des conventions internationales ratifiées par le Cameroun ou en tant que de besoin celles arrêtées par le Ministre en charge de l'environnement	Le projet utilisera de toutes les façons les substances dont certaines peuvent s'avérer nocives ou dangereuses. Leurs rejet dans les eaux sera fait conformément à ce décret.
Décret N°2012/2808/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'exercice des fonctions d'inspecteur et de contrôleur de l'environnement	Fixe les attributions, les prérogatives des inspecteurs et contrôleurs de l'environnement, et décrit le déroulement des inspections et contrôles environnementaux.	Le présent projet sera soumis à des inspections et contrôles.
Décret N° 2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement, et d'élimination finale des déchets.	préconise la gestion écologiquement rationnelle des déchets.	Le projet sous étude produira des déchets de toutes sortes (les lubrifiants, les huiles de vidange), ainsi, les conditions d'élimination de ces déchets devront être en accord avec ce décret.
Décret N°2012/431 du 1er octobre 2012 portant organisation du MINEPDED.	Est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de la protection de la nature dans une perspective de développement durable	Il assure la tutelle du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE), lequel donne les avis sur les rapports d'étude d'impact environnemental et social, cas du présent projet.
Décret N° 2013/0171/PM du 14/02/2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social	Explicite les modalités de réalisation des EIES (contenu, procédure d'élaboration et d'approbation, modalités de surveillance et du suivi environnemental). Le décret distingue quatre types d'EIES: notice d'impact environnemental, EIES sommaire, EIES détaillée et évaluation environnementale stratégique.	Le présent projet rentre dans la catégorie d'EIES sommaire.





RAPPORT FINAL

Arrêté N°00001/MINEP du 03 février 2007 définissant le contenu général des termes de référence (TDR) des Études d'Impacts Environnementaux	Définit les différents éléments constitutifs des termes de référence d'une Étude d'Impact Environnemental, qu'elle soit sommaire ou détaillée.	Les TDR de l'EIES sommaire du projet de réalisation des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri ont été élaborés conformément
Arrêté N°00004/MINEP du 03 juillet 2007 fixant les conditions d'agrément des bureaux d'études à la réalisation des études d'impact et audits environnementaux	Fixe les conditions à remplir par les bureaux d'études pour obtenir l'agrément du Ministère en charge de l'environnement pour la réalisation des études d'impacts et audits environnementaux.	aux dispositions de cet arrêté. Le rapport d'EIES-S des sous- projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri ne peut être reçu au Ministère en charge de l'environnement que s'il a été réalisé par un
Arrêté N°001/MINEP du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement des Comités Départementaux de suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)	Cet arrêté précise entre autres la composition et les différentes missions de ces comités pour suivre la mise en œuvre du PGES issues des EIES.	bureau d'études agréé dans les conditions fixées par la législation en vigueur en la matière comme l'édicte cet arrêté. Ce comité pour le Département du Mfoundi présidé par le Préfet aura pour rôle de s'assurer que la mise en œuvre des mesures préconisées dans Le Plan de Gestion Environnementale et Social (PGES) de la présente étude sera suivie.
Arrêté N°00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et social	Cet arrêté liste et classifie les différentes catégories de projets et programmes dont la réalisation est soumise à une Étude d'Impact Environnemental et Social ou à une évaluation environnementale stratégique Textes dans le domaine des forêts, de la faune et de la pêche	Conformément à ce décret, le présent projet entre dans la catégorie d'opérations soumises à une Étude d'Impact Environnemental et Social Sommaire.





RAPPORT FINAL

loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche Cette loi prescrit le cadre d'une gestion intégrée, soutenue et durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques. Sur le plan environnemental, elle spécifie en son article 16, alinéa 2, que « la mise en œuvre de tout projet de développement susceptible d'entraîner des perturbations en milieu forestier ou aquatique, est subordonné à une étude préalable d'impact sur l'environnement ». Le site du projet se situe dans la zone soudano-sahelienne où les ressources floristiques, faunique et halieutique sont hautement sensibles. En cas de pollution, les conséquences impliqueraient la baisse de revenu des populations et des carences en protéines alimentaire.		Dans la zone du projet, la végétation est un élément hautement valorisé étant donnée les facteurs rudes qui caractérisent la zone soudano-sahélienne. A cet effet, dans le cadre des activités du projet, il devrait apporter une attention particulière d'où la pertinence de cette loi.			
	Textes dans le domaine de l'urbanisme				
Loi N° 2004-003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun elle fixe les règles générales d'utilisation du sol, définit les prévisions, règles et actes d'urbanisme, organise les opérations d'aménagement foncier et les relations entre les différents acteurs urbains.		Le projet de réalisation des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri rentre dans un contexte d'urbanisme ou mieux de planification urbaine. Il devrait par conséquent accorder une attention particulière à cette loi.			
Textes relatifs aux ressources en eau					
Loi N° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau	Elle fixe le cadre juridique de l'eau ainsi que les dispositions relatives à sa sauvegarde, à sa gestion et à la protection de la santé publique. En son article 4, elle interdit de poser des actes susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines, de surface et/ou de la mer, ou de porter atteinte à la santé publique ainsi qu'à la faune et la flore aquatiques ou sous-marines. De même, l'article 6 de cette loi prévoit que toute personne physique ou morale propriétaire d'installation susceptible d'entraîner la pollution des eaux doit prendre des mesures pour limiter ou supprimer ces effets.	Le projet devra prendre en compte les dispositions de cette loi étant donné qu'il sera mis en œuvre dans une zone comprenant des cours d'eau et des installations d'adduction d'eau potable.			
Textes relatifs au foncier					





RAPPORT FINAL

la Loi n° 80-22 du 14 juillet 1980 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n°74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier	Cette loi réprime les occupations illégitimes du domaine privé de l'Etat. Elle exige que le terrain ayant fait l'objet de telle occupation soit déguerpi aux frais de l'occupant. Dans le cas où le terrain est mis en valeur sous forme de plantations, de construction ou d'ouvrages de quelque nature que ce soit, que la mise en valeur soit acquise de plein droit par le propriétaire, sans aucune indemnité pour l'occupant	Le chantier du projet sous étude sera logé sur une parcelle de terrain appartenant soit à l'État soit aux particuliers. De même, on trouve des emprises sur lesquels les populations mènent des activités économiques. Dans ce cas d'espèce, la législation camerounais est restrictive par rapport à la PO 4.12 de la Bm qui veut que ceux qui ces espaces doivent recevoir une compensation préalable sur les activités qui menaient avant le démarrage des travaux.
Décret n°2008/0738/PM du 23 avril 2008 portant organisation des procédures et modalités de l'aménagement foncier	Le présent décret fixe les procédures et modalités d'exécution des opérations d'aménagement foncier et celles de création et de fonctionnement des organismes d'études et d'exécution des opérations d'aménagement foncier (restructuration et la rénovation urbaines; les lotissements; et les opérations d'aménagement)	ce projet « d'aménagement et de réorganisation » est interpellé dans ce texte car il va en droite ligne avec les opérations d'aménagement.
	Textes relatifs au social et au droit de travail	
Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail	Elle vise la protection de la santé et la sécurité des travailleurs, la garantie d'un salaire minimum et la réglementation des conditions de travail.	Les travaux vont nécessiter l'utilisation de la main d'œuvre. L'application des droits et conditions de travail réglementaires est donc indispensable
Arrêté N° 039 /MTPS /IMT du 26 novembre 1984 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail.	Il fixe les règles générales de base en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail en vue d'une protection aussi efficace que possible de la santé des travailleurs.	Ces règles seront applicables aux employés de la Commune de Kousseri ainsi que des entreprises sous-traitantes dans le cadre de ce projet.





RAPPORT FINAL

Décision N°097/MINETPS/CAB portant création, composition et fonctionnement du Comité de Synergie chargé de la promotion du dialogue social	Le Comité de Synergie de la Promotion du Dialogue Social entre le Ministère de l'emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale et les Organisations Professionnelles d'Employeurs et de Travailleurs les plus représentatives a pour mission : - de favoriser les rapports entre les différents partenaires du dialogue social à l'effet de prévenir les conflits sociaux ; - d'élargir le spectre de consultation sur les problèmes sociaux tel que prévu par les articles 117 à 119 du Code du Travail ; - d'assurer le suivi des résolutions prises au cours des diverses réunions. À cet effet, il débat sur toute question sociale ou économique	Les employés et syndicats des entreprises en charge des travaux du projet de réalisation des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri sont soumises aux décisions de ce comité	
Décret de 2022/5074 PM du 04 juillet 2022 fixant les modalités de contrôle de la conformité sociale des projets	ayant ou pouvant avoir des répercussions sur le climat social. Il protège les populations en général, et les personnes socialement vunélrables en particulier, contre les conséquences humaines et sociales néfastes générées, directement ou indirectement, par les projets privés et publics. Il prend également en compte les cas liés aux violences domestiques, abus sexuel, SST	Le projet sous étude est concerné en raison de son inscription dans l'approche de l'intégration sociale de gestion des projets, qui permet d'évaluer la capacité d'un projet à contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté et à. l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations riveraines directement affectées par le projet.	
	Textes relatifs au patrimoine culturel et naturel		
Loi n° 2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun abrogeant la loi N°91/008 du 30 juillet 1991 portant protection du patrimoine culturel et naturel	Elle favorise la connaissance, la conservation, la protection, la valorisation, la promotion et la transmission du patrimoine culturel, dans l'intérêt du public et dans la perspective du développement durable.	Le projet sous étude est concerné en raison de l'importance qui doit être accordée au patrimoine archéologique pouvant être découvert lors des travaux.	
Textes relatifs aux indemnisations			
la loi N°85/009 du 04 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation	Elle vise la compensation sur le dommage matériel direct immédiat et certain causé par l'éviction.	La mise en œuvre de ce projet pourrait faire l'objet des expropriations pour cause d'utilité publique cas il est prévu dans le cadre dudit projet, le dégagement des emprises et un Plan d'Action de Recasement (PAR) est en cours d'élaboration.	





RAPPORT FINAL

Arrêté N° 0832/Y.15.1/MINUH/D000 du 20 novembre 1987 fixant les bases de calcul de la valeur vénale des constructions frappées d'expropriation pour cause d'utilité publique	Elle classe les constructions en six catégories ou standings, en fonction de la nature des matériaux utilisés. Chaque catégorie bénéficie à la compensation d'un taux particulier qui tient par ailleurs compte de l'état de vétusté de l'investissement.	Le projet pourrait affecter certaines constructions lors des dégagements des emprises des voies à aménagées.
le décret N°2003/418/PM du 25 février 2003 fixant les tarifs des indemnités à allouer au propriétaire victime de destruction pour cause d'utilité publique de cultures et arbres cultivés	Ce décret fixe les tarifs des indemnités à allouer au propriétaire victime de destruction pour cause d'utilité publique de cultures et arbres cultivés	Le projet pourra affecter certaines cultures lors d'ouverture des sites d'emprunts et des indemnités devront être payées aux propriétaires victimes de destruction.
	Textes dans le domaine des établissements classés	
Loi N°98/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes	Cette loi régit, dans le respect des principes de gestion de l'environnement et de protection de la santé publique, les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes. Sont soumises aux dispositions de cette loi, les installations industrielles artisanales ou commerciales exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et qui présentent ou peuvent présenter soit des dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général, soit des inconvénients pour la commodité du voisinage. Selon l'article 3 de la loi, les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes sont classés en deux (02) catégories suivant les dangers ou la gravité des inconvénients inhérents à leur exploitation à savoir : — 1ère classe : ce sont les établissements dont l'implantation n'est pas autorisée dans le voisinage d'habitations ou de zones résidentielles et qui sont soumis à autorisation. 2ème classe : ce sont les établissements qui ne constituent pas une source de nuisances importantes et qui de ce fait sont soumis	Le projet de par ses activités en est concerné et devra garantir le respect des principes de gestion de l'environnement et de protection de la santé publique, les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.
	une source de nuisances importantes et qui de ce fait sont soumis à déclaration.	





RAPPORT FINAL

N°89/027 du 29 décembre 1989 portant sur les déchets toxiques et dangereux	Cette loi interdit l'introduction, la production, le stockage, la détention, le transport, le transit et le déversement sur le territoire	Lors des travaux, les entreprises sont susceptibles d'utiliser des produits toxiques
	national des déchets toxiques et/ou dangereux sous toutes leurs formes. Elle précise également que les matières contenant des substances inflammables, explosives, radioactives, toxiques représentant un danger pour la vie des personnes, des animaux, des plantes et pour l'environnement sont considérées comme des déchets toxique et ou dangereux. La gestion harmonieuse des déchets par les industries locales qui en produisent, du fait de leur activité, passe par la déclaration du volume et la nature des	et de produire des déchets toxiques qui pourraient polluer l'eau et le sol. La gestion des déchets est à la charge du pollueur, qui doit de fait prendre des mesures pour optimiser la gestion adéquate de ces déchets, qu'ils soient solides, liquides ou gazeux. Il devrait par conséquent accorder une attention particulière à cette loi.
	productions, ainsi que leur élimination sans danger pour l'homme et son environnement. Plusieurs sanctions sont prévu envers les contrevenants notamment une peine d'emprisonnement de cinq (05) à dix (10) ans et une amende de cinq millions de francs CFA (5 000 000 FCFA) pour toute personne non autorisée qui ne procède pas à l'élimination des déchets toxiques et/ou dangereux générés par son entreprises dans les conditions définies dans la présente loi et les textes réglementaires subséquents.	
décret n°2012/2809/pm du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets	Ce décret fixe les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets.	Au vu de ce décret, la collecte des déchets produits pendant les travaux devrait s'effectuer suivant les différentes catégories de déchets à savoir : les déchets ménagers, déchets commerciaux/artisanaux et déchets inertes. Tout détenteur de ce type de déchet est tenu de se conformer au système de gestion de déchets mis en place par les communes et leur groupement ou par les exploitants.
Arrêté N°003/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques	Cet arrêté fixe les conditions de gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques. Et l'article 3 classe en 4 catégories les déchets médicaux et pharmaceutiques selon leurs caractéristiques et leur nature.	Le projet de par sa phase opérationnelle (constructions dans un Centre de Santé) devrait par conséquent accorder une attention particulière à cette loi.





RAPPORT FINAL

Arrêté N°001/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions d'obtention d'un Permis environnemental en matière de gestion des déchets Arrêté N°002/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des déchets industriels (toxiques et/ ou dangereux	Ce décret fixe les conditions spécifiques de gestion des déchets toxiques et/ou dangereux	L'entreprise en charge de la réalisation de ce projet devra disposer d'un plan de gestion des déchets conformément aux dispositions des textes spécifiques à la gestion des déchets.
	Textes dans d'autres domaines concernés par le projet	
Loi N°001 du 16 Avril 2001 portant code minier	Cette loi régi les activités minières. Elle s'applique à la recherche et à l'exploitation des ressources minérales, y compris les substances de carrières. Son article 85 stipule que toute activité minière entreprise doit obéir à la législation et à la réglementation en matière de protection et de gestion de l'environnement, tandis que son article 87 fixe les règles générales que les titulaires de titres miniers et de carrières doivent observer pour assurer une exploitation rationnelle de ces ressources minérales en harmonie avec la protection de l'environnement.	La mise en œuvre de ce projet nécessitera des matériaux provenant de l'exploitation des sites d'emprunts. Cette exploitation devra être en accord avec les dispositions de cette loi.
décret N° 2011/2582/PM du 23 Août 2011 portant réglementation des nuisances sonores et olfactives	Ce décret proscrit les activités ou les travaux bruyants (≥ 85 décibels), gênant le voisinage, en tout lieu, au-delà des valeurs d'émergences et périodes prévues par l'organisme chargé de la normalisation et de la qualité. Il en est de même pour les émissions d'odeurs gênant le voisinage, en tout lieu, au-delà des valeurs d'émission fixées par l'organisme chargé de la normalisation et de la qualité.	
décret N° 2011/2582/PM du 23 Août 2011 fixant les modalités de protection des sols et du sous-sol	Ce décret précise en son article 3 que toute activité relative à l'exploitation des sols doit s'effectuer de manière à éviter ou à réduire l'érosion du sol et la désertification. L'article 5 interdit toute activité qui dégrade ou modifie la qualité et/ou la structure des terres arables ou contribue à la perte de ces terres.	





Juin 2024

RAPPORT FINAL

Décret n°2008/0737/PM du 23 avril 2008 fixant les règles de sécurité, d'hygiène et d'assainissement en matière de construction	La sécurité dans les bâtiments, au sens du présent décret , doit être comprise comme un dispositif empêchant la survenance d'un accident ou atténuant un inconvénient. De même, les règles d'hygiène et de salubrité dans les bâtiments évoquées à l'article 2 de ce décret sont destinées à préserver la santé, notamment en	Le projet sous étude dans son cahier de charge devrait exiger à l'entreprise contractante la mise sur pied les dispositifs de prévention et de protection des travailleurs et des riverains contre la
	ce qui concerne la circulation de l'air, l'ensoleillement, la protection contre l'humidité, les parasites, la toxicité par inhalation ou par contact, dans la conception de l'habitation.	survenue d'un accident.
Arrêté conjoint N° 073/MINAT/MINDVIL du 25 mai 2000 précisant les modalités d'application de certaines règles de salubrité et de sécurité publiques	Il précise les modalités d'application de certaines règles de salubrité et de sécurité publiques : - il est interdit de déposer sur la voie publique des ordures ménagères, détritus, encombrements, et tous autres matériaux ou objets de nature à porter atteinte aux règles d'hygiène, à empêcher ou à restreindre la liberté de circulation sur ladite voie	Dans le cadre de ce projet, les déchets issus des activités du projet devront être pris en charge selon les règles de salubrité et de sécurité publique.
	Code du travail	
Loi n 092/007 du 14 aout 1992 portant code du travail	On peut y relever les dispositions suivantes : - à conditions égales de travail et d'aptitudes professionnelles; - le travail des enfants; - les travailleurs temporaires; - la prise en charge médical et sanitaire; - la durée du travail.	Le projet est concerné par cette loi parce que les entreprises adjudicataires devront utiliser une main d'œuvre diversifiée. Le projet devrait prendre également en compte le travail quotidien tel celui des infirmiers et médecins dans sa phase phase opérationnelle.





3.2.3. Analyse comparative du cadre juridique national et les Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale.

Tableau 7 : Analyse comparative du cadre juridique national et les Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale

Analyse comparative du cadre juridique national et les Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale.			
Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale déclenchées	Principes de la politique	Législation nationale	Observations/Recommandation
PO 4.01 « Evaluation Environnementale »	Évaluation environnementale et Sociale : Cette politique de sauvegarde est déclenchée lorsqu'un projet est susceptible d'induire des risques et des impacts environnementaux et sociaux potentiels négatifs dans sa zone d'influence.	Loi 96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement prévoir une EIES pour tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.	Il y a conformité entre la politique PO 4.01 et la législation nationale.



Examen environnemental préalable

La PO 4.01 classifie les projets en trois (3) catégorie comme suit :

- Catégorie A : projet dont l'impact négatif est majeur et certain ;
- Catégorie B : projet dont l'impact négatif sur l'environnement est significatif ; et Catégorie C : projet dont l'impact négatif est non significatif

Arrêté N°00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et social prévoir trois types d'études;

- EIES détaillée : pour tout projet dont l'impact négatif est majeur et certain
- EIES sommaire : pour tout projet dont l'impact négatif potentiel est significatif ;

Juin 2024

 NIE : pour tout projet dont l'impact négatif est non significatif Il y'a conformité entre l'exigence de la PO 4.01 et la législation nationale vu que :

- La catégorie A correspond aux projets assujettis à l'EIES détaillée;
- La catégorie B correspond aux projets assujettis à l'EIES sommaire; et
- La catégorie C correspond aux projets assujettis à une Notice d'impact environnemental





Participation publique:

La PO 4.01 dispose que les personnes affectées par le projet ainsi que les ONG locales soient consultées sur les aspects environnementaux et leurs points de vue prises en compte pour tous les projets de la Catégorie A et B; Pour les projets de la catégorie A, les personnes affectées ou concernées par le projet sont consultées au moins à deux reprises c'est-à-dire : a) peu de temps après l'examen environnemental préalable et avant la finalisation des termes de référence de l'EIE; et b) une fois que le projet de rapport d'EIE est établi. Par ailleurs, ces personnes sont consultées durant toute l'exécution du projet, au besoin.

La Loi dispose également la tenue de consultations pour toutes les catégories d'évaluation environnementale ; et à celles-ci, viendront s'ajouter les audiences publiques pour tout projet faisant l'objet d'une EIES détaillée.

Conformité entre la PO 4.01 et la législation nationale étant donné que les dispositions de la politique sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux.





Diffusion d'information La PO 4.01 dispose qu'il faut rendre disponible le projet d'EIE (pour les projets de la catégorie A) ou tout rapport EIE séparé (pour les projets de la catégorie B) dans le pays et dans la langue locale à un lieu publique accessible aux personnes affectées par le projet et aux ONG locales avant l'évaluation. La Banque mondiale diffusera également les rapports appropriés à	La loi n° 96/1 2 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement prévoit le respect de la consultation du public et la publication dans ses articles 9, 72, 73 et 74.	Il y'a conformité entre la PO 4.01 et la législation nationale
Info-shop		





PO 4.11 « Ressources		La °2013/003 du 18 avril 2013 régissant le	
culturelles physiques »	La PO 4.11 dispose de promouvoir un développement qui prend ses	patrimoine culturel au Cameroun traduit la volonté du Gouvernement de mieux canaliser	La loi nationale satisfait cette exigence de la PO 4.11 de la Bm.
	racines dans les valeurs	les efforts des pouvoirs publics et des	exigence de la FO 4.11 de la Bill.
	fondamentales du patrimoine et la	populations pour préserver et faire rayonner le	
	diversité des expressions culturelles	patrimoine et les expressions culturelles du	
	; de sauvegarder et promouvoir ce patrimoine et cette diversité afin de	pays. Les articles 43 et 44 et cette loi traite de découvertes archéologiques.	
	forger une dynamique de	L'Article 43 de cette loi dispose que tous les	
	connaissance et de compréhension,	travaux d'aménagement, d'extraction,	
	de respect mutuel et de tolérance,	d'exploitation ou de construction dans le cadre	
	facteurs de paix.	de grands chantiers ou de projets structurants doivent préalablement faire l'objet de	
	Cette politique exige qu'une enquête	diagnostics, prospection et de sondages	
	soit menée sur les ressources	archéologiques.	
	culturelles potentiellement affectées		
	et leur inventaire et inclure des clauses de découvertes fortuites		
	Principe général		
		La Loi n° 85/009 du 04/07/1985 prévoit	Principe similaire de rétablissement
PO 4.12 « Réinstallation	Cette PO prévoit la compensation en cas de réinstallation involontaire	l'indemnisation en cas de réinstallation involontaire	dans les droits
Involontaire »	Assistance aux personnes	La loi nationale ne prévoit aucune disposition	Les dispositions de la Banque
	affectées (déplacées physiques et	d'assistance à cet effet	mondiale s'appliquent car la loi
	déplacées économiques) par le		nationale ne comble pas cette
	projet		exigence.
	Assistance multiforme aux déplacés		
	pour s'assurer que leur moyens		
	d'existences sont au même niveau		
	ou mieux qu'avant le projet		





Juin 2024

Taux de compensation La Politique OP 4.12 ne prescrit pas de taux de compensation. Elle recommande la compensation à la valeur de remplacement des actifs mis en cause.	Le Décret n° 832/4151/MINUH/D000 du 20/11/1987 prévoit un taux de compensation à la valeur nette actuelle du bien (le taux tient compte de l'état de dépréciation pour le bâti)	Appliquer les dispositions de la Banque car elle fait clairement référence à « la valeur de remplacement »
Terres - la valeur au prix dominant du marché + frais pour le transfert du titre, etc la compensation en nature (terre contre terre) est préférable	Le taux est plafonné à celui dégagé du coût historique de l'immeuble (Loi 85/ 009 du 4 juillet 1985)	La législation nationale sera appliqueée et complétée par les dispositions de la Bm en ce qui concerne la valeur du prix dominant du marché
Cultures Le cout de remplacement des cultures prend en compte : - Espèce d'arbres /culture - Age (productivité), - Prix des produits en haute saison (au meilleur coût)	Le Décret n° 2003/418/PM du 25/02/2003, prévoit le cout de remplacement des cultures selon les types de cultures comme l'indique le Barèmes officiels (taux figés)	La PO 4.12 et la loi nationale s'accordent sur la nature des espèces. Cependant, les taux prévus par la loi sont figés et ne tiennent pas compte des coûts des produits en haute saison (ou d'inflation). L'exigence de la Banque sera donc appliquée dans ce cas car, pour le prix des cultures en haute saison (les meilleurs prix doivent être payés).





Bâti Le coût de remplacement pre compte : - Le coût des matériaux de construction - Le coût de la main d'œuvre - Le cout de déplacer la famil	 i) La classification (six catégories), ii) L'âge (taux de vétusté), iii) Les dimensions et la superficie Taux réévalué à 7,5% / an jusqu'en 1990 dispositions de la Banque mondiale.
Éligibilité Occupants illégaux du domai de l'État. (Occupants sans au droit de propriété) Propriétaires légaux des terra Propriétaires du terrain coutu	- Lorsqu'il s'agit d'un terrain résultant d'une détention coutumière ayant donné lieu à l'obtention d'un titre foncier, ins l'indemnité ne peut dépasser le taux illégaux non éligible par la réglementation nationale (pas d'indemnisation pour la terre, seulement pour leurs biens perdus





RAPPORT FINAL

	paiement des indemnisations est avant la réinstallation	Le paiement des indemnisations est fait avant la réinstallation	Similitude entre les dispositions de la Banque mondiale et la règlementation nationale, ainsi cette dernière sera appliquée.
La P atter aux o popu les p seuil vivar trava les e	PO 4.12 préconise qu'une ntion particulière soit accordée groupes vulnérables au sein des ulations déplacées, notamment personnes vivant en deçà du il de pauvreté, les personnes ant avec un handicap sévère, les railleurs sans terre, les femmes et enfants, les personnes âgées, minorités ethniques, etc.	La Loi 85/009 du 04/07/1985 en son art.13 dispose que les tuteurs et représentants légaux des incapables ou interdits expropriés, peuvent être habilités par ordonnance du Président du Tribunal, à accepter l'indemnité offerte par l'Administration.	Lacune dans la réglementation nationale donc on appliquera les dispositions de la Bm quant aux Groupes vulnérables.
cette popul soit d	e PO recommande que les ulations affectées par un projet (PAP) e PO recommande que les ulations affectées par un projet consultation avant leur lacement.	Le Décret 87/1872 du 18/12/1987 en son art.9, prévoit la consultation des Personnes Affectées par un Projet (PAP).	Pour la réglementation nationale l'expropriation ouvre droit à l'indemnisation pécuniaire ou en nature aux PAP selon les conditions définies par la loi. Les deux dispositions seront appliquées.





3.3. CADRE INSTITUTIONNEL

Au Cameroun, plusieurs institutions sont concernées par la présente Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire, Ce sont :

3.3.1. Comité Interministériel de l'Environnement (CIE)

Créé par la Loi-cadre N°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement, les termes de son organisation et son fonctionnement sont fixés par le Décret N°2001/718/PM du 3 septembre 2001. Aux termes de ce décret, le CIE a pour missions d'assister le Gouvernement dans l'élaboration, la coordination, l'exécution et le contrôle des politiques nationales en matière d'environnement et de développement durable (art. 2 (1)). Ce décret a récemment été modifié et complété par le Décret n° 2006/1577/PM du 11 septembre 2006 pour tenir compte de la configuration du Gouvernement du 08 décembre 2005. Le CIE que préside le Ministre Délégué auprès du MINEPDED, compte 17 membres représentant des départements ministériels. Il doit donner son avis sur la présente EIES.

3.3.2. Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)

Il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'habitat et de développement urbain. A ce titre, il est chargé :

a) En matière d'habitat :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'amélioration de l'habitat, tant en milieu urbain qu'en milieu rural;
- de la mise en œuvre de la politique d'habitat social ;
- du suivi de l'application des normes en matière d'habitat.

b) En matière de développement urbain :

- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des stratégies d'aménagement et de restructuration des villes en relation avec les Administrations concernées;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de développement social intégré des différentes zones urbaines;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de gestion des infrastructures urbaines en liaison avec le Ministère des Travaux Publics;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies d'amélioration de la circulation dans les grands centres urbains avec les Départements Ministériels et les Collectivités Territoriales Décentralisées concernés;
- de l'embellissement des centres urbains en liaison avec les Départements Ministériels et les Collectivités Territoriales Décentralisées intéressés;
- de la planification et du contrôle du développement des villes ;
- du suivi de l'élaboration des plans directeurs des projets d'urbanisation en liaison avec les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- du suivi de l'application des normes en matière d'assainissement et de drainage;
- du suivi du respect des normes en matière d'hygiène et de salubrité, d'enlèvement et/ou de traitement des ordures ménagères;
- de la liaison avec les organisations internationales concernées par le développement des grandes villes en relation avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il suit les activités des ordres correspondants aux professions d'architecte, d'urbaniste et de géomètre.

Il travaille en étroite collaboration avec les Collectivités Territoriales Décentralisées et exerce la tutelle sur la Société Immobilière du Cameroun (SIC), les projets et les organismes concourant à l'aménagement des villes et de l'habitat.







Il est assisté d'un Secrétaire d'Etat, chargé de l'Habitat.

Il est le maitre d'ouvrage de ce projet. Il est représenté dans la zone du projet par ses délégations régionale et départementale.

3.3.3.Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)

Ce ministère est chargé de la formulation et de la mise en œuvre de la politique nationale environnementale, de la détermination des stratégies de gestion durable des ressources naturelles et du contrôle des pollutions. Le MINEPDED assure la tutelle de la Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable (CNCEDD) ainsi que du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE), qui sont tous des cadres de concertation où les opérateurs et acteurs environnementaux se retrouvent pour mettre en cohérence leurs approches, notamment en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles. Il est en outre chargé des missions ci-après :

- mise en place des normes et de la réglementation de protection de l'environnement et assurer leur application;
- exécution des inspections environnementales ;
- promotion de l'éducation et sensibilisation environnementale ;
- participation aux actions de gestion et de prévention des catastrophes et risques naturelle ;
- gestion du Fonds National pour l'Environnement et du Développement Durable.

À travers la Sous -Direction des Évaluations Environnementales et le service des études d'impact, le MINEPDED supervise l'organisation, et le processus d'approbation des études d'impact environnemental auquel participe le CIE. Le MINEPDED est représenté dans chaque région par ses services décentralisés et dans le cadre de cette étude on fera référence à la Délégation Départementale du Logone et Chari dont le délégué départemental a été consulté lors des descentes sur le terrain. La Délégation Départementale sera impliquée dans la surveillance et le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales.

3.3.4. Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Le MINEPAT est en charge de la planification régionale à travers la supervision de la répartition spatiale des activités et/ou équipements structurants et l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire. Il est notamment chargé de l'élaboration du programme d'investissement pluriannuel de l'État, de la promotion des investissements publics et de la mise en valeur des zones frontalières.

3.3.5. Ministère des Travaux Publics (MINTP)

D'après le Décret Présidentiel de décembre 2011, portant réaménagement du gouvernement, le MINTP est responsable de la supervision et du contrôle technique, de la construction des infrastructures et des bâtiments publics ainsi que de l'entretien et de la protection du patrimoine routier national. A ce titre, il est entre autre chargé d'assurer la promotion des infrastructures, des bâtiments publics et des routes en liaison avec le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, d'apporter son concours à la construction et à l'entretien des routes, y compris les voiries urbaines, en liaison avec les Départements Ministériels et organismes compétents. Il coordonne de ce fait toutes les études nécessaires à l'adaptation aux écosystèmes locaux des infrastructures en liaison avec le MINEPDED, le ministère chargé de la recherche scientifique, les institutions de recherche ou d'enseignement et tout autre organisme compétent.

Il est l'ingénieur de l'Etat en matière d'infrastructures neuves, et intervient dans ce projet à ce





titre.

3.3.6.Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT)

Le MINMIDT est responsable de la prospection géologique et des activités minières. Ses services en particulier interviendront pour la supervision de l'exploitation des carrières rocheuses (gravier et moellons) à utiliser pour la construction des voies et des ouvrages de franchissement. Dans le cadre de l'ouverture et exploitation des sites d'emprunt de matériaux et de carrière, c'est le MINMIDT qui délivre des autorisations ou permis d'exploitation.

3.3.7. Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)

Le MINDCAF a en charge la gestion du patrimoine national. Il est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière domaniale, foncière et cadastrale. A ce titre, il est responsable, entre autres, de la gestion du domaine national et des propositions d'affectation de celui-ci. Il joue un rôle primordial dans la sécurisation foncière. Ses responsables sont membres des Commissions de Constat et d'Évaluation et chargées de l'évaluation du patrimoine immobilier (terrains et habitations). Lors de la réalisation du projet, ses services au niveau de la localité (représentation départementale) seront impliqués en cas de problème domanial ou foncier.

3.3.8. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)

Le MINADER est responsable de la politique gouvernementale en matière d'agriculture et du développement rural. Pour atteindre les missions qui lui sont assignées, le MINADER s'est doté d'une stratégie de développement du secteur rural dont l'un des objectifs majeurs est l'accélération de l'accroissement des productions agricoles et alimentaires en vue de satisfaire en tous temps et en tous lieux, les besoins alimentaires tant en quantité qu'en qualité des populations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'intérêt, le MINADER interviendra au moment de l'évaluation des cultures à indemniser à travers les responsables des services départementaux. Il pourra accessoirement encadrer les populations pour leur permettre une meilleure capitalisation des acquis de ce dernier.

3.3.9. Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT)

Le MINAT représente territorialement toutes les administrations dans les circonscriptions administratives. Ses responsables (Préfet, Sous-préfet ou leurs représentants respectifs) assurent la présidence des Commissions de Constat et d'Evaluation. Les Sous-préfets seront consultés pendant l'étude. Ils auront un rôle très important lors de la sensibilisation des riverains avant et pendant l'indemnisation et le respect des emprises à libérer pour les travaux. Le MINAT assure la tutelle des communes d'Arrondissement et des chefferies traditionnelles.

Les chefferies traditionnelles abriteront les consultations publiques qui regrouperont les chefs de quartiers, les représentants de la société civile, les riverains du site du projet, les élus du peuple, les forces vives.

3.3.10. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS)

Le MINTSS est chargé de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique et des programmes de l'Etat dans les domaines des relations professionnelles, du statut des travailleurs, et de la prévoyance sociale. À ce titre il est responsable :

- du contrôle de l'application du code du travail et des conventions internationales, ratifiées par le Cameroun, ayant trait au travail;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de prévoyance sociale ;







 de la liaison avec les institutions du système des Nations-Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine spécialisées dans le domaine du travail.

Il assure la tutelle de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et des organismes d'intervention en matière de prospection de l'emploi.

3.3.11. Ministère des Affaires sociales (MINAS)

Le MINAS a été créé par décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011. Il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des personnes socialement vulnérables.

Le MINAS est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de la nation en matière de prévention et d'assistance sociales, ainsi que de la protection sociale de l'individu. A ce titre, il est chargé:

- de la protection sociale de l'enfance, des personnes âgées et des handicapés ;
- de la prévention et du traitement de la délinquance juvénile et de l'inadaptation sociale :
- de la facilitation, de la réinsertion sociale et de la lutte contre les exclusions ;
- de la solidarité nationale ;
- du contrôle des écoles de formation des personnels sociaux ;
- de l'animation, de la supervision et du contrôle des établissements et des institutions concourant à la mise en œuvre de la politique de protection sociale.

Ce ministère fait partie des structures devant assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale de ce projet notamment pour ce qui est de la prise en compte du volet social que ce soit les travaux de voiries ou la réalisation des équipements de proximité. Il assure la tutelle de la comission nationale de suivi de la conformité sociale des projets lequel donne les avis pour orienter la décision du MINAS à la délivrance du Certificat de Conformité Environnementale et Sociale cosigné par le ministère en charge de l'environnement.

3.3.12. Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)

Le Ministère de Promotion de la Femme est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme camerounaise dans la société, à la disparition de toute discrimination à l'égard de la femme et à l'accroissement des garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel, il est également chargé de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de famille. A ce titre:

- il étudie et soumet au gouvernement les conditions facilitant l'emploi de la femme dans l'administration, l'agriculture, le commerce et l'industrie;
- il assure la liaison avec les organisations politiques nationales et internationales de promotion de la femme;
- il assure la tutelle des organismes de formation féminine à l'exclusion des établissements d'enseignement du MINEDUB et MINESEC;
- il étudie et propose les stratégies et mesures visant à renforcer l'harmonie dans les familles.

Dans le cadre de ce projet, ce département ministériel pourra s'assurer de la prise en compte du genre et s'occuper de son animation.

3.3.13. Ministère de la Décentralisation et du Déveloement Local (MINDDEVEL)

Il est chargé de l'élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du gouvernement en matière de décentralisation et de promotion du développement local. Il est la tutelle des CTD qui auront la gestion des sous-projets.

3.3.14. Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)







Le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation civique et de la promotion de l'intégration nationale. A ce titre, il est chargé:

- de l'élaboration et de la mise en oeuvre des stratégies appropriées pour faciliter la contribution de la jeunesse au développement du pays et à la promotion des valeurs de paix, de travail, de démocratie et de solidarité;
- de l'éducation citoyenne et morale de la jeunesse ;
- de la prise en compte des préoccupations des jeunes dans les stratégies de développement dans les différents secteurs;
- de l'insertion sociale des jeunes ruraux et urbains ;
- de la promotion de l'intégration nationale ;
- de la promotion économique et sociale des jeunes et de leurs associations ;
- du suivi des activités des mouvements de jeunesse.

Dans le cadre de ce projet, ce département ministériel pourra faciliter l'accès des jeunes aux institutions et aux programmes/projets dont l'action aurait une incidence sur leur éducation civique, leur insertion sociale et leur promotion économique.

3.3.15. Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)

Le MINSANTE sera intéressé par les actions de prévention et de lutte contre les épidémies et des pandémies; de ce fait il devra contribuer aux actions de sensibilisation prévues dans le PGES des sous projets notamment du lot 2..

3.3.16. Ministère de l'Education de Base

Le Ministre de l'éducation de base est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'éducation de base. Il assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), en relation avec le Ministère des Arts et de la Culture et le Ministère des Relations Extérieures.

Dans le cadre de ce projet, il aura un rôle vis à vis des sous-projets du lot 2 tels que présentés au chapitre 2.

3.3.17. Commune de Kousseri

La loi sur la décentralisation accorde aux mairies un rôle prépondérant dans le développement économique et social de leur ressort communal. Leur mobilisation et leur implication dans le cadre du projet concourent davantage à assurer leurs principales fonctions en matière d'infrastructure. Le niveau d'information et de mobilisation de la commune est encore résiduel mais peut rapidement s'accroître si les responsables municipaux s'investissent de mieux en mieux.

La commune de Kousseri pourra accompagner les populations dans le processus de réinstallation de ce projet. Elle est garante du bien des PAP et s'assurera de l'application effective des textes en vigueurs en matière de réinstallation.

3.3.18. Chefferies traditionnelles

Les chefferies traditionnelles sont directement impliquées dans ce projet. Leur rôle est déterminant compte tenu de leur connaissance du milieu et de leur capacité à mobiliser ou à sensibiliser les populations locales. Par ailleurs, le choix des mesures d'accompagnement du projet est proposé à leur intention, afin d'assurer une insertion harmonieuse du projet dans le climat social. C'est pourquoi elles sont directement associées aux consultations du public.





3.3.19. Associations et ONG

L'État cherche de plus en plus à associer et à impliquer les populations locales à la gestion de leur environnement. La population est souvent organisée en associations ou en groupe structuré formel et informel. Elle est consultée lors des études préparatoires, les enquêtes participatives et les études d'impact à travers les procédures de consultations publiques liées à la réalisation du futur projet.

Au niveau de la gestion, elle a le choix d'utiliser ou non les services offerts, mais rarement l'opportunité de s'exprimer quant à la qualité ou à la quantité de tels services.

Le concept « Société Civile » les représente théoriquement dans la Commission de suivi mise en place par le Gouvernement.

En ce qui concerne les ONG, leurs champs de compétence peuvent être à la fois larges et spécifiques. Elles peuvent participer à l'encadrement des opérateurs du secteur de l'environnement, du social, de lobbying ou de groupes de pression. Les ONG peuvent parfois influer sur l'évolution de la réglementation ainsi que la répression des violations diverses et multiformes des infractions à l'environnement. Au terme de la présentation de ce cadre juridique et institutionnel, le chapitre suivant décrit le projet dans toutes ses composantes.





Chapitre 4 : DESCRIPTION ET ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU SITE

Le présent chapitre décrit et analyse l'environnement physique, biologique et socioéconomique du milieu récepteur des sous projets d'aménagement des drains et de voirie de proximité dans les quartiers Laka/Sultanat dans la Commune de Kousseri, Arrondissement de Kousseri, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord Cameroun. Ce chapitre comprend globalement La délimitation de la zone de l'étude, la description et l'analyse de l'environnement physique, l'environnement biologique et socio économique.

4.1. DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE

Il est localisé dans le Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-nord. La commune de Kousseri a été créée par décret n° 82-455 du 20 septembre 1982 et couvre une superficie d'environ 160 km². Cet Arrondissement est situé entre environs du 12ème degré de latitude nord et du 15ème degré de longitude. Elle est une ville frontalière du Tchad. Ses limites territoriales sont:

- Au Nord et à l'Est par les fleuves Chari et Logone ;
- Sud par l'arrondissement de Logone-Birni ;
- et à l'Ouest par l'arrondissement de Makary.

La figure ci-dessous présente la zone de l'étude.





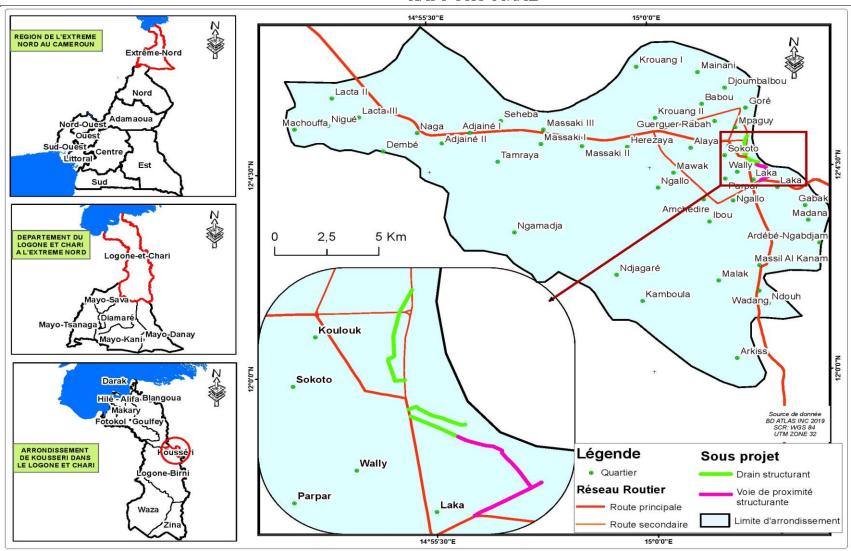


Figure 1: localisation de l'arrondissement de Kousseri

Source: MNT: SRTM 30m BD ATLAS INC 2019 SCR: WGS 84 UTM ZONE32





4.2. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

L'environnement physique traite des données liées au climat, au vent, à la géologie, à la pédologie, à l'hydrographie et à la qualité des eaux.

4.2.1. Climat

Le climat du département du Logone et Chari est de type sahélien semi-aride avec plusieurs caractéristiques. Ce climat est sujet à des variations de grande amplitude entrainant des phénomènes liés de grande ampleur à l'instar des changements climatiques.

> Température

La température moyenne annuelle de la zone oscille entre 26 et 27°C. Il y'a une grande variation de température entre le mois le plus froid et le mois le moins chaud. Elle varie de 6,5 à 7,0 °C. Le maxima de température est de l'ordre de 40 à 47°C.

> Pluviométrie

La zone du projet a 02 saisons: une saison de pluie allant de juin à septembre avec un maximum au mois d'août; une saison sèche allant d'octobre à Mai.

La pluviométrie du département du Logone et Chari est comprise entre 400 à 1100 mm par an. Celle d'arrondissement de Kousseri en particulière varie entre 500 et 600 mm/an.

> Humidité de l'air

L'humidité de l'air à l'échelle annuelle dans la zone est d'environ 48 %. Les températures élevées et la très faible humidité induisent une importante évapotranspiration et maintiennent en permanence la chaleur au-dessus de la zone d'étude.

> Vents

Sur l'ensemble de la zone, l'harmattan est le vent dominant car la direction des vents la plus fréquente est vers le nord (39%), puis vers le nord-est (31%). Les directions des vents pendant le mois d'août sont par contre vers l'ouest (18,5%) et le sud-ouest (18%), directions d'où vient la mousson.

Le tableau ci-après donne les précipitations et les températures moyennes mensuelles de l'arrondissement de Kousseri.





Tableau 8: Précipitations et les températures moyennes mensuelles d'arrondissement de Kousseri.

Mois	Température moyennes(en °C)	Précipitation moyennes(en mm)
Janvier	23.2	0
Février	26.1	0
Mars	29.8	0
Avril	32.7	8
Mai	32.3	26
Juin	30.5	51
Juillet	27.6	142
Août	26.2	176
Septembre	27.5	85
Octobre	28.8	17
Novembre	26.4	0
Décembre	24	0

Source: www.climate-data.org

La figure quant à elle représente le diagramme ombrothermique y afférent.

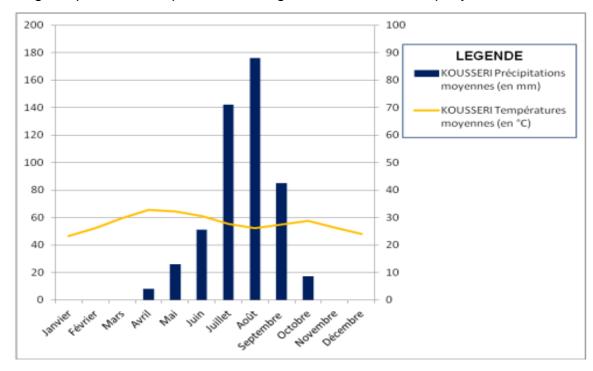


Figure 2: Diagramme ombrothermique de Kousseri

Il existe une relation intime entre les activités des sous projets et ces éléments du climat. Ces éléments ont une influence sur les activités, la qualité des matériaux à utiliser. De même les activités du projet sont susceptibles d'avoir des impacts sur ces éléments du milieu physique à travers plusieurs phénomènes dont l'émanation des particules diverses dans l'air, les pollutions du sol et des eaux par des substances liées aux différents matériaux utilisés, les pollutions par les déchets, etc.





4.2.2. Qualité de l'air

La zone du projet est caractérisée par de l'air chargé par les particules de poussière particulièrement en saison sèche. En effet, pendant cette saison, les vents violents soulèvent des poussières rendant l'air si poussiéreux que certaines personnes sont obligées de prendre des dispositions pour se protéger.

4.2.3. Ambiance sonore et niveau du bruit

Pour ce qui est de l'ambiance sonore, la zone est presque exempte de bruits nuisibles mis à part ceux des circulations régulières de véhicules. En effet des mesures faites indiquent que les niveaux de bruits varient entre 30,9 db et 56,7 db (Rapport BAD 2020) c'est à dire en dessous de la norme de l'OMS qui est de 70 db.

4.2.4. Relief

Le relief de la zone d'étude est assez uniforme. C'est en effet un relief de plaine de pente négligeable appartenant au prolongement naturel de la plaine du Lac Tchad. Ce relief est uniforme et moins accidenté favorisant la stagnation des eaux de pluies et la présence des mares d'eau dans des quartiers de basse altitude. Plus précisément Le secteur de Guebala-nord exposé aux inondations. Ce secteur couvre les quartiers Madagascar, Goré, Djambalbar, Maïnani, krouang et Ngargouzo.

4.2.5. Géologie et pédologie

L'histoire géologique de la zone est étroitement liée à la cuvette centrale du Lac Tchad. L'alternance des périodes arides et pluviales a provoqué des dépôts de gneiss, granites schistes et les formations volcaniques. Toutefois, les principales ressources minières rencontrées dans la zone sont le sable et l'argile Du point de vue pédologique, le Département du Logone et Chari est caractérisé par plusieurs types de sols²:

- les luvisols. Ils sont caractérisés par la présence de l'argile. Ce sont les sols favorables aux pâturages, à l'agriculture de rente (riz, coton) et l'agriculture vivrière (sorgho, maïs, mil, etc.). On les retrouve par exemple à Goulfey;
- les planosols et vertisols. Ils sont caractérisés par des surfaces limoneuses. Ce sont des plages dénudées où la végétation est très clairsemée. Ils sont nommés localement « Hardé ». Ce type de sol est caractérisé par une nappe phréatique peu profonde (30 à 50 cm) Ces sols se trouvent généralement dans le secteur lacustre du Lac Tchad. On les retrouve par exemples à Darak, à Makary. Ces sols servent beaucoup pour le pâturage et on y pratique généralement le sorgho de saison sèche appelé Muskuari ;
- les fluvisols. Ils sont concentrés vers le Lac Tchad, le long du cours du Logone. Ils sont très favorables à la culture du riz ;
- les sols ferrugineux ;
- les sols fersialllitiques.

Le faible drainage dans la zone combinée avec la nature argileuse des sols fait que ces derniers sont engorgés d'eau à la moindre pluie. Ceci cause de nombreux bourbiers qui rendent la circulation particulièrment difficile.

²P. BRABANT et M. GAVAUD, 1985. Les sols et les ressources en terres du Nord-Cameroun





Juin 2024

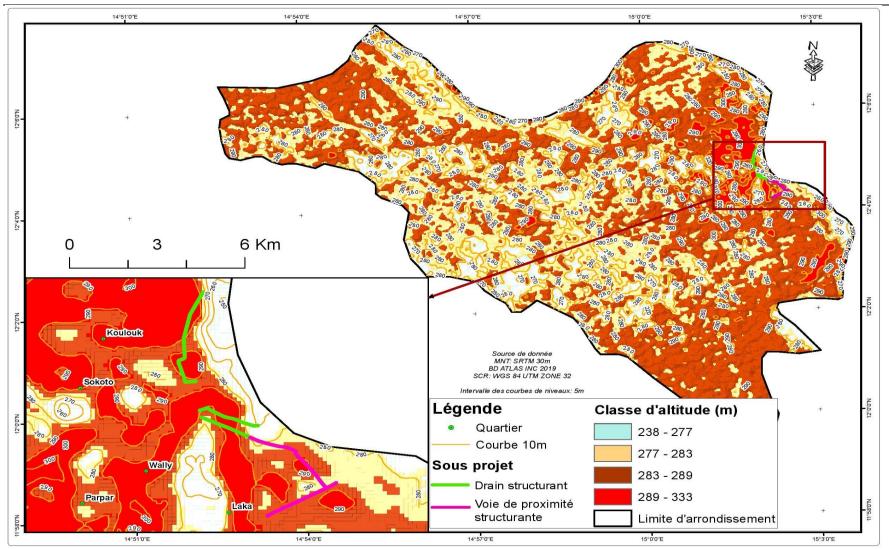


Figure 3: Carte topographique

Source: MNT: SRTM 30m BD ATLAS INC 2019 SCR: WGS 84 UTM ZONE32







Figure 4 : Carte d'occupation des sols

Source: Image Landsat 8, Google Earth image 2022 BD ATLAS INC 2019 données de terrain

4.2.6. Hydrographie

La Commune de Kousseri est entourée par les fleuves Logone et Chari.

A côté de ces fleuves permanents, on note la présence de plusieurs autres fleuves







saisonniers notamment à Ibou et Ngamadja³.

Ce potentiel hydrographique dessert la plupart des villages et constitue des sources d'irrigation des cultures. Mais à cause du relief de plaine d'une part et de l'importance du débit des eaux en saison pluvieuse d'autre part, ces fleuves constituent des menaces non négligeables dans les zones inondables, mais ces dernières pourront trouver une part de la solution dans le choix urbanistique à faire (affectation des sols dans les zones à risque) et la mise en place d'ouvrages appropriés pour la maîtrise et l'atténuation des impacts.

Les travaux d'assainissement liés aux ouvrages de drainage auront généralement pour réceptacles finaux plusieurs de ces cours d'eau ; cela suscite un enjeu majeur lié aux pollutions des eaux.

³PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (PCD) DE KOUSSERI, 2013





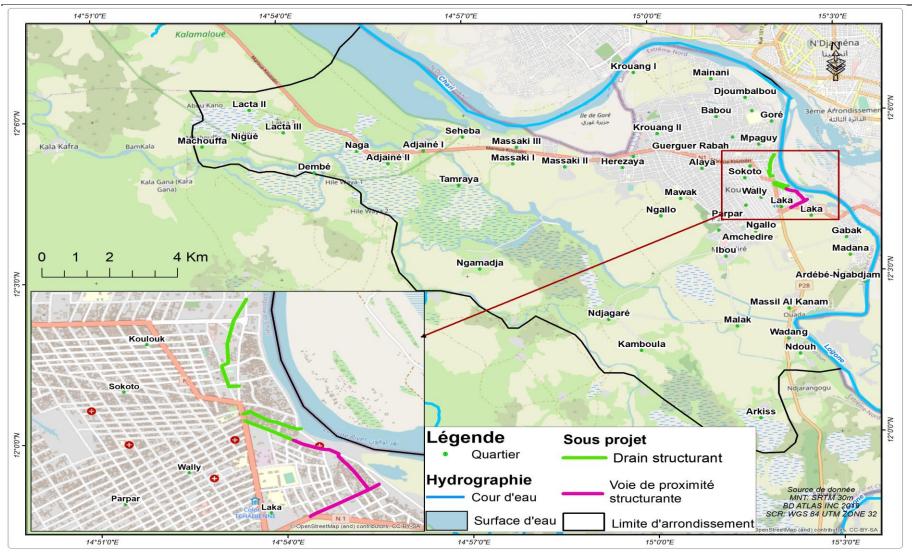


Figure 5 : Carte hydrographique

Source: MNT: SRTM 30m BD ATLAS INC 2019 SCR: WGS 84 UTM ZONE32





4.2.7. Qualité des eaux

Avec le relief assez plat de la zone d'étude associé aux caractéristiques de ses sols et présentant en général une nappe phréatique peu profonde, la qualité des eaux est plus ou moins tributaire de l'état de salubrité, et elle présente moins de pollution par les métaux lourds et beaucoup plus des pollutions identifiées par les bactéries notamment celles présentées dans les matières fécales animales..

Les travaux auront vocation à produire des déchets ainsi que des éffluents de nature diverse qui pourraient impacter sur la qualité des eaux.

4.2.8. Changements Climatiques (CC)

Situation actuelle du Cameroun en matière de Changements Climatiques

Les changements climatiques (CC) constituent aujourd'hui un phénomène majeur de par le monde depuis plusieurs décennies, et le Cameroun n'est pas en reste. Le climat Camerounais est caractérisé par une grande diversité due à l'influence de la mer, du relief, et de l'extension de son territoire en latitude. Le Cameroun peut ainsi être subdivisé en trois grandes zones climatiques : La zone équatoriale humide située entre le 2e et le 6e degré de latitude nord, la zone soudanaise située entre le 7e et le 10e degré de latitude nord, et la zone soudano-sahélienne située au-delà du 10e degré de latitude nord. C'est à cette dernière zone qu'appartient notre région d'étude.

Les CC se manifestent par une augmentation de la température ambiante (+2°c depuis le début des années 1970 et +0,4°C au cours de la décennie1991-2001, par rapport à la moyenne d'avant 1961), une baisse des précipitations (-10% à -20% suivant les régions) ainsi que des écoulements (-15 % à -35% suivant les régions), sur l'ensemble du territoire camerounais, par rapport à la période de référence 1941-1970 (SIGHOMOU, 2004)4.Ces changements affectent certes l'ensemble du territoire national mais pas avec la même acuité dans toutes les régions.

Pour ce qui est particulièrement de notre zone d'étude, plusieurs facteurs déterminent la nature des GES et le type de vulnérabilité associé. Les effets néfastes des changements climatiques se traduisent aussi dans la zone par : la réduction de la production agricole, la raréfaction des pâturages, le développement des maladies liées à l'eau et aux grandes chaleurs, l'occurrence des situations météorologiques extrêmes telles que les sècheresses, les inondations et même la multiplication des conflits entre les communautés en quête de biens vitaux, le tout dans un contexte de perte de la biodiversité. Ainsi, le défi du changement climatique interpelle les efforts de toutes les parties dont les populations, les autorités diverses, le Cameroun ainsi que la communauté internationale, conscients des enjeux de développement durable.

Synthèse des émissions de Gaz è Effet de Serre (GES) dans la zone

Dans l'ensemble, les gaz couverts par un inventaire effectué sont : pour les gaz directs le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), l'hémioxyde d'azote (N2O),

⁴ SIGHOMNOU D 2004 : analyse et redistribution des régimes climatiques et hydrologiques du Cameroun : perspective d'évolution des ressources en eau. Thèse de doctorat 3ème cycle.



DS

et pour les gaz indirects et les précurseurs d'ozone, le monoxyde de carbone (CO), les oxydes azoteux (NOx), les composés volatiles organiques non méthaneux (NMVOC) et le dioxyde de soufre (SO2).

Comme zone de pâturage et d'élevage bovin par excellence, les types d'émissions potentiellement importantes portent sur différents composés méthaneux et plusieurs autres particules dont les composés organiques (CO₂).

> Enjeux liés au CC

La zone d'étude qui appartient à la région soudano-sahélienne est considérée comme zones de vulnérabilité vis-à-vis des changements climatiques, suivant un classement qui intègre également les zones côtières et sahéliennes. Les impacts négatifs les plus significatifs sont attendus dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage pour la région soudano-sahélienne. Dans le cadre de ce projet, les infrastructures constituent également un enjeu majeur. Les principaux autres impacts dans cette région sont liés aux changements du régime des précipitations.

4.3. ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE

L'environnement biologique traite de la végétation, de la flore et de la faune.

4.3.1. Végétation et flore

La végétation de la zone d'étude appartient au domaine de la savane arbustive sahélienne à épineux colonisateurs ou steppe arborée. Cette végétation est un reflet du climat et de la pédologie du milieu. Elle présente deux (02) strates: i) une strate arbustive clairsemée avec des arbustes allant de 2 à 4 m de hauteur ; et une strate herbacée qui est dominée par les graminées pérennes et annuelles entremêlées. La végétation herbacée est dominée par Zornia glochidata, Acanthospermum hispidum , Commelina bengalis, Cenchrus biflorus, Aristida mutabilis, Alysicarpus ovalifolius, Eragrostis tremula, Cyperus amabilis. En plus d'Acanthospermum hispidum, on rencontre Sida cordifolia, Cyperus amabilis, Cassia occidentalis, Pergularia tomentosa et Mitracarpus villosus qui ne sont pas ou sont peu convoitées par les animaux. Leur présence indique une dégradation généralisée de la valeur pastorale. Les essences forestières sont essentiellement: Guiera senegalensis, Piliostigma reticulatum, Acacia albida, Balanites aegyptiaca, Calotropis procera, Combretum glutinosum, Annona senegalensis, Ziziphus mauritiana et autres.

Les arbres rencontrés ont de grandes plus-values:

- arbres dans la fertilisation des sols : Faidherbia albida, Guiera senegalensis, Piliostigma reticulatum, Annona senegalensis et Balanites aegyptiaca ;
- arbres dans la pharmacopée traditionnelle: Boscia senegalensis, Blanitèse agyptiaca, Momordica charantia, Cassia obticifolia, Leptedania hastatda, Guiera senegalensis, Azadirachta indica, Acacia nilotica, Annona senegalensis, etc (pour les traitements des maladies humaines) et Boscia senegalensis pour les maladies animales;
- arbres dans l'alimentation humaine : Ziziphus mauritiana, Boscia senegalensis, Tamarindus indica, Balanites aegyptiaca, Adansonia digitata et Maerua crassifolia, Sclerocarya birrea etc. Les trois premières espèces sont régulièrement consommées sous forme d'amuse-gueule tandis que Maerua





crassifolia, Boscia senegalensis et Slerocarya birrea ne sont consommées qu'en cas de disette ;

- **arbres dans l'alimentation animale :** Faidherbia albida, Ziziphus mauritiana, Bauhinia rufescens, etc.

Du point de vue floristique, on distingue une très grande variété d'espèces caractérisant le milieu.

Il faut noter que dans la zone du projet, on fait face à la disparition progressive des végétaux ligneux. Celle-ci est due à la coupe des arbres pour l'énergie calorifique des ménages, à la confection des enclos protégeant le bétail, à la construction de la tente du berger et au dégagement des arbustes permettant d'obtenir une aire de repos pour les animaux. Certains des activités du projet à l'instar de l'aménagement des routes et de la création de nouveaux champs pourront porter atteinte à la végétation.

Cette végétation est environnante au site des sous-projets (construction des drains principaux à la prison-Koulouk, construction des drains Ardébé-Ville, construction des drains à Lacka et la construction des ruelles de circulation piétone à Koulouk) dont l'essentiel de la végétation est constituée des arbres plantés et entretenus.

4.3.2. Faune aquatique, terrestre et aviaire

La faune dans la région est très riche. On y trouve de la faune aquatique, terrestre et les oiseaux.

Faune aquatique

Concernant l'ichtyofaune, la plaine du Logone est quantitativement et qualitativement l'une des zones les plus riches du pays. Le bassin du lac Tchad compte plus d'une centained'espèces de poissons, un nombre qui, malgré l'absence d'études plus récentes, diminue de jour en jour du fait de la diminution de la pluviométrie, mais aussi à cause de la pression humaine qui impacte négativement son environnement⁵. En début de saison des pluies, les poissons migrent du lac Tchad vers le Logone. Toutefois l'eutrophisation du lac Tchad et la pêche abusive tendent à faire disparaître les espèces. La faune aquatique regroupe également des hippopotames, des caïmans et de quelques crocodiles rares. Mais au-delà de cette richesse faunique, l'on peut relever la menace considérable de disparition de certaines espèces, due soit à la chasse, soit aux feux debrousses et au déboisement, voire la rudesse du climat. A ce titre, des mesures particulières de prévention et d'atténuation dervront être développées dans le PGES portant entre autres sur l'interdiction du deversement des déchets, des huiles et eaux usées dans les cours d'eaux.

Les mammifères

La faune des mammifères est celle des régions soudano-sahéliennes. La présence de ces animaux se justifie par des arbustes et herbes potentiellement appétés. Les principaux mammifères rencontrés comprennent entre autres: l'éléphant (*Loxondota*

⁵ CBLT, 2016. Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad. Rapport élaboré avec l'appui de la GIZ.





africana), le lion (*Panthera leo*), la gazelle (*Gazellla rufifrons*), le lièvre (lepus crawshayi), le hérisson (*Erinaceus albiventris*), le porc-épic (*Hystrix cristata*), l'hyène (*Hyena hyena*), la girafe (*Girafa camelopardalis*), la Civette (*Civettictis civetta*), le Serval (*Leptailurus serva*l) et le Renard (*Canis aureus*).

L'avifaune

L'avifaune y est particulièrement caractérisée par des oiseaux migrateurs : cigogne, faucon, mange mil, épervier, charognard, pique-bœufs, etc. Cette avifaune est abondante surtout pendant les mois d'octobre, novembre et décembre, période pendant laquelle les céréales sont récoltées. Cette situation cause le plus souvent le problème de la sécurité alimentaire dans la région. Pour y pallier, les populations mettent des épouvantails au milieu des champs.

Il y'a lieu de noter que dans la zone du projet proprement dite, on relève particulièrement la présence de l'avifaune. La faune aquatique présente un intérêt pour le projet en raison de la proximité du réseau hydrographique avec la zone du projet. La faune terrestre ne présente pas un intérêt significatif d'autant qu'elle se trouve dans la région assez loin de la zone du projet. A cet effet, une note devra être prise interdisant aux ouvriers la consommation de des viandes issues de la chasse.

4.4. MILIEU HUMAIN (ENVIRONNEMENT SOCIO ECONOMIQUE)

Cette partie du document traite des aspects sociaux et économiques.

4.4.1. Aspects socioculturels

4.4.1.1. Cadre administratif

4.4.1.2. Démographie et groupes ethniques

La Commune de Kousseri dépuis une décénie, connaît une croissance importante de sa population. Cette dernière est passée de 101 246 habitants en 2005 à 496 390 habitants en 2022 (taux d'accroissement 2,8%) dont les ¾ sont dans la ville de Kousseri (données du RGPH). Cette population est relativement jeune et constitue une force de travail très utile dans le développement de l'économie local de la Commune.

La population de la Commune se caractérise par sa diversité. En ce qui concerne les groupes ethniques, Kousseri est constituée en majorité d'Arabe Choa et des Kotoko. A côté de ces derniers on retrouve d'autres ethnies telles que les Mousgoum, les Massa, les Kanouri, les Mandara, les Peulh, les Haoussa, les Buduma, les Kanembou, les Kim, les Zakhawa, les Hazaray, les Sara et les Iodoko⁶. Ces differents ethnies côtoient une minorité de peuples venus d'autres régions du pays. On citera sans aucune exhaustivité les Bamiléké, les, Béti, les Toupouri, les Moundang les Mafa, Moufou...Fort de son caractère de ville cosmopolite, Kousseri regorge également des ressortissants de nations étrangères telles que le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, la République Centrafricaine, le Tchad, le Niger, le Nigéria, etc.

4.4.1.3. Coutumes et valeurs traditionnelles (systèmes de filiation et mariage)

⁶ Source: PNDP, 2013: PCD de la Commune de Kousseri







Les groupes ethniques des villages de la zone du Projet partagent des similarités culturelles, notamment en ce qui concerne les coutumes et les traditions. Ainsi, dans ces communautés, le système de filiation en vigueur est patrilinéaire. Bien que les pratiques exogames soient courrantes les tribus de cette partie du pays sont à dominante endogames

L'héritage des biens et des terres est patrilinéaire où seuls les hommes héritent (PNDP 2013).héritent

Ces coutumes ne sont pas sans conséquence sur les considérations liées au genre.

4.4.1.4. Mobilité et migrations

L'espace Urbain de Kousseri compte 03 grandes agences de voyage qui font la liaison entre Kousseri et Maroua . il existe un syndicat des transporteurs des cars et autubus du Cameroun (SETRACAUCAM) qui fédère en plus les autres acteurs du trasport routier à Kousseri. Les déplacements au sein de l'espace urbain sont très majoritairement rendus possibles par des taxis motos. Les taxis de ville n'existent pas dans la ville de Kousseri. Le transport des biens est aussi facilité dans l'espace urbain par des pousse-pousse et des charrettes. Le flux économique de la ville vivifie cette mobilité des populations et accentue les migrations, car la ville est aussi un lieu de transit entre le Cameroun et le Tchad.

4.4.1.5. Religions et croyances

Dans la zone du projet, les habitants sont à majorité musulmane. Cependant sa situation géographique et les activités liées au commerce ont favorisées l'avènement d'autres religions notamment le Christianisme et toutes les autres religions existantes au Cameroun. Toutefois l'on note que la pratique de l'animisme est infime dans la ville de Kousseri. La liberté de culte est respectée. Les pratiquants de ces différentes religions cohabitent pacifiquement.

4.4.1.6. Organisation sociale (structure et organisation sociale)

La zone du projet a à sa tête un Sultan, chef de 1^{er}degré qui coiffe 03 Lawana (Chefferie de 2ème degré) qui couvrent à leur tour 59 villages, dont une quinzaine pour le lawanat de Guebala, une vingtaine pour Amchidiré et enfin six pour Njagaré. Les Blamas des quartiers sont commandés directement par le Sultan. Toute cette organisation sus citée est couverte par le Sous-préfet représentant l'Administration. A côté existent des structures décentralisées de l'État ainsi qu'un ensemble de services publics et les forces de maintien de l'ordre, complété par une multitude d'organisations non gouvernementales constituant la société civile.

4.4.1.7. Héritage culturel et patrimoine archéologique

L'héritage culturel des peuples de la zone du Projet reste très vivace et est perceptible au niveau des différents liens qui unissent les clans qui composent la tribu en général. Il s'agit des liens de parenté et de consanguinité qui sont des tabous à respecter inconditionnellement quand il est question de nouer des liens de mariage.

La transmission de la culture se fait à travers la langue, les chants, les rituels d'usage et, malgré l'offensive de la modernité, ces données constituent une force dans la préservation de l'héritage culturel.





Pour ce qui est du patrimoine archéologique, aucun indice ne démontre la présence des vestiges archéologiques sur les sites des travaux d'escavation situés sur les emprises des voiries et des drains notamment. Cependant il pourrait en exister, d'où la pertinence d'une mesure de précaution. Elle porte principalement sur la procédure de découverte fortuite dit "chance find procedure". Elle est présentée en annexe xx.

4.4.1.8. Habitat et organisation du terroir

Dans la zone comme dans toutes les régions septentrionales, l'organisation du terroir est très caractéristique. Elle résulte de l'organisation de la famille et de la répartition de l'espace et des ressources. Le statut matrimonial polygamique très récurrent a influencé la constitution des constructions familiales. On note donc la présence des concessions familiales appelées communément « Sahré » qui sont constituées d'un ensemble de cases construites très souvent autour d'une cour centrale. Ces concessions sont constituées de la maison du chef de famille, des maisons de ses épouses et de leurs enfants (un pour chacune), des magasins, et des enclos pour les animaux (lorsqu'on est en milieu rural). Cette organisation autocentrée de l'habitat est régulière en milieu rural, mais aussi très perceptible en milieu urbain, nonobstant la présence de nouvelles constructions et d'une organisation plus occidentalisée de l'habitat (présence des maisons individuelles et d'immeubles en location). Les crises sécuritaires dans la zone ont créé un boum démographique avec pour corollaire une gestion de plus en plus aléatoire de l'espace (constructions spontanées, utilisation de la voie publique pour l'activités économique, etc.).

L'habitat est groupé avec un relâchement progressif du noyau central vers la périphérie. L'espace urbain du fait de la présence des services socioéconomique de base et des opportunités, est fortement peuplé. Les populations enterrent leurs morts dans des tombes aménagées à cet effet.

En milieu urbain et périurbain on distingue deux types d'habitats: les habitats construits en durs (maisons en dur, crépis, peints et tôlées) et les habitats construits avec les matériaux provisoires (briques de terre, paille, etc.). En revanche, au fur et à mesure qu'on se retire dans les villages reculés, les habitats sont traditionnels. Les figures ci-dessous donnent un aperçu des types d'habitat régulièrement rencontrés dans la zone.





Photo 1: Maison en briques de terre

Photo 2: Maison en dur

Les emprises du projet sont bordées par les habitations de ces deux types, et le







projet envisage de dégager ces emprises. Cette activité va certainement générer des impacts sur ces habitations et autres biens socio économiques.

4.4.1.9. Occupation des terres

Malgré l'existence des textes légaux définissant l'accès à la terre, les systèmes de droits d'accès à la terre sont complexes et étroitement liés au contexte. Certains de ces droits sont forts – par exemple le droit d'exclure autrui de son terrain. D'autres sont plus faibles et souvent limités à certaines utilisations ou périodes – par exemple. L'accès au pâturage de chaumes, ou l'accès des gardiens de troupeaux aux points d'eau durant la saison sèche. Les droits d'accès ne sont pas toujours visibles et peuvent se chevaucher: il arrive que certains relèvent de la communauté alors que d'autres appartiennent à un individu, et d'autres encore à l'État.

Faisant suite à l'exploitation des rapports d'études d'Avant Projet Sommaire (APS) des sous projets de proximité à realiser à Kousseri, certaines personnes affectées par le projet vont perdre une partie de leurs terres pendant la réalisation des travaux au niveau de la voirie structurante. Le rarpport du Plan d'Actions de Reinstallation (PAR) qui sera élaboré par un consultant donnera plus de détail sur cet aspect.

Les femmes peuvent être doublement désavantagées car les pratiques d'héritage terrien, tout comme les normes et les procédures de formalisation des droits fonciers, les soumettent souvent à un régime discriminatoire. Cependant l'accès aux terres leur ait permis. Les systèmes peu clairs ou contradictoires (par exemple droits fonciers coutumiers contre statutaires) culminent.

Ce secteur reste très sensible d'autant que dans le cadre du projet, il sera procédé aux indemnisations pour les personnes qui seront déguerpies et qui possèdent des droits de propriété. C'est une source potentielle de conflit. Les questions de genre vont se poser également d'autant que les femmes autant que d'autres groupes vulnérables sont susceptibles de marginalisation.

4.4.1.10. Groupes organisés (vie associative et organisations communautaires)

La vie associative dans la zone du Projet et ses environs est rythmée par plusieurs organisations communautaires notamment les associations, les Groupes d'Initiatives Communes (GIC), les coopératives, les groupes d'entraides. On retrouve également dans plusieurs localités les comités d'alerte les comités de vigilance, les comités de gestion des plaintes, des organisations paysannes et les comités religieux. Néanmoins, la plupart ne fonctionne pas correctement et a surtout besoin d'appuis pour fonctionner de manière optimale.

On y retrouve aussi des ONG nationales et internationales qui y interviennent surtout pour des causes humanitaires. L'action de ces organisations humanitaires est durable.

L'organisation de ces associations savère être d'une certaine importance étant donné que le projet comporte un volet appui aux organisations socio professionnelles. L'assistance et l'appui à leur organisation s'avère ainsi nécessaire.





4.4.2. Genre et groupes vulnérables

Les enquêtes de terrain ont permis d'identifier les groupes vulnérables et de comprendre la problématique du genre dans la zone.

Genre et Violences Basées sur le Genre (VBG)

Les sociétés de la zone culturellement très hiérarchisées, connaissent une stratification sociale basée sur le genre. La position de l'homme est différente de celle de la femme dans les processus de production, de répartition des ressources et de consommation. De même, la représentativité spirituelle du genre est parcellaire. L'homme occupe une place prépondérante dans tous les domaines de la société, astreignant ainsi l'égalité des chances régulièrement prônée par le gouvernement et les partenaires au développement comme la Banque mondiale. C'est ainsi que la femme est totalement exclue de la gestion du pouvoir traditionnel et du leadership religieux. On note aussi dans certains cas une marginalisation de la femme qui peut être perceptible par les violences répertoriées par les services du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF).

Selon les données de l'Annuaire Statistique du MINPROFF, 54% des femmes dans la Région de l'Extrême-Nord ont été victimes de violences physiques depuis l'âge de 15 ans. Pour ce qui est des violences sexuelles (faites aux femmes), la Région de l'Extrême-Nord a le taux le plus élevé au Cameroun avec 36,1%. Elle enregistre l'un des plus faibles taux d'accès des femmes à la terre au Cameroun avec 17,8% de titres fonciers accordés aux femmes. Les VBG, notemment les Exploitations et Abus Sexuels (EAS), et le Harcèlement Sexuel (HS) se posent avec accuité en particulier vis-à-vis des femmes et des jeunes à risque, et sont généralement soutenues par des pratiques socioculturelles et interprétations religieuses qui favorisent leur perpétuation. Ces VBG/EAS/HS et les Violences Contre les Enfants (VCE) se sont accrues avec la crise sécuritaire (les actions signalées incluent les enlèvements, la détention, les viols ou les mariages forcés, l'excision et l'utilisation forcée d'enfants dans les attaques kamikazes). De même, la difficulté d'accès aux terres constitue un frein à la production et à l'autonomisation des femmes. En ce qui concerne la prise de décision, on constate un regain de la représentation politique des femmes. Aux dernières élections sénatoriales, les femmes ont obtenu 30% des postes dans les deux régions ; et aux élections législatives, les femmes ont pu accéder à 20% de postes de député.

Cette situation même si elle tend à s'améliorer avec tous les efforts consentis par le gouvernement et les partenaires au développement, est d'autant alarmante qu'elle appelle à une prise en compte rigoureuse de la parité genre dans toute activité ou projet de développement.

Groupes vulnérables

Le diagnostic participatif a mis à jour l'existence de neuf catégories de groupes vulnérables à savoir :

i) les Orphelns et Enfants Vulnérables (OEV), vulnérables du fait qu'ils sont sujets à la maltraitance. Ils peuvent, par exemple, devenir des proies faciles pour l'exploitation économique et sexuelle, ou adopter des stratégies dangereuses de survie qui augmentent leur risque d'être exposés au VIH;

65





- ii) les enfants de la rue, sont sujets aux phénomènes de drogue, de la criminalité et aux abus sexuels:
- iii) les personnes en situation d'handicap, sont exposés aux risques de sous scolarisation et sous emploi;
- iv) les personnes du 3ème âge, avec des revenus bas, risquent de se retrouver sana assistance de toute nature;
- v) les filles-mères, vulnérables par le manque de moyen pour subvznir aux besoin de leurs enfants, et courent le risque d'être à nouveau exploitées sexuellement;
- vi) les personnes vivants avec le VIH, qui font parfois l'objet de stigmatisation, très souvent confrontées au problème de rupture des ARV ;
- vii) les veuves, exposées aux risques dont les droits bafoués;
- viii) les femmes cheffes de famille, dont les droits pourraient être bafoués;
- ix) les personnes à revenus insignifiant exposées aux risques de mendicité.

Ces groupes sont plus ou moins encadrés, mais suivis dans leur intégralité par le centre social de Kousseri. Le diagnostic a surtout permis de constater qu'une partie de ces groupes bénéficient également de l'appui d'associations et d'organisations caritatives. C'est le cas des OEV et les personnes vivantes avec le VIH/SIDA. Les personnes en situation d'handicap dans leur généralité bénéficient de l'assistance de la Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Cameroun (FENAHCAM), qui se fait elle-même épauler par le Programme Intégré pour l'Amélioration de la qualité de vie des Personnes vivantes avec un handicap (PIAP), Les personnes vivantes avec le VIH/SIDA identifiés comme tel sont suivies par l'hôpital régional de Kousseri où ils reçoivent des traitements subventionnés par l'État, mais elles sont confrontées au problème de rupture des ARV.

Pour ce qui est des veuves, les malades graves issus des groupes sus-cités, les enfants de la rue, et les personnes du troisième âge, il n'y a pas véritablement d'organisation connue qui leur apporte officiellement de l'assistance.

L'aspect genre en général dans la ville de Kousseri est une donnée importante dans la mise en place de toute activité, car elle est fondamentale à cette population cosmopolite au point de pouvoir à certains niveaux être à l'origine de la réussite ou de l'échec d'un projet. Autant les discriminations peuvent être profondes, autant des mesures d'implication de ces catégories sociales vulnérables devront être prises avec acuité.

4.4.2.1. Structure de prise en charge et Cartographie des zones à risque liées VBG/EAS/HS/VCE dans l'emprise du projet

> Structures/Services de prise en charge de cas de VBG/EAS/HS/VCE dans la ville de Kousseri

Les structures/services de prise en charge ont été identifiés autour de l'emprise. Ces structures qui interviennent dans la prise en charge des cas de de VBG/EAS/HS/VCE dans la ville de Kousseri sont continuées dans le tableau ciaprès.





Tableau 9: Structures/Services de prise en charge de VBG/EAS/HS/VCE et localisation dans la ville de Kousseri

N°	Nom de la structure	Localisation	Responsable de la structure	Tél du Point Focal VBG de la structure
01	DD MINPROFF du Logone et Chari	Centre administratif	Délégué départemental	691 57 50 50
02	DD MINAS du Logone et Chari	Face Prison Centrale	Délégué départemental	699 91 30 31
03	Centre de santé de Madana	Madana	Chef du Centre	695 23 81 22
04	Brigade de Gendarmerie de Lacka	Quartier Laka	Commandant	699 76 66 90
05	Poste de Police de Lacka	Quartier Laka	Chef de Poste	655 97 97 86
06	Etude Maître ABANDA	Axe Pont Ngueli	Maître ABANDA	699 87 04 08
07	INTERSOS	Face Lycée Mixte	Responsable du centre	693 97 51 62
08	GIC des Femmes dynamiques de Laka	Madana Face Rizière	Présidente du Groupe	691 22 68 07
09	Bureau de CROIX ROUGE de Laka	Quartier Laka	Responsable du Bureau	696 42 99 49
10	RESEVCOMP Kousseri (OSC)	Quartier Kodogo	Coordonnateur	677 07 03 00

Source: PDVIR, 2021: atlas de la cartographie des structures de référencement et de prise en charge de VBG/EAS/HS/VCE dans la ville de kousseri

Cartographie des zones à risques de VBG/EAS/HS/VCE la ville de Kousseri

Les zones à risques identifiées sur l'emprise du projet PDVIR, sont généralement situées dans les quartiers Ardébé-ville et Laka. Ce sont des lieux à forte concentration des bars et des débits de boisson locale (Arki). Ce qui engendre souvent des risques de bagarre, d'agression et de prostitution dans ces lieux. Les populations qui y vivent sont de diverses ethnies et en majorité (plus de 80%) des non musulmans. Tandis que dans les anciens quartiers de Kousseri, les habitants sont presque tous des musulmans et sont des conservateurs. Donc, ceux qui veulent se livrer aux pratiques non orthodoxes vont généralement hors de ces quartiers. Le tableau ci-après donne la liste des zones à risques sur l'emprise du projet





Tableau 10: Liste des zones à risques sur l'emprise du projet

QUARTIER	ZONE A RISQUES KOUSSERI	Commentaire
KOUSSERI	Berge du fleuve Logone /Quartier Zakalo	Un ravin donnant sur le fleuve Logone, frontalier avec le Tchad
ANCIEN	Berge du fleuve Logone /Quartier Wally	Un ravin donnant sur le fleuve Logone, frontalier avec le Tchad
	Petit Marché Laka	Lieu de rencontre de toutes les couches sociales
LAKA	Débits boisson locale	Lieu de défoulement sans contrôle et de prostitution
	Débits boisson locale	Lieu de défoulement sans contrôle et de prostitution

Source : PDVIR, 2021 : atlas de la cartographie des structures de référencement et de prise en charge de VBG/EAS/HS/VCE dans la ville de kousseri

La figure ci-dessous, illustre la répartition spatiale de ces différents lieux identifiés comme à risque dans la ville de Kousseri.





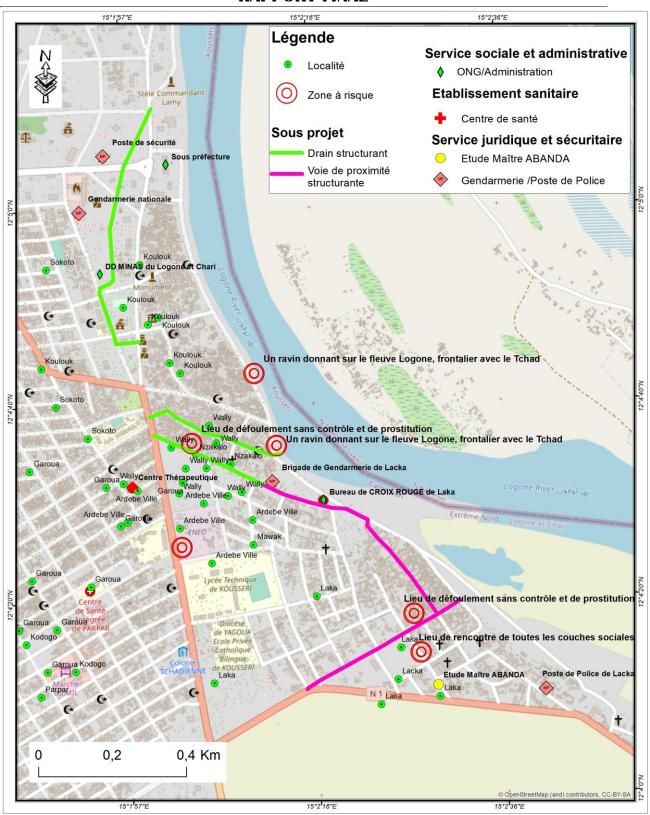


Figure 6: Cartographie des zones à risques sur l'emprise de PDVIR, ville de Kousseri Source : PDVIR, 2021 : atlas de la cartographie des structures de référencement et de prise en charge de VBG/EAS/HS/VCE dans la ville de kousseri





4.4.3. Gestion des conflits

La physionomie des conflits dans la zone du projet présente des tendances très variées. Les principaux types de conflits rencontrés sont les suivants:

- les conflits d'accès aux ressources : Ce sont les conflits les plus fréquents dans la zone. On identifie les conflits fonciers et les conflits agro-pastoraux et halieutiques;
- <u>les conflits identitaires</u>: ils concernent les oppositions ouvertes sur diverses questions, motivées par l'appartenance ethnique. La notion d'identité renvoie au référent tribal qui s'exprime par la revendication ou la défense plus ou moins violente d'une cause que des individus partageant la même identité, jugent immuable. Ces conflits sont observés entre deux ou plusieurs groupes ethniques opposés ou à l'intérieur du même groupe. Il s'agit des luttes de pouvoir et la résurgence de l'ethnicité et des conflits successoraux au sujet du pouvoir traditionnel;
- les frictions religieuses : le rapport 2015 d'International Crisis Group présente le Cameroun comme pays où il existe un risque de radicalisme religieux. Aussi forte qu'elle paraît, cette perspective inquiétante a le mérite de souligner que le Nord-Cameroun, adossé aux foyers d'instabilité du Nigeria, du lac Tchad et de la Centrafrique, reste exposé aux effluves de l'extrémisme et de l'intolérance religieuse. Les frictions d'opposition religieuse existent et nécessitent une attention particulière dans l'analyse des conflits et des dispositifs de leur résolution. Les risques de conflits d'origine religieuse se situent à deux niveaux : à l'intérieur des religions et entre les religions8⁷. Face à la persistance des conflits, des mécanismes existants permettent de prévenir et résoudre les formes potentielles ou violentes d'antagonismes à l'intérieur ou entre les communautés. Ces dispositifs sont traditionnels, communautaires, étatiques ou relèvent de la société civile.
- le rôle de la société civile : la société civile s'est tardivement intéressée à la problématique de la résolution des conflits. C'est à la faveur de la crise sécuritaire due à Boko Haram que les organisations de la société civile ont orienté leurs prestations dans le renforcement de la cohésion sociale et le dialogue interreligieux. A travers la Société Camerounaise pour le Dialogue Interéligieux (ACADIR) et la contribution de l'Association Camerounaise pour l'Education Environnementale à la Promotion de la Paix dans la Vallée du Logone⁸.

4.4.4. Gestion foncière

Malgré l'existence des textes légaux définissant l'accès à la terre, les systèmes de droits d'accès à la terre sont complexes et étroitement liés au contexte. Certains de ces droits sont forts – par exemple. le droit d'exclure autrui de son terrain. D'autres sont plus faibles et souvent limités à certaines utilisations ou périodes – par ex. l'accès au pâturage de chaumes, ou l'accès des gardiens de troupeau aux points d'eau durant la saison sèche.

⁸ https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/assessments/rapport_de_letude_sur_les_co_nflits_et_mecanismes_de_resolution_des_conflits_a_lextreme_nord_du_cameroun_final.pdf) 70





⁷https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/assessments/rapport_de_letude_sur_les_co_nflits_et_mecanismes_de_resolution_des_conflits_a_lextreme_nord_du_cameroun_final.pdf)

L'arrondissement de Kousseri fortement islamisée est caractérisée par une gestion des terres propre aux peuples musulmans du septentrion du Cameroun. La gestion et l'administration effective et quotidienne du territoire incombent aux autorités vassales. Le rôle et les prérogatives coutumières des chefs de village (Lawan, Djaouro, Ardo, Boualma) sur les terres se sont accrus du fait de l'installation des déplacés internes en majorité, les migrants ou les réfugiés étant logés une trentaine de kilomètres (camp de Maltam situé 32 km de la ville de Kousseri. Ces déplacés internes, dus aux phénomènes d'insécurité, d'inondations, etc., vivent en communauté avec les résidents Le droit d'usage des terres ne peut être qu'une concession du Lamido ou de ses suzerains moyennant certaines redevances, notamment la « zakkat » ou aumône légale. Les étrangers notamment les éleveurs nomades et les cultivateurs kirdi sont soumis à une taxe d'utilisation de la terre ou du pâturage. Leur affectation par le projet reste de même nature que celle traditionnelle liées à la mobilité pendant l'exécution du Projet.

Les droits d'accès ne sont pas toujours visibles et peuvent se chevaucher: il arrive que certains relèvent de la communauté alors que d'autres appartiennent à un individu, et d'autres encore à l'État. Les femmes peuvent être doublement désavantagées car les pratiques d'héritage terrien, tout comme les normes et les procédures de formalisation des droits fonciers, les soumettent souvent à un régime discriminatoire, ce qui contribue à les rendre davantage vulnérables. Cependant l'accès aux terres leur ait permis. Les systèmes peu clairs ou contradictoires (par exemple droits fonciers coutumiers contre statutaires) culminent.

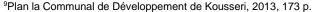
4.4.5. Activités économiques

Kousseri représente un véritable carrefour d'échange entre le Tchad, le Nigéria et le Cameroun. Cette situation lui confère une facilité d'accès et un relatif essor commercial. Une récente étude faite par l'union européenne mentionne que le commerce occupe 33,44% de la population active, suivi du secteur agricole (Agriculture, Elevage, Pêche) avec 26,5%. Le secteur de service (Call box, restaurant, coiffure, etc.) quant à lui occupe 23% de la population active alors que celui du transport draine 6,9%. Les autres 9,8% pratiquent les activités diverses⁹.

Pour ce qui est de la zone du projet, Ces activités portent essentiellement sur : le marché de nuit de Lacka, le petit marché de Lacka, les vendeurs à la sauvette. Les travaux de construction vont avoir un impact sur les activités ci-dessus citées en lien avec la mobilité qu'elle soit piétonne ou motorisée.

4.4.5.1. Agriculture

Dans la région notamment la zone péri urbaine, l'agriculture est celle de subsistance et est pratiquée manuellement. L'on rencontre la pratique de l'agriculture sur brûlis et l'agriculture mixte. Les principales cultures pratiquées sont: le maïs, le riz, le sorgho, la penicilaire, le manioc, le gombo, la tomate et l'oseille. La rentabilité de chaque spéculation à l'hectare est mentionnée dans le tableau suivant.



Groupement CARFAD – DIDON CONSEILS SARL





Tableau 11: Rentabilité de chaque spéculation à l'hectare

Indicateurs/Paramètr	Principales cultures				
es	Maïs	Sorgho sp	Sorgho	Riz	
			SS		
Nombres d'actifs agricoles	16887	8679	10132 1	7011	
Superficies (ha)	1500	770	900	632	
Rendements/ha	3 2,5 t	1,7 t	02 t	4,5t	
Variétés	CMS905TZEE9001	ZOMAYE535 LOCAL	LOCAL	IR 46NARICO	
Nombre de groupes engagés	03	05	05	50	

Sources: Plan communal de développement de Kousséri.

Les produits sont vendus au champ, dans les marchés locaux et au Tchad voisin. Dans les abords des fleuves, il est pratiqué la culture maraîchère (laitues, tomates légumes, etc.).

Ce secteur constitue donc un potentiel économique que l'avènement du projet peut booster et ainsi contribuer au développement de l'économie locale

4.4.5.2. Elevage

La zone du projet est une zone d'élevage par excellence. On y trouve particulièrement deux (02) types d'élevage: l'élevage extensif et l'élevage intensif. Les différentes espèces élevées sont: les bovins, des ovins, des caprins, des équins des rongeurs et des porcins; les volailles; etc.

Cependant, certaines activités pastorales bénéficient de l'appui de l'État, et du soutien des organismes nationaux et internationaux. Ces appuis se matérialisent par les actions de projets et programmes de développement tels que le Projet de développement rural intégré Chari-Logone (PDRI/LC), le Projet d'Appui au Développement des Petits Ruminants (PADPR), le Projet d'Appui à l'Aviculture Villageoise (PADAV) et le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles (PNVRA) qui soutiennent le financement des activités et microprojets générateurs de revenus et d'emplois dans le domaine de l'Élevage et de la Pêche. Mais en dépit de la présence de ces acteurs, le secteur souffre de plusieurs déficiences dont les principales sont: l'insuffisance de pâturages, la complexité des procédures d'accès au crédit et l'ignorance des techniques modernes d'élevage.

En termes d'infrastructures d'élevage, la région du projet dispose d'un parc à vaccination, un abattoir, d'un marché à bétail, de trois terrain de parcours, d'un champ fourrager et d'un centre d'alevinage.

Ce secteur bénéficie des mêmes prérogatives et opportunités que l'agriculture

4.4.5.3. Pêche

Elle est artisanale, et se fait dans le fleuve Logone plus précisément à Krouang et Riggil 2 pendant toute l'année. Les matériels utilisés sont les filets, les lignes et les nasses. Les espèces sont: *le synodontis battensoda, le shall, le tilapia, l'alestes, le polytenus, le marmyrus, le gnathonemses hydrocyous et le clarias.*





Cependant, il existe des difficultés liées à la pratique d'une pêche de qualité, notamment:

- insuffisance de chambres froides ;
- insuffisance de marché de poissons dans la ville;
- insuffisance d'une unité de transformation des produits de pêche ;
- insuffisance d'étangs piscicoles et rareté de poissons en saison sèche ;
- insuffisance d'ateliers de fabrications des embarcations ;
- insuffisance d'équipements de transport ;
- insuffisance de débarcadères fixes ;
- insuffisance de matériels de pêche ;
- faible appui aux GIC des pêcheurs ;
- utilisation des matériels prohibés ;
- tracasseries des services des eaux et forêts tchadiens ;
- pêche abusive.

4.4.5.4. Chasse

La chasse est une activité marginale compte tenu de l'appartenance religieuse d'une bonne frange de la population (qui ne consomme pas la viande de brousse) et de son interdiction par l'administration forestière. Néanmoins, elle se pratique de façon clandestine pour la consommation de la partie non-musulmane de la population. Les animaux qui font l'objet de chasse sont essentiellement: le lièvre, la biche, le singe, l'antilope, le hérisson, la mangouste, les oies sauvages, la perdrix, le varan, l'écureuil, le serpent boa, les sauterelles saisonnières, les oiseaux migratoires saisonniers.

4.4.5.5. Exploitation des produits forestiers

L'exploitation des produits ligneux est essentiellement artisanale. Le bois sec est la principale source d'énergie dans la plupart des villages de la zone du projet et par conséquent, constitue une source de revenus non négligeable dans la localité. Mais la gestion irrationnelle des espèces ligneuses tant pour des raisons culinaires que pour des raisons pastorales (fourrages) a conduit à une fragilisation de l'écosystème.

L'exploitation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) est une activité traditionnelle chez les populations de la zone. Elle se fait par cueillette, ramassage des fruits tombés, abattage ou par écorçage des arbres. Elle est parfois pratiquée en même temps que la chasse. Le tableau suivant donne quelques espèces végétales productrices de PFNL

Le miel est également produit par les populations locales. La paille est utilisée par les populations pour la construction de leurs cases et des haies.

Tableau 12: Quelques espèces végétales productrices de PFNL

Nom scientifique de l'espèce végétale	Parties récoltées	
Khaya senegalensis	Fruit, écorce	
Detarium microcarpum	Ecorce	
Diospyros mespiliformi	Fruit, écorce	
Annona senegalensis	Fruit, feuille, écorce	
Lophira lanceolata	Feuille, écorce	
Ficus sycomorus	Fruit, feuille, écorce	





4.4.5.6. Sylviculture

Elle n'est pas très développée dans la zone du projet. Néanmoins elle dispose des périmètres de reboisement. Le tableau ci-après nous renseigne sur les différentes réserves. Les campagnes et les actions sylvicoles ont jadis été assurées par l'ANAFOR

Tableau 13: renseigne sur les différentes réserves

Type	Localisation	Superficie (ha)	Espèces dominantes	Degré de mise en valeur	Problèmes /Observations
	Camp AES Sonel	50	Neem	En voie de disparition	Déboisement Surpâturage Feux de brousse Transhumance
Réserves	Amchidiré	70	Neem	En voie de disparition	Déboisement Surpâturage Feux de brousse Transhumance
	Sahel vert à Ngamadja	3,5	Neem	En voie de disparition	Déboisement Surpâturage Feux de brousse Transhumance

Source: Plan communal de développement de Kousséri.



4.4.5.7. Artisanat

Dans la zone du projet, l'artisanat est relativement développé. Les types d'artisanats développés dans cette zone sont : la poterie, la forge et la cordonnerie.Les artisans fabriquent les pots de différentes tailles très appréciés localement et ailleurs, les pots pour la conservation de l'eau de boisson, les instruments de champ comme les machettes traditionnelles, les houes, des chaussures et sandales de toutes sortes,





etc. Ces produits sont destinés à la vente ou à l'utilisation personnelle (barrières des maisons, travaux champêtres et bien d'autres).

4.4.5.8. Industrie

L'activité industrielle est presque inexistante dans la Commune. En effet, aucune industrie n'y est présente.

4.4.5.9. Commerce

Kousseri représente un véritable carrefour d'échange entre le Tchad, le Nigéria et le Cameroun. Cette situation lui confère une facilité d'accès et un relatif essor commercial. Une étude réalisée par le PNDP en 2013 mentionne que le commerce occupe 33,44% de la population active de cette localité. La ville compte en son sein 03 marchés (marché central, marché du mil et pont Nguéli). Il y existe aussi plusieurs boutiques dans les quartiers, dont il est difficile de déterminer le nombre. La plus grande partie des échanges dans la zone d'investigation s'opèrent sur les marchés notamment le marché central où les commerçants y arrivent venant de communes environnantes et des pays voisins (Tchad, Nigéria, Soudan...) pour y vendre ou acheter les produits manufacturés. Les produits exportés sont les produits de l'élevage (peaux, ovins, bovins), de l'agriculture (sorgho, riz). Parallèles au détriment du circuit formel (MINPAT, 1992).

Il est difficile de déterminer le nombre de boutiques existants au marché central. Toutefois l'on note qu'il manque de point de vente de poisson, de chambre froide et beaucoup de commerçant étalent encore leur produits à même le sol parfois dans les conditions d'hygiène qui laissent à désirer (PCD Kousseri, 2013).

La venue du projet pourra être également une opportunité pour accroître les activités commerciales dans la zone

4.4.5.10. Autres activités: projets et programmes de développement en cours ou à venir

Au dela des activités socio économiques abordées ci-dessus qui intègrent déjà des projets et programmes gouvernementaux d'appui et d'encadrement notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, on note la présence dans la région du projet, d'autres projets de développement en cours ou planifiés par d'autres institutions, qui peuvent entrer en interaction et/ou établir des influences certaines avec le présent projet, d'où la pertinence des impacts cumulatifs. On relève en projection pour les projets connus:

- Pour le Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC)
 - le projet de réhabilitation de la route Kousseri-Logone Birmi-Zimado ;
 - le projet d'assainissement de la ville de Kousseri : ramassage d'ordures, transformation des déchets plastiques en pavé écologique ;
 - le projet de reboisement ;
- Pour Eneo Cameroon S.A.
 - projet de construction d'une centrale thermique aditionnelle dans la ville de Kousseri.

4.4.6. Infrastructures Sociales







4.4.6.1. Infrastructures routières et moyens de transport

L'espace urbain de Kousseri compte 03 agences de voyages qui font la liaison entre Kousseri et Kousseri. Il s'agit de Touristique Express, de Danay Express et de Kousseri Express. A côté de ces agences fonctionne aussi la SETRACAUCAM qui desserve les autres villes voisines à Kousseri. Les déplacements au sein de l'espace urbain sont très majoritairement rendus possibles par des motos taxis. Les taxis des villes n'existent pas dans la ville de Kousseri. Le transport des biens est aussi facilité dans l'espace urbain par des pousse-pousse et des charrettes.

Les infrastructures routières quant à elles constituent le socle où doivent se bâtir le développement et la compétitivité de l'économie. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement dans ce secteur, cette zone de l'Extrême-Nord souffre d'un niveau de développement insuffisant de ses infrastructures de transport. Selon la nomenclature du MINTP, la zone d'étude regorge comme partout ailleurs, les routes nationales, régionales, départementales et rurales:

- la route nationale n°1 relie Kousseri, chef-lieu du département de la zone d'étude, à Yaoundé la capitale. Cette route passe par Kousseri, Garoua, Ngaoundéré et Bertoua. Elle est longue de 1385 km et est totalement bitumée, mais très dégradée par endroits sur des très longs tronçons;
- les routes départementales quant à elles assurent la liaison entre le chef-lieu dudépartement et les chefs-lieux d'arrondissements ;
- les routes rurales relient des localités à l'intérieur de l'arrondissement.
- les infrastructures routières prévues dans le cadre des sous-projets permettront d'améliorer ce patrimoine routier qui facilite la mobilité des personnes et des biens (facteur sine qua non dans le développement des activités économiques).





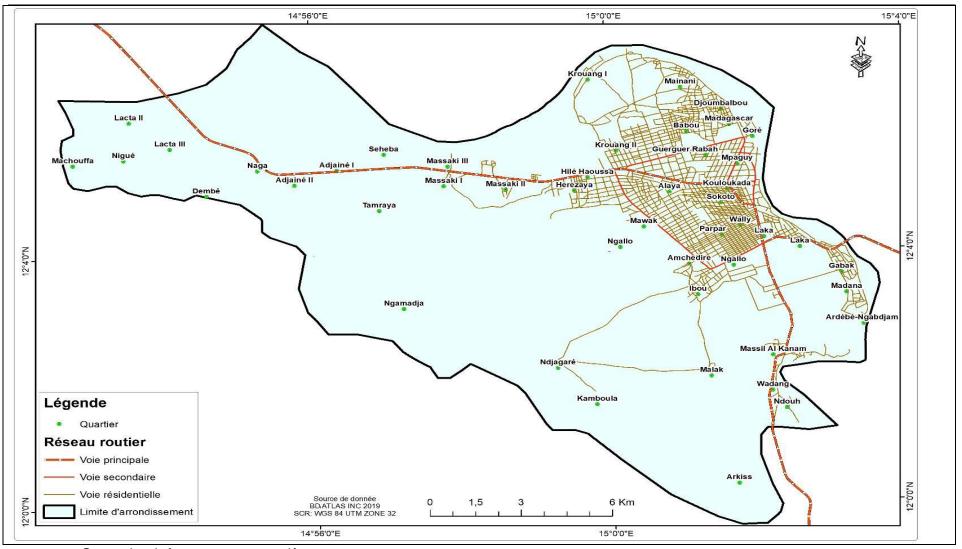


Figure 7 : Carte des infrastructures routières

Source: MNT: SRTM 30m BD ATLAS INC 2019 SCR: WGS 84 UTM ZONE32





4.4.6.2. Infrastructures éducatives

Sur le plan éducatif, la carte scolaire de l'Arrondissement de Kousseri présente les différents niveaux d'enseignement que sont : maternel et primaire ; secondaire général et technique ; supérieur et formations professionnelles. Ainsi, on note :

- 09 écoles maternelles (EM) réparties comme suit:
- 04 maternelles d'application ;
- 05 autres écoles publiques.
- 68 écoles primaires (EP) (dont 10 du secteur 1, 37 du secteur 2 et 19 écoles primaires du privé) ;
- 09 établissements d'enseignement général et technique Le secteur public est représenté par 07 établissements (Lycée bilingue, Lycée Mixte, Lycée de Lacka, Lycée de Amchidéré, Lycée technique, l'ENIEG et le CES d'Adjainé).
- L'enseignement supérieur est représenté par une annexe de l'Ecole Polytechnique de Maroua, le centre de climatologie de Kousseri.

Malgré les efforts consentis par le gouvernement à travers la sensibilisation, la scolarisation de la jeune fille reste complexe dans la zone. De même, en saison haute de pâturage ou d'intense activité agropastorale, le taux de déperdition scolaire s'accroit considérablement du fait de l'intérêt moins prononcé des populations pou l'éducation au détriment des exploitations familiale. L'amélioration de l'infrastructure éducative de la zone contribuera à retenir les apprenants dans un cadre plus propice.

4.4.6.3. Infrastructures sanitaires et maladies courantes dans la zone du projet

La Commune de Kousseri en particulier est caractérisée par une difficulté d'accès aux soins de santé de qualité. On y trouve 08 formations sanitaires dont 06 formations sanitaires publiques (l'hôpital régional, les Centres de Santé Intégrés (CSI) de Madana, d'Amchidiré, de Hilé-Haoussa, de PARPAR et de Ndjagaré), et 02 formations particulières privées (la garnison militaire qui héberge le CSI de Hilé-Haoussa et le centre des urgences des sapeurs-pompiers); deux (02) centres de santé catholiques; une (01) clinique privée, deux (02) cabinets de soins et deux (02) pharmacies (pharmacie AL-MARQHAZ et la pharmacie du Chari). D'après les investigations menées dans la zone, la situation se présente ainsi qu'il suit¹⁰:

- **5%** des CSI ne sont pas fonctionnels et 51% le sont partiellement ;
- **60%** des CMA (6/10) sont partiellement fonctionnels : entre autres Blangoua, Fotokol ;
- **25%** des cliniques (1/4) sont partiellement fonctionnelles ;
- **50%** des HD (4/8) fonctionnent partiellement: HD de Mada, HD de Makary (manque de personnel: 1 médecin, 1 infirmier mais aucune sage-femme), entre autres.

Les maladies les plus courantes qui s'observent au sein de la population sont : le paludisme, le choléra, l'onchocercose, les infections respiratoires, les maladies cutanées et les maladies sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA avec un taux

¹⁰MINSANTE, 2017. Rapport de l'évaluation de la disponibilité et de la fonctionnalité des services desanté de la zone d'urgence de l'extrême-nord. *Enquête réalisée du 10 au 16 octobre 2017 avec l'appuitechnique de l'Organisation Mondiale de la Sant*



DS

de 1,5% au cours de l'année 2020 selon le district de santé de cette localité. La situation du VIH/SIDA est d'autant plus préoccupante que la zone est traversée par un axe routier international très fréquenté par les camionneurs. Par ailleurs 50 cas de Covid19 y avaient été recensés au cours de la même année

Le phénomène de pharmacie de la rue est très répandu dans la localité et son incidence sur la santé des populations n'est pas négligeable. Cela traduit par un impact important en termes de santé communautaire, sur la pression apportée par la main d'ouevre sur les infrastructures sanitaires et sociales..

4.4.6.4. Infrastructures touristiques

La vocation touristique de la zone d'étude repose sur l'attrait de son paysage soudano sahélien, sur l'organisation sociale de la région fondée sur les Lamidats. La zone du projet est une destination touristique du fait de l'existence du potentiel touristique tel que les monuments historique de Lamy et Rabbat ainsi que le musée de Kotoko et les vestiges de la civilisation Sao. L'industrie touristique de la zone du projet comme celle du pays en général est très peu développée malgré le potentiel touristique impressionnant qu'elle regorge Le tourisme paie un lourd tribut de l'insécurité constituée par les actes terroristes de Boko Haram.

Dans ce cadre, le projet comporte un volet aménagement et réhabilitation de certains sites



Photo 4: Monuments de Lamy

4.4.6.5. Accès à l'énergie

L'électricité de la zone du projet est faite d'une part par Eneo à travers une centrale thermique et d'autre part par les panneaux solaires.

Toutefois le déficit est criard au point où on assiste à des coupures régulières intempestives ou programmées. Cela pose un véritable problème d'éclairage avec ses corollaires que sont l'insécurité, les risques d'accident et bien d'autres maux.

C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle dans ce cadre, ENEO envisage la construction d'une centrale thermique additionnelle d'une puissance de 5 MW

4.4.6.6. Accès à l'eau

La région abritant la zone d'implantation du projet dispose plusieurs sources d'approvisionnement en eau potable;

- cent cinquante-neuf (159) forages disséminés dans l'ensemble de





l'Arrondissement : RAPPORT NARRATIF

- deux cent trente-cinq (235) puits également disséminés dans l'ensemble de l'Arrondissement;
- des points d'adduction d'eau de la CAMWATER.
- la mobilisation et la sensibilisation des parties prenantes dans le cadre des sous-projets serait plus efficace par ces canaux qui sont accessibles de toute la population urbaine et périurbaine de Kousseri.





Photo 5: Compteur d'eau de la **Photo 6** : Forage CAMWATER

L'ensemble de l'arrondissement dispose soixante-huit (78) forages fonctionnels et 46 à réhabiliter.

Dans le Logone et Chari, les bonnes pratiques d'hygiène de base ne sont pas suffisamment vulgarisées, d'où le taux très élevé de prévalence des maladies liées à l'eau ou au péril fécal. L'évacuation des ordures ménagères se fait de manière archaïque et l'utilisation des latrines n'est toujours pas entrée dans les coutumes des ménages.

Globalement, 50% des points d'eau disposent de comités de gestion qui se reconnaissent dans leurs responsabilités. Seulement, aucun déplacé interne n'est membre de comité de gestion de points d'eau visités¹¹

4.4.6.7. Infrastructures de télécommunication

En matière de communication, la zone du projet dispose:

- d'une radio FM locale à Kousseri ;
- d'une radio privée désignées SALAM FM;
- des opérateurs de téléphonie présents au Cameroun notamment Orange Cameroun, MTN Cameroun, CAMTEL, NEXTTEL Cameroun ;
- des câblodistributeurs qui relaient les émissions des chaînes de télévisions étrangères;
- Les ondes de la CRTV.

Tous ces dispositifs de communication sont d'une importance singulière dans le contexte de la zone marquée par les problèmes d'insécurité où l'information est

¹¹ Rapport Narratif, 2015 de l'Evaluation WASH dans le Logone et Chari



DS

capitale. Le projet et les différentes parties prenantes pourraient les mettre à contribution pour relayer l'information et la sensibilisation sur les activités du projet

4.4.6.8. Situation sécuritaire

Depuis 2014, le Cameroun fait face aux attaques perpétrées par la secte islamiste Boko Haram. Les attaques et les menaces récurrentes continuent de provoquer des déplacements de populations vivant dans la Région de l'Extrême-Nord. De par sa situation géographique et culturelle, et notamment sa proximité avec le Nigéria et le Tchad, la Région a subi des dégâts matériels et humains importants depuis 6 ans. Ces attaques sont perpétrées dans le but de ravitailler la secte en ressources de toute sorte (bétail, vivres, médicaments, armes, etc.) en plus des gains financiers provenant des rançons qu'elle réclame lors des enlèvements.

Kousseri reste une ville fragile, ayant servi de zone de transit d'armes et d'adeptes entre le Tchad et le Nigeria¹². Les échanges avec diverses catégories de personnes avisées (militaires, administrateurs, hommes politiques...) suggèrent que l'on est conscient de la nécessité d'y rester vigilant, particulièrement face aux risques d'attentats. Les problèmes socioéconomiques que le Tchad voisin connaît suscitent également des inquiétudes, notamment par rapport à la recrudescence des actes de banditisme urbain dus au désœuvrement de nombreux praticiens des échanges quotidiens entre Kousseri et N'Djamena. Depuis quelques années, nonobstant quelques actes répertoriés, la situation sécuritaire est sous contrôle dans le centre urbain et périurbain de Kousseri. Les actions perpétrés par les terroristes de la secte islamiste Boko Haram sont de plus enregistrées seulement à la frontière Cameroun-Nigéria. Les actes de banditisme aussi en baisse sont de plus en plus maitrisés par les Forces de Maintien de l'Ordre, malgré l'ouverture des frontières. La réalisation des travaux dans le cadre des sous-projets ne présentera de ce fait pas de risque majeur particulier, car la surveillance est de mise pour toute activité mobilisant un certain nombre de personnes.

De même, le conflit ethnique (liée à l'occupation des terres dans le cadre des activités agropastorales) opposant les Arabechoa aux Mosgoum a créé en 2021 un environnement de méfiance et d'agressivité entre ces deux peuples qui sont majoritaires dans la zone. Les pistes de résolution déclenchées par le gouvernement ont permis de trouver un consensus menant à l'apaisement total. Dans le cadre du processus de réinstallation involontaire, les sous-projets devront prendre des mesures particulières pour limiter tout risque de frustration des ayants-droit.

Il y'a lieu de considérer avec acuité les mesures de prévention et d'atténuation sécuritaires définies au chapitre 6 sur les mesures. Ces mesures d'atténuation devraient être centrées sur l'élaboration de l'évaluation de risque de sécurité et le plan de gestion de la sécurité

4.4.6.9. Lieux de cultes

La ville et particulièrement la zone des sous-projets, en raison de son cosmopolitisme réligieux, régorge une foultitude de lieux de culte (Eglises, Mosquées, Temples, etc.). Ces lieux sont particulièrement très fréquentés et sont

¹² Plan International, 2017: Rapport d'évaluation des besoins humanitaires dans le Logone et Chari



DS

d'un intérêt culturel particulièrement important. La destruction de ces lieux ou la restriction de l'accès à ces derniers peut constituer un manque à gagner menant aux conflits. Les sous-projets devront de ce fait limiter ou compenser tout risque de destruction ou de restriction d'accès en mettant en oeuvre des mesures contextuelles.

4.5. Projets en cours dans la localite

Les projets en cours dans cette Commune sont :

- construction d'une centrale thermique de 05 MW;
- extension électrique Eneo;
- projet de réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri ;
- Projet de Relance de Développement de la région du Lac Tchad.

Ces projets comportent des impacts positifs certains. Ils sont susceptibles de générer des impacts négatifs cependant maîtrisables au plan socio environnemental. La présence de ces projets, combiné au présent projet, sont susceptibles de produire des effets cumulatifs tant positivement que négativement.





Chapitre 5: CONSULTATIONS PUBLIQUES

Cette mission de consultations publiques s'est échelonnée sur un certain nombre d'étapes et activités. Elle a globalement porté sur: l'information et la planification et la planification des consultations publiques qui constituait la première étape; les rencontres d'entretien avec les parties prenantes; la collecte de donnée; et la tenue des réunions de consultations publiques.

5.1. Information et planification des consultations publiques

Cette phase a permis d'informer les différentes parties prenantes sur le projet et la réalisation de l'EIES, adresser les lettres d'information le plus largement possible, rencontrer les Chefs de quartiers et les représentants des populations concernées afin de planifier les réunions de consultations publiques qui, selon la réglementation environnementale en vigeur, devraient se tenir 30 jours au moins suivant la notification des lettres d'information. (Voir programme de consultations publiques en annexe 5).

5.2. ENTRETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les entretiens ont été menés auprès des administrations techniques locales, des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), des autorités traditionnelles et auprès de certains leaders d'opinion locaux. Ces entretiens ont également été faits avec des représentants des populations concernées. Ils ont été entamés dès la phase d'information et de planification des consultations publiques.

Ces entretiens ont permis non seulement de recueillir les avis et les préoccupations de ces parties prenantes, mais également de collecter certaines données et informations. Ces entretiens ont été faits au moyen des guides d'entretien semi-structurés.

En dehors des entretiens individuels, des groupes de discussions focalisées ont été organisés auprès des différentes parties prenantes afin de collecter le maximum de données dans un temps relativement court.

La liste des personnes rencontrées dans le cadre de ces entretiens est produite et annexée au rapport d'EIES-S (voir annexe 7).

Le chronogramme d'entretien se présente dans le cadre ci-après:

Groupement CARFAD – DIDON CONSEILS SARL





04 au 05/08/2022	Kousseri	-Entretien avec les responsables du projet PDVIR au siège du Projet - Entretien avec le Préfet à la Préfecture du Logone et Chari - Entretien avec le Sous préfet à la Sous préfecture de Kousseri - Entretien avec le Maire à la Commune de Kousseri - Entretien avec les responsables départementaux des sectoriels concernés - Entretien avec les responsables d'arrondissement des sectoriels concernés - Entretien avec les Chefs de quartiers LACKA/SULTANAT et autres représentants des populations ou groupes socio professionnels - Entretien avec les Elus locaux, leaders politiques et d'opinion - Entretien avec les OSC / ONG -Collecte des données auprès des élus locaux ; -Collecte des données auprès des autorités traditionnelles ; -Collecte des données complémentaires auprès des sectoriels d'arrondissements ;	Kousseri
---------------------	----------	---	----------

Cette activité s'est déroulée tant au niveau départemental qu'au niveau communal.

5.2.1. Au niveau DépaRTEMENTAL RTEMENTAL

L'équipe de mission a rencontré les responsables du projet, Monsieur le Préfet et les services administratifs sectoriels concernés par l'étude au niveau départemental pour l'information et la planification des consultations publiques.

5.2.1.1. Séance de travail et consultaiton avec l'Unité Technique de Liaison (UTL)

Au cours de cette séance, le chef de mission a présenté son équipe à l'UTL du projet. Il a par la même occasion décliné les objectifs et de la méthodologie de l'étude. A la suite de cette présentation qui a permis d'édifier le Coordonnateur Régional du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) de l'Etrême – nord et ses collaborateurs, un échange fructueux a eu lieu entre les différentes parties. La figure 9 montrent un aperçu de cette séance de travail.







Figure 8: Séance de travail et consultation avec l'Unité Technique de Liaison

5.2.1.2. Séance de travail et consultation avec Monsieur le Préfet du Département du Logone et Chari

Cette rencontre a consisté à présenter l'étude au garant de l'administration territoriale. A l'occasion, une copie de l'ordre de service du marché, un projet de programme des consultations publiques, une copie de l'arrêté instituant les comités départementaux de suivi des PGES lui a été remise.



Figure 9 : Séance de travail avec Monsieur le Préfet du Département du Logone et Chari

5.2.1.3. Rencontre avec les sectoriels concernés par l'étude

Tous les sectoriels rencontrés ont été informés de la réalisation de l'EIES-S des sous-projets d'amengement des drains, de voiries (lot 1) et d'équipements de proximité (lot 2) dans les quartiers de quartiers Lacka et Sultanat dans les communes de Kousseri. Un exemplaire du programme de consultations publiques a été remis à chaque sectoriel. Ils ont été également invités à prendre part à la réunion des consultations publiques. Voir en annexe 5 et 6 le programme et la fiche de notification des parties prenantes.





Les figures suivantes illustrent quelques moments forts de ces rencontres.



<u>Figure 10</u>: Photo de famille avec le Délégué Départemental du **MINEPDED** de Kousseri



<u>Figure 11:</u> Séance de travail avec le Délégué Départemental du **MINDDEVEL** de Kousseri



<u>Figure 12</u>: Séance de travail avec le Délégué Départemental du **MINTP** de Kousseri



<u>Figure 13 : Séance de travail avec le Délégué Départemental du MINHDU</u>

5.2.2. Au niveau communal

L'information et la planification des consultations publiques se sont faites à ce niveau auprès du Sous-préfet, du maire, des sectoriels d'arrondissement concernés et des chefs traditionnels.

5.2.2.1. Séance de travail le Sous-préfet

Cette rencontre a consisté à présenter l'étude au garant de l'administration territoriale de la zone. A l'occasion, une copie des termes de référence, un projet de programme des consultations publiques. Il a été sollicité pour élaborer un message porté à adresser aux chefs de quartier les invitant à la réunion de consultation publique.

5.2.2.2. Rencontre avec le Maire de la commune de Kousseri

Groupement CARFAD - DIDON CONSEILS SARL

L'équipe de mission a été également reçue par le Maire de Kousseri. Il a été aussi invité à prendre part à la réunion de consultations publiques. La figure suivante illustre la séance de travail.







Figure 14 : Séance de travail avec le Maire de Kousseri

5.2.2.3. Rencontre avec les chefs de guartiers Lacka et Sultanat

L'équipe du Groupement CARFAD/ DIDON CONSEILS SARL s'est déployée dans les quartiers pour rencontrer les chefs de quartier Lacka et Sultanat. Une copie des Termes de Référence, un projet de programme des consultations publiques, ainsi qu'une lettre les invitant à prendre part à la réunion de consultation publique leur a été remis.





Figure 15: Séance de travail avec les Chef de quartiers Lacka et Sultanat

5.3. COLLECTE DES DONNEES SOCIOECONOMIQUES

Les données socioéconomiques ont été collectées au niveau départemental et au niveau des communes concernées.

5.3.1. Au niveau départemental

La collecte des données socioéconomiques à ce niveau s'est faite auprès des services sectoriels des administrations concernées. Pour cela une fiche de collecte des données a été établie pour chaque service. Il s'est agi principalement des délégations départementales du MINEE, du MINTP, du MINADER, du MINEPAT, du MINFOF, du MINDCAF, du MINEPDED, du MINAS, du MINT, du MINTSS, du MINSANTE etc.... (Voir les fiches de collecte des données en annexe 4).





5.3.2. Au niveau communal

La commune de Kousseri a servi de socle à la collecte de l'essentiel des données socioéconomiques. Le socio économiste de l'équipe a ciblé les chefferies pour y réaliser des entretiens semi-structurés à l'aide d'un guide d'entretien. D'autres données ont été aussi collectées grâce aux observations.

Par ailleurs, les sectoriels d'Arrondissement ont été rencontrés pour compléter les informations indisponibles au niveau départemental.

5.4. CONDUITE DES REUNIONS DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les consultations publiques se sont tenues suivant le programme préétabli et validé par le MINEPDED à travers des réunions participatives et regroupant les populations locales.

Elles avaient pour but de mieux expliquer le projet aux populations concernées, de mieux cerner leurs préoccupations, leurs attentes et leurs craintes, d'identifier les impacts susceptibles de se produire ainsi que des mesures à mettre en œuvre soit pour capitaliser les impacts positifs, soit pour atténuer les impacts négatifs.

Chaque réunion de consultations publiques a été sanctionnée par un procès-verbal.

5.4.1. Réunions avec les populations des quartiers Lacka et Sultanat

Dans la commune de kousseri, deux reunions de consultations publiques se sont tenues à la Chefferie du quartier Lacka et au Sultanat. À l'issue de ces réunions, de nombreux résultats ont été obtenus. Y ont pris part, Monsieur le Délégué de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) du Logone et Chari, le Sultant, les chefs de quartiers, les comités de développement, les riverains représentant les populations Lacka et Sultanat, ainsi que les Consultants du groupement Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées et de Développement (CARFAD) et DIDON Conseils SARL.

L'ordre du jour portait sur les points suivants:

- exécution de l'Hymne national ;
- mot d'ouverture du Président de la séance ;
- présentation du promoteur et du Consultant ;
- rappel des objectifs de la réunion, et bref explication de l'EIES et de son cadre règlementaire ;
- présentation du cadre règlementaire en matière d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et des consultations publiques
- présentation du projet ;
- échanges / Préoccupations des parties prenantes / Identification participative des enjeux du projet / propositions et recommandations ;
- divers :
- rédaction, lecture et signature du procès-verbal.

Du fait de la compréhension approximative du français par les participants dans les villages, le consultant a pris des dispositions pour assurer la traduction des différentes présentations en langue locale afin d'éviter toute éventuelle incompréhension.





Le consultant prenait la peine de demander à la communauté de désigner un de ses membres en début de chaque réunion pour assurer avec son équipe la rédaction du procès-verbal de cette réunion.

Les figures ci-après présentent quelques moments forts des réunions tenues avec les populations riveraines.



Figure 16 : Coordonnateur local du PDVIR présentant le projet au Sultanat



Figure 17 : Présentation du cadre legél et réglementaire par M. Le Délégué Départemental du MINEPDED





Figure 18 : Intervention d'un participant pendant la réunion avec les populations du quartier Lacka

Au cours de ces réunions, nous avons enrégistré 356 participants, soit 210 participants pour le quartier Lacka et 146 participants pour Sultanat. Le tableau suivant donne la répartition des participants en groupes sociaux.

Tableau 14 : Répartition des participants en groupe socio

Quartier	Hommes	Femmes	Jeunes	Total
Lacka	92	47	71	210
Sultanat	68	41	37	146
Total	160	88	108	356

Les procès-verbaux et les fiches de présence de ces réunions sont insérés en annexe 8.

5.4.2. Principaux résultats des réunions de consultations publiques

Les principaux résultats obtenus sont les impacts (négatifs et positifs) avec les







différentes mesures (atténuation et optimisation) identifiées et discutées au cours de ces réunions. En plus de cela, s'ajoutent les doléances émises par les populations et les commentaires faits par les responsables des services administratifs et techniques.

5.4.2.1. Enjeux, impacts et problèmes relevés, et propositions de solutions du quartier Lacka

Le tableau suivant présente les enjeux, impacts et problèmes relevés, et propositions de solutions.

Tableau 15: Identification des enjeux et impacts

N°	Problèmes	Réponses
. •	Hommes	- Tapanaa
	Qu'est ce qui a été prévu pour les cimetières?	On note cette question comme doléance. présentement, le budget est connu et peut être exécuté lors de la seconde phase du projet le cas échéant.
	Recrutement de la main d'œuvre locale (jeunes et femmes) dans le cadre de la réalisation des travaux	Généralement, les entreprises recrutent la main d'œuvre locale dans la réalisation des travaux
	Le problème de drainage se pose avec acuité parce que la mise en œuvre du projet pourra occasionner d'autres inondations	Une doléance est posée pour qu'un autre financement puisse résoudre ce problème
	L'une des causes étant l'occupation anarchique de l'espace qui pose le problème d'urbanisation	
	Jeunes	
	Sollicite l'accompagnement du PDVIR pour la structuration des comités de développement afin qu'ils soient représentatifs	Le comité de développement de Lacka a été créé. Il est ouvert et dispose d'un statut, d'un règlement intérieur et d'un code électoral. Le bureau exécutif est élu pour un mandat de deux ans et doit être représentatif (30% de femmes et 20% de jeunes)
	Il y a un problème d'information	Comme ça a été dit qu'il y a un véritable problème d'information. Ce problème peut resider à deux niveaux: soit les populations ne veulent pas s'informer, soit le plan de communication conçu par le Projet n'est pas suffisamment mis en oeuvre.
		Désigner un ou deux représentants par communauté pour servir de relai d'informations



	ALIUMITHAL
Quels avantages les jeunes auront et quels sont les critères de recrutement	 Création des emplois; Facilitation du déplacement des biens et des services; Assainissement de la ville avec la lutte contre les inondations; Des mécanismes sont mis sur pied pour le recrutement. Ils peuvent se faire en passant par le comité de développement, la chefferie, etc.
Quels sont les contours d'accompagnement des jeunes dans le cadre du montage des projets et quel est le montant de l'enveloppe	Il faut comprendre que l'essentiel des travaux sont concentrés à Lacka. Ensuite, la superficie de Lacka ne permettait pas de réaliser tous ces projets prioritaires. Seules les associations bénéficieront de l'accompagnement en formation et même des financements.
Le projet au départ était prévu pour Lacka. Par la suite il a été étendu au sultanat. Pourquoi ne pas mettre d'abord les projets de Lacka et voir le sultanat après?	L'étude de faisabilité a montré que la superficie globale de Lacka n'atteignait pas 100 ha comme recommandé. Il a fallu adjoindre le sultanat pour que Lacka réponde à ces critères.
Femmes	
Les GIC ont été constitué mais n'ont pas bénéficié des financements	
Après les inondations qui ont détruit les maisons, les populations de Lacka ont été recensés mais n'ont pas reçu d'aide	Cette préoccupation ne concerne pas ce projet, à cet effet, il est mieux de se rapprocher des autoriités administratives pour s'enquerir de la situation.
Les populations sollicitent un marché En attendant, elles sollicitent un marché hebdomadaire qui pourrait se tenir au site de la croix rouge	Les populations doivent s'organiser et se rapprocher de la commune pour poser leur doléance afin que celle-ci se rapproche des différents responsables des sites sollicités pour trouver un concensus afin d'instituer un jour hebdomadaire pour le marché.





5.4.2.2. Enjeux, impacts et problèmes relevés, et propositions de solutions du quartier Sultanat

Le tableau suivant présente les enjeux, impacts et problèmes relevés, et propositions de solutions.

Tableau 16: Identification des enjeux et impacts

	ibleau 16 : Identification des enjeux et impacts			
N°	Problèmes	Réponses		
	Hommes			
	Les projets ont été ficelés, des GIC ont été créés et des comptes ouvert. Malheureusement l'enveloppe du projet a été réduite ce qui nous préoccupe	Les projets sont dans une banque de données et l'on pense que ces projets seront réalisés dans le cadre d'autres financements le cas échéant		
	Les problèmes d'emplois se posent avec acuité à cet effet, une banque de données a été mise sur pied	L'un des objectifs du projet est d'améliorer le cadre de vie et d'octroyer les emplois dans la localité. Ce besoin fait partie du cahier de charge des entreprises qui réaliseront les travaux		
	Les arbres important pour la communauté ont été abattu suite à un projet mise en œuvre par le MINEPAT	Il sera proposé au Projet de voir dans quelle mesure accompagner les populations dans le reboisement dans la localité et d'élaborer un protocole d'accord pour le suivi strites des mesures adoptées.		
	Risque d'inondation lié à l'aménagement des ruelles	Le projet prendra des mesures pour que l'aménagement des ruelles n'entraîne pas les inondations lors de l'exploitation		
	Comment associer les populations dans le suivi de la mise en œuvre du projet	La participation des populations dans la mise en œuvre des projets est une disposition règlementaire. Cette préoccupation sera prise en compte dans le PGES		
	A quand le démarrage des travaux proprement dit?	L'année 2023 sera le début des activités		
	Jeunes			
	Plusieurs jeunes sont formés mais n'ont pas les moyens. Ils veulent savoir si on peut les regrouper en association pour leur permettre de gagner les marchés	Le contrat de ville est fait en deux lots (lot 1 : construction des ruelles, drainage. Lot 2 : les aménagements). Pour le lot 1 c'est le gros œuvre et ne peut être exécuté par les petites structures par contre ils peuvent se constituer en association pour postuler pour le lot 2.		
	Femmes			





Les populations déversent les
déchets (les fosses septiques,
les eaux usées, les déchets
ménagers etc.) dans les
rigoles. Ce qui pollue les eaux.
Qu'est ce qui est prévu pour
canaliser ces déchets une fois
que les drains seront construits

L'un des objectifs principaux est de résoudre ce problème d'assainissement. Et dans le cadre de cette étude, un certains nombres de mesure seront proposés. Un appui en termes d'encadrement et de sensibilisation est nécessaire

En plus d'autres projets de financement à venir devront être recherchés dans la voie de l'assainissement intégral

5.4.2.3. Doléances

Les doléances suivantes ont été émises au cours des réunions de consultations publiques avec les populations riveraines du projet. Le tableau suivant présente les doléance par quartier

Tableau 17: Identification des enjeux et impacts

rableau 17: Identification des enjeux et impacts			
Quartier	Doléances		
Lacka	 ✓ construire les toilettes au niveau du lycée et au niveau des aires de jeux; ✓ construire un marché à Lacka; ✓ réhabiliter les caniveaux qui sont en train de tomber à Ardébé Ville; ✓ aménager les accès de l'église et de la mosquée; ✓ aménager un site plus large pour le marché de Lacka; ✓ construire des forages qui puissent créer des retenues d'eau pour faciliter l'agriculture maraichère en période d'étiage; ✓ construire une salle communautaire à Lacka 		
Sultanat	 ✓ construire les drains lors de l'aménagement des ruelles pour éviter les inondations; ✓ recruter la main d'œuvre locale (notamment les jeunes) lors de la mise en œuvre du projet; ✓ suite aux multiples maux tels que la nébuleuses boko Haran, les veuves, les divorcés, les femmes n'auront pas le capital pour acheter la marchandise une fois que le marché de nuit sera aménagé, les femmes souhaitent que le projet les organise en association et leur donne les moyens de se prendre en charge; ✓ réaliser effectivement les projets du début à la fin afin qu'ils ne soient pas abandonné comme les autres. 		



Chapitre 6: INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET

Dans ce chapitre, Il est abordé respectivement, la méthodologie d'analyse des impacts, les matrices d'interrelations, d'identification, de caractérisation et d'évaluation desdits impacts. Dans la deuxième partie du chapitre, tous les impacts identifiés sont décrits et analysés. Cette démarche a permis également de dégager les impacts cumulatifs du projet, ainsi que les impacts résiduels, suite aux mesures proposées. L'analyse des impacts prend en compte la phase de construction et la phase d'exploitation. L'aspect genre est également considéré.

6.1. METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION ET D'ANALYSE DES IMPACTS

La méthodologie d'analyse des impacts porte sur l'identification, la caractérisation et l'évaluation des impacts.

6.1.1. Identification des impacts

Pour identifier les impacts, toutes les composantes du milieu (éléments valorisés de l'environnement), susceptibles de recevoir une répercussion ont été répertoriées, ainsi que les activités sources d'impacts. Une matrice à double entrée, avec en abscisses, les éléments valorisés de l'environnement et en ordonnées les activités sources d'impacts a été élaborée, afin de dégager les interrelations possibles, qui permettent la détermination des impacts. Il s'agit ici d'une matrice adaptée dite de Léopold.

Pour cet exercice, un certain nombre d'éléments ont été pris en compte. Il s'agit des résultats des réunions de consultations publiques, des observations directes faites sur le terrain et des entretiens avec les personnes ressources. Cette identification s'est également appuyée sur l'expérience antérieure des experts de l'équipe de réalisation de l'étude en matière d'évaluation environnementale.

Plus spécifiquement, pour identifier les impacts du projet, les étapes ci-après ont été suivies:

- l'exploitation des résultats de la recherche documentaire, des réunions de consultations publiques tenues avec les populations concernées et les autres parties prenantes;
- les résultats des rencontres individuelles:
- l'inventaire des éléments valorisés et/ou les récepteurs sensible de l'environnement et susceptibles de recevoir les répercussions du projet ;
- l'inventaire de toutes les activités du projet sources potentielles d'impacts sur les milieux récepteurs;
- le croisement des éléments valorisés du milieu et des activités potentiellement sources d'impacts identifiées à travers la matrice à double entrée dite de Léopold afin d'en dégager les interrelations;
- la traduction des interrelations en impacts suivant la sensibilité du milieu :
- la prise en compte des impacts relevés et des préoccupations exprimées par les populations, les autorités administratives et services techniques ;
- les observations faites sur le terrain ;





- l'expérience des consultants dans le domaine des évaluations environnementales.





6.1.2. Caractérisation des impacts

La méthodologie de caractérisation des impacts est présentée en annexe 9. Cependant, pour les besoins des tableaux de caractérisation et d'évaluation des impacts, les éléments de la légende sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 18: Légende du tableau de caractérisation et d'évaluation des impacts

Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Occurrence	valeur	Réversibilité	Cumulativité	Importance			
- (négatif) + (positif)	D (direct) I (indirect)	Ct (court terme) Mt (moyen terme) Lt (long terme)	P (ponctuelle) L (locale) R (régionale)	•	Pro (probable) Cer (certaine)	HV: hautement valorisé V: valorisé NV: Non valorisé	irr. (Irréversible)		Ma (majeure) Mo (moyenne) Mi (mineure) NS (Non significatif)			



6.2. MATRICES D'INTERRELATION, D'IDENTIFICATION, DE CARACTÉRISATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS

La matrice d'interrelations, ainsi que la matrice d'identification des impacts, de caractérisation et d'évaluation des impacts sont présentées dans les tableaux ciaprès. Ils sont présentés en mettant en évidence les différentes composantes du projet en phase d'exploitation notamment.





6.2.1. Matrice d'interrelation des impacts des sous-projets d'aménagement des drains et des voiries de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri

PHASE DE CONSTRUCTION

Tableau 19: Matrice d'interrelations entre les activités du projet et les éléments valorisés de l'environnement biophysique et social en phase de construction

PROJET		Milieu physique				Mi biolo	Milieu socio-économique																
ELEMENTS VALORISES DE L'ENVIRONNEMENT ACTIVITES DU PROJET	Qualité de l'air	Climat	Paysage	Environnement acoustique et olfactif	Sol	Eaux de surface et souterraines	Végétation / flore	Faune aquatique	Biens	emplois	Economie locale	Santé	Sécurité	Santé des travailleuirs	Sécurité routière	Circulation routière	Sécurité incendie / explosion	Patrimoine culturel et archéologique	Déchets	Conflit / Cohésion sociale	Populations vulnérables/genre	Us et coutumes	Cadre de vie
Délimitation et libération des emprises (Expropriations)									X	X	Х				X	X		X		X	X		Х
Installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base technique, amenée du matériel mécanisé)	X	X	X	Х	x	х	Х		X					X	X				X				
Recrutement des ouvriers temporaires, déplacement de la main d'œuvre qualifiée										X	Х									X	X	Х	
Approvisionnement en matériels et matériaux de constructions		Х		X										Х	X								
Curage de la section des travaux					X	Х													X				
Terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, compactage)		X	X	X	X		X		X					X		X		X		X			





Octobre 2022

PROJET		Mi	ilieu	phys	ique			lieu gique						Mi	lieu	soci	io-éco	nomic	lue				
ELEMENTS VALORISES DE L'ENVIRONNEMENT ACTIVITES DU PROJET	Qualité de l'air	Climat	Paysage	Environnement acoustique et olfactif	Sol	Eaux de surface et souterraines	Végétation / flore	Faune aquatique	Biens	emplois	Economie locale	Santé	Sécurité	Santé des travailleuirs	Sécurité routière	Circulation routière	Sécurité incendie / explosion	Patrimoine culturel et archéologique	Déchets	Conflit / Cohésion sociale	Populations vulnérables/genre	Us et coutumes	Cadre de vie
Reprise et création de plateforme de chaussée	X	Х		Х	X		-							X		X					_		
Assainissement (création des fossés longitudinaux et exutoires)				Х	Х	Х								Х		X			X				
Mise en place des équipements de sécurité et de signalisation (pose des gardes corps et panneaux, utilisation des pots de peinture)														Х	X	Х			x				
Exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche	X	Х	X	Х	X		Х		X		X			X	X			Х		Х			
Transport et circulation liée aux activités de chantier (acquisition du matériel roulant, approvisionnement en carburant et en lubrifiants)	X	х			X	x		х				x		X			х		X				
Entretien et lavage des véhicules et engins du chantier					X	Х		X				X											
Travaux de génie civil	X	X			X	Х								X					X				X
Présence des travailleurs sur le chantier											X	X	X	X	X				X	X	X	X	
Présence des chercheurs d'emploi											X		X						X	X	X	X	

<u>Légende</u>: X: Signifie qu'il y a une interrelation

99





PHASE D'EXPLOITATION

Tableau 20: Matrice d'interrelations entre les activités du projet et les éléments valorisés de l'environnement en phase d'exploitation

PROJET		M	ilieu	phy	siqu	е		ieu gique						Mili	eu s	ocio-	-éconc	miqu	ie				
ELEMENTS VALORISES DE L'ENVIRONNEMENT ACTIVITES DU PROJET	Qualité de l'air	Climat	Paysage	Environnement acoustique	Sol	Eaux de surface et souterraines	Végétation / flore	Faune	Biens	emplois	Economie locale	Santé	Sécurité	Santé et sécurité au travail	Sécurité routière	Circulation routière	Sécurité incendie / explosion	Patrimoine culturel et archéologique	Déchets	Conflit / Cohésion sociale	Populations vulnérables/genre	Us et coutumes	Cadre de vie
Presence physique des ouvrages			X								X		X		X	X							X
Fonctionnement et usage des équipements (transport et circulation	X	X			x	X		X					X										
Travaux d'entretien (remplacement des équipements endommagés, opérations de cantonnage, etc.)										х			х	х									Х
Dispositifs de sécurité et de surveillance, d'éclairage publique			X								X					X							

<u>Légende</u>: X: Signifie qu'il y a une interrelation





PHASE D'EXPLOITATION

Tableau 21: Matrice d'interrelations entre les activités du projet et les éléments valorisés de l'environnement en phase d'exploitation

PROJET		Mi	lieu	phys	sique	9		lieu						Mili	eu s	ocio-	-écond	omiqu	е				
ELEMENTS VALORISES DE L'ENVIRONNEMENT ACTIVITES DU PROJET	Qualité de l'air	Climat	Paysage	Environnement acoustique	Sol	Eaux de surface et souterraines	Végétation / flore	Faune	Biens	emplois	Economie locale	Santé	Sécurité	Santé et sécurité au travail	Sécurité routière	Circulation routière	Sécurité incendie / explosion	Patrimoine culturel et archéologique	Déchets	Conflit / Cohésion sociale	Populations vulnérables/genre	Us et coutumes	Cadre de vie
Presence physique des ouvrages			X								X		X		X	Χ							X
Fonctionnement et usage des équipements (transport et circulation	X	X			X	X		X			x		X		x	x							
Travaux d'entretien (remplacement des équipements endommagés, opérations de cantonnage, etc.) Dispositifs de sécurité et de surveillance,			· ·							Х	Х		X	Х									X
d'éclairage publique			X													X							

<u>Légende</u>: X: Signifie qu'il y a une interrelation





6.2.2. Matrices de caractérisation et d'évaluation des impacts du projet

Matrice d'identification, de caractérisation et d'évaluation des impacts en phase de construction

Tableau 22: Matrice d'identification et de caractérisation des impacts du projet en phase de construction

Milieu	Eléments du milieu	Activités sources d'impacts	impact	Numéro	Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Occurrence	Réversibilité	Valeur	Cumulativité	Importance absolue	Importance relative	Importance de l'impact résiduel
Milieu physique	Qualité de l'air	Installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base technique, amenée du matériel mécanisé) Approvisionnement en matériels et matériaux de constructions Terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, compactage) Reprise et création de plateforme de chaussée Exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche Travaux de génie civil	Pollution de l'air	C1	(-)	D	Mt	L	My	Cer	Rev	HV	Cu	Мо	Ма	Mi





	Transport et circulation liée aux activités de chantier (acquisition du matériel roulant, approvisionnement en carburant et en lubrifiants)														
Climat	Installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base technique, amenée du matériel mécanisé) Approvisionnement en matériels et matériaux de constructions Terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, compactage) Reprise et création de plateforme de chaussée Exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche Travaux de génie civil Transport et circulation liée aux activités de chantier (acquisition du matériel roulant, approvisionnement en carburant et en lubrifiants)	Contribution aux changements climatiques	C2	(-)	D	Mt	R	Му	Cer	Irr	Hv	Cu	Мо	Ма	Mi





Environn ement acoustiqu e et olfactif	Installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base technique, amenée du matériel mécanisé) Approvisionnement en matériels et matériaux de constructions Terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, compactage) Reprise et création de plateforme de chaussée Assainissement (création des fossés longitudinaux et exutoires) Exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche	Nuisances sonores et olfactives	C3	(-)	D	Mt	Р	f	Cer	Rev	NV	Nc	Mi	Mi	NS
Sol	Installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base technique, amenée du matériel mécanisé)	Risque de pollution du sol / Risque d'érosion	C4	(-)	D	Mt	Р	f	Cer	Rev	V	Nc	Mi	Mi	NS
	Curage de la section des travaux														





	Terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, compactage) Reprise et création de plateforme de chaussée Assainissement (création des fossés longitudinaux et exutoires) Exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche Transport et circulation liée aux activités de chantier (acquisition du matériel roulant, approvisionnement en carburant et en lubrifiants) Travaux de génie civil Entretien et lavage des véhicules et engins du chantier														
Eau de surface et souterrai ne	Installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base technique, amenée du matériel mécanisé) Curage de la section des travaux Assainissement (création des fossés longitudinaux et exutoires)	Risque de pollution des eaux souterraines et de surface	C5	(-)	I /D	Mt	L	f	Pro	Rev	HV	Cu	Мо	Ма	Mi

CAREB



		Transport et circulation liée aux activités de chantier (acquisition du matériel roulant, approvisionnement en carburant et en lubrifiants) Travaux de génie civil Entretien et lavage des véhicules et engins du chantier														
	Paysage	Exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche Terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, compactage) Installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base technique, amenée du matériel mécanisé)	Enlaidissement / dégradation du paysage	C6	(-)	D	Mt	Р	f	Pro	Rev	NV	Nc	Mi	Mi	NS
Milieu biologique	Végétatio n / flore	Installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base technique, amenée du matériel mécanisé) Terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, compactage)	Dégradation / perte du couvert végétal	C7	(-)	D	Mt	Р	f	Cer	Rev	V	Nc	Mi	Mi	NS





		Exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche														
		Entretien et lavage des véhicules et engins du chantier	Risque de destruction de la faune aquatique	C8	(-)	I/ D	Mt	L	f	Cer	Rev	V	Cu	Мо	Мо	Mi
	Faune	Transport et circulation liée aux activités de chantier (acquisition du matériel roulant, approvisionnement en carburant et en lubrifiants)	Risque de pollution par les déchets	C2 2	(-)	I/ D	Mt	L	f	Cer	Rev	V	Cu	Мо	Мо	NS
		Présence des chercheurs d'emploi														
	Economi e locale/em	Recrutement des ouvriers temporaires, déplacement de la main d'œuvre qualifiée	Création d'emplois	C9	(+)	D	Mt	L	Му	Cer	Rev	HV	NC	Мо	Ма	Ма
	plois	Recrutement des ouvriers temporaires, déplacement de la main d'œuvre qualifiée	Développement des activités	C1								.,				
migue		Exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche Présence des chercheurs d'emploi	économiques et augmentation des revenus	0	(+)	I	Mt	L	Му	Pro	Rev	V	Cu	Mo	Mo	Ма
Socio-économique		Délimitation et libération des emprises (Expropriations)	Risque de													
Milieu Socio-	Biens	Terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, compactage)	destruction et/ou de restriction à l'utilisation des biens	C1 1	(-)	D	Lt	L	Му	Pro	Rev	Hv	Nc	Мо	Ма	Mi





	Exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche														
cadre de vie	Curage de la section des travaux Terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, compactage) Assainissement (création des fossés longitudinaux et exutoires) Exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche Travaux de génie civil	Risque d'accroissement des inondations en aval des sites des travaux	C1 2	(-)	I	Lt	L	Му	Pro	Irr	Hv	Cu	Мо	Ма	Mi
Santé	Présence des travailleurs sur le chantier Présence des chercheurs d'emploi	Risque d'augmentation du taux de prévalence des IST/SIDA, des grossesses précoces et non désirées et de la COVID-19	C1 3	(-)	I	Mt	L	Му	Pro	Irr	Hv	Cu	Мо	Ма	Mi
Santé et sécurité au travail	Installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base technique, amenée du matériel mécanisé)	Risque d'accident de travail et maladies professionnelles	C1 4	(-)	D	Mt	Р	Му	Pro	Irr	Hv	Nc	Мо	Ма	Mi





Approvisionnement en							
matériels et matériaux de							
constructions							
Terrassements (démolition des							
aménagements existants,							
déblais et remblais pour							
rectification du tracé,							
compactage)							
Reprise et création de							
plateforme de chaussée							
Assainissement (création des							
fossés longitudinaux et							
exutoires)							
Mise en place des							
équipements de sécurité et de							
signalisation (pose des gardes							
corps et panneaux, utilisation							
des pots de peinture)							
Exploitation des emprunts et							
éventuelles carrières de roche							
Transport et circulation liée							
aux activités de chantier							
(acquisition du matériel							
roulant, approvisionnement en							
carburant et en lubrifiants)							
Travaux de génie civil							
Entretien et lavage des							
véhicules et engins du chantier							





Sécurité incendie	Transport et circulation liée aux activités de chantier (acquisition du matériel roulant, approvisionnement en carburant et en lubrifiants)	Risque d'incendie / explosion	C1 5	(-)	D	Mt	Р	f	Pro	Irr	V	Nc	Mi	Mi	NS
Circulatio n routière	Reprise et création de plateforme de chaussée Assainissement (création des fossés longitudinaux et exutoires) Mise en place des équipements de sécurité et de signalisation (pose des gardes corps et panneaux, utilisation des pots de peinture)	Risque de perturbation du trafic et risques d'accidents de circulation pendant la phase des travaux	C1 6	(-)	I	Mt	L	f	Pro	Rev	Nv	Nc	Мо	Мо	NS
Sécurité des personne s / biens	Présence des travailleurs sur le chantier Présence des chercheurs d'emploi	Risques d'accroissement du vol et de la criminalité	C1 7	(-)	I	Mt	L	Му	Pro	Rev	HV	Cu	Мо	Ма	Mi
Cohésion sociale / Conflit	Délimitation et libération des emprises (Expropriations) Recrutement des ouvriers temporaires, déplacement de la main d'œuvre qualifiée Terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, compactage)	Risque de conflits	C1 8	(-)	D/I	Mt	L	Му	Pro	Rev	V	Cu	Мо	Ма	Mi





	Exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche														
Populations vulnérabes / genre	Présence des travailleurs sur	Risque de recrudescence des violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS et VCE)	C1 9	(-)	D/I	Mt	L	Му	Pro	Irr	V	Cu	Мо	Ма	Mi
Patrimoir e culture et archéolo ique	aménagements existants, déblais et remblais pour	Risque de destruction du patrimoine culturel et archéologique	C2 0	(-)	D	Mt	Р	f	Pro	Irr	Hv	NC	Mi	Мо	Mi
commun	communication sociale au sein des communautés bénéficiaires	Risques liés à la communication sociale au sein des communautés bénéficiaires	C2 1	(-)	I	Mt	Р	f	Pro	Rev	Hv	NC	Mi	Мо	NS





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

RAPPORT FINAL

6.3. DESCRIPTION ET ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

Cette partie portant sur la description à travers les fiches d'impacts est présentée en annexe 10.

6.4. SYNTHESE DES IMPACTS CUMULATIFS

Tel que présenté au chapitre 4 en 4.5, un certain nombre de projets sont en cours ou programmés dans la Commune d'Arrondissement de Kousseri. Ces projets, bien que d'envergure moins importante que le présent Projet, sont de nature à entrainer des effets tant positivement que négativement. Ces différents projets sont susceptibles de combiner leur influence, et produire des effets cumulatifs.

Pour présenter ces projets planifiés dans la zone, il ressort que l'essentiel porte sur les projets de constructions diverses qui comprennent entre autres activités l'amené des matériaux et du matériel ainsi que les phases et étapes similaires à celles qu'entraînent les sous-projets objets de la présente étude. L'influence de ces projets planifiés sur le milieu adresse plusieurs de ses éléments notamment l'air, le climat, l'eau, le cadre de vie, le genre, la santé et l'éducation, la sécurité, les conflit et le foncier, et l'économie locale/emplois.

Le projet en cours qui est la constrution d'une centrale thermique de 05 MW a fait l'objet de préoccupations des populations riveraines dans le cadre de la réunion de consultation publique. Le problème commun porte sur les coupures récurrentes entrainant des effets et impacts possibles sur le cadre de vie des populations .

Ces éléménts de l'environnement comptent parmi les composantes sensibles et ainsi considérés comme composantes environnementales et sociales valorisés.

Ces composantes sont ainsi déterminées en raison d'un certain nombre de considérations entre autres les phénomènes globaux au plan biophysique ou naturel (climat, air, biodiversité...), les priorités accordées par le gouvernement et la recherche (genre, cadre de vie, sécurité...), et les proccupations fortes des populations ou parties prenantes concernées.

Ces composantes environnementales et sociales valorisées qui subissent les effets des différentes actions susmentionnées sont établies et permettent une analyse qui aboutit au résultat ressortant les éléments susceptibles d'être touchés, et la nature des effets.

Globalement, le processus de détermination des impacts cumulatifs a porté sur les étapes suivantes :

- la corrélation entre les composantes environnementales et sociales valorisées et les activités du Projet a été établie ;
- la caractérisation a été faite pour tous les impacts identifiés ;
- les composantes environnementales et sociales valorisées concernée par la cumulativité des impacts ont été recencées sur la base des critères de cumulativité;

le résultat est ainsi extrait de la caractérisation et de l'analyse des impacts généraux identifiés.

La caractérisation et l'analyse des impacts ont permis de générer des impacts cumulatifs liés au projet, et présentés dans le tableau ci-après.





Octobre 2022

Tableau 23: impacts cumulatifs du projet

Elément valorisé du milieu	Impact cumulatif identifié	Numéro	Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Importance absolue	Importance relative
Air	Risque de pollution de l'air	C1	négatif	D	Mt	L	Му	Мо	Ма
7.II		E1	négatif	I	Lt	L	f	Мо	Мо
Climat	Contribution aux Changements Climatiques	C2	négatif	D	Mt	R	My	Мо	Ма
Eau	Risque de pollution des eaux de surface	C7	Négatif	D	Mt	L	f	Мо	Ма
Lau	Risque de pollution des eaux souterraines	C8	Négatif	D	Mt	L	f	Mi	Mi
Circulation routière	Facilitation de la circulation des personnes et des biens	E4	Positif	D/I	Lt	L	My	Мо	Мо
Cadre de vie	Amélioration du cadre et de la qualité de vie	E3	Positif	D/I	Lt	L	f	Мо	Мо
Economie	Développement des activités économiques et augmentation des	C18	Positif	1	Mt	L	Му	Мо	Мо
locale/emplois	revenus	E5	Positif	I	Lt	L	f	Мо	Мо
Santé et éducation	Amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'éducation	E7	Positif	D/I	Lt	L	f	Мо	Мо
Cadre de vie	Risque d'accroissement des inondations en aval des sites des	C13	Négatif	1	Lt	L	Му	Мо	Ма
	travaux	E6	Négatif	I	Lt	L	f	Мо	Мо
Santé	Risque d'augmentation du taux de prévalence des IST/SIDA, des grossesses précoces et non désirées et de la COVID-19	C12	Négatif	I	Mt	L	Му	Мо	Ма
Sécurité routière	Discoult in the second of the	C19	Négatif	ı	Mt	L	f	Мо	Ма
	Risque d'accroissement des accidents de circulation	E10	Négatif	I	Lt	L	f	Мо	Ма
sécurité	Risques d'accroissement du vol et de la criminalité	C14	Négatif	1	Mt	L	Му	Мо	Ма
conflit	Risque de conflits	C15	Négatif	D/I	Mt	L	My	Мо	Ма
Genre	Risque de recrudescence des violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS et VCE)	C16	Négatif	D/I	Mt	L	Му	Мо	Мо



6.5. Enjeux majeurs du projet et de l'etude et reponses

6.5.1. **Enjeux**

Au terme de l'analyse, les enjeux portés par les impacts du projet comprennent principalement:

Spécifications techniques environnementales

- les enjeux liés aux changements climatiques ;
- les enjeux liés à l'assainissement et à la gestion des déchets, les pollutions et les dégradations diverses;
- les enjeux sanitaires ;
- les enjeux sécuritaires et de sureté ;
- les enjeux liés aux valeurs et à la gouvernance (violences basées sur les genre, les us et coutumes qui peuvent être influencés par la présence du projet);
- les enjeux liés aux emplois et aux revenus ;
- les enjeux sociaux et économiques (risque d'exacerbation des VBG, risque de dépravation des mœurs);
- les enjeux liés à l'occupation (utilisation) des terres et aux régimes fonciers

6.5.2. Reponses

A ces enjeux, des éléments de reponses sont proposés ci-après et leurs différentes articulations sont développées au travers des mesures du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Ces éléments portent sur:

- plan de gestion des installation;
- plan de gestion des déchets;
- sensibilisation des populations de la zone du projet et des conducteurs des engins et véhicules de chantier sur les aspects relatifs à la protection de l'environnement et à la sécurité;
- évaluer tous les risques notamment les risques de catastrophes liés aux sous projets (mesures à prendre en cas d'urgence ou de catastrophes);





6.5.3. Matrices d'identification, de caractérisation et d'évaluation des impacts en phase d'exploitation

Tableau 24: Matrice d'identification et de caractérisation des impacts du projet en phase d'exploitation

Milieu	Eléments du milieu	Activités sources d'impacts	impact	Numéro	Nature	Interaction	Durée	Portée	Intensité	Occurrence	Réversibilité	Valeur	Cumulativité	Importance absolue	Importance relative	Importance de I' impact résiduel
Milieu physique	Qualité de l'air	Fonctionnement et usage des équipements (transport et circulation pour l'entrée et la sortie du stade)	Risque de pollution de l'air	E1	(-)	-	Lt	L	f	Cer	Rev	V	Cu	Мо	Мо	Mi
Milieu p	Climat	Fonctionnement et usage des équipements (transport et circulation pour l'entrée et la sortie du stade)	Contribution aux changements climatiques	E2	(-)	-	Lt	R	f	Cer	Irr	Hv	Cu	Ма	Ма	Mi
	Sol	Fonctionnement et usage des équipements (transport et circulation pour l'entrée et la sortie du marché)	Risque d'encombrement et pollution du sol (marché)	E3	(-)	ı	Lt	Р	f	Pro	Rev	V	Nc	Mi	Mi	NS



	Sol	Fonctionnement et usage des équipements	Stabilisation des accotements et des berges / réduction du risque d'érosion	E15	(+)	D	Lt	Р	Му	Cer	Rev	V	Nc	Мо	Мо	Мо
	Eau de surface et souterraine	Fonctionnement et usage des équipements (transport et circulation marché)	Risque de pollution des eaux (marché)	E4	(-)	I /D	Lt	L	f	Pro	Rev	V	Cu	Мо	Мо	Mi
	Eau de surface et souterraine	Fonctionnement et usage des équipements (transport et circulation marché)	Risque de pollution par les déchets	E12	(-)	I /D	Lt	L	f	Pro	Rev	V	Cu	Мо	Мо	NS
	Paysage	Presence physique des ouvrages Dispositifs de sécurité et de surveillance, d'éclairage publique	Embellissement du paysage	E5	(+)	D/I	Lt	Р	f	Cer	Rev	V	Nc	Mi	Mi	Мо
Socio-	Circulation routière	Presence physique des ouvrages Dispositifs de sécurité et de surveillance, d'éclairage publique	Facilitation de la circulation des personnes et des biens	E6	(+)	D/I	Lt	L	Му	Cer	Rev	V	Cu	Мо	Мо	Мо
Milleu (Cadre de vie	Presence physique des ouvrages Dispositifs de sécurité et de surveillance, d'éclairage publique	Amélioration du cadre et de la qualité de vie	E7	(+)	D/I	Lt	L	f	Cer	Rev	V	Cu	Мо	Мо	Мо





		Valorisation foncière et immobilière	E14	(+)	D/I	Lt	L	f	Cer	Rev	V	Cu	Мо	Мо	Мо
Economie locale/emploi s	Presence physique des ouvrages	Dávoloppoment des													М
	Dispositifs de sécurité et de surveillance, d'éclairage publique	Développement des activités économiques et augmentation des revenus	E8	(+)	I	Lt	L	f	Pro	Rev	V	Cu	Мо	Мо	
	Presence physique des ouvrages														
Santé et éducation	Travaux d'entretien (remplacement des équipements endommagés, opérations de	Amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'éducation	E9	(+)	I	Lt	L	f	Pro	Rev	V	Cu	Мо	Мо	M
	cantonnage, etc.) Présence physique des ouvrages														
Sécurité routière	Fonctionnement et usage des équipements (transport et circulation pour l'entrée et la sortie du stade)	Risque d'accroissement des accidents de circulation	E10	(-)	1	Lt	L	f	Pro	Rev	Hv	Cu	Мо	Ма	N





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

	Travaux d'entretien (remplacement des équipements endommagés, opérations de cantonnage, etc.)														
Cadre de vie	Présence du projet	Reduction des inondations	E11	(+)	D	Lt	L	f	Pro	Rev	Hv	Nc	Мо	Мо	Мо



CHAPITRE 7 : MESURES D'ATTENUATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Dans ce chapitre portant sur les mesures environnementales et sociales des sousprojets, les mesures d'atténuation, de compensation, d'optimisation ou d'accompagnement des impacts décrits au chapitre précédent sont traités respectivement et selon le cas, ceci pour améliorer l'insertion du projet dans son milieu récepteur. Il est présenté en deux groupes portant sur les mesures associées aux impacts positifs et celles liées aux impacts négatifs. On distingue les impacts en phase des travaux et les impacts en phase opérationnelle. On distingue également les impacts environnementaux et les impacts sociaux.

7.1. Impacts positifs du Projet

7.1.1. Impacts environnementaux en phases de construction et d'exploitation (opérationnelle)

Impacts positifs	Messures de bonification							
	Phase de construction							
RAS	RAS							
Phase d'exploitation	(opérationnelle) pour les drains et les travaux de voirie (Lot 1)							
Stabilisation des	- sensibiliser les populations riveraines sur la protection et l'entretien							
accotements et des	des voies aménagées ;							
berges / réduction du	- créer des comités locaux de protection de l'environnement et des							
risque d'érosion	voies aménagées							
Embellissement du	- remettre en état les espaces dégradés (base chantier/base vie et							
paysage	sites d'emprunts) à la fin des travaux ;							
	 respecter les directives du MINTP en matière d'entretien. 							
Réduction des inondations	- adresser les problèmes d'inondation en aval des sites de constrution							
/	des drains							
	- suivre les zones d'inondation en aval ;							
	- mettre des filets à des intervalles définis pour retenir les déchets au							
	niveau des drains.							
Phase d'exploitation (opérationnelle) pour les équipements de proximité (Lot 2)								
Conditions de détente et	ı							
de loisir améliorées au	,							
lycée technique et au								
stade de Lacka	protection du sol contre l'érosion.							





7.1.2. Impacts sociaux en phases de construction et d'exploitation (opérationnelle)

Impacts positifs	Messures de bonification
	truction pour les drains et les travaux de voirie (Lot 1)
Création d'emplois	- appliquer la méthode HIMO qui consiste à employer un maximum
	de maind'œuvre locale pour réaliser les travaux;
	- donner la priorité aux riverains lors du recrutement pour les
	emplois non qualifiés ;
	- à compétence égale, donner la priorité aux riverains lors du
	recrutement pour les emplois qualifiés ;
	 impliquer les chefs de quartiers dans le processus du recrutement;
	- rendre transparente la politique de recrutement du personnel ;
	- délivrer des certificats ou attestations de travail en fin de contrat
	aux employés pour leur permettre d'être plus compétitifs pour des
	opportunités futures d'emplois.
Développement des	- sensibiliser les riverains sur le projet et les opportunités d'affaires
activités économiques et	offertes (hébergement, contrat de sous-traitance, restauration,
augmentation des revenus	etc.) par le projet;
	- intégrer dans le règlement intérieur des dispositions pour
	dissuader les employés par rapport à l'abus de confiance envers
	les vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes ;
	- privilégier l'approvisionnement des employés en produits locaux.
Valorisation foncière et	- assurer un entretien constant de la route et de ses équipements
immobilière	
Phase de cor	struction pour les équipements de proximité (Lot 2)
Création d'emplois	- appliquer la méthode HIMO qui consiste à employer un maximum
	de maind'œuvre locale pour réaliser les travaux;
	 donner la priorité aux riverains lors du recrutement pour les emplois non qualifiés;
	- à compétence égale, donner la priorité aux riverains lors du
	recrutement pour les emplois qualifiés ;
	- impliquer les chefs de quartiers dans le processus du
	recrutement;
	- rendre transparente la politique de recrutement du personnel ;
	- délivrer des certificats ou attestations de travail en fin de contrat
	aux employés pour leur permettre d'être plus compétitifs pour des
	opportunités futures d'emplois.
Développement des	- sensibiliser les riverains sur le projet et les opportunités d'affaires
activités économiques et	offertes (hébergement, contrat de sous-traitance, restauration,
augmentation des revenus	etc.) par le projet;
	- intégrer dans le règlement intérieur des dispositions pour
	dissuader les employés par rapport à l'abus de confiance envers
	les vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes ;
	- privilégier l'approvisionnement des employés en produits locaux.
Phase d'explo	itation pour les drains et les travaux de voirie (Lot 1)





Amélioration du cadre et - de la qualité de vie	sensibiliser les populations riveraines sur la protection et l'entretien des voies aménagées ;
-	créer des comités locaux de protection de l'environnement et des voies aménagées
Facilitation de la - circulation des personnes	sensibiliser les populations riveraines sur la protection et l'entretien des drains et de la voirie ;
et des biens -	créer des comités locaux de protection de l'environnement et des ouvrages aménagées.
Phase d'exploi	itation pour les équipements de proximité (Lot 2)
	ins de - sensibilisation de population sur l'utilité des soins médicaux (vaccins, accouchement, diagnostiques etc) - sensibilisation des populations sur l'importance de l'éducation surtout celle de la jeune-fille
Meilleures conditation d'apprentissage et de travail por élèves, le corps administratif proviseur de l'école publique lycée	et le concernés de Lacka.
Amélioration des conditions commerce au marché de Lacka Meilleures conditions de sécul jour comme de nuit	a; - aménager des fosses pour les déchets biodégradables.
Accroissement de la prise en des malades au centre de intégré	
Promotion de la lecture et recherche dues à l'aménagement la bibliothèque et multifonctionnel	
Augmentation de l'opportuni tourisme due à la réhabilitation stèle du Commandant Lamy	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·



7.2. Impacts négatifs du Projet:

7.2.1. Impacts négatifs en phase de construction (pour les lots 1 et 2)

Impacts négatifs	Mesures d'atténuations	Importance de l'impact résiduel
	Impacts environnementaux	
Risque de pollution de l'air	 arroser les zones en travaux pour baisser le niveau des envols de poussières assurer l'entretien régulier des engins et véhicules afin qu'ils génèrent moins de gaz nocifs procéder aux visites techniques conformément aux règles du constructeur arrêter systématiquement les moteurs, véhicules et engins lorsqu'ils ne sont pas utilisés respecter les normes environnementales et sécuritaires d'ouverture et d'exploitation des établissements classés; informer les populations de proximité des zones de récepteurs sensibles sur les activités de maintenance susceptibles d'émission d'odeur; assurer la collecte quotidienne des déchets solides du site et une gestion adéquate des eaux usées générées par les travaux du chantier merttre en place un plan de gestion des installations 	Mi
Contribution aux changements climatiques	 procéder au remplacement systématique des éléments filtrants des véhicules et engins conformément aux règles du constructeur; arrêter systématiquement les moteurs, véhicules et engins lorsqu'ils ne sont pas utilisés; limiter l'abattage des arbres au strict minimum sur les différents sites des travaux; mettre le bois abattu à la disposition des populations riveraines comme bois de chauffe pour limiter la pression sur les ressources ligneuses; remettre en état les espaces dégradés (base chantier/de base vie, sites d'emprunts, carrières et autres) à la fin des travaux; compenser les zones dégradées en reboisant. 	Mi



Impacts négatifs	Mesures d'atténuations	Importance
		de l'impact résiduel
Pollution sonore et olfactive	 doter les employés travaillant aux postes émetteurs de bruits de casques anti bruit doter la base chantier/vie de groupes électrogènes insonorisés respecter les directives de la Bm en matière d'entretien routier (distance minimale d'au moins 100 m entre la base vie/chantier et les habitations) éteindre systématiquement les véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt procéder aux visites techniques conformément aux règles du constructeur éteindre systématiquement les véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt doter les employés des masques anti-poussières adéquats et fumées nauséabondes des engins adéquats et instituer une culture de port desdits masques chez les employés les plus exposés entretenir les engins utilisés afin de limiter les fuites. 	NS
Risque de pollution du sol	 entretenir les engins utilises afin de limiter les fuites. élaborer un plan de gestion des déchets solides et liquides; construire une aire de lavage des véhicules et engins, équipée d'un séparateur d'hydrocarbure; sensibiliser les employés sur les bonnes pratiques d'hygiène-sécurité-environnement sur le chantier, liées à la prévention des pollutions du sol; signer un contrat de récupération et de traitement des déchets d'hydrocarbures, de filtres, de fers, de batteries et autres déchets non biodégradables avec une société disposant d'un permis environnemental; tenir à jour les fiches d'enlèvement et de traçabilité des déchets. installer une citerne de récupération des huiles usagées et envoyer au fournisseur les carburants et lubrifiants pour recyclage 	NS
Risque d'érosion	 protéger les talus par engazonnement ou par des perrés maçonnés remettre en état les espaces dégradés (base chantier/de base vie, sites d'emprunts, carrières et autres) à la fin des travaux 	NS
Enlaidissement / dégradation du paysage	 remettre en état les espaces dégradés (base chantier/de base vie, sites d'emprunts, carrières et autres) à la fin des travaux régétaliser les abords routiers ranger les matériels de travail réutilisables et ceux non réutilisables; avoir des bacs de collecte de déchets. 	NS





Impacts négatifs	Mesures d'atténuations	Importance
paoto mogamo		de l'impact résiduel
Pollution des eaux de surface	 élaborer un protocole de gestion des déchets éviter tout rejet de matériaux (reste de béton, gravats, ferrailles,) et de déchets dans les cours d'eau rétablir les écoulements des cours d'eau à la fin des travaux protéger les talus par engazonnement ou par des perrés maçonnés ouvrir les zones de dépôt de matériaux de mauvaise tenue à une distance d'au moins 50 m aménager une aire bétonnée de lavage de véhicules et engins avec séparateur d'hydrocarbures construire un bac couvert et étanche pour le stockage des hydrocarbures mettre sur le site des bacs labélisés avec couvercles suivant les différents types de déchets signaler tout transport de déchets à l'autorité locale du MINEPDED éviter les déversements de terre enlevée pour limiter la contamination des cours d'eau environnants en cas de contamination accidentelle ou de stockage temporaire de matériaux excavés nettoyer les structures de drainage et réparer les pentes et les accotements avant la saison des pluies pour un contrôle plus facile des matières nocives de ruissellement en cas de travaux sous la pluie, la zone de travail doit être isolée et un plan d'érosion approprié doit être mis en œuvre pour empêcher le rejet d'eau chargée de sédiments et d'autres substances nocives dans les cours d'eau et les zones d'habitats sensibles 	Mi
Pollution des eaux souterraines	 sensibiliser les employés sur les bonnes pratiques de manipulation des liquides dangereux sur le chantier; construire une aire de lavage des véhicules et engins, équipée d'un séparateur d'hydrocarbure; installer une citerne de récupération des huiles usagées et envoyer au fournisseur les carburants et lubrifiants pour recyclage élaborer un plan de gestion des déchets solides et liquides; signer un contrat de récupération et de traitement des déchets d'hydrocarbures, de filtres, de fers, de batteries et autres déchets non biodégradables avec une société disposant d'un permis environnemental. 	Mi
Dégradation / perte du couvert végétal	 remettre en état les espaces mis à découvert à la fin des travaux; mettre le bois abattu à la disposition des populations riveraines comme bois de chauffe; procéder à la plantation des arbres. 	NS





Impacts négatifs	Mesures d'atténuations	Importance de l'impact résiduel
Risque de destruction de la faune aquatique	 remettre en état les espaces mis à découvert à la fin des travaux; ne pas verser les restes de béton dans les cours d'eau. 	Mi
Risque de pollution par les déchets	 sensibiliser les populations riveraines et les usagers sur les dangers liés à la mauvaise gestion des ordures ménagères; installer les bacs à ordure. élaborer un plan de gestion des déchets 	NS
Risque d'accroissement des inondations en aval des sites des travaux	 sensibiliser les populations riveraines et les usagers sur les dangers liés à la mauvaise gestion des ordures ménagères; créer des comités locaux de protection de l'environnement et des drains et des voiries aménagés. 	Mi
	Impacts sociaux	
Risque de destruction et/ou de restriction à l'utilisation des biens	 indemniser les personnes affectées par le projet avant le démarrage des travaux et suivant le barème prévu par le plan de réinstallation; indemniser éventuellement les populations victimes de destruction avant le démarrage des travaux (zone d'emprunt, carrières, etc.) suivant le barème prévu par le plan de réinstallation; informer les propriétaires des cultures de la date de démarrage des travaux pour qu'ils puissent les récolter si possible avant les travaux; accompagner les populations et particulièrement les personnes vulnérables dans la gestion de leurs indemnisations 	Mi





Impacts négatifs	Mesures d'atténuations	Importance
		de l'impact résiduel
Risque de propagation propagation des IST/VIH/SIDA et de la COVID-19	0 1 7	Mi





Impacts négatifs	Mesures d'atténuations	Importance de l'impact résiduel
Risques sécuritaires liés à la secte islamique bokoharam	 Evaluer les risques sécuritaires et mettre en œuvre le plan de gestion sécurité sensibiliser les employés et les populations riveraines sur la vigilance et le comportement à tenir en cas d'attaque; mettre sur pied un mécanisme d'alerte et sensibiliser les populations; mettre en place un service de gardiennage de jour comme de nuit au niveau des bases vie et des bases chantier; renforcer des comités locaux de vigilance. 	Mi
Risque de conflits	 concevoir et afficher au niveau de la base vie un règlement intérieur prescrivant les règles de la vie en communauté, et faire respecter ce règlement par le personnel conflit entre l'équipe du projet et les riverains sensibiliser le personnel de chantier sur les us et coutumes locales faire signer un code de conduite mettre en œuvre un plan d'engagement avec les parties prenantes aménager les accès riverains procéder au paiement des compensations avant le début des travaux sensibiliser les populations sur les procédures d'expropriation et d'indemnisation et les mécanismes de calcul des coûts des indemnisations identifier avec l'appui des autorités traditionnelles et des populations, les ayants droits aux indemnisations mettre sur place une plateforme de résolution des conflits. Conflits entre les vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes et les employés mettre à la disposition des vendeuses de nourriture/tenanciers d'échoppes des carnets de crédits qui permettront de retenir les dettes des employés à la source mettre sur place une plateforme de résolution des conflits. 	Mi





Impacts négatifs	Mesures d'atténuations	Importance
		de l'impact résiduel
Risque de recrudescence des violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS et VCE)	 donner la priorité aux femmes pour les emplois non qualifiés et à compétence égale, pour les emplois qualifiés lors des recrutements; insérer la mention « candidatures féminines encourgées » sur les offres d'emploi; sensibiliser les hommes sur l'implication des femmes dans la gestion des fonds issus des indemnisations. Donner aux travailleurs la formation nécessaire et la session de sensibilisation sur les questions concernant l'EAS, la VBG avant de signer le CoC. Veiller à ce que les travailleurs signent le code de conduite (CoC) qui cible les risques de VBG, en particulier l'EAS induite par l'afflux de la main d'œuvre travail Vérifier que le MGP pour les communautés est correctement mis en œuvre pour enregistrer les plaintes des communautés environnantes, pour trouver résolutions adéquates et mettre en œuvre des actions correctives 	Mi
Risque de destruction du patrimoine culturel et archéologique	 se concerter avec les familles concernées en vue de la réalisation des rites le cas échéant avant le début des travaux former le personnel chargé du terrassement (conducteurs d'engins et aides) et les responsables des travaux sur la surveillance archéologique éffectuer le suivi archéologique pendant les travaux de terrassement recenser les sites sacrés dans l'emprise de la route; élaborer et diffuser sur le chantier, un protocole de récolte des échantillons ou vestiges archéologiques suivre les procédures de découverte fortuite « chance find procedures » 	NS
Risque d'incendie / explosion	 Installer un extincteur 50 kg sur roue à poudre ABC ou à hydrocarbure à proximité des zones à risque d'incendies et facilement accessibles; Afficher des pictogrammes de sécurité à l'entrée des zones à risque; Doter les unités comportant les entités à risque d'incendies de détecteurs de fumée; Installer des bacs à sable avec pelles à l'entrée des cuves de stockage d'hydrocarbures Elaborer un plan de mesures d'urgence 	NS



Impacts négatifs	Mesures d'atténuations	Importance de l'impact résiduel
Risque de perturbation du trafic (obstruction/inte rruption de l'accès temporaire aux logements/entre prises et leurs impacts économiques et sociaux) Risques augmentation	 Élaborer un Plan de Gestion du Trafic (PGT) avant le debut des travaux; Sensibiliser et informer les riverains et personnes affectées par le Projet sur le PGT; Mettre en œuvre le PGT. 	NS Mi
d'accidents de la circulation	 limiter la vitesse des véhicules/engins aus périmètres des travaux; sensibiliser les usagers sur le code la route; régulariser la circulatiton de la route de facon manuelle à l'aide des personnes postées à des points spécifiques pour diriger la circulation. 	
risques liés à la communication sociale au sein des communautés bénéficiaires	- mettre en place un plan de communication sociale approuvé par le maître d'ouvrage et les autres parties prenantes clés	NS





7.2.2. Impacts négatifs dans la phase opérationnelle (d'exploitation)

Impacts négatifs	Mesures d'atténuations	Importance de l'impact résiduel
	Impacts environnementaux	
Risque de pollution de l'air	 sensibiliser les automobilistes sur les risques de pollution liés à l'utilisation des engins et les mesures à respecter assurer le contrôle régulier des visites techniques des véhicules et engins circulant dans la zone 	Mi
Contribution aux changements climatiques	 sensibiliser les automobilistes sur les risques de pollution liés à l'utilisation des engins et les mesures à respecter assurer le contrôle régulier des visites techniques des véhicules et engins circulant dans la zone 	Mi
Risque d'encombrement du sol (au niveau du marché notamment)	 élaborer un plan de gestion des déchets solides et liquides; sensibiliser les employés sur les bonnes pratiques d'hygiène-sécurité-environnement sur le site visé; tenir à jour les fiches d'enlèvement et de traçabilité des déchets. 	NS
Pollution des eaux	 élaborer un protocole de gestion des déchets éviter tout rejet de déchets sur les lieux non indiqués mettre sur le site des bacs labélisés avec couvercles suivant les différents types de déchets 	Mi
Risque de pollution par les déchets	 sensibiliser les populations riveraines et les usagers sur les dangers liés à la mauvaise gestion des ordures ménagères; installer les bacs à ordure. 	NS
	Impacts sociaux	
Risques augmentation d'accidents de la circulation	 limiter la vitesse des véhicules/engins par la pose des ralentisseurs sur les points sensibles et les panneaux de signalisation; sensibiliser les usagers sur le code la route; 	Mi





Chapitre 8 : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des sous-projets d'amengement des voiries et équipements de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri, porte essentiellement sur les mesures prescrites, les différentes responsabilités dans la mise en œuvre des mesures, les activités liées à chaque mesure, le calendrier d'exécution desdites activités et l'estimation des coûts de leur mise en œuvre.

Ces mesures sont déclinées dans ce chapitre en actions environnementales et sociales définies dans le PGES. Le présent chapitre s'articule autour des points suivants

- la synthèse des mesures environnementales et sociales;
- présentation détaillée des mesures environnementales et sociales (fiches des mesures)
- le plan de mise en œuvre des mesures ;
- le plan de participation du public ;
- les plans de surveillance et de suivi environnemental ;
- les coûts détaillés du PGES ;
- la synthèse des mesures proposées (tableau de synthèse du PGES).

8.1. SYNTHÈSE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Les mesures environnementales et sociales proposées pour les impacts identifiés du projet sont établies pour prévenir, atténuer les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs. Elles sont accompagnées d'autres mesures notamment de compensation ou d'accompagnement.

Elles sont ci-après présentées suivant une hiérarchie de mesures qui comprend 4 ordres :

- les mesures générales;
- les mesures spécifiques de prévention et d'atténuation;
- les mesures de compensation;
- les mesures d'accompagnement.
- Les mesures générales

Les mesures générales sont celles qui permettent de baliser un cadre approprié pour la mise en œuvre du PGES. Elles concernent tous les impacts et portent sur les points ci-après :

- recrutement de deux (02) Responsables Environnement de la MDC et de l'entreprise en vue de la préparation ainsi que la mise en œuvre du PGES;
- recrutement de deux (02) Responsables Sociaux de la MDC et de l'entreprise en vue de la préparation ainsi que la mise en œuvre du PGES;
- mise en place d'un Comité d'Hygiène, Sécurité et Environnement au Travail (CHSET)
- élaboration du volet environnemental et social du règlement intérieur du 131





chantier qui prend en compte les exigences des différents codes de bonne conduites en matière de VBG/EAS/HS et VCE;

- renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre du PGES
- Les mesures de prévention et/ou d'atténuation, et de bonification

Ce sont les mesures spécifiques liées aux impacts précis. Elles sont établies pour prévenir les impacts potentiels ou les atténuer le cas échéant et bonifier les impacts positifs. Elles portent sur les mesures proposées au chapitre précédent relatif aux mesures

Les mesures de compensation et d'accompagnement

Ces mesures sont proposées pour compenser les impacts qui ne peuvent pas être évités ou qui sont atténués partiellement :

- Elaboration d'un programme d'appuis économiques et sociaux aux communautés:
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de reboisement.
- la mise en place d'un comité local de suivi des indemnisations;
- Une attention particulière est accordée aux questions relevants de :
- la gestion des plaintes;
- les VBG/EAS/HS et VCE ainsi que les couches vulnérables;
- le plan de gestion des installations;
- le plan de gestion de déchets.

8.2. Présentation détaillée des mesures environnementales et sociales

Les mesures sont présentées dans les fiches comportant ces différentes variables à savoir : l'objectif, le type de la mesure, les impacts concernés, les tâches et les acteurs chargés de leur mise en œuvre, les acteurs responsables du suivi, les indicateurs de suivi, les moyens et sources de vérification, le calendrier de mise en œuvre ainsi que le coût de la mesure.





8.2.1. Mesures générales

8.2.1.1. Recrutement de deux Responsables Environnement en vue de la préparation de la mise en œuvre du PGES (fiche de mesure N°1)

Objectif		Assurer la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale du projet.
Description		Il s'agit de 2 postes de responsables environnement dont l'un pour la mission de contrôle et l'autre pour l'entreprise des travaux
Impacts	concernés	Tous les impacts du projet.
inpaoto	00110011103	 Intégrer le poste du Responsable Environnement dans
Tâches et acteurs de la mise en œuvre	Coordonnat eur du projet / MINHDU Entreprise	l'organigramme du projet; Définir les responsabilités du Responsable Environnement qui vont comprendre entre autres : la préparation de la mise en œuvre du PGES; l'élaboration du Manuel Hygiène, Sécurité et Environnement. Ce manuel devra comporter entre autres la procédure de gestion rationnelle des déchets; la confection des outils de sensibilisation; la sensibilisation des employés et des populations riveraines;
		 la surveillance environnementale du projet;
		 toutes autres tâches à définir par le projet;
		Recruter le Responsable Environnement.
Acteurs	Interne	- Coordonnateur du projet.
de suivi	Externe	MINEPDED ; comité départemental de suivi de la mise en œuvre du PGES
Indicateurs Objectivement Vérifiables - Présence du poste de Responsable Environneme l'organigramme du projet avec des fonctions bien définies; - Présence du Responsable Environnement du pro site;		- Présence du Responsable Environnement du projet sur le
Moyens et sources de vérification		Observations physiques;Consultation de la documentation du projet.
Calendrier de mise		Un mois avant le début des travaux de construction (pour le
en œuvr		recrutement des 2 Responsables Environnement) et pendant
		toute la durée de vie du projet (pour la mise en œuvre du PGES), et 6 mois après dans le cadre de la phase opérationnelle.
Coût de la Mesure (FCFA)		PM: représentant les salaires des Responsables Environnement indiqués.



8.2.1.2. Recrutement de deux Responsables sociaux en vue de la préparation de la mise en œuvre du PGES (fiche de mesure N°2)

Objectif		Assurer une bonne mise en œuvre des mesures sociales
		prévues et le respect de la réglementation
Doscrinti	ion	environnementale et sociale en vigueur. Il s'agit de 2 postes de responsables sociaux dont l'un
Description		pour la mission de contrôle et l'autre pour l'entreprise des
		travaux
Impacts	concernés	Tous les impacts du projet.
		 Intégrer le poste du Responsable Social dans l'organigramme du projet;
		 Définir les responsabilités du Responsable Social qui vont comprendre entre autres :
		 l'élaboration du code de bonne conduite pour l'ensemble de personnel et de la MDC;
Tâches	Coordonnat	 la prise en compte des exigences des différents code de bonne conduite en matière de VBG/EAS/HS et
et	eur du	VCE;
acteurs	projet /	 la confection des outils de sensibilisation;
de la	MINHDU	o la sensibilisation et la formation du personnel des
mise en		chantiers sur les mesures sociales préconisées pour
œuvre	Entreprise	le chantier ;
		o la surveillance de la mise en œuvre des mesures
		sociales par les différents chefs chantiers
		o la sensibilisation des employés et des populations
		riveraines;
		o la surveillance sociale du projet; a toutos autros tâches à définir par la projet; o toutos autros tâches à définir par la projet;
		 toutes autres tâches à définir par le projet; Recruter le Responsable Social.
Acteurs	Interne	- Recider le Responsable Social Coordonnateur du projet.
de suivi		1 7
do ouivi	Externe	MINEPDED; comité départemental de suivi de la mise en
		œuvre du PGES
Indicateu	ıre	Responsable départemental du MINAS - Présence du poste de Responsable Social dans
Objective		l'organigramme du projet avec des fonctions bien définies;
Vérifiable		- Présence du Responsable Social du projet sur le site;
4 CHIIIADIC		- Contrat du Responsable Social
Moyens et sources de		- Observations physiques;
vérification		- Consultation de la documentation du projet.
Calendrier de mise en		Un mois avant le début des travaux de construction (pour le
œuvre		recrutement du Responsable Social) et pendant toute la durée
		de vie du projet (pour la mise en œuvre du PGES) et 6 mois
		après dans le cadre de la phase opérationnelle.
Coût de la Mesure		PM: représentant les salaires des Responsables Sociaux
(FCFA)		indiqués.



8.2.1.3. Mise en place d'un Comité d'Hygiène, Sécurité et Environnement au Travail (CHSET) (fiche de mesure N°3)

Objectifs		 Assurer l'hygiène, la sécurité et la protection de l'environnement aux lieux de travail; Susciter une prise de conscience environnementale chez les employés et assurer leur implication dans la mise en œuvre des mesures environnementales.
Impacts con	cernés	Tous les impacts du projet
	Coordination projet Directeur	 Signer une note de service portant création du CHSET; Nommer les membres du comité; Doter le comité des moyens financiers et matériels
Tâches et acteurs de la mise en œuvre	Responsable Environnement du projet	nécessaires à son fonctionnement. - proposer les textes régissant le CHSET; - proposer le personnel du comité conformément à l'ArrêtéN° 039 /MTPS /IMT du 26 novembre 1984 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail; - suivre le fonctionnement du CHSET.
	Interne	- Chef de site du projet.
Acteurs de suivi	Externe	- MINEPDED; - MINSANTE; - MINTSS. - MINAS
Indicateurs Objectivement Vérifiables		 présence d'une note de service portant création du CHSET; disponibilité des moyens de fonctionnement du CHSET; présence d'un plan d'action du CHSET.
Moyens et sources de vérification		 consultation de la documentation de l'entreprise; observations physiques.
Calendrier de œuvre		Au plus tard deux mois après le début des travaux de construction.
Coût de la mesure (FCFA)		2 000 000



8.2.1.4. Elaboration du volet environnemental et social du règlement intérieur du chantier (fiche de mesure N°4)

Objectif		Renforcer l'intégration des considérations environnementales et sociales dans les pratiques de l'entreprise et le comportement de son personnel.
Impacts cond	<u>ernés</u>	Tous les impacts du projet.
	Responsable environnement de l'entreprise	 faire un inventaire des enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet; élaborer un chapitre sur l'environnement et le social dans le règlement intérieur du chantier; intégrer les sanctions dues aux violations du chapitre sur l'environnement et le social dans le règlement intérieur.
Tâches et acteurs de mise en	Responsable social de l'entreprise	
œuvre	Chef de Service du personnel	 présenter le règlement intérieur à l'inspecteur de travail compétent pour validation; remettre avec décharge des copies du règlement intérieur aux employés et leur faire signer une déclaration sur l'honneur de le respecter.
Acteurs de	Interne	- Directeur Général de l'entreprise.
suivi	Externe	- MINEPDED, MINTSS.
Indicateurs de suivi		 présence de la politique environnementale et sociale et les spécifications environnementales et sociales pour les procédures de passation des marchés; présence d'un chapitre sur l'environnement dans le règlement intérieur du chantier; présence d'une fiche de décharge du règlement intérieur.
Moyens et sources de vérification		Consultation de la documentation du projet.
Calendrier de mise en œuvre		Dès approbation du rapport d'EIES.
Coût de la mesure (FCFA)		PM, de la responsabilité de l'entreprise





8.2.1.5. Renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre du PGES (CSAT, PDVIR, CDS-PGES) pour la mise en œuvre du PGES (fiche de mesure N°5)

Objectifs		 Assurer l'efficacité de la mise en œuvre des mesures préconisées dans le PGES; Permettre une surveillance efficace et un meilleur suivi du PGES.
Activité		 Organiser un atelier départemental des acteurs de la mise en oeuvre du PGES
Impacts con	cernés	Tous les impacts.
	Responsable Environnement du projet Responsable social de l'entreprise Coordonnateur du projet DD MINEPDED Logone et Chari	 élaboration des termes de référence; identification des personnes à former qui devront comprendre entre autres le Responsable Environnement du Projet, ainsi que les autres responsables impliqués; suivi-évaluation de la formation. recruter le consultant devant assurer la formation. assurer la co-coordination de l'activité contribuer à la validation du contenu pédagogique
Tâches et acteurs de mise en œuvre	Consultant (à recruter)	Réaliser une session de formation avec pour contenu indicatif: - liste des objectifs pédagogiques; - contenu pédagogique: - rappel sur l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES); - rédaction des rapports de surveillance et de suivi environnementaux; - lecture des documents environnementaux et sociaux; - mise en œuvre des mesures environnementales; - rédaction des rapports de surveillance et de suivi des aspects sociaux; - mise en œuvre des mesures sociales; - objectifs et différents niveaux de suivi (l'inspection de l'EIES-S, surveillance environnementale, suivi d'exploitation ou « monitoring » et suivi post-projet); - les outils de la surveillance et du suivi; - visites du chantier.
Acteurs de	Interne	- Chef Service du Personnel.
suivi	Externe	- MINEPDED;
Indicateurs Objectivement Vérifiables		 termes de référence de la formation; contrat du consultant; rapport de formation; nombre de personnes formées; certificats de formation.





Moyens et sources de vérification	- enquêtes auprès du personnel;
	 consultation de la documentation du projet.
Calendrier de mise en œuvre	Trois mois après le début de la phase de construction
Coût de la mesure (FCFA)	5 000 000





Juin 2024

8.2.2. Mesures de prévention et d'atténuation spécifiques aux impacts identifiés

8.2.2.1. Sensibilisation des employés et des populations riveraines, information et communication (fiche de mesure N°6)

Objectif		Susciter la prise de conscience des enjeux du projet et ceux de son milieu au niveau de la population riveraine, du personnel et des chercheurs d'emplois.
Impacts co	ncernés	
Tâches et acteurs de la mise en œuvre	Responsable du personnel Responsable Environnement du Projet Responsable social du Projet	Sensibilisation des populations riveraines sur: le projet et les opportunités d'affaires. Sensibilisation des populations riveraines et des employés sur: la gestion des déchets ; la gestion durable des ressources naturelles ; les opportunités de développement des activités, sources de revenus offertes par la venue du projet ; les causes de conflits et les approches de gestion ; la sécurité routière et protection du patrimoine routier ; les IST/VIH-SIDA et les grossesses précoces ; Violences Basées sur le Genre (VBG) la vigilance et le comportement à tenir en cas d'agressions. l'hygiène, la santé et la sécurité au travail; les us et coutumes de la localité ; les sanctions pénales encourues par les personnes qui s'adonnent au vol des productions du projet. Réalisation des paquets d'information et de communication
	DD MINEPDED et MINAS du Logone et Chari	 assurer la co-coordination de l'activité contribuer à la validation des thèmes de sensibilisation
Acteurs	Interne	- Chef de site
de suivi	Externe	- MINEPDED, MINSANTE, MINTSS.
Indicateurs Objectivement Vérifiables		 Présence des gadgets de sensibilisation : affiches, dépliants, tracts sur les différents thèmes; Comptes rendus des réunions de sensibilisation, du Responsable Environnement du Projet et du Responsable Sécurité de site.
Moyens et sources de vérification Calendrier de mise en		 Observations physiques; Consultation des rapports du Responsable Environnement du Projet et du Responsable Sécurité de site; Enquêtes auprès des populations riveraines et des employés. Dès approbation du rapport d'EIES (sensibilisation sur le projet et les apportunités d'affaires) et pendant les phases de construction.
œuvre		les opportunités d'affaires) et pendant les phases de construction et d'exploitation pour les autres thèmes de sensibilisation.
Coût de la	mesure	18 300 000 dont 12 300 000 pour la voirie et 6 000 000 pour les équipements de proximité.





8.2.2.2. Préservation de la qualité de l'air, réduction des émissions de GES et mesures d'adaptation aux CC (fiche de mesure N°7)

Objectifs		Réduire les particules dans l'air et les émissions de gaz à effet de serre. Proposer quelques mesures d'atténuation et d'adaptation aux Changements Climatiques
Impacts con		
	Chef de site	 Prescrire par note de service la limitation de vitesse des véhicules de chantier.
	Chef de chantier	- arroser régulièrement les zones d'émanation de
Tâches et acteurs de mise en œuvre	Responsable garage	 poussières pendant les travaux. procéder au remplacement systématique des éléments filtrants des véhicules et engins conformément aux règles du constructeur; procéder aux visites techniques conformément aux règles du constructeur; vidanger à intervalle régulier suivant les normes; arrêter systématiquement les moteurs, véhicules et engins lorsqu'ils ne sont pas utilisés; assurer l'entretien régulier des engins et véhicules; respecter les limitations de vitesse.
	Responsable environnement	 suivre la mise en oeuvre des mesures environnementales préconisées dans l'entreprise; effectuer des mesures des paramètres de l'air au niveau du chantier trimestriellement
Taches spécifiques liées aux CC avec coûts inscrits Pour Mémoire (PM)	Gouvernement Projet PDVIR	
Acteurs de suivi	Interne	 Responsables Environnemental et Social du projet ; Responsable Environnemental et Social de l'entreprise.
	Externe	 Comité départemental de suivi de la mise en œuvre des PGES du Logone et Chari ; MINEPDED.



Indicateurs Objectivement Vérifiables	 Présence d'une note de service prescrivant la limitation de vitesse des véhicules de chantiers; Fiches de visites techniques des véhicules et engins; Fiches d'entretien des véhicules et engins.
Moyens et sources de vérification	Observations physiques ;Enquêtes auprès des populations;Consultation de la documentation du projet.
Calendrier d'exécution	Pendant les activités du projet.
Coût de la mesure (FCFA)	5 500 000





8.2.2.3. Lutte contre les nuisances sonores (fiche de mesure N°8)

Objectifs		 réduire l'impact du bruit sur les populations riveraines
Impact conce	rné	
Tâches et acteurs de mise en œuvre	Responsable Environnemental de l'entreprise	 veiller à insonoriser les machines; suivre le port des équipements de Protections Individuelles Contre les Bruits (PICB).
Acteurs de suivi	Interne	- Responsable Environnement du projet.
	Externe	 Comité départemental de suivi de la mise en œuvre des PGES du Logone et Chari; MINEPDED.
Indicateurs Objectivement Vérifiables		- Le niveau du bruit émis à 100 m.
Moyens et sources de vérification		Observation physiques;Fiche d'enregistrement du bruit à 100 m
Calendrier de mise en œuvre		Pendant les activités de construction et d'exploitation.
Coût de la mesure (FCFA)		PM. Budget de l'entreprise





8.2.2.4. Protection des sols et remise en état des sites dégradés (fiche de mesure N°9)

Objectif		Réduire la dégradation des sols des emprises du projet et des zones d'emprunt, et restaurer les sites dégradés
Désignation mesure	on de la	Protection des sols et remise en état des sites dégradés
Type de la	mesure	Prévention et atténuation
	spécifiques	- Limiter les pertes de terres cultivables ;
,		- Limiter l'érosion du sol ;
		- Limiter l'enlaidissement du paysage ;
		- Restaurer la biodiversité.
Impacts c	oncernés	
Acteurs de mise en œuvre et Tâches	Entreprise de sous-traitance	 Décaper la terre végétale et la stocker en cordons lors de l'ouverture des sites d'emprunts; Elaborer le programme de remise en l'état des sites suivant le type d'occupation; Casser les pentes en s'assurant d'un bon écoulement des eaux; Régaler les surfaces concernées de terre végétale.
Lieu de m	ise en œuvre	Sites d'emprunts et bases chantier, les différents talus.
Acteurs	Interne	- Responsable Environnemental et Social de l'entreprise
de suivi	externe	 Responsable Environnemental et Social du projet Comité départemental de suivi de la mise en œuvre du PGES du Logone et Chari; MINEPDED.
Indicateur	S	- Présence de la terre végétale stockée en cordons au
Objective		niveau des zones d'emprunts ;
Vérifiables	S	- Existence du programme de remise en état des sites
		d'emprunts ;
		- Présence des pentes cassées au niveau des sites
		d'emprunts permettant l'écoulement des eaux ; - Présence de terre végétale au niveau des sites
		d'emprunts remis en état.
Moyens et	t sources de	- Observations physiques;
vérificatio		- Consultation de la documentation du projet;
		- Enquêtes auprès des populations.
Calendrie	r de mise en	A la fin de l'exploitation de chaque site d'emprunt et
œuvre		après achèvement de la phase de construction.
Coût de la mesure(FCFA)		4 500 000





8.2.2.5. Gestion des déchets du chantier et protection des cours d'eau ainsi que du paysage (fiche de mesure N°10)

Objectif		 Eviter/réduire les atteintes au sol, aux eaux de surface et souterraines; Limiter les atteintes aux eaux des rivières dans la zone du projet.
Impacts c	oncernés	
•	Entreprise de sous-traitance	 Signer un contrat de récupération et de traitement des déchets d'hydrocarbures, de filtres, de fers, de batteries et autres déchets non biodégradables avec une société disposant d'un permis environnemental.
Acteurs de mise en œuvre et Tâches	Responsable Environneme ntal et Social de l'entreprise	 mettre sur le site des bacs labélisés avec couvercle suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres, huiles usagées, etc.); élaborer un protocole de gestion des déchets; signaler tout transport de déchets à l'autorité locale du MINEPDED. Suivre le respect des normes environnementales en matière de gestion des déchets solides et effluents.
Acteurs de suivi	Interne	- Responsable Environnemental et Social de l'entreprise sous-traitante.
	Externe	 Responsable Environnemental et Social du projet ; Comité départemental de suivi de la mise en œuvre des PGES du Logone et Chari ; MINEPDED.
Indicateurs de suivi		 Contrats avec une société de collecte et de traitement de déchets disposant d'un permis environnemental; manifestes de réception des déchets pour recyclage par des sociétés spécialisées; présence des bacs labélisés contenant différents types de déchets; existence d'un protocole de gestion des déchets; fiches et rapports de suivi de la gestion des déchets sur le site.
Moyens et sources de vérification		 Observations physiques; enquêtes auprès des employés et des populations locales; consultation de la documentation du projet.
Calendrier de la mise en œuvre		Dès le début de la phase de construction et pendant l'exploitation
Coût de la mesure (FCFA)		2 500 000 dont 2 000 000 pour la voirie et 500 000 pour les équipements de proximité



8.2.2.6. Protection de la végétation, de la biodiversité et des ressources floristiques et fauniques (fiche de mesure N°11)

Objectifs		Limiter la dégradation de la végétation ;Lutter contre le braconnage.
Impacts co	oncernés	
	Coordination du projet	 mettre en place un programme de revégétalisation des sites dégradés;
Tâches et acteurs de mise en œuvre	Entreprise de sous-traitance	 Intégrer dans le règlement intérieur du chantier l'interdiction de consommer ou transporter le gibier par le personnel de chantier et des sanctions pour les contrevenants; Interdire la vente de la viande de brousse aux vendeuses de nourriture dans le chantier
Acteurs de suivi	Interne	- Responsables Environnement de l'entreprise sous-traitante
	Externe	 Responsables Environnement du projet; Comité Départemental de suivi des PGES; MINEPDED; MINFOF; Populations locales.
Indicateurs Objectivement Vérifiables		 Existence des dispositions dans le règlement intérieur interdisant la vente du gibier, le transport du gibier et des braconniers ainsi que la consommation du gibier par les employés; Indice de l'évolution des espèces emblématiques dans la zone Nombre de sites végétalisés.
Moyens et sources de vérification		 Observations physiques; Régistres de la DD MINFOF du Logone et Chari Consultation de la documentation du projet;
Calendrier de mise en œuvre		Pendant les phases de construction et d'exploitation.
Coût de la	a mesure (FCFA)	PM; associée à la mesure N° 9





8.2.2.7. Prévention des accidents de circulation et atténuation de l'encombrement de la circulation (fiche de mesure N°12)

Objectifs		- Limiter les accidents et les gênes de circulation.
Impact concerné		
Tâches et acteurs de mise en œuvre	Chef chantier	 Aménager des ralentisseurs à l'entrée et à la sortie des zones de travaux; poser des panneaux de signalisation aux abords du chantier.
	Chef de garage	 Assurer l'entretien régulier des engins et véhicules ; procéder aux visites techniques conformément aux règles du constructeur.
	Interne	- Responsable Environnemental et Social de l'entreprise sous-traitante
Acteurs de suivi	Externe	 Comité départemental de suivi de la mise en œuvre des PGES du Logone et Chari ; MINEPDED, MINTP.
Indicateurs de suivi		 Présence de ralentisseurs à l'entrée et à la sortie des zones des travaux; présence des panneaux de signalisation aux abords du chantier.
Moyens et sources de vérification		Enquêtes auprès des populations ;observations physiques ;consultation de la documentation de l'entreprise.
Calendrier œuvre		Pendant la phase de construction.
Coût de la n	nesure (FCFA)	2 750 000, dont 1 750 000 pour la voirie et 1 000 000 pour les équipements de proximité.



8.2.2.8. Protection des travailleurs et prévention des accidents professionnels (fiche de mesure N°13)

Objectifs		 Veiller à la santé et à la sécurité physique des travailleurs;
		- Assurer la sécurité sociale des travailleurs.
Impacts	concernés	
Tâches et acteurs de mise en œuvre	Entreprise	 Exiger la visite médicale à chaque postulant lors du recrutement; doter le personnel des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adéquats (tenue, cache nez, casque antibruit, casque, gangs, etc.); remplacer les EPI à intervalle de temps bien spécifié pour chaque équipement; signer une convention de suivi médical avec un médecin de travail; intégrer dans le cahier de charges des soustraitants éventuels l'exigence de doter leur personnel des EPI et de les immatriculer à la CNPS; assurer la prise en compte des directives Environnement, Santé (EHS) du groupe de la Banque mondiale (Bm) qui intègrent en plus des aspects ci-dessus évoqués: la conception et le fonctionnement des installations; les différents risques, le suivi; l'hygiène et sécurité; passer un contrat avec un prestataire pour réaliser un plan d'urgence des installations du projet; un mécanisme de gestion des griefs pour les travailleurs
	Chef de Service du Personnel	 Inscrire les employés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).
	Responsable Environnement du Projet	 Exiger des certificats médicaux et le respect des règles d'hygiène et de salubrité adéquates aux personnes vendant de la nourriture aux employés; encourager les employés à connaître leur état sérologique.
	Chef chantier	 Aménager les toilettes communes selon le «modèle turc» au niveau du chantier.
	Interne	Chef chantier;Responsable Environnement de l'entreprise.



Acteurs Externe	- Responsable Environnement du projet
de suivi	- MINEPDED, MINTSS; MINSANTE.
de suivi	·
	- Fiche de décharge des EPI par les employés;
	- Présence des employés arborant les EPI;
Indicateurs Objectivement	- Présence des toilettes;
Vérifiables	- Présence des certificats médicaux dans les
	dossiers de recrutement des employés;
	- Document indiquant le paiement des cotisations
	des travailleurs à la Caisse Nationale de
	Prévoyance Sociale ;
	- Présence des certificats médicaux des vendeurs
	de nourriture aux employés;
	- Présence régulière des préservatifs et
	éventuellement des ARV.
Moyens et sources de	- Observations physiques;
vérification	- Consultation de la documentation du projet;
	- Enquêtes auprès des employés.
Calendrier d'exécution	Pendant les phases de construction et
	d'exploitation.
Coût de la mesure (FCFA)	8 600 000, dont 7 600 000 pour la voirie et
	1 000 000 pour les équipements de proximité





Juin 2024

8.2.2.9. Prévention/gestion des conflits (fiche de mesure N°14)

Objectifs		- Éviter les malentendus et les problèmes entre :
		 les populations riveraines et le projet; les employés et le projet; les populations et les employés allogènes, les employés et les vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes; permettre une bonne insertion sociale du projet.
Impacts co	ncernes	
Projet et entreprise Tâches et acteurs de mise en œuvre Chef de site	1	 assurer la transparence dans la procédure de recrutement des employés; impliquer les autorités traditionnelles dans le recrutement des employés; donner la priorité aux locaux pour les emplois non qualifiés; à compétence égale, privilégier les locaux dans le recrutement de la main d'œuvre qualifiée; donner la priorité aux opérateurs économiques riverains pour l'attribution éventuelle des contrats de sous-traitance à compétence égale; intégrer dans le règlement intérieur des dispositions pour dissuader les employés par rapport à l'abus de confiance envers les vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes; sensibilisation des riverrains et des travailleurs et la diffusion de toute informations pertinentes à même de prévenir l'occurrence des conflits; mettre en place et rendre opérationnel le mécanisme de gestion des plaintes entre les différentes parties prenantes notamment les populations riveraines.
	Chef de site	 mettre en place une plateforme de résolution des conflits; établir un système de recouvrement des crédits octroyés par les vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes aux employés.
	Responsable Environnement du Projet	- afficher le règlement intérieur de l'entreprise.
	Responsable social du Projet	<u>Étal l'a la casada de la casad</u>
	Chef Service du personnel	 Établir des contrats de travail avec tous les employés impliqués dans le projet; inscrire les travailleurs à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).





Acteurs	Interne	- Autorités traditionnelles ;
de suivi		- Responsables Environnement et social du projet.
	Externe	MINEPDED; MINTSS, MINAT.
Indicateurs Objectivement Vérifiables		 présence des avis de recrutement aux lieux publics (chefferies, mosquées, églises, buvettes, etc.); attestations de candidatures locales par les chefs de village; nombre de travailleurs locaux recrutés parmi les employés; Nombre de contrats de sous-traitance éventuelle accordés aux opérateurs économiques locaux; Existence des dispositions dissuasives dans le règlement intérieur par rapport à l'abus de confiance des employés envers les vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes; Présence d'une plateforme de résolution de conflits; Règlement intérieur affiché à des endroits accessibles à tous les employés; Existence de contrats de travail; Nombre d'employés affiliés à la CNPS (attestation d'immatriculation); Nombre de conflits gérés.
Moyens vérificatio	et sources de n	 Observations physiques; Consultation de la documentation du projet et de la CNPS; Enquêtes auprès des employés, des populations riveraines et des vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes.
Calendrie œuvre	r de mise en	Pendant les phases de construction et d'exploitation.
	mesure (FCFA)	20 000 000 : Coût de gestion du MGP





Juin 2024

8.2.2.10. Prévention/gestion des violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS et VCE) (fiche de mesure N°15)

Objectifs		 Prévenir toutes forme des violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS et VCE) tant en entreprise qu'au sein des populations riveraines et le projet; permettre une bonne insertion du genre dans le projet.
Impacts co	oncernés	
Tâches	Projet et entreprise de sous-traitance	 signature du code de bonne conduite; recrutement d'un responsable social au sein du l'entreprise et de la MDC qui doit avoir une expérience de la gestion des cas de VBG, EAS, HS; recrutement d'une OSC locale en charge des sensibilisation communautaire sur les risques basés sur le genre (VBG/EAS/HS et VCE); signature d'un protocole de prise en charge des survivantes avec les structures de références; sensibilisation du personnel et des populations riveraines.
et acteurs de mise en œuvre	Chef de site	 mettre en place une plateforme de résolution des conflits; établir un système de recouvrement des crédits octroyés par les vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes aux employés.
	Responsable Environnement du Projet	- afficher le règlement intérieur de l'entreprise.
	Responsable social du Projet	
	Chef Service du personnel	 Établir des contrats de travail avec tous les employés impliqués dans le projet; inscrire les travailleurs à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).
Acteurs de suivi	Interne	Autorités traditionnelles ;Responsable social du projet.
	Externe	MINEPDED; MINTSS, MINAT, MINPROFF.
Indicateurs Objectivement Vérifiables		 présence des avis de recrutement aux lieux publics (chefferies, mosquées, églises, buvettes, etc.); nombre de problèmes de VBG enregistrés et traités attestations de candidatures locales par les chefs de village; nombre de travailleurs locaux recrutés parmi les employés;





	 Nombre de contrats de sous-traitance éventuelle accordés aux opérateurs économiques locaux; Existence des dispositions dissuasives dans le règlement intérieur par rapport à l'abus de confiance des employés envers les vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes; Présence d'une plateforme de résolution de conflits; Règlement intérieur affiché à des endroits accessibles à tous les employés; Existence de contrats de travail; Nombre d'employés affiliés à la CNPS (attestation d'immatriculation); Nombre de conflits gérés.
Moyens et sources de vérification	
Calendrier de mise en œuvre	Pendant les phases de construction et d'exploitation.
Coût de la mesure (FCFA)	10 000 000 : Coût de gestion des VBG





Juin 2024

8.2.2.11. Lutte contre le vol et la criminalité (fiche de mesure N°16)

Objectif		- Limiter le vol et la criminalité
Impacts concernés		
Tâches et acteurs de mise en	Coordination du projet	 Renforcer les capacités des comités de vigilance; Mettre à leur disposition le matériel adéquat; Accorder des appuis financiers pour leur fonctionnement.
œuvre	Chef de site	Assurer le suivi des installations et du matériel.
Acteurs de suivi	Interne	Responsable Environnement du projet;Responsable social du Projet
	Externe	MINEPDED; MINAT; FMO,
Indicateurs Objectivement Vérifiables		 Présence des vigiles de jour comme de nuit ; Accord de collaboration signée entre le projet et le comité de vigilance pour assurer la surveillance.
Moyens et sources de vérification		 Observations physiques; Consultation de la documentation du projet; Enquêtes auprès des populations et des autorités traditionnelles.
Calendrier de mise en œuvre		Pendant les phases de construction et d'exploitation
Coût de la mesure (FCFA)		PM , représentant les coûts des moyens logistiques et de soutient au fonctionnement.





Juin 2024

8.2.2.12. Protection du patrimoine culturel et archéologique (fiche de mesure N°17)

Objectif		Éviter la destruction du patrimoine culturel et archéologique.
Impact concerné		
	Coordination du projet	Engager une concertation avec les autorités traditionnelles, municipales et les responsables locaux du MINAC
Tâches et acteurs de mise en œuvre	Plateforme de concertation	Former le personnel chargé du décapage et des fouilles du site du chantier (conducteurs d'engins et aides) et le Responsable Environnement du projet, sur : - l'identification des sites culturels et leur délimitation en collaboration avec les populations; - l'identification des vestiges archéologiques; - les procédures pour dresser un rapport de découverte; - le prélèvement pour conservation dans une institution officielle.
	Responsable Environnement du projet	 Effectuer le suivi archéologique pendant les travaux de terrassement (site du chantier).
Acteurs de	Interne	- Chef de site
suivi	Externe	- MINEPDED, MINAC.
Indicateurs Vérifiables	Objectivement	 présence des sites culturels identifiés et délimités au niveau des sites; Objets culturels et archéologiques éventuellement découverts; Contrat du consultant; Rapport de formation.
Moyens et sources de vérification		 Rapport de suivi archéologique du Responsable Environnement du projet; Consultation de la documentation du projet; Enquêtes auprès des populations; Observations physiques.
Calendrier de mise en œuvre		Dès le début de la phase de construction.
Coût de la mesure (FCFA)		1 000 000



8.2.2.13. Prévention et gestion sécurité / incendie (fiche de mesure N°18)

Objectifs		 Prévenir les risques d'incendies/explosions; Faciliter la prompte intervention des services compétents en cas de catastrophes; Préparer le personnel à la gestion des incidents.
Impact con	cerné	
Tâches et acteurs de mise en œuvre	Directeur de l'entreprise	 Doter les différents sites de stockage, de manipulation des hydrocarbures et les engins d'extincteurs; installer un système d'alarme pour avertir en cas de sinistre Mettre en place un dispositif d'alerte; élaborer un plan d'urgence.
	Responsables Sécurité du site	 Procéder régulièrement à la mise à l'épreuve des appareils à pression (extincteurs, etc.); doter les véhicules, engins, soutes à carburant, garage, magasins, d'extincteurs et de bacs à sable; afficher les numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence; mettre des plaques portant la mention « interdit de fumer » aux endroits sensibles (magasins de stockage des productions, garages, soutes à carburant, etc.).
	Chef de garage	 procéder aux visites techniques des véhicules et engins conformément aux règles du constructeur.
		- Responsable Environnement de l'entreprise;
Acteurs	Interne	- Chef de site.
de suivi	Externe	Responsable Environnement du projetMINEPDED, MINMIDT;
Indicateurs Objectivement Vérifiables		 Existence de l'alarme et des extincteurs; Existence du rapport de mise à l'épreuve des appareils à pression (extincteurs); Documents de contrôle technique des véhicules et engins; Présence des extincteurs au niveau des parcs automobiles, soutes à carburant, garage, magasins et dans les véhicules et engins; Présence des bacs à sable au niveau des parcs automobiles, soutes à carburant, garage et magasins; Numéros de téléphone affichés; Présence des plaques portant la mention « interdit de fumer ».
Moyens et vérification	sources de	Observations physiques;Consultation de la documentation du projet.
Calendrier de mise en œuvre		Pendant les phases de construction et d'exploitation.
Coût de la mesure (FCFA)		PM Entreprise





8.2.3. Mesures de compensation et d'accompagnement

8.2.3.1. Construction d'un ou plusieurs points d'eau aménagés (puits, forage) (fiche de mesure N°19)

Objectif		Approvisionner la communauté en eau potable
Impact concern	né	
Tâches et	- Info	rmation et sensibilisation des populations
acteurs de	- Aide	er à la mise en place des Comités de Gestion
mises en	(CG)	
œuvre	- séle	ctionner une entreprise pour la réalisation des
	travaux du	ı forage
	- pass	ser le marché
	- exé	cuter les travaux
	- Réc	eptionner les travaux
	- Rétr	océder la gestion du point d'eau au CG
	- suiv	re
Acteurs de	Interne	- Coordination du projet
suivi	Externe	- MINEPDED, MINEE.
		- Contrat de passation de marché
Indicateurs de	suivi	- Liste de présence aux réunions des CGES
		- documents de rétrocession du CGES
Moyens et sources de		- Observation de vérification physique
vérification		- Point d'eau fonctionnel
Calendrier de mise en œuvre		Réaliser pendant la mise en oeuvre du projet
Coût de la mesure		PM; représentant le coût du forage, de suivi.
(FCFA)		



Juin 2024

8.2.3.2. Elaboration d'un programme d'appuis économiques et sociaux aux communautés (fiche de mesure N°20)

Désignation de la mesure		élaboration d'un programme d'appuis sociaux aux communautés, et autres mesures d'accompagnement
Liste de mesures		 projets d'appui socioéconomique; construction d'une barrière pour l'école publique de Lacka; un incinérateur des déchets biomédicaux pour le centre de santé intégré; construction des toilettes à l'école publique et au lycée de Lacka; aménagement des fosses pour les déchets biodégradables au marché de Lacka; Appuis au comité pour le fonctionnement et l'entretien des équipements
Objectifs de la mesure		Répondre dans la mesure du possible aux doléances exprimées par les populations riveraines : - Activités génératrices de revenus ; - Renforcement des plateaux techniques des centres de santé intégrés existant dans la zone du projet ; - Assistance aux établissements scolaires riverains.
Impacts concer	nés	
Tâches et acteurs de mise en œuvre	Coordination du projet Maires de la commune de Kousseri	 Recruter un consultant à l'identification et à la maturation des projets pertinents Valider les doléances retenues; Mettre à disposition les moyens appropriés. Assurer le relais entre le projet et les populations pour l'implémentation des doléances validées.
Lieu de mise en œuvre		Quartiers de mise en œuvre des réalisations suivant les besoins exprimés dans les PV des réunions de consultations publiques
Acteurs de suivi Indicateurs de suivi		 Responsable Social du projet Comité départemental de suivi de la mise en œuvre du PGES du Logone et Chari. Réalisations effectives ;
maicalcuis de suivi		- Nombre de réalisations effectives.
Moyens et sources de vérification		 Observations physiques; PV de réception; Consultation de la documentation du projet; Enquêtes auprès des populations.
Calendrier de mise en œuvre		Pendant les trois premières années après obtention du certificat de conformité environnementale.
Coût de la mesure (FCFA)		PM , allocation du projet





8.2.3.3. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de reboisement (fiche de mesure N°21)

Objectifs de la mesure		 Lutter contre le changement climatique; Stabiliser les berges et les sols dégradés Compenser la végétation détruite.
Impacts conce	rnés	- Compenser la vegetation detruite.
	Projet	 Recruter un consultant pour l'élaboration d'une approche en matière de plantation ; identification des espèces indiquées pour la la zone
Tâches et acteurs de mise en œuvre	Consultant	 Recrutement du personnel; Elaboration des itinéraires techniques; Acquisition des intrants et équipements de pépinière; Aménagement des sites; Acquisition des plants; Mise en terre des plants; suivi et entretien des arbres plantés.
	Interne	- responsable environnement du projet
Acteurs de	Externe	 Comité départemental de suivi des PGES
suivi		 MINEPDED, MINFOF, Communes
Indicateurs de suivi		 Contrats de service des bureaux d'études ; Nombre de plants mis en terre ; Etat de stabilité des berges concernées Rapports de suivi des plantations.
Moyens et sources de vérification		Observations physiques;Consultation de la documentation du projet ;Enquêtes auprès des populations.
Calendrier de mise en œuvre		Pendant la phase de construction.
Coût de la mes	ure (FCFA)	2 000 000

Le détail du coût de l'opération est présenté ci-après:

Désignation de la tâche	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Etude du milieu et des sites de plantation	FF	1	300 000	300 000
Acquisition des plants (plants d'essence adaptée à la zone soudano-sahélienne)	N	150	2 000	300 000
Trouaison et plantation (nombre de trous)	N	150	1 000	150 000
Grilles de protection	N	150	1 000	150 000
Prise en charge du personnel de suivi pour le projet	FF / mois	12	50 000	600 000
Arrosage et entretien	FF /mois	8	50 000	400 000
Frais divers	FF	1	100 000	100 000
TOTAL				2 000 000





8.2.3.4. Mise en place d'un comité local de suivi des indemnisations (fiche de mesure N°22)

Objectif		 Mettre en place et rendre les membres du comité de suivi participatif aptes à jouer leur rôle dans le processus des indemnisations
Impact concerné		
Acteurs de mise en œuvre	Coordination du projet Consultant à recruter	 Contractualiser le prestataire pour la mise en place du comité et sa capacitation. Préparer le processus et les modules de capacitation comprenant à titre indicatif les thèmes suivants : Cadre institutionnel et réglementaire de la gestion des indemnisations au Cameroun; Appropriation des impacts environnementaux du projet et mesures environnementales préconisées; Rôle du comité dans le suivi; Préparation des outils de suivi.
		Multiplier et distribuer le support de formation ; Elaborer le rapport de formation.
Acteurs	Interne	- Responsable social du projet
de suivi	Externe	- MINEPDED, MINHDU, MINDCAF, MINAS
Indicateurs Objectivement Vérifiables		 Contrat du prestataire; Nombre de personnes formées; Rapport de formation du prestataire.; Nombre d'ayants droit qui ont perçu la compensation au coût de remplacement du dommage.
Moyens et sources de vérification		 Consultation de la documentation du projet ; Enquêtes auprès des bénéficiaires.
Calendrier de mise en œuvre		Avant le début du projet
Coût de la mesure (FCFA)		РМ

8.2.3.5. Autres mesures et leurs coûts

- Coupure et rétablissement des reseaux divers et diffusion du planning: 3 000 000 Fcfa;
- Mise en oeuvre d'un cadre de concertation sur différents thématique: 2 000 000 Fcfa.





8.3. Couts des mesures

Le récapitulatif du coût de mise en œuvre du PGES est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 25: Résumé des coûts des mesures environnementales et sociales

N°	MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	COUT (FCFA)
	TRAVAUX DE VOIRIE	-
1	Recrutement de deux Responsables Environnement en vue de la préparation de la mise en œuvre du PGES	РМ
2	Recrutement de deux Responsables Sociaux en vue de la préparation de la mise en œuvre du PGES	РМ
3	Mise en place d'un Comité d'Hygiène, Sécurité et Environnement au Travail (CHSET)	2 000 000
4	Elaboration du volet environnement du règlement intérieur du chantier	PM
5	Renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre du PGES (CSAT, PDVIR, CDS-PGES) et personnels de l'entreprise pour la mise en œuvre du PGES	5 000 000
6	Sensibilisation des employés et des populations riveraines, information et communication	12 300 000
7	Préservation de la qualité de l'air, réduction des émissions de GES et adaptation aux Changements Climatiques	5 500 000
8	Lutte contre les nuisances sonores	PM
9	Protection des sols et remise en état des sites dégradés	4 500 000
10	Gestion des déchets du chantier et protection des cours d'eau ainsi que du paysage	2 000 000
11	Protection de la végétation, de la biodiversité et des ressources floristiques et fauniques	PM
12	Prévention des accidents de circulation et atténuation de l'encombrement de la circulation	1 750 000
13	Protection des travailleurs et prévention des accidents professionnels	7 600 000
14	Prévention/gestion des conflits	20 000 000
15	Prévention/gestion des violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS et VCE)	10 000 000
16	Lutte contre le vol et la criminalité	PM
17	Protection du patrimoine culturel et archéologique	1 000 000
18	Prévention et gestion sécurité / incendie	PM
	Sous Total 1	71 650 000
	EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	
1	Sensibilisation des employés et des populations riveraines, information et communication	6 000 000
2	Gestion des déchets du chantier et protection des cours d'eau ainsi que du paysage	500 000
3	Prévention des accidents de circulation et atténuation de l'encombrement de la circulation	1 000 000
4	Protection des travailleurs et prévention des accidents professionnels	1 000 000
5	Mise en oeuvre d'un cadre de concertation sur différents thématique	2 000 000
	Sous Total 2	10 500 000
	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
		160

160





N°	MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	COUT (FCFA)
1	Adduction en eau potable	PM
2	Elaboration d'un programme d'appuis économiques et sociaux aux communautés	РМ
3	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de reboisement	2 000 000
4	Mise en place d'un comité local de suivi des indemnisations	PM
5	Coupure et rétablissement des reseaux divers et diffusion du planning	3 000 000
	Sous Total 3	5 000 000
	TOTAL GENERAL (FCFA)	87 150 000

8.4. AUTRES VOLETS

8.4.1 Mécanisme de gestion des plaintes intégrant les VBG/EAS/HS et VCE

Dans le cadre de la mise en œuvre des sous-projets d'aménagement de drains, de voiries ,lot 1) et d'équipements (lot 2) de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri, des cas d'insatisfaction en ce qui concerne l'application de certaines mesures (indemnisations des personnes affectées par le projet, système de recrutement de la main d'œuvre, respect des us et coutumes...), peuvent se poser. Il en est de même des problèmes liés aux VBG/EAS/HS et VCE. A cet effet, le sous-projet doit pouvoir disposer d'un mécanisme permettant de soumettre toutes les réclamations et autre cas d'insatisfaction auprès de ce dispositif.

8.4.1.1. Principes généraux de règlement des litiges

La gestion des plaintes, conflits et doléances devra se faire en respectant les valeurs et standards tels que (i) la célérité dans le traitement des plaintes, (ii) la transparence, (iii) l'équité (iv) la traçabilité, (v) la redevabilité des personnes impliquées, (vi) l'anonymat et la protection des plaignants, (vii) la probité, (viii) la simplicité du MGP, (ix) l'accessibilité, (x) la proportionnalité, (xi) l'objectivité, (xii) le consentement éclairé, (xiii) la non discrimination, (xiv) le respect du plaignant. Pour ce qui est de la célérité, le délai de traitement d'une plainte en rapport avec les compétences du Projet ne doit pas excéder 30 jours à compter de la date de réception de ladite plainte. Un accusé de réception doit être adressé au plaignant 48 heures au maximum après réception de sa plainte par l'unité en charge.

8.4.1.2. Typologie des plaintes et réclamations

Plusieurs catégories de plaintes peuvent résulter des impacts du présent projet. Nous pouvons citer entre autres :

- les plaintes liées aux travaux ;
- les plaintes liées aux indemnisations (aux activités la CCEB) ;
- les plaintes orientées vers les VBG/EAS/HS/VCE :
- les plaintes liées aux prestations de service.

i) Plaintes liées aux travaux

Ces plaintes porteront entre autres sur :







- l'altération de la qualité de l'air ;
- les nuisances sonores ;
- le recrutement du personnel;
- les conditions de travail ;
- les contrats de travail ;
- la mauvaise gestion des déchets liquides (eaux usées et huiles usagées) ;
- la mauvaise gestion des déchets solides ;
- la couverture sociale des travailleurs :
- la prise en charge sanitaire des travailleurs :
- les dommages causés par les manœuvres des engins de chantier ;
- le non-respect des déviations ;
- le non-paiement des salaires ;
- les conditions de prévention de la COVID-19 et IST/VIH SIDA ;
- le non-respect des limites de l'emprise du Projet ;
- les interactions des travailleurs avec les riverains.

ii) Plaintes liées aux indemnisations (aux activités de la CCEB)

Les plaintes et litiges liés aux indemnisations pourraient porter principalement sur :

- la sous-évaluation des biens ;
- l'omission des biens par la CCEB;
- l'indemnisation partielle des biens ;
- les cas d'homonymie et double identité ;
- les erreurs dans l'identification et l'évaluation des biens ;
- les désaccords sur les limites de parcelles ;
- les conflits sur la propriété d'un bien (plusieurs personnes qui déclarent être propriétaires d'un même bien) ;
- les désaccords sur les mesures d'indemnisation ou de compensation des déplacées économiques ;
- les discordes résultant des disputes familiales suite aux indemnisations ;

iii) Plaintes liées aux VBG/EAS/HS/VCE

Parmi les plaintes liées aux VBG/EAS/HS/VCE, on peut citer :

- l'exploitation et les abus sexuels du personnel de l'entreprise sur les populations :
- le non recrutement des personnes de sexe féminin dans le Projet ;
- les discriminations diverses liées au genre tant en entreprise que dans les communautés et même au sein de l'équipe du Projet ;
- le harcèlement sexuel (entre collègues ou vers la communauté riveraine) ;
- les cas d'infidélité, violences conjugales ou d'abandons de foyers dus au personnel du Projet ;
- les cas de viol, d'agression ou d'abus sexuels ;
- l'augmentation de la prostitution dans la zone du Projet ;
- les cas d'exploitation des enfants dans le cadre du projet ;
- la marginalisation des femmes dans la gestion des fonds issus des indemnisations.





iv) Plaintes liées aux prestations de service

Les plaintes liées aux prestations de service seront principalement orientées vers :

- le processus de passation des marchés ;
- les délais d'attribution de marché ;
- le paiement des factures ;
- la qualité des prestations ;
- les délais d'exécution des prestations.

8.4.1.3. Acteurs de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes

Les acteurs de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes sont les suivants :

a) Le plaignant

Il initie la réclamation auprès du point de collecte le plus proche de lui. Le préjudice ou l'injustice pour lequel la réclamation est formulée doit pouvoir être vérifiable à travers des éléments factuels tels que l'exige le critère d'objectivité ci-dessus. Par ailleurs, le plaignant a la possibilité de contester la solution qui lui est présentée. Dans ce cas il doit exprimer les éléments justifiant les raisons de la contestation. Dans le cas où une conciliation se trouve impossible à la suite de la contestation, il a la possibilité de recourir à une action judiciaire suivant les dispositions prévues par la réglementation.

b) L'entreprise d'exécution des travaux, les ONG et associations

Cette catégorie d'acteurs accompagne le processus dans la résolution des griefs à travers la collecte des plaintes, la fourniture d'informations et documents relevant de leurs activités pour besoins d'enquêtes. Ces différents acteurs peuvent participer aux sessions de résolutions et caravanes de gestion des plaintes si le besoin s'impose. En outre, la responsabilité civile incombant au chef d'entreprise, l'employeur est tenu de respecter la réglementation du travail en vigueur au Cameroun. De ce fait, toutes les charges liées à l'exécution des décisions prises par l'unité de résolution des griefs sont de la responsabilité de l'employeur (compensations, indemnisation, frais médicaux etc.). Elles devront également s'assurer de la signature des codes de conduite à elles destinés ainsi qu'à leur personnel.

c) La Commission de Constat et d'Evaluation des Biens (CCEB)

La commission est constituée (pour les plaintes liées à la réinstallation), conformément aux prescriptions de la réglémentation sur la composition de la CCEB tel que définit par les textes reglementaire sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, des autorités administratives de ressort, des autorités traditionnelles de ressort, des comités de développement des quartiers de ressort, des élus locaux de ressort, d'une personnalité ressource de ressort, des collectivités territoriales décentralisées de ressort, des services sectoriels de ressort. Elle sera en charge du traitement de toutes réclamations relatives aux processus d'indemnisation (nues propriétés, foncier, culture, constructions). Les membres de la CCEB sont également représentés au sein des Equpe de Conformité Locale (ECL) afin de mieux





adresser les plaintes relatives aux expertises effectuées par la CCEB. Elle sera en charge du traitement de toutes réclamations relatives aux processus d'indemnisation (nues propriétés, foncier, cultures, constructions). Les membres de la CCEB sont également représentés au sein des ECL afin de mieux adresser les plaintes relatives aux expertises effectuées par la CCEB.

d) L'Unité Technique de Liaison (UTL)

Mise en place au niveau local, elle est une unité opérationnelle du projet. De ce fait, elle représente la plaque tournante de mise en œuvre du MGP. Plus proche des communautés et des différents prestataires, elle assure l'opérationnalisation du mécanisme à l'échelle locale tout en assurant la liaison avec l'équipe de conformité centrale.

L'UTL est tenue de :

- s'assurer de l'exécution du MGP;
- s'assurer de la préparation des MGP ainsi que les plans d'actions de prévention, atténuation des risques, et réponses au cas de VBG/EAS/HS/VCE au sein des entreprises ;
- l'application des dispositions du MGP par tous les intervenants locaux ;
- veiller à la signature des codes de conduite par tous les intervenants du Projet;
- veiller à la sensibilisation permanente et continue des acteurs sur les risques de VBG/EAS/HS/VCE;
- assurer la vulgarisation, la sensibilisation et la communication du MGP et de son mode opératoire auprès de toutes les parties prenantes du Projet ;
- traiter les plaintes et veiller à la mise en œuvre des résolutions et sanctions arrêtées ;
- veiller au respects des exigences et principes de traitement des plaintes y compris celle de VBG/EAS/HS/VCE dans les délais prévus (une victime doit être référée aux services légaux, médicaux ou psychosociaux dans les 48 heures après réception de la plainte);
- obtenir l'approbation du Plan d'actions de prévention, d'atténuation des risques et de réponses au cas de VBG/EAS/HS/VCE de la part de la Direction de l'entreprise;
- s'assurer que les statistiques des plaintes au sujet des VBG/EAS/HS/VCE sont à jour et soient incluses dans les rapports réguliers du Projet ;
- organiser et exécuter les missions d'enquête de collecte et vérification d'informations relatives aux plaintes ;
- tenir des sessions périodiques (mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle) de traitement des plaintes ;
- préparer et transmettre les PV de traitement des plaintes et les rapports d'activités de gestion des plaintes à la CCEB.

e) La Cellule de Coordination du Projet (CCP)

La CCP est l'organe de coordination et de planification du MGP au niveau national. Elle est tenue de :

- coordonner les activités de l'UTL;

164





- élaborer et actualiser le MGP dans sa globalité en intégrant les spécificités liées aux VBG/EAS/HS/VCE;
- préparer les budgets et les Plans d'actions MGP, VBG/EAS/HS/VCE reflétant les Codes de conduite, qui comprennent les Procédures relatives aux allégations de VBG/EAS/HS/VCE, les mesures de responsabilité et confidentialité, une stratégie de sensibilisation, un protocole d'interventions ;
- approuver tout changement apporté aux Codes de conduite en matière de VBG/EAS/HS/VCE figurant dans le présent document, après approbation de la part de la Banque mondiale;
- obtenir les autorisations de la Banque mondiale pour le Plan d'action de prévention, atténuation des risques, et réponses au cas de VBG/EAS/HS/VCE avant la pleine mobilisation ;
- s'assurer que les indicateurs de performance du MGP et les statistiques des plaintes y compris celles des VBG/EAS/HS/VCE sont à jour et soient inclus dans les rapports réguliers du Projet ;
- organiser des missions périodiques de gestion des plaintes quand cela est nécessaire ;
- réceptionner et assurer le suivi des résolutions et sanctions concernant les plaintes reçues y compris celles de VBG/EAS/HS/VCE liées au Projet.

f) L'Equipe de Conformité Centrale (ECC) et l'Equipe de Conformité Locale (ECL)

Mises en place respectivement au sein de la CCP et de l'UTL, l'ECC est l'organe de coordination et de planification du MGP au niveau national, tandis que l'ECL est une unité opérationnelle qui représente la plaque tournante de mise en œuvre du présent MGP. Plus proche des communautés et prestataires différents, elle assure l'opérationnalisation du présent mécanisme à l'échelle locale tout en assurant la liaison avec l'équipe de conformité centrale. Ces équipes sont chargées principalement de :

- s'assurer de l'exécution du MGP;
- l'application des dispositions du MGP par tous les intervenants locaux ;
- s'assurer de la préparation et la mise en œuvre de MGP ainsi que du plan d'actions de prévention et d'atténuation des risques, et réponses aux VBG/EAS/HS/VCE au sein des entreprises :
- veiller à la signature des codes de conduite par tous les intervenants du Projet ;
- veiller au respects des exigences et principes de traitement des plaintes y compris celle de VBG/EAS/HS/VCE dans les délais prévus (un(e) survivant(e) doit être référés aux services légaux, médicaux, et psychosociaux dans les 48 heures après avoir reçu leur cas);
- veiller à la sensibilisation permanente et continue des acteurs sur les risques de VBG/EAS/HS/VCE ;
- assurer la vulgarisation, la sensibilisation et la communication du MGP et de son mode opératoire auprès de toutes les parties prenantes du Projet ;
- traiter les plaintes et veiller à la mise en œuvre des résolutions et sanctions arrêtées :
- obtenir l'approbation du Plan d'actions de prévention, atténuation des risques, et165





réponses au cas de VBG/EAS/HS/VCE de la part de la Direction de l'entreprise ;

- organiser et exécuter les missions d'enquête de collecte et vérification d'informations relatives aux plaintes ;
- s'assurer que les statistiques des plaintes au sujet des VBG/EAS/HS/VCE sont à jour et soient incluses dans les rapports réguliers du Projet ;
- préparer et transmettre les PV de traitement des plaintes et les rapports d'activités de gestion des plaintes à l'ECC ;
- tenir des sessions périodiques (mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle) de traitement des plaintes.

8.4.1.4. Etapes du mecanisme de gestion des plaintes

Les voies de traitement de la plainte dans le MGP dans le cadre de la mise en œuvre du présent projetse présentent ainsi qu'il suit :

> Composante non judiciaire

Au niveau de la commune, toute personne non satisfaite par le processus d'évaluation des biens et d'indemnisation, ou victime de destruction, de dommage ou de nuisances dans le cadre des travaux du Projet, pourra déposer une plainte ou une requête auprès de l'UTL. Les plaintes peuvent également être déposées soit à la chefferie de ressort, soit au Comité de développement du quartier de ressort, soit à la Sous-préfecture de Kousseri, soit auprès de l'Ingénieur Social ou de l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle). Toutefois, toutes ces plaintes et requêtes devront être orientées pour être centralisées à l'UTL, dans un registre de plaintes. Un formulaire d'enregistrement des plaintes sera déposé à ces différents endroits pour y être renseigné (par le Comité de développement de quartier, l'ingénieur Social ou l'agent de l'UTL).

Dans le cadre de la réalisation des sous-projets d'aménagement de voiries et équipement de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanat, les plaintes et conflits venant des PAP pourront apparaître à différents moments du déploiement du Projet :

- avant le démarrage des travaux ;
- pendant et après les travaux de construction et d'aménagement.

Les procédures d'enregistrement et de traitement doivent être transparentes.

Le mécanisme de gestion des plaintes est mis en œuvre de façon à répondre efficacement et en temps voulu aux préoccupations formulées par les personnes affectées ou non satisfaites par le Projet.

L'existence des registres et les conditions d'accès à ces registres seront diffusées aux PAP et aux populations dans le cadre d'une communication en langue française ou anglaise et en langue locale (comment formuler une plainte, où retirer le formulaire de plainte, où déposer la plainte, comment formuler l'objet de la plainte, les informations requises, la procédure de traitement, etc.).

Ces informations seront diffusées dans le cadre du plan général de communication du projet (pendant les campagnes d'information sur le Projet, les campagnes de sensibilisation précédant les travaux des CCEB, les consultations publiques; à 166





travers des courriers individuels et des communiqués collectifs, par affichages).

En règle générale, les plaintes devront être déposées directement auprès de l'UTL, qui les inscrira dans le registre, délivrera un récépissé de dépôt de plainte aux PAP plaignants.

L'UTL, après tri et avis, informera les plaignants ou les PAP de la suite réservée à leurs plaintes au plus tard sept (07) jours après la réception de leurs plaintes. Un courrier signé du Coordonnateur de l'UTL leur sera adressé via le Comité de développement de quartier avec copie à la commune de Kousseri. En cas de non satisfaction, la Cellule de Coordination du Projet (CCP) au niveau national est sollicitée.

> Composante judiciaire

Lorsque les conflits ne trouvent pas de solutions au niveau de l'UTL et au niveau de la Coordination nationale, le recours au tribunal de la localité sera effectué. Le recours à la Justice est ouvert seulement en cas d'échec de la voie de résolution à l'amiable. C'est une voie qui n'est pas recommandée pour le Projet car pouvant occasionner des blocages et des retards des activités. Il importe de mentionner que ces mesures pour éviter la procédure judiciaire doit se faire dans le respect des principes sus-évoquées.

Le tableau ci-dessous résume de manière générale l'organisation et le fonctionnement du MGP.





Tableau 26: Organisation et fonctionnement du MGP

Instances	Localisation/sites	Composition	Rôle/Responsabilité
Chefferies	Quartiers	Chefs de	- Réception des plaintes
	concernés par le	quartiers/villages	- Transmission immédiate à
	Projet	Notables	ľUTL
Unité Technique de Liaison	Kousseri	- Chef UTL - Responsable socio environnemental de l'UTL - Prestataires de service VBG/EAS/HS/VCE - Représentant des services déconcentrés du MINHDU, MINDCAF MINTSS, MINAS, MINPROFF	- Coordination de la mise en œuvre du MGP au niveau local; - Réception des plaintes - Collecte des plaintes dans les chefferies; - Enregistrement des plaintes y compris les plaintes y compris les plaintes EAS/HS; - Transmission d'accusé de réception; - Tri et orientation des plaintes; - Référencement et suivi de la prise en charge des survivant(e)s pour; - Mise en œuvre des résolutions des plaintes; - Renseignement des indicateurs de performance
Les entreprises, ONG,	Kousseri	En fonction des structures	du MGP - Suivi des solutions arrêtées y compris les plaintes VBG/EAS/HS; - Clôture des plaintes - Collecte de plaintes; - Participation aux sessions
Associations, prestataires de services			d'évaluation ou traitement des plaintes (sur invitation); - Prise en charge des survivant(e)s (Prestataires de service) suivant le protocole établi ; - Production de documents factuels pendant les enquêtes ; - Mise en œuvre des résolutions prises par l'équipe de conformité



Points focaux et structures de référencement et prise en charge VBG//EAS/HS/VCE	Kousseri	- Un point focal par structure de référencement (à identifier)	- Enregistrement des plaintes VBG//EAS/HS/VCE; - Transmission d'accusé de réception; - Transmission des plaintes à l'ECL; - Référencement et prise en charge des survivantes; - Suivi de la prise en charge; - Feed-back - Enquête de satisfaction - Clôture
Equipe de Conformité Centrale	Yaoundé	- Coordonnateur PDVIR - RGS - RGE - RSE - MINHDU - MINDCAF - MINTSS - MINAS - MINPROFF	- Coordination de la mise en œuvre du MGP au niveau central; - Réception de toutes les plaintes - Tri et orientation des plaintes échues au niveau centrale; - Traitement des plaintes; - Encadrement du processus de résolution des plaintes au niveau local; - Transmission de feed-back; - Suivi de la mise en œuvre des mesures décidées; - Enquête de satisfaction; - Clôture

L'exécution des différentes activités du MGP obéit à des exigences de délais. Le tableau ci-dessous fixe la durée maximale pour chaque étape du mécanisme. Cette durée de traitement des dossiers reste indicative et peut connaître des ajustements en fonction de la complexité et de la sensibilité de certaines plaintes.





Juin 2024

Tableau 27: Durée maximale pour chaque étape du MGP

Etapes	Type de plainte	Durée (jour)	Observation
-Collecte	VBG/EAS/HS/VCE	1	RAS
-Enregistrement -Accusé de réception	Autres	1	RAS
-Tri	VBG/EAS/HS/VCE	1	RAS
-Orientation -Référencement	Autres	2	RAS
-Prise en charge -Traitement Vérification/enquête	VBG/EAS/HS/VCE	15	En fonction des cas
	Autres	30	En fonction des cas
Suivi évaluation	VBG/EAS/HS/VCE	continue	Jusqu'à la clôture
	Autres	continue	RAS
Clôture	VBG/EAS/HS/VCE	1	RAS
Ciotale	Autres	1	RAS

Comité technique chargé de la supervision et de la mise en œuvre des activités relatives au mécanisme de gestion des plaintes et à la prévention des conflits

Ce comité est composé de trois organes définis ainsi qu'il suit :

√ Commission de supervision

Elle est l'instance de pilotage et de coordination stratégique des activités relatices à la gestion des plaintes au PDVIR.

Président : Le Coordonnateur du PDVIR

Vice-président : Le Point Focal du Cabinet MINHDU Membres : Le représentant de la DAJ/MINHDU

Le représentant de la DDOM MINDCAFF

✓ L'Equipe de Conformité Centrale (ECC)

Organe opérationnel responsable de la mise en œuvre au quotidien des activités de gestion des plaintes et prévention des conflits au PDVIR

Président : Le Responsable de la Gestion Sociale (RGS)

Rapporteur : Le Responsable de la Gestion Environnementale (RGE)





Membres : Le Responsable du Suivi Evaluation (RSE)

L'Ingénieur

Le Représentant du MINHDU/DDSU
Le Représentant du MINDCAF
Le Représentant du MINAS
Le Représentant du MINADER
Le Représentant du MINPROFF
Le Représentant de la CNPS

✓ L'Equipe de Conformité Locale (ECL)

C'est une unité opérationnelle qui représente la plaque tournante de mise en œuvre du présent MGP. Plus proche des communautés et prestataires différents, elle assure l'opérationnalisation du présent mécanisme à l'échelle locale tout en assurant la liaison avec l'équipe de conformité centrale.

Président : Le Chef de l'UTL compétant

Rapporteur : Le Responsable Socio-environnemental de l'UTL

territorialement compétant

Membres : L'Ingénieur de l'UTL territorialement compétant

Le Représentant du Préfet (Président de la CCEB)

Le Délégué Départemental du MINHDU territorialement

compétant

Le Délégué Départemental du MINDCAF

territorialement compétant

Le Délégué Départemental du MINADER

territorialement compétant

Le Délégué Départemental du MINAS territorialement

compétant

Le Délégué Départemental du MINPROFF

territorialement compétant

Le Chef de Centre de la CNPS territorialement

compétant

Le Représentant des entreprises adjudicataires Le Représentant de la mission de contrôle

Les chefs de quartiers concernés par les travaux du

projet

Les Représentant des prestataires de service

VBG/VCE/EAS

Les Représentants des OSC

Des travaux du Comité Technique chargé de la mise en oeuvre du MGP il peut résulter deux (02) situations:

1. Il y a conciliation, dans ce cas, un rapport de conciliation en trois (03) exemplaires est dressé par le Secrétaire de l'UTL, et signé par les parties. Le Président, en sa qualité de responsable de l'UTL, signe le rapport pour le compte de l'UTL. Ce rapport une fois signé met fin à la plainte. Un exemplaire dudit rapport est remis à chacune des parties et le troisième est conservé dans les archives du bureau de l'UTL.





171

2. Aucun accord n'est trouvé, le Secrétaire de l'UTL dresse un rapport de non conciliation en quatre (04) exemplaires, ce rapport est signé par les parties. Le Président, en sa qualité de responsable de l'UTL, signe le rapport pour le compte de l'UTL. Un exemplaire est remis à chaque partie, le troisième est conservé aux archives du bureau de l'UTL et le quatrième est joint au dossier, puis ce dossier est transmis à l'administration compétente pour suite de procédure.

8.4.1.5. Fonctionnement du MGP

Bureau de gestion des plaintes

Le Maître d'Ouvrage mettra à la disposition de l'UTL des locaux pour les sessions ad hoc.

> Moyens opérationnels

Les charges de fonctionnement du CGP devront intégrer l'acquisition du matériel suivant pour faciliter l'identification des personnes éligibles, l'établissement des procès-verbaux etc. Il s'agira pour chaque lot, entre autre:

- d'une imprimante multifonction pour scanner et faire des photocopies des pièces d'identification ;
- d'un Laptop pour la restitution des données et les types d'information à recueillir :
- d'un appareil numérique pour les prises de photo des bénéficiaires ;
- des EPI pour les investigations sur le terrain ;

Besoins en formation

Une formation/initiation au mécanisme de gestion des plaintes et à ses outils devra être organisée en interne avec l'appui du service juridique pour former l'Agent de Gestion des Plaintes ainsi que le personnel d'appui.

Campagne d'information et de sensibilisation des populations à réaliser

Il est recommandé que le spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale du Projet organise une séance d'information ouverte à tous au niveau de la Commune. Les séances d'information devront prendre en compte à minima les éléments suivants en fonction du niveau d'avancement du projet :

- Présentation du Projet avec carte à l'appui ;
- Explication des principales phases du Projet avec des repères temporels et des descriptions techniques simples ;
- Présentation du système de gestion des plaintes et localisation des bureaux d'écoute et du bureau de gestion des plaintes clairement expliqués ;
- Présentation des modes de règlement des plaintes.





8.4.2 Plan de gestion des installations

La réalisation des sous-projets d'aménagement de voiries et équipement de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri devra entraîner la mise en place d'une base chantier comportant des installations nécessaires à la réalisation de la mission par l'Entreprise de réalisation. Ces installations devraient obéir à une approche de gestion optimale afin d'assurer un meilleur cadre environnemental et social, d'où le plan de gestion des installations.

Ce plan doit prendre en compte les différentes activités et autres caractéristiques telles que:

- Le stockage et la manipulation des hydrocarbures et autres produits proches pour lesquelles les sites de stockage ne doivent pas être implantés ni porter atteinte d'une quelconque manière aux zones sensibles;
- Le plan d'installation principal de chantier devra notamment tenir compte des aménagements et mesures de protection suivantes
 - les limites du site choisi doivent être à une distance d'au moins :
 - 100 m de tout cours d'eau de surface en pente nulle et de 200 m pour toute autre pente différente, ou bien toute autre distance optimale, techniquement adaptée et arrêtée par le sus dit comité ad hoc;
 - o 100 m d'un forage d'eau potable ou d'hydraulique villageoise, et 1000 m d'un forage destiné au pompage d'eau minérale naturelle (la nouvelle réglementation sur les Zones de Protection des Ressources en Eau s'appliquera de plein droit dès son adoption), ou bien toute autre distance optimale, techniquement adaptée et arrêtée par le sus dit comité ad hoc :
 - 250 m d'équipements sensibles (infrastructures sanitaires, éducatives) et de quartiers d'habitations. La direction des vents dominants sera un critère de choix du site (pas d'habitations sous le vent), ou bien toute autre distance optimale, techniquement adaptée par le sus dit comité ad hoc :
 - le site devra être délimité par une clôture ou un mur d'enceinte infranchissable, l'accès devra en être rigoureusement contrôlé.
 - Le site hébergeant les dépôts de carburant destiné au chantier devra être situé à une distance d'au moins 300 m des habitations ou bien toute autre distance optimale, techniquement adaptée et arrêtée par le sus dit comité ad hoc :
 - le drainage adéquat des eaux sur l'ensemble de la superficie doit éviter les points de stagnation.
- La gestion des installations devrait également tenir compte de :
 - Les opérations de vidange de moteurs qui devront être exclusivement réalisées au niveau des installations fixes équipées pour ces besoins ;
 - les aires de ravitaillement, d'entretien et de lavage des engins, devront être bétonnées ou imperméabilisées, à l'abri de la pluie, et pourvues d'un puisard de récupération des huiles et des graisses;
 173





- la gestion des eaux usées provenant de ces aires d'entretien devront être canalisées vers le puisard et vers l'intérieur de la plate-forme afin d'éviter l'écoulement des produits polluants vers les sols non revêtus et les eaux de surface ;
- la gestion des produits dangereux ;
- les lieux de stockage de matériaux à utiliser et ceux pollués à évacuer ;
- la prévention de l'érosion ;
- les facilités pour le repli de chantier et le réaménagement du site.

Les détails sont présentés dans le manuel de spécification environnementale et sociale

8.4.3 Plan de gestion des déchets

Ce plan adresse deux principaux types de déchets dont les déchets liquides et les déchets solides. Leur gestion efficace nécessite des installations et des procédés appropriés.

8.4.3.1. Gestion des déchets liquides

Les installations nécessaires pour ce qui est des bureaux et logements sont :

- latrines;
- fosses septiques;
- lavabos et douches.

Les différents procédés se présentent ainsi qu'il suit :

Les eaux usées provenant des cuisines (après dégraissage), des douches, des aires de lavage des engins (après séparation des graisses, hydrocarbures et sable), des locaux de bureaux seront évacuées selon les directives du Maître d'Ouvrage aura établi et selon le pouvoir épuratoire des milieux récepteurs concernés.

Les eaux vannes provenant des toilettes seront dirigées vers une fosse septique dimensionnée pour le nombre de personnels prévus par site. L'implantation de la fosse sera faite de telle manière qu'elle ne génère aucune pollution organique et bactériologique de la nappe phréatique susceptible d'affecter la qualité des eaux des puits environnants.

La fosse sera régulièrement entretenue. Les matières de vidange, de nettoyage et/ou de dessablage de la fosse seront évacuées aux emplacements indiqués par la MDC. Les eaux usées des centrales (à béton et enrobés) seront traitées (par filtration, décantation, chloration...) de manière à rendre leurs paramètres compatibles avec ceux du milieu récepteur. Ces eaux seront canalisées dans un bassin de décantation afin de réduire au préalable leur charge polluante.

Les substances ayant un effet de toxicité sur les poissons, telles le ciment, le mortier, les huiles et autres, doivent être utilisées avec précaution afin d'éviter tout déversement dans les cours d'eau. L'aire d'entreposage des substances précitées doit se situer à plus de 100 m du cours d'eau.

En recommandation, l'Entrepreneur doit respecter les règlements sanitaires en 174





vigueur. Les installations sanitaires sont établies en accord avec le Maître d'œuvre. L'Entrepreneur doit prendre des dispositions pour éviter le rejet des effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et incommodités pour le voisinage, ou des pollutions des eaux de surface ou souterraines.

L'Entrepreneur devra se soumettre à la réglementation environnementale notamment en se procurant d'un manifeste de traçabilité lors de l'évacuation de ces déchets le cas échéant vers les centre de traitement et de recyclage agréés.

8.4.3.2. Gestion des déchets solides

Les installations nécessaires

- Un site de dépôt agréé par le MDC ;

Le matériel nécessaire comporte: les poubelles étanches; les engins d'évacuation; autres matériels de manipulation des déchets

En termes de procédés, les déchets solides de chantier devront être soigneusement collectés dans des réceptacles installés à proximité des diverses installations. Ces bacs à ordure doivent être étiquetés pour recevoir après le tri, les déchets de différents types. Ces réceptacles seront régulièrement enlevés et transvasés dans une zone de dépôts agréée par la MDC. L'Entrepreneur doit déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets.

En recommandation, pour des raisons d'hygiène et pour ne pas attirer les vecteurs, une collecte quotidienne est nécessaire, surtout durant les périodes de chaleur. L'Entrepreneur doit éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. L'Entrepreneur doit acheminer les déchets, si possible, vers les lieux d'élimination existants (décharges publiques ou fosses créées). La fosse devra être située à au moins 50 m des installations et à au moins 100 m d'un cours d'eau ou de plans d'eau. On évitera de la creuser en amont de l'hydraulique d'une zone habitée. La fosse devra être recouverte et protégée contre les eaux de ruissellement. A la fin des travaux la fosse devra être comblée avec de la terre jusqu'au niveau du terrain naturel.

Les déchets toxiques sont à récupérer séparément et à traiter à part. Il est préconisé aux entrepreneurs de signer des conventions de récupération et de traitement de ces déchets avec des sociétés spécialisées et agrées dans le domaine.

Aucun déchet ne devra être enterré ou brûlé sur place. Il pourra être autorisé de brûler certains déchets combustibles (papiers et emballages carton non souillés, feuilles mortes, branchages secs) à condition de respecter toutes les conditions de sécurité et d'éviter le dégagement de fumées toxiques. Dans ce cas, l'Entrepreneur doit disposer d'une citerne de 10.000 litres et d'une pompe d'arrosage pour pallier les éventualités de propagation du feu. Les opérations de brûlage devront être effectuées en période de vent favorable (faible vitesse de vent, dispersion rapide des fumées).





Les déchets inertes de chantier, à savoir les matériaux de décapage des chaussées existantes, les éléments de démolition d'ouvrages en béton, seront soit mis en dépôt aux lieux agréés par le Maître d'œuvre, soit utilisés en remblai.

8.5. PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Il s'agit entre autres de cerner les acteurs de mise en œuvre, de dégager le chronogramme pour la mise en œuvre des activités. Ledit chronogramme est établi afin d'optimiser les moyens disponibles et éviter les pertes de temps.

8.5.3. Acteurs de mise en œuvre

D'après la synthèse des mesures environnementales et sociales présentée ci-haut, les acteurs devant intervenir dans la mise en œuvre desdites mesures se présentent ainsi qu'il suit :

8.5.3.1. Promoteur du Projet

Le Maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre est le principal acteur dans la mise en œuvre de plusieurs mesures environnementales et sociales proposées. Il interviendra particulièrement dans :

- la contractualisation du prestataire dans le cadre du renforcement des capacités des membres de l'équipe de la mise en œuvre du PGES;
- le recrutement du Consultant chargé de faire la sensibilisation ;
- plusieurs autres actions.

8.5.3.2. Responsables de la structure

Parmi les personnels du projet, les responsables ayant un lien plus ou moins étroit avec la gestion de l'environnement sont les suivants :

- les Responsables Environnemental et Social du projet ;
- le responsable des ressources humaines ;
- le responsable technique ;
- le responsable administratif et financier.

8.5.3.3. Entreprises de sous – traitance

La mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet sera faite par le chef de chantier ou le chef d'exploitation sous la supervision du Responsable Environnemental et Social de l'entreprise qui jouera en quelque sorte le rôle de premier niveau dans la surveillance environnementale.

Le Responsable Environnemental et Social de l'entreprise aura la responsabilité de prescrire des actions environnementales au chef de chantier, au chef de garage, au chef d'exploitation.

8.5.3.4. Populations riveraines

Les populations riveraines seront intéressées par les recrutements des employés locaux. Elles seront également les cibles des différentes thématiques de sensibilisation. Elles participent dans tous les cas à la bonne gestion du projet et de leur environnement.

8.5.3.5. Autres acteurs







Parmi les autres acteurs on compte les ONG, les acteurs de la société civile, les consultants. A titre d'illustration les activités nécessitant le recrutement des consultants comprennent:

- le renforcement des capacités du personnel pour la mise en œuvre du PGES ;
- la formation du personnel chargé du décapage, nivellement et fouille du site chantier (conducteurs d'engins et aides) ainsi que le Responsable Environnement du projet, sur :
 - l'identification et la délimitation des sites culturels;
 - l'identification des vestiges archéologiques, les procédures pour dresser un rapport de découverte et le prélèvement pour conservation dans une institution officielle;
- la formation les chauffeurs du projet à la conduite défensive.

8.5.4. Calendrier de mise en œuvre

Les mesures environnementales proposées seront progressivement mises en œuvre tout au long des phases du projet. La mise en œuvre du projet a été subdivisée en trois phases comme suit:

- Phase P₀ ou phase de préparation : Elle se situe avant le début des travaux ;
- Phase P₁: elle correspond à la phase de construction prévue pour durer 8 mois ;
- Phase P₂: elle correspond à la phase d'exploitation.

Le tableau de la page suivante présente le chronogramme de mise en œuvre des mesures.





Tableau 28: Chronogramme de mise en œuvre des mesures proposées, pendant les différentes phases

	Phase P₀					Ph	ase	P ₁								Р	has	e P	2
Mesures environnementales	Année 0	Ar	nné	e 1	(8)	moi	s)			Ar	nné	e 2.	A	nné	e 10)			
 Recrutement des Responsables Environnement du projet et préparation de la mise en œuvre du PGES Recrutement des responsables social du projet et préparation de la mise en oeuvre du PGES 																			
Mise en place d'un Comité d'Hygiène, Sécurité et Environnement au Travail (CHSET)																			
 Elaboration du volet environnement dans le règlement intérieur du projet 																			
 Renforcement des capacités du personnel pour la mise en œuvre du PGES 																			
5. Sensibilisation des employés et des populations riveraines signatures des codes de travail et du règlement intérieur tout au long du récrutement des travailleurs sensibilisation des travailleurs et des populations sur les sujets tels que lesVBG/EAS/HS/VCE ce fait de manière continue tout au long du projet. Lorsque cela n'est pas oral, il devra continuer par voie d'affichage																			
 Préservation de la qualité de l'air et réduction des émissions de GES 																			
7. Lutte contre les nuisances sonores																			
8. Protection des sols et remise en état des sites dégradés																			
 Gestion des déchets du chantier et protection des cours d'eau ainsi que du paysage 																			
10. Protection de la biodiversité et lutte contre l'exploitation illégale des ressources floristiques et fauniques																			





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

RAPPORT FINAL

11. Prévention des accidents de circulation												T	T	
12. Protection des travailleurs et prévention des accidents professionnels														
13. Prévention/gestion des conflits et violences basées sur le genre														
14. Lutte contre le vol et la criminalité														
15. Protection du patrimoine culturel et archéologique														
16. Prévention et gestion sécurité / incendie														





8.6. PROGRAMMES DE SURVEILLANCE ET DE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

8.6.3. Programme de surveillance environnementale et sociale

8.6.3.1. Objectifs et étapes de la surveillance

La surveillance environnementale et sociale a pour objectif de s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures environnementales et sociales. Ses principaux objectifs sont:

- veiller au respect des lois, règlements et stratégies en vigueur au sein des administrations impliquées;
- répondre aux directives gouvernementales concernant les orientations fixées par le rapport d'étude d'impact environnemental et social;
- présenter une évaluation environnementale en cas d'apparition d'impacts non prédits par l'EIES et proposer des solutions adéquates;
- permettre au promoteur de réagir promptement à la défaillance d'une mesure d'atténuation prévue ou toute autre perturbation du milieu non prévue;
- appliquer les sanctions et pénalités telles que prévues par les différents contrats établis entre le promoteur et les tiers.

Afin d'assurer une bonne surveillance environnementale et sociale du projet, les étapes à suivre sont:

- préparer le programme de surveillance;
- définir les opérations à contrôler;
- identifier et localiser les sites à surveiller;
- faire un inventaire et comprendre les mesures environnementales et sociales proposées dans le rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES).

8.6.3.2. Acteurs de surveillance et leurs rôles

Comme acteurs de surveillance du PGES dans le cadre du présent projet, on peut citer :

Le Responsable Environnement du projet

Le principal acteur en charge de la surveillance environnementale est le Responsable Environnement du Projet.

Pour les mesures environnementales dont il n'est pas directement chargé de l'exécution, son rôle est de s'assurer que celles-ci sont exécutées et à temps telles qu'elles étaient planifiées. En effet, une mesure mise en œuvre à contre temps, peut amener le projet à dépenser plus d'argent ou même finir par être inutile. En d'autres termes, il est en charge de la conformité environnementale des activités sur le site. Il est également chargé d'amener ses collègues à avoir un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le but d'assurer sa préservation et sa protection.

Le Responsable Social du projet

Le principal acteur en charge de la surveillance sociale est le Responsable Social du Projet.





Pour les mesures sociales dont il n'est pas directement chargé de l'exécution, son rôle est de s'assurer que celles-ci sont exécutées et à temps telles qu'elles étaient planifiées. En effet, une mesure mise en œuvre à contre temps, peut amener le projet à dépenser plus d'argent ou même finir par être inutile. En d'autres termes, il est en charge de la conformité sociale des activités sur le site. Il est également chargé d'amener ses collègues à avoir un comportement responsable vis-à-vis des aspects sociaux dans le but d'assurer la parfaite mise en œuvre des mesures sociales.

Les populations riveraines

La façon dont les populations riveraines peuvent participer avec succès à la mise en œuvre du PGES est abordée dans le chapitre sur la participation publique. Pour bien le faire, elles doivent connaître toutes les directives environnementales à respecter et les obligations pour préserver leur environnement immédiat. Elles sont donc des acteurs de la surveillance environnementale.

8.6.3.3. Liste des éléments nécessitant une surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale prendra en considération les sources d'impacts et les récepteurs des nuisances tels que:

- les véhicules et engins utilisés (leur état, les visites techniques);
- le personnel: les équipements de protection individuelle (le port par le personnel, leur état et leur renouvellement, conformément au calendrier préétabli);
- les toilettes communes du personnel: leur état, la disponibilité du papier hygiénique, du savon et des serviettes;
- les dispositifs de sécurité (existence, état, accessibilité et fonctionnement);
- les déchets: l'existence de bacs labélisés, la vidange des bacs à intervalles de temps définis;
- les sites à préserver (zones mises en défens, etc.).

8.6.3.4. Outils de la surveillance environnementale et sociale

Pour réussir dans le suivi, un certain nombre d'outils doivent être élaborés. Ils le seront par le Responsable Environnement ainsi que le Responsable Social du projet et comprendront:

- la Fiche d'Identification de l'Environnement (FIE) : elle dresse la situation de l'environnement au début du projet de manière à en suivre l'évolution, ressort les éléments susceptibles de perturbation, présente aussi les impacts à suivre et les mesures d'atténuation ;
- la Fiche d'Identification Sociale (FIS): elle dresse la situation des aspects sociaux au début du projet de manière à en suivre l'évolution, ressort les éléments susceptibles de perturbation, présente aussi les impacts à suivre et les mesures d'atténuation;
- le Journal Environnemental et social de Chantier (JESC) : c'est un document qui renseigne sur les activités environnementales quotidiennes du Chef de chantier, attire l'attention de celui-ci sur tout problème environnemental₁₈₁





constaté sur le chantier et propose la mesure corrective à prendre ;

- les procès-verbaux et fiches de présence des réunions de sensibilisation;
- les correspondances.

8.6.3.5. Rapports de surveillance environnementale et sociale

Le Responsable Environnement et le Responsable Social du projet dans l'exécution de leurs fonctions doivent élaborer un certain nombre de rapports, notamment:

❖ Le rapport quotidien

Il s'agit d'une compilation d'événements quotidiens. Ce rapport sera remis au Chef chantier par le Responsable Environnement du projet.

Le rapport interne hebdomadaire

C'est un rapport qui sera compilé chaque semaine à partir des rapports quotidiens sur la surveillance de la conformité et l'avancement des activités concernées.

Le rapport mensuel de surveillance

Il s'agit d'un rapport mensuel qui devra être compilé à partir des rapports hebdomadaires et l'état d'avancement des activités de surveillance de la conformité.

❖ Le rapport trimestriel

Il s'agit d'un rapport qui sera envoyé aux différentes parties prenantes au projet. Il sera déposé en quatre (04) exemplaires à la Délégation Départementale du MINEPDED du Logone et Chari pour exploitation. De là, le rapport sera ensuite envoyé aux services concernés.

Les rapports semestriel et annuel

Deux rapports semestriels sont établis par an dont le premier semestre et le deuxième semestre. Ces deux rapports permettent de compiler le rapport annuel. Ces rapports sont soumis suivant ces périodocités aux services régionaux et centraux du MINEPDED.

8.6.4. Programme de suivi environnemental et social

8.6.4.1. Objectifs

Le suivi est l'opération qui permettra de mesurer les impacts réels du projet et d'évaluer la performance des mesures environnementales et sociales proposées.

Le programme de suivi a pour objectifs de:

- vérifier la prédiction des impacts;
- vérifier l'efficacité des mesures proposées;
- assurer le renforcement des retombées positives;
- réaliser de nouvelles études ou proposer de nouvelles mesures en cas d'impacts préalablement insoupçonnés;
- améliorer la connaissance des procédures pour les évaluations d'impact environnemental et social ultérieures.





8.6.4.2. Institutions de suivi

Le suivi sera réalisé par le Comité Départemental de Suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale institué par arrêté N° 0010 MINEPDED/ du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement des comités départementaux de suivi de la mise œuvre des plans de gestion environnementale et sociale. Il est réalisé conjointement avec les services compétents du MINAS

8.6.4.3. Coût du suivi

Le coût du suivi sera supporté par les services techniques gouvernementaux impliqués, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions régaliennes.

8.6.4.4. Modalités de suivi environnemental et social

Après chaque mission de suivi, le MINEPDED, le MINAS et les autres ministères concernés, devront produire un rapport conjoint comme le prescrit l'article 27, alinéa 2 du décret N ° 2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social. Ces rapports devront inclure, entre autres:

- la liste des activités qui ont été suivies;
- la méthodologie utilisée pour effectuer le suivi;
- les résultats obtenus;
- les actions correctives prescrites;
- les recommandations.

8.7. TABLEAU DE SYNTHESE DU PGES

Les tableaux 29 et 30 des pages suivantes présentes la synthèse du PGES avec les différentes mesures à mettre en œuvre, les impacts concernés, l'objectif de chaque mesure, les tâches, les acteurs de mise en œuvre et de suivi, les indicateurs de suivi, le calendrier de mise en œuvre et le coût des mesures





RAPPORT PROVISOIRE

Tableau 29: Synthèse du plan de gestion environnementale et sociale pour voiries de proximite et amenagements connexes

Code	Activités à réaliser		Programme de	Responsable		Période de mise	Indicateurs de	Chiactif de performane	Coûte totouv
activité			surveillance et de suivi	Mise en œuvre	Suivi	en œuvre	performance	Objectif de performance	Cours rotaux
	Phase préparatoire & travaux								
IACT 1	Elaborer et Mettre en œuvre le Plan de	L1V3; L1V4; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Vérification sur le terrain	Entreprise / PDVIR	MINEPDED / CDS - PGES CSAT / Logone et Chari (Comité Départemental de Suivi Administratif et Technique)	Avant la libération des emprises	Élaboration d'un Plan de Communication	Disponibilité effective d'un Plan de Communication	1 500 000
Act. 2	d'Action de Protection Environnementale	L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification de 7 dossiers Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS - PGES CSAT / Logone et Chari	travaux et après		Application effective des mesures de protection de l'environnement	
Act. 3	cache-nez, etc.) et renforcer la signalisation routière	L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité 7 Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS - PGES CSAT / Logone et Chari	travally	Existence d'Équipements de Protection Individuelle et signalisation renforcée	Zéro accident Zéro maladie	600 000
		L1V5; L1V6; L1V7 r et L1V8	Rapport d'activité 7 Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS - PGES CSAT / Logone et Chari	Décapage Terrassement	Pas de poussière	Zéro infection respiratoire Zéro accident	1 000 000
Act. 5	Procéder à la visite technique des véhicules et engins conformément aux règles du constructeur	L1V1; L1V2; L1V3; L1V4; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	7 Rapport d'activité	Entreprise	MINEPDED / CDS - PGES CSAT / Logone et Chari	Pendant les travaux	Rapport de la visite technique	Conformité avec les normes de sécurité et d'émission	1 000 000
Act. 6	Procéder aux vidanges des engins tous les deux mois	1.1\/1 + 1.1\/2 +	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS - PGES CSAT / Logone et Chari	Pendant les travaux	Nombre de vidange effectué	Conformité avec les normes d'émission	3 000 000
Act. 7	Remplacer les éléments filtrants défectueux	L1V1; L1V2; L1V3; L1V4; L1V5: L1V6: L1V7	Rapport d'activité 7 Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS - PGES CSAT / Logone et Chari	Pendant les travaux	Nombre d'éléments filtrants remplacé	Conformité avec les normes d'émission	500 000
Act. 8	Eviter de travailler la nuit	L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Mesures sur le terrain	MDC	MINEPDED / CDS - PGES CSAT / Logone et Chari		Arrêt des travaux au plus tard à 20 heures	nonulations riversines	PM
	Fixer des équipements de chantier et des sites de dépôt de matériaux au moins à	L1V1 ; L1V2 ;	Vérification sur le terrain 7	Entreprise	MINEPDED / CDS - PGES CSAT / Logone et Chari		Position des sites de	Positionnés au moins à 100 m d'habitats et des écoles	
	Elaborer un plan de gestion des déchets mettant en relief le processus de tri et de	L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS - PGES CSAT / Logone et Chari	•	gestion des dechets	Application effective du tri sélectif des déchets	
Act. 11	Utiliser les engins et véhicules en bon état afin d'éviter les fuites d'hydrocarbure	^{II} L1V3 ; L1V4 ;	Rapport d'activité Plan de maintenance 7 préventive des engins		MINEPDED / CDS - PGES CSAT / Logone et Chari		maintenance des engins	Application effective de la maintenance préventive des engins	PM



Code	Asthetica National	Sous projets	Programme de			Période de mise	Indicateurs de		0-01-1-1
activité	Activités à réaliser			Mise en œuvre	Suivi	en œuvre	performance	Objectif de performance	Couts totaux
		et L1V8	et véhicules Vérification sur le terrain						
Act. 12	Effectuer l'entretien des équipements et matériel roulant à un endroit aménagé à cet effet	L1V1; L1V2; L1V3; L1V4; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT / Logone et Chari	Pendant les travaux	Existence d'un espace dallé réservé à l'entretien des engins	Zéro pollution des sols et des eaux par des produits dangereux	500 000
Act. 13	Remise en état ou valorisation des zones d'emprunt de matériaux et des carrières	L1V1; L1V2; L1V3; L1V4; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Après les travaux	Végétation régénéré / Plantations d'arbres	Existence effective de la végétation / plantations d'arbre	1 000 000
Act.14	Veiller au nettoyage régulier, à l'enlèvement après tri et à la valorisation des déchets du chantier	L1V1; L1V2; L1V3; L1V4; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	niveau d'enlèvement des déchets	par des déchets	500 000
Act. 15	Construire les ouvrages de préférence pendant la saison sèche afin d'éviter l'entrainement des déchets par les eaux de pluie	L1V1; L1V2; L1V3; L1V4; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	Disponibilité d'un planning des travaux	Zéro pollution des sols par des déchets dangereux	РМ
Act. 16	Manipuler les substances polluantes uniquement à des points aménagés (dallés) à cet effet afin d'éviter le contact avec le sol	L1V1; L1V2; L1V3; L1V4; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	Existence d'un espace dallé réservé à la manipulation de substances dangereuses	Zéro pollution des sols et des eaux par des substances dangereuses	1 000 000
Act. 17	Mettre en place une action de reboisement, avec pour objectif la stabilité les berges du cours d'eau (Logone) recevant les eaux drainées	L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	IVARITICATION SHE IA	Entreprise Mairie Kousseri	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	Plantations d'arbres Stabilisation des berges	Existence effective de plantations d'arbres	2 000 000
Act. 18	Mettre en place un plan adéquat de circulation tout en facilitant l'accès des populations riveraines à leurs domiciles	L1V1; L1V2; L1V3; L1V4; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	État de la circulation	Fluidité de la circulation	500 000
Act. 19	d'emprunt et les carrières. Les obstacles et les excavations seront identifiés par des périmètres de sécurité marqués par des panneaux et/ou des rubans fluorescents très visibles	L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	nombre d'accident	Fluidité de la circulation Zéro accident	500 000
Act. 20	Respecter la règlementation en vigueur en ce qui concerne la sécurité dans les chantiers de construction	L1V1; L1V2; L1V3; L1V4; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	Nombre d'accident	Zéro accident de travail	РМ
Act. 21	Réglementer la circulation des engins et véhicules aux heures d'entrées et de sorties des élèves des établissements scolaires riveraines des tronçons de voiries. Les engins lourds seront équipés d'avertisseurs de recul	L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	Nombre d'accident	Zéro accident de circulation	500 000





activite	Activités à réaliser		i rogrammo do	Responsable		Période de mise	Indicateurs de	Objectif de performance	Coûte totaux
activité	Activités à réaliser		surveillance et de suivi	Mise en œuvre	Suivi	en œuvre	performance	Objectif de performance	Cours rolaux
		L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	,						250 000
Act. 22	Elaborer et afficher aux endroits visibles du chantier un règlement intérieur interdisant la consommation d'alcool et des drogues sur les chantiers et contrôler le personnel pour éviter le travail sous l'emprise d'alcool ou de drogue	L1V5; L1V6; L1V7	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	I ntrantica	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les	Nombre d'accident Règlement intérieur disponible	Zéro accident	500 000
Act. 23	Doter le personnel de chantier des EPI appropriés par poste de travail (gangs, chaussures de sécurité, tenue de	L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	III ntranrica	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari		1	Zéro accident Zéro maladie	5 000 000
	Mettre en œuvre un programme de Sensibilisation aux IST/ VIH-SIDA et COVID-19, distribuer des préservatifs et	L1V3; L1V4; L1V5: L1V6: L1V7	Várification our la	OSC agrée au CNLS et sous-traitant de l'Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	Activités d'IEC	Séances sensibilisation Panneaux sensibilisation	5 000 000
	le matériel anti-COVID-19 au personnel de chantier, sécurité routière, lutte contre les pratiques néfastes, et protection de l'environnement		Pannort d'activité	OSC agrée au CNLS et sous-traitant de l'Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari			Zéro infection IST et VIH	300 000
Act. 25	Déclencher les opérations d'urgence et déployer le Manuel de la Composante Contingente du projet	L1V1; L1V2; L1V3; L1V4; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité	PDVIR	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	les travaux	Disponibilité d'un plan local de gestion des risques et catastrophes	Zéro victime	PM
	de contingence du PDVIR	L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité	PDVIR	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant et après les travaux	Disponibilité d'un manuel adapté	Zéro victime	PM
	Respecter les limites des emprises utiles définies pour l'aménagement des infrastructures du Projet		Vérification sur le 7 terrain	IH NTranrica	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	II argelire des emprises	Pas de PAP supplémentaire	PM
Act. 28	Informer et consulter les personnes affectées par les travaux	L1V3; L1V4; L1V5: L1V6: L1V7	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	I Anglitant DAD	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari			100 % des PAP informées et consultées	PM
	Indemniser et recaser les personnes affectées par le Projet (voir Plan d'Action de Réinstallation des PAP)	L1V3; L1V4; L1V5: L1V6: L1V7	Rapport d'activité Vérification sur le terrain		MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari		ráinstalláss	100 % des PAP indemnisées et réinstallées	PM
Act. 30	Organiser un atelier départemental des acteurs de la mise en œuvre du PGES et financer le fonctionnement du CSAT	L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité	IIV/IIVIHI II I/PI IV/IR	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Avant le début des travaux	Rapport	Ateliers de renforcement des capacités organisés. budget CLS renforcé pour le fonctionnement du CSAT	5 000 000





Code activité	Activités à réaliser	Activités à réaliser	Sous Activités à réaliser	Sous projets	Programme de	Responsable		Période de mise	Indicateurs de	Objectif de performance	Coûts totaux
activité	Activites a realiser		surveillance et de suivi	Mise en œuvre	Suivi	en œuvre	performance		Cours rotaux		
	Informer à travers le plan de communication et afficher les opportunités d'emplois pour le chantier des travaux	et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Avant le début des travaux	et affiches des	Recrutement de main d'œuvre dû aux informations et aux affiches	500 000		
		L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8					Main d'œuvre locale privilégiée		РМ		
Act. 32	Elaborer et diffuser un code de bonne conduite et d'éthique à annexer au contrat de chaque employé et qui sera signé au moment de l'embauche en rapport au Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes de 2003 (article 15) Elaborer un réglement intérieur	L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant le recrutement			РМ		
Act. 33	,	et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	MDC Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant le recrutement	Nombre de contrats de travail (02)	Présence d'environnementalistes	РМ		
	Diffuser le planning de coupures et de rétablissement des réseaux divers par voie de radio ou de télévision à travers le plan de communication	et L1V8	terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	•	Satisfaction des populations riveraines	3 000 000		
Act. 34		L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification de dossiers Vérification sur le terrain	MINHDU/PDVIR	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	de concertation et de	Satisfaction des populations et des parties prenantes	РМ		
Act. 35	,	L1V1; L1V2; L1V3; L1V4; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant travaux		Absence de conflits liés aux lieux sacrés	1 000 000		
		L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	MDC Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Décapage Fouilles	Arrêt des travaux en cas de découverte archéologique	Fouilles archéologiques	РМ		
	les handicapés moteurs	L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/ Logone et Chari	Pendant les travaux	travaread naur lac	Satisfaction des populations	РМ		





Code	Activités à réaliser	Sous projets	Programme de	Responsable		Période de mise	Indicateurs de	Objectif de perfermence	Coûte teteuw
activité	Activites a realiser		surveillance et de suivi	Mise en œuvre	Suivi	en œuvre	performance	Objectif de performance	Couts totaux
		L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8					Populations et employés de l'entreprise de construction sensibilisés		
Act. 38	Elaboration et la signature du code de conduite qui prescrit les mesures de prévention d'actes associés aux GBV/EAS/HS par tous les travailleurs ; Elaboration et la signature du règlement intérieur qui prescrit des mesures de prévention des VBG/E		Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Avant et pendant les travaux	sur la prévention et a lutte contre les VBG/EAS/HS et VCE nombre de Code de conduite signés	Zéro cas de VBG	5 000 000
Act. 39	d'Ouvrage pour les honoraires du CPRD	L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	PDVIR Entreprise MDC	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	Nombre de cas traités	Zéro cas pendant	20 000 000
	charge des cas de VBG/EAS/HS et VCE	L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	PDVIR Entreprise MDC	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	Nombre de cas traités	Zéro cas pendant	10 000 000
	Doter le chantier d'une infirmerie pour les urgences (premiers secours)	L1V1 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5 et L1V7	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	Nombre d'infirmerie	Prise en charge rapide des premiers soins	1 500 000
Act. 40	Doter le personnel du chantier d'un Comité Hygiène, Santé et Sécurité fonctionnel : •Observation scrupuleuse des mesures d'hygiène et de sécurité en vigueur •Organisation selon les prescriptions de la médecine du Travail d'un service médical courant et d'urgence à la base-chantier (dispensaire), adapté à l'effectif du personnel •Fourniture des services de premiers secours nécessaires •Transfert systématique des membres du personnel blessé à l'hôpital •Souscription par le chantier d'une assurance tous risques •Souscription par le Chef d'Entreprise d'une assurance Responsabilité civile •Souscription par le chantier d'une assurance Maladies et Accidents corporels ;	L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	Inarranariat avec dec	Couverture sanitaire des accidentés	2 000 000





Code	Activitée à réaliser	Sous projets	Programme de	Responsable		Période de mise	Indicateurs de	Objectif de performance	Coûte totour
activité	Activités à réaliser		surveillance et de suivi	Mise en œuvre	Suivi	en œuvre	performance	Objectif de performance	Cours rolaux
	Elaboration d'un programme d'appuis socioéconomique aux communautés; et autres mesures d'accompagnement - projets d'appui socioéconomique; - construction d'une barrière pour l'école publique de Lacka; - un incinérateur des déchets biomédicaux pour le centre de santé intégré; - construction des toilettes à l'école publique et au lycée de Lacka; - aménagement des fosses pour les déchets biodégradables au marché de Lacka; - appuis au comité pour le fonctionnement et l'entretien des équipements		Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant les travaux	Taux de financement et de mise en oeuvre des projets planifiés	Taux de satisfaction des bénéficiaires	PM
				Pha	se d'exploitation				
Act. 41	Curer régulièrement les caniveaux afin d'éviter les débordements qui conduiront les eaux de ruissèlement directement vers la terre nue	s	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Mairie de la ville de Kousseri	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant l'entretien		Zéro débordement des caniveaux	РМ
Act. 42	Aménager des rampes d'accès permettant aux enfants de déverser les déchets dans les bacs à ordure	L1V3; L1V4; L1V5·L1V6·L1V7	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Mairie de la ville de Kousseri	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Avant l'exploitation	Présence de rampes d'accès	Voisinage des bacs à ordures propre	1 000 000
Act. 43	Mettre des dos d'ânes aux points de fortes concentrations humines (école, hôpital, Mosquée, lieu de culte, marché)	11\/5.11\/4,	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Mairie de la ville de Kousseri	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Avant l'exploitation	Pas d'accident	Zéro accident	РМ
	Réaliser un audit environnemental et social de conformité de la structurante à mi-parcours, puis à la cinquième année par MINHDU/CT	L1V3; L1V4; L1V5·L1V6·L1V7	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Consultant agréé	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant l'exploitation	PGES disponible	Efficience du PGES	РМ
		1	T	Phase d	'abandon	T	T	Γ	
Act. 44		L1V3; L1V4; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Avant l'exploitation		Quantification des différents types de déchets	РМ
Act. 45		L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Avant l'abandon	Mettre en réserve la terre végétale	Présence effective de la végétation	
Act. 45	Recouvrir les sites d'emprunts dénudés de terre végétale afin de permettre la recolonisation de ce dernier par la végétation naturelle TOTAL VOIRIES	L1V1 ; L1V2 ; L1V3 ; L1V4 ; L1V5; L1V6; L1V7 et L1V8	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS-PGES CSAT/Logone et Chari	Avant l'abandon	Recouvrir le site des terres végétales	Présence effective de la végétation	1 000 000 76 650 000
	TOTAL VOIRIES								10 000 000





Tableau 30: Synthèse du plan de gestion environnementale et sociale pour les équipements de proximité

Code	Activités à réaliser	Sous projets	Programme de	Responsable		Période de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Coûts totaux
activité	Activites a realiser		surveillance et de suivi	Mise en œuvre	Suivi	CII WUVIO	ponomano		
					toire & travaux	1	1		
Act. 1	Elaborer et Mettre en œuvre un Plan de communication	L2E1 ; L2E2 ; L2E3; L2E4 L2E5 ; et L2E6	Rapport d'activité Plan Communication Vérification sur le terrain	Enterprise / PDVIR	MINEPDED / CDS-	Avant la libération des iemprises	Communication	Disponibilité effective d'un Plan de Communication	500 000
Act. 2	Élaborer et appliquer un Plan d'Action de Protection Environnementale et Sociale Entreprise (PGESE)	L2E1; L2E2; L2E3; L2E4 L2E5; et L2E6	Rapport d'activité Vérification de dossiers Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS- PGES CSAT/Logone et Char	Pendant les travaux	Disponibilité de plans d'Action de Protection Environnementale et Sociale Entreprise	Application effective des mesures de protection de l'environnement	PM
Act. 3	Doter la main d'œuvre d'équipements de protection contre les fumées et poussières (masques anti-poussières, cache-nez, etc.) et renforcer la signalisation de chantier	L2E1 ; L2E2 ; L2E3; L2E4 L2E5 ; et L2E6	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS- PGES CSAT/Logone et Char	Pendant les travaux	Existence d'Équipements de Protection Individuelle et signalisation renforcée	Zéro accident Zéro maladie	1 000 000
Act. 4	Eviter de travailler la nuit	L2E1 ; L2E2 ; L2E3; L2E4 L2E5 ; et L2E6	Mesures sur le terrain	MDC	MINEPDED / CDS- PGES CSAT/Logone et Char	Pendant les travaux		Zéro plaintes des populations riveraines	PM
Act. 5	Elaborer un plan de gestion des déchets mettant en relief le processus de tri et de traitement des différents déchets	L2E1; L2E2; L2E3; L2E4 L2E5; et L2E6	Rapport d'activité Plan de gestion des déchets Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS- PGES CSAT/Logone et Char	Installation du chantier	Disponibilité du plan de gestion des déchets	Application effective du tri sélectif des déchets	500 000
Act. 6	Signaler de manière adéquate et visible le chantier (panneaux, balises, rubans fluorescents) de jour comme de nuit, le parking de chantier, les sorties de zones d'emprunt et les carrières. Les obstacles et les excavations seront identifiés par des périmètres de sécurité marqués par des panneaux et/ou des rubans fluorescents très visibles	t	Rapport d'activité	Entreprise	P(-F)	travaux		Fluidité de la circulation Zéro accident	1 000 000
A at 7	Mettre en œuvre un programme de Sensibilisation aux IST/ VIH-SIDA et COVID-19, distribuer des préservatifs et matériel anti-COVID619 au	L2E1; L2E2; L2E3; L2E4 L2E5; et L2E6	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	OSC agrée au CNLS et sous- traitant de l'Entreprise	MINEPDED / CDS- PGES CSAT/Logone et Char	Pendant les travaux i	IVICTIVITAC GILLI	Séances sensibilisation Panneaux sensibilisation	3 000 000
Act. 7	personnel de chantier, sécurité routière, lutte contre les pratiques néfastes, et protection de l'environnement	L2E1; L2E2; L2E3; L2E4 L2E5; et L2E6	Rapport d'activité	OSC agrée au CNLS et sous- traitant de l'Entreprise	MINEPDED / CDS- PGES CSAT/Logone et Char	Pendant les travaux		Zéro infection IST et VIH et zéro propagation de COVID-19	500 000
Act. 8	Recruter la main d'œuvre de proximité; les femmes et les personnes vulnérables seront vivement encouragées.	L2E1 ; L2E2 ; L2E3; L2E4 L2E5 ; et L2E6	Rapport d'activité Vérification sur le terrain	Entreprise	MINEPDED / CDS- PGES CSAT/Logone et Char	Pendant le	Main d'œuvre locale privilégiée Existence d'un code de conduite et d'éthique	80 % de la main d'œuvre recrutés au niveau local	PM





Code	Activités à réaliser		i rogianino de	Responsable		Période de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Coûts totaux
activité	Tionvice a realiser		surveillance et de suivi	Mise en œuvre	Suivi				
	Elaborer et diffuser un code de conduite et d'éthique à annexer au contrat de chaque employé et qui sera signé au moment de l'embauche en rapport au Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes de 2003 (article 15)	L2E1 ; L2E2 ; L2E3; L2E4 L2E5 ; et L2E6							РМ
	Élaborer et mettre en œuvre un cadre local de concertation et de gestion des conflits et plaintes (comité ad hoc).	L2E4 L2E5; et L2E6	Idocciore		PGES	travaux	de concertation et de	Nombre de plaintes recues et nombre de plaintes résolues	2 000 000
Act. 9	Formation et sensibilisation/reconnaissance des risques liés aux VBG/EAS/HS Elaboration et la signature du code de conduite qui prescrit les mesures de prévention d'actes associés aux GBV/EAS/HS par tous les travailleurs; Elaboration et la signature du règlement intérieur qui prescrit des mesures de prévention des VBG/E	L2E1 ; L2E2 ; L2E3; L2E4 L2E5 ; et L2E6	Rapport d'activité		PULS		Nombre de personnes formées et sensibilisées	Zéro cas	2 000 000
Phase d'	exploitation								
Act. 10	Réaliser un audit environnemental et social de conformité de la structurante à mi-parcours, puis à la cinquième année par MINHDU/CTD		Rapport d'activité Vérification sur le terrain		MINEPDED / CDS- PGES CSAT/Logone et Chari	Pendant l'exploitation	PGES disponible	Efficience du PGES	РМ
				Phase d'	abandon				
	TOTAL EQUIPEMENTS TOTAL GENERAL								10 500 000 87 150 000

Coût total pour la mise en œuvre du PGES = quatre vingt sept millions cent cinquante mille (87 150 000) FCFA





Chapitre 9: CONCLUSION GENERALE

La réalisation des sous-projets d'aménagement des drains et des voiries de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri se situe dans un contexte marqué par les grands défis de développement économique auxquels fait face le Cameroun. A cet effet, l'un des volets phares de la politique du Gouvernement vise le développement de ses villes.

C'est dans cette optique que, dans le cadre du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes du Cameroun (PDVIR) financé par la Banque mondiale, le Gouvernement du Cameroun a entrepris de mettre en œuvre ce projet, compte tenu des urgences de l'heure.

Cependant les activités du projet vont générer des effets négatifs sur les composantes biophysiques et sociales de son milieu d'accueil. En somme, ce projet comporte des aspects positifs, mais aussi des impacts négatifs qui doivent être pris en considération pendant les différentes phases du projet. L'étude a ainsi permis d'évaluer ces impacts tant positifs que négatifs.

Au terme de cette démarche, des mesures ont été préconisées portant notamment sur les mesures générales, les mesures spécifiques aux impacts identifiés, ainsi que des mesures d'accompagnement.

Pour une harmonie effective entre le projet et son environnement, il est préconisé que les mesures de suivi proposées dans le PGES et les recommandations formulées soient rigoureusement mises en œuvre. Il en est de même des améliorations proposées pour accroître l'insertion du projet dans son milieu.

En ce qui concerne particulièrement les impacts positifs relevés, l'application des mesures d'optimisation suggérées jouera un rôle capital non seulement sur la longévité des acquis du projet mais aussi sur le bien-être des populations.

L'ensemble du coût de la mise en œuvre du PGES a été estimé à quatre vingt sept million cent mille cinquante (87 150 000) FCFA. Il intègre les coûts des mesures directement liés au projet et ceux des mesures d'accompagnement.

Au terme de la mise en oeuvre des mesures proposées, les impacts résiduels seront d'une importance mineure ou non significative. En définitive, au terme de cette étude, compte tenu des paramètres mis en présence, ce projet est faisable au point de vue environnemental.





REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AKTOUF O. (1987), Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations, presses universitaires du Québec

BANQUE MONDIALE (2000) : Guide pour la préparation et la revue des évaluations environnementales (EE), Octobre 2000.

BUCREP (2010): Rapport de présentation des résultats définitifs du 3ème recensement général de la population et de l'habitat

CHUZEVILLE B. (1990): Hydrologie tropicale et appliquée en Afrique subsahélienne, AGRIDOCINTERNATIONAL, Paris, 275p.

Commune de Kousseri (2013). Plan Communal de Développement de Kousseri **DUPRIEZ, H. & DE LEENER, P.** (1987) Jardins et Vergers d'Afrique. Terre et Vie. Nivelles, Belgique. 354p.

GHIGLIONE et al, (1991), Les Enquêtes sociologiques. Théories et pratiques, Paris, Armand Colin

GIEC (2007): 4ème rapport synthétique sur le changement climatique, 102 pages.

GURVITCH G, : (1963), La Vocation actuelle de la sociologie, tome 1, vers la sociologie différentielle, Paris, PUF, 4^{ème} édition.

HUMANISME ET ENTREPRISE 2011/5 (nº 305). Pages 49 à 64.

IFC (2007) : Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales, 113P **INS** (2013) : Annuaire Statistique du Cameroun 2013, chapitre 13 : Sécurité, P231-244.

JONES P.D., NEW M., PARKER D.E., MARTIN S., RIGOR I.G. (1999): Surface Air Temperature and its Changes over the past 150 Years. Reviews of Geophysics, vol.37, pp.173-199.

LESEAU, 2002.Gestion de l'eau et protection de la ressource. Rapport de recherches conduites par le laboratoire, Environnement et Science de l'eau. 183 p.

Marie Antoinette FOMO (2017): changement climatiques et indicateur de mesure MINEP (2008) Guide de Réalisation et d'Evaluation des Etudes d'Impact sur l'Environnement.

MINEP (2011): la communication nationale sur les changement climatiques au Cameroun;

MINEP Normes environnementales et procédure d'inspection des installations industrielles et commerciales au Cameroun. Pp 59-63.

MINEPDED (2015): Plan national d'adaptation aux changements climatiques au Cameroun (PNACC).

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS (février 1996), National Environmental Management Plan Volume I, Main Report, République du Cameroun.

MINISTERE FRANCAIS DE LA COOPERATION. (1993): Mémento de l'agronome. Quatrième édition. Collection « Techniques rurales en Afrique ». 1635p

MINSANTE, 2022. Rapport de situation COVID-19 au Cameroun, N°°143, période du 11 au 17/08/2022

NAOUS B. (2006): Réussir votre analyse environnementale, les 5 étapes clés, AFNOR/Collection A SAVOIR, 44p. **NEBA A.S.** (1987): Géographie moderne de la république Cameroun. Deuxième édition. Ed. NEBA, CAMDEN, N.J. 08101, Etats-Unis, 211p.

193





OLIVRY J.C. (1986) Fleuves et rivières du Cameroun. Monographies hydrologiques, MESRES/ORSTOM, N°9, 733p.

PDVIR (2017): Cadre de gestion environnemental et social (CGES), rapport final.

PDVIR (2021): Atlas de la cartographie des structures de referencement et de prise en charge de VBG/EAS/HS/VCE dans la commune de Kousseri

PDVIR 2021: Atlas de la cartographie des structures de referencement et de prise en charge de VBG/EAS/HS/VCE dans la commune de Maroua 1^{er}: appui au projet de developpement des villes inclusives et resilientes dans la mise en œuvre du plan d'action de prevention et d'attenuation des Violences Basees sur le Genre (VBG), DES Violences Contre les Enfants (VCE) et de l'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) dans les communes de Maroua 1^{er} et Kousseri), 19p

PDVIR: mécanisme de gestion des plaintes et de prévention des conflits; 21p **SIGHOMNOU D 2004:** analyse et redistribution des régimes climatiques et hydrologiques du Cameroun : perspective d'évolution des ressources en eau. Thèse de doctorat 3ème cycle.





ANNEXES





Annexe 1 :Termes de référence







le d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement voiries de proximité dans les quatriers Lacka et Sultanat dans la commune de 1

Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain **RAPPORT FINAL**





SECRETARIAT GENERAL - GENERAL SECRETARIAT

Cellule de Coordination - Coordination Unit

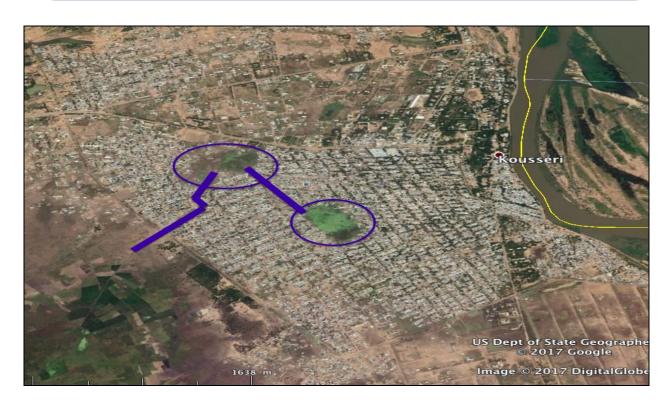
Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes

Cameroon Inclusive and Resilient Development Cities Project

PDVIR

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

TERMES DE REFERENCES POUR LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) SOMMAIRE DES SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DE VOIRIES ET DE DRAINS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE KOUSSERI



Novembre 2020





SOMMAIRE
SOMMAIRE ii
I. INTRODUCTION 6
I.1 Justification de l'étude 6
I.2. But des Termes De Références et objectif de l'étude 6
I.3. Procédure d'attribution du Marché 6
II. OBJECTIFS ET PORTEE DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL SOMMAIRE 6
II.1. Objectifs6
II.2. Portée 7
III. CONTEXTE DE L'ETUDE 7
III.1. Localisation Géographique et administrative du projet 7
III.2. Contexte Juridique et institutionnel 8
III.2.1 Cadre juridique 8
III.2.2. Cadre institutionnel 10
IV. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET PRINCIPES DEVANT ORIENTER L'ÉTUDE
10
IV.1. Méthodologie générale de l'étude 10
IV.2. Principes devant orienter l'étude 11
IV.3. Démarche de conduite de l'étude 11
V. CONTENU DE L'ÉTUDE 12
V.1. Contexte juridique et institutionnel 12
V.2. Nature et description du projet 12
V.3. Analyse de l'état initial 12
V.3.1 Délimitation de la zone d'étude 13
V.3.2 Description des composantes pertinentes de l'environnement 13
V.4. Les impacts prévisionnels sur l'environnement 14
V4.1. Identification 15
V.4.2. Caractérisation 15
V.4.3. Evaluation de l'importance de l'impact 15
V4.4. Indicateurs d'impacts 16
V.4.5. Fiche d'impact environnemental et social 16
V.5. Mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation 16
V.6. Impacts cumulatifs 16
V.7. Changements climatiques 16
V.8. Fiche de mesure environnementale et sociale 17
V.9. Schéma itinéraire 17
VI. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) 18
VII. ESTIMATION DES COUTS 19
VIII. PARTICIPATION DU PUBLIC 19
IX. OBLIGATION DU PROMOTEUR 19
Y STRUCTURE DU RAPPORT FINAL 10





20

XI. PROGRAMME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

I. INTRODUCTION

I.1 Justification de l'étude

L'aménagement urbain reste un défi pour le Cameroun. L'insuffisance des investissements dans ce secteur se traduit par un important retard dans le développement des infrastructures et de services de base. Les acteurs sont confrontés à des problèmes d'organisation, de gestion, et l'expansion des infrastructures et ne parvient pas à suivre l'urbanisation croissante, ainsi que le flot croissant de nouveaux habitants dans les villes.

Cette préoccupation retient particulièrement l'attention du Gouvernement de la République du Cameroun qui, à travers le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), dans le cadre du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes du Cameroun (PDVIR) financé par la Banque Mondiale, envisage de mettre en œuvre un certain nombre de sous-projets de proximité dans la Commune de Kousseri.

Conformément au Cadre de Gestion Environnemental et Social du PDVIR, convenu entre le Gouvernement et la Banque mondiale, la PO 4.01 sur l'évaluation environnementale, la NES N°1 sur l'évaluation et la gestion des risques et effets environnementaux et sociaux, ainsi que la Loi N°96/012 du 05 Août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement, ces travaux, bien que non encore précisément connus, doivent faire l'objet d'une Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) sommaire.

I.2. But des Termes De Références et objectif de l'étude

Les présents termes de références ont pour but de guider les Etudes d'Impact Environnementale et Sociale sommaire, élément fondamental pour la prise en compte des considérations environnementales et sociales dans le processus de planification et de gestion des sous-projets en cause. L'étude pour chaque commune quant à elle vise à évaluer les incidences directes, indirectes et cumulatives des activités des sous-projets concernés sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et sur l'environnement en général, afin d'assurer son insertion harmonieuse dans son milieu d'accueil.

I.3. Procédure d'attribution du Marché

Pour la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social sommaire, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé conformément à la réglementation en vigueur. Des firmes (bureaux d'études ou ONG) seront présélectionnées pour constituer une liste restreinte autorisée à soumissionner pour cet appel de sollicitation à manifestation d'intérêt en fonction de leur expérience dans le domaine. Ces firmes devront impérativement être agréées par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature.

II. OBJECTIFS ET PORTEE DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SOMMAIRE

II.1. Objectifs

L'objectif global de l'étude est de s'assurer que la dimension environnementale et sociale est prise en compte à toutes les phases de ces sous-projets d'infrastructures, conformément à la législation en vigueur au Cameroun et aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale déclenchées par le PDVIR.





L'étude devra réaliser un diagnostic des conditions actuelles de l'environnement, susceptibles d'être affectées par ces sous-projets, analyser leurs effets positifs et négatifs et proposer des mesures pour prévenir, atténuer, ou compenser leurs effets négatifs et optimiser leurs effets positifs.

En outre, l'étude devra analyser toutes les sensibilités de la zone (habitat, climatologie, écologie...).

II.2. Portée

L'étude sera menée en deux phases et conformément aux procédures d'évaluation des études d'impact environnemental présentées dans le CGES du projet. Il s'agit d'un cadre élaboré par le projet/gouvernement du Cameroun en conformité avec les exigences des politiques opérationnelles des sauvegardes de la Banque mondiale qui s'appliquent au projet, notamment la PO 4.01 sur l'Evaluation Environnementale. La méthodologie adoptée par le consultant devra être rigoureuse et impliquer une étude de l'état initial, l'identification de tous les impacts potentiels, l'évaluation des impacts pertinents, l'identification des mesures d'atténuation. De ce fait, le consultant parcourra par tous les moyens (véhicules et/ ou pieds) toute la zone d'influence des sous-projets, préalablement bien définie en accord avec le Maître d'Ouvrage. Il élargira le champ de ses consultations à toutes les administrations sectorielles (MINEE, MINTP, MINADER, MINEPAT, MINFOF, MINDCAF, MINEPDED, MINAS, MINT, MINTSS, MINSANTE etc....), afin de considérer s'ils existent, tous les programmes de développement entrepris et/ou en prévision dans la zone d'étude et ce, en vue d'évaluer les Impacts Cumulatifs.

III. CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Sous-composante 2.1 « Amélioration du milieu de vie dans les quartiers sélectionnés » du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR), le Gouvernement de la République du Cameroun envisage d'utiliser une partie des ressources pour financer les travaux de voiries et équipements de proximité dans la Commune d'Arrondissement de Kousseri.

III.1. Localisation Géographique et administrative du projet

Conformément aux quatre critères objectifs retenus par les parties à la Convention de prêt, à savoir forte densité démographique, insuffisance de l'accès aux services urbains, dynamique communautaire existante, cohérence avec les documents de planification stratégique de la ville, le Maître d'Ouvrage en coordination avec le Gouvernement et les parties prenantes locales, a sélectionné, en vue de l'amélioration de leur accès aux services de base, le quartier LAKA/SULTANAT dans la Commune d'Arrondissement de Kousséri.

Le contexte, le type d'interventions prévu et le chronogramme d'activités envisagé sont les suivants :

Les études diagnostic et de programmation sont en cours jusqu'en septembre 2021, en vue de proposer sous contrainte financière, le relèvement progressif et simultané des niveaux de service sur les infrastructures économiques et sociales, avec un arbitrage basé sur les demandes d'accès aux services notamment de mobilité, de salubrité et de sécurité. Suivront l'élaboration du Contrat de ville la réalisation des études techniques pour la maîtrise d'œuvre complète relative à la réalisation des travaux de voiries et d'équipements de proximité retenus dans la Commune, jusqu'en





novembre 2021. Le chronogramme prévoie le lancement de l'EIES à Kousseri en décembre 2021

Carte 1 : Délimitation de la zone d'intervention au quartier LAKA/SULTANAT , Commune d'arrondissement de Kousséri

III.2. Contexte Juridique et institutionnel

III.2.1 Cadre juridique

AU PLAN INTERNATIONAL, le Cameroun a signé et/ou ratifié plusieurs conventions et protocoles visant la protection de l'environnement.

En plus de ces instruments juridiques internationaux et l'ensemble des lois nationales, le PDVIR est encadré par deux (02) directives, trois (03) politiques opérationnelles et le nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale.

Les deux directives concernées sont les suivantes :

- Les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (EHS), documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales, de portée générale ou concernant une branche d'activité particulière.
- La Politique de la BM de Juin 2002 relative à la diffusion de l'information révisée en mars 2005

Les Politiques Opérationnelles (PO) de la Banque mondiale déclenchées dans le cadre du projet sont les suivantes :

- La Politique de Sauvegarde OP 4.01 sur l'Évaluation environnementale La Politique de Sauvegarde OP 4.11 sur le Patrimoine culturel physique
- La Politique de Sauvegarde OP 4.12 sur le Déplacement et la réinstallation involontaire des populations

La mise en œuvre du projet pose l'exigence d'assurer la conformité avec ces politiques opérationnelles, ainsi qu'avec les Directives Environnementales, sanitaires et sécuritaires du Groupe de la Banque mondiale, en particulier les directives générales. Concernant les gestions des risques liés aux violences basées sur le genre (VBG), l'exigence est également posée sur la Note de Bonnes Pratiques relative au traitement des risques d'exploitation et abus sexuel et le harcèlement sexuel (EAH/SH) dans les projets d'investissement impliquant des grands travaux de génie civil de la Banque Mondiale.

L'article 14(2) de la loi cadre (loi N°96/12 du 05/08/96) relative à la gestion de l'environnement dispose que « l'administration chargée de l'environnement doit s'assurer que les engagements internationaux du Cameroun en matière environnementale sont introduits dans la législation et la politique nationale en la matière ».

Le Consultant devra s'assurer que les mesures prises à l'effet d'atténuer les impacts du Projet, les prennent en compte et permettent parallèlement à l'Etat d'honorer ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale.

AU PLAN NATIONAL, le cadre juridique relatif à la gestion environnementale et sociale est constitué par un ensemble de textes législatifs couvrant plusieurs domaines : environnement, eau, biodiversité, foncier, humain, socio-économie, etc.





La loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972 et la loi N°96/12 du 05 aout 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement en ont balisé l'application.

La loi N° 96/012 du 5 Août 1996 stipule en son article 17 que « le promoteur ou le Maitre d'Ouvrage de tout projet d'aménagement, d'ouvrage, d'équipement ou d'installation qui risque, en raison de sa dimension, de sa nature ou incidences des activités qui sont exercées sur le milieu naturel, de porter atteinte à l'environnement, est tenu de réaliser, selon les prescriptions du cahier des charges, une étude d'impact permettant d'évaluer des incidences sur l'environnement en général ».

Le décret N° 2013/0171/PM du 14 Février 2013 précise les modalités d'application de la loi suscitée. C'est ainsi qu'il exige de dépôt des termes de Référence pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental auprès des administrations concernées par le type de projet (Ministère de compétence et Ministère en charge de l'environnement).

L'arrêté N° 00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale ou à une étude d'impact environnemental et social et classe les projets d'aménagement et d'assainissement dans la catégorie de projets dont la mise en œuvre est conditionnée par une Étude d'Impact Environnemental.

Cette étude prendra en compte (sans être exhaustif) tous les textes concourant à la protection de l'environnement, notamment :

- La loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime de forêts, de la faune et de la pêche ;
- La loi N° 98/005 du 14 Avril 1998 portant sur l'eau ;
- La loi N° 85/009 du 04 Juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- La loi N° 2013/003 du 18 Avril 2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun :
- Le décret N°95/466/PM du 02 Juillet 1995 fixant les modalités du régime de la faune ;
- Le décret N°95/531/PM du 23 Aout fixant les modalités d'application du régime des forêts ;
- Etc.

III.2.2. Cadre institutionnel

Sur le plan institutionnel, les administrations concernées au premier chef par cette étude sont : la Cellule de préparation de Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR), l'Unité Techniques de Liaison de Kousseri, le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF), le Ministère des Travaux Publics (MINTP), le Ministère des Affaires Sociales (MINAS), le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT), le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE), le Ministère du Travail et la Sécurité Sociale, le Ministère des Transports, le Ministère de la Santé Publique et la Commune d'arrondissement de Kousseri.

IV. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET PRINCIPES DEVANT ORIENTER L'ÉTUDE





IV.1. Méthodologie générale de l'étude

Le Consultant est invité à décrire de façon précise et claire, chacune des méthodes et outils qu'il utilisera aussi bien pour la collecte des données que pour leur traitement. Il examinera les interactions entre les émetteurs de nuisance du projet et les récepteurs de l'environnement subissant les immixtions correspondantes tout en excluant les aspects qui ont peu ou pas de pertinence par rapport aux impacts environnementaux de l'action proposée. Il identifiera les éléments de l'environnement biophysique et social qui peuvent être affectés par le projet et pour lesquels une préoccupation publique et/ou professionnelle se manifeste. Il identifiera tous les impacts (environnementaux et sociaux) potentiels du projet sur l'environnement et les évaluera à l'aide d'une méthode appropriée qui permettra de les classer par ordre d'importance. Seuls les impacts significatifs feront l'objet d'un examen approfondi. Le Consultant proposera alors pour ces derniers des mesures d'atténuation ou de bonification et un programme de suivi et de surveillance réaliste et faisable.

L'étude proposera un plan de gestion des installations du projet et des sites d'emprunts et de carrières. Elle proposera également un plan de gestion des déchets produits par les activités du projet. Une attention particulière sera réservée à la sensibilisation de la population située dans la zone du projet et des conducteurs des engins et véhicules de chantier sur les aspects relatifs à la protection de l'environnement et à la sécurité. Le Consultant fera une évaluation et un inventaire des risques environnementaux et sociaux, des risques de sécurité routière et des risques de catastrophes liés aux sous-projets ou non et proposera les mesures à prendre en cas d'urgence ou de catastrophes. Il proposera des éléments de réponse quant à la faisabilité du projet du point de vue de l'environnement.

Il est conseillé au Consultant d'utiliser la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) pour la collecte de l'information environnementale.

IV.2. Principes devant orienter l'étude

L'étude d'impact sur l'environnement se déroulera sur la base d'un certain nombre de principes parmi lesquels les plus importants sont :

- Les principes de développement durable : le développement durable vise à répondre aux besoins essentiels du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs. Il est donc basé sur des principes d'équité, non seulement envers les générations futures, mais aussi envers les générations actuelles quel que soit leur lieu d'origine.
- Le principe de précaution : selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment ne doit pas retarder l'adoption des mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommage graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable.
- Le principe de pollueur payeur : selon lequel les frais résultants des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de la lutte contre celle ci et de la remise en l'état des sites pollués doivent être supportés par le pollueur.
- Le principe de responsabilité : selon lequel toute personne qui, par son action, crée des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions propres à éviter lesdits effets.
- Le principe de participation : selon lequel
- Chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses, et assurer que





les femmes et les filles adolescents aient aussi accès à ces informations à travers les consultations fait de façon séparée avec une femme comme facilitatrice afin d'assurer qu'elles puissent s'exprimer au cas des questions ;

- Chaque citoyen à le devoir de veiller à la sauvegarde de l'environnement et de contribuer à la protection de celui ci ;
- Les personnes publiques ou privées doivent, dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences ;
- Les décisions concernant l'environnement doivent être prises après concertation avec les secteurs d'activité ou les groupes concernés, tout en s'assurant que les femmes soient engagées dans ces décisions à travers les consultations ou elles peuvent s'exprimer librement ou après débat public lorsqu'elles ont une portée générale.
- Le principe de subsidiarité : selon lequel en l'absence d'une règle de droit écrite, générale ou spéciale en matière de protection de l'environnement, la norme coutumière identifiée d'un terroir donné et avérée plus efficace pour la protection de l'environnement s'applique.

IV.3. Démarche de conduite de l'étude

L'étude sera menée conformément aux procédures d'évaluation des études d'impact environnemental développées par l'État au Cameroun. La méthodologie adoptée par le consultant devra être rigoureuse et impliquer une étude de l'état initial, l'identification de tous les impacts potentiels, l'évaluation des impacts directs, l'identification des mesures d'insertion.

V. CONTENU DE L'ÉTUDE

V.1. Contexte juridique et institutionnel

Le Consultant devra présenter le contexte juridique et institutionnel dans lequel se déroule l'étude. Il devra justifier le projet ; une courte présentation de l'initiateur et du secteur d'activités du projet devra être faite, ainsi qu'un exposé du contexte d'insertion du projet, de façon à situer celui – ci dans son environnement. Pour le cadre institutionnel, il faudra indiquer si le MINSANTE peut avoir un rôle en développant des protocoles de COVID-19 pour les activités liées aux sous-projets V.2. Nature et description du projet

Selon l'arrêté N° 00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une Etude d'Impact Environnemental et Social ou à une Evaluation Environnementale Stratégique ; les sous-projets d'aménagements de proximité dans la Commune d'arrondissement de Kousseri doivent suivant l'article 4.1- A, être soumis à une Etude d'Impact Environnemental et Social sommaire préalable.

Les travaux devant se dérouler en zone urbaine, un important volet social et culturel devra être abordé au cours de l'étude.

Les travaux soumis à ladite étude comprennent :

Le dégagement des emprises : il est question de procéder à la délimitation des emprises par piquetage et layonnage, puis à l'inventaire des biens et cultures situés dans ces emprises, lesquels vont être indemnisés ou compensés. S'en suivent alors les opérations de déforestation (abattage et élagage d'arbres) et des différentes mises en valeurs pour libérer les emprises. Les mêmes opérations sont menées pour les zones d'emprunt :





- Les terrassements concernent la réhabilitation des voies existantes et l'ouverture de nouvelles voies ;
- La mise en œuvre des différents travaux, sur le sol de l'emprise de la voie nettoyée de toutes les saletés, aplani et compacté, est déposé le matériau latéritique de bonne tenue, qui est ensuite étalé et compacté suivant les prescriptions techniques contenues dans le CCTP, pour former successivement les différentes couches de chaussées. Des remblais et des déblais sont aussi exécutés pour avoir des côtes et la largeur nécessaire pour cette couche. C'est ici qu'intervient l'exploitation des emprunts latéritiques et graveleux (carrières de roches) pour avoir les matériaux qu'il faut là où c'est nécessaire. Les champs et autres biens des personnes ou de la communauté peuvent alors être détruits ou touchés lors de l'exploitation des emprunts.

V.3. Analyse de l'état initial

Cette section délimitera la zone d'étude et décrira les composantes des milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent au moment de l'étude. Le consultant décrira aussi les changements susceptibles de se produire avec ou sans le projet.

V.3.1 Délimitation de la zone d'étude

Afin de limiter la quantité d'information à réunir et à analyser à un niveau maniable, de se centrer sur les questions les plus pertinentes et de faire des propositions concrètes et réalistes, le consultant devra se fixer des limites. Celles-ci devront se fonder sur la partie éventuelle d'interaction maximale entre le projet et l'environnement. L'étude devra justifier les limites retenues et distinguer les zones d'influence directe des zones d'influence indirecte sur les milieux naturel et humain. Les principales limites qui doivent être établies sont : les limites spatiales, temporelles et juridiques, les éléments de l'écosystème et les éléments socio-culturels y compris une analyse approfondit du genre.

V.3.2 Description des composantes pertinentes de l'environnement

Sur la base des données disponibles complétées au besoin par des inventaires tant quantitatifs que qualitatifs appropriés, l'étude décrira de la façon la plus factuelle possible les composantes pertinentes de l'environnement par rapport aux enjeux et impacts du projet. Cette description fera ressortir :

- L'état de l'environnement au moment de la conduite de l'étude ;
- Les informations pertinentes sur les modifications susceptibles de se produire pendant toute la durée de vie du projet ;
- Les informations pertinentes sur l'évolution de l'environnement en l'absence du projet ;
- les raisons du choix du site du projet.

A titre indicatif, les points suivants seront couverts :

V.3.2.1. Environnement physique

Géologie, pédologie, topographie, climat, la météorologie, qualité de l'air, hydrologie (eaux de surface et eaux souterraines), sources actuelles de pollution atmosphériques, charges polluantes liquides, qualité de l'eau (paramètres physico – chimiques, matières en suspension etc.).

V.3.2.2. Environnement biologique





Flore, faune, espèces rares, habitats sensibles, sites naturels d'un intérêt particulier, espèces d'importance commerciale et espèces potentiellement nuisibles directement ou en tant que vecteur.

V.3.2.3. Environnement socio-économique, humain et culturel La description à ce niveau devra s'intéresser entre autres à :

- l'occupation des sols et droit foncier avec une analyse sur comment cela diffère entre les femmes et les hommes :
- o les risques ou impacts associés aux régimes fonciers et à l'utilisation des terres et des ressources naturelles, y compris (le cas échéant) les impacts potentiels du projet sur les schémas locaux d'utilisation des terres et les régimes fonciers, l'accès et la disponibilité des terres, la sécurité alimentaire et les valeurs foncières et tout risque correspondant lier à un conflit ou un litige portant sur les terres et les ressources naturelles.
- o Les impacts économiques et sociaux négatifs liés à l'utilisation involontaire des terres ou à des restrictions à l'utilisation de ces terres.
- o l'ensemble des données existantes sur la VBG, y compris les données sur l'exploitation et l'abus sexuels, le harcèlement sexuel, la violence intime par un partenaire, la violence familiale, notamment celles qui risquent d'être exacerbées par la mise en œuvre des travaux de proximités. La disponibilité et l'accessibilité de services de réponse à la VBG sûrs et éthiques, notamment les soins médicaux, les services psychologiques, l'aide juridique, les services de protection et les opportunités de subsistance.
- La démographie et les différents groupes ethniques ;
- La santé, notamment aux données sur la Covid-19
- La situation des groupes vulnérables tels que les femmes, jeunes filles, handicapés, les réfugiées et les personnes déplacées y compris une description de tout préjudice ou discrimination à l'égard d'individus ou de groupes dans la fourniture de l'accès aux ressources de développement et aux avantages du projet.
- L'ensemble des données concernant l'accès à l'emploi, les opportunités éducatives et économiques pour les populations et les populations vulnérables et traditionnellement marginalisées, notamment les femmes et les filles.
- L'ensemble des données sur les revenus et conditions d'existence avec une analyse sur comment cela diffère entre les femmes et les hommes ;
- Une synthèse des conditions de la main-d'œuvre et du travail, y compris le risque d'exploitation et d'abus sexuels, de harcèlement sexuel et autre formes d'abus relatives.
- Une synthèse des aspects culturels (langues, us et coutumes, croyances, traditions, valeurs fondamentales...); les infrastructures sociales (adduction d'eau, écoles, centres de santé, réseau routier...) pouvant être affectées par le projet;
- La situation des infrastructures et services sociaux (hôpitaux, centres de santé, dispensaires etc), garantissant un accès à un éventail complet de services de santé sexuelle et reproductive, particulièrement pour les femmes et les filles. La situation des infrastructures socio-économiques et comment cela diffère entre les femmes et les hommes.
- La Sûreté et la sécurité, notamment conflits communautaires ou ethniques, terrorisme, banditisme.
- L'assainissement et à la gestion des déchets





• La situation des problèmes majeurs : insérer la liste, par ex., «un nombre élevé de squatters, violence contre les femmes, un taux de chômage très élevé » V.4. Les impacts prévisionnels sur l'environnement

L'identification d'impacts vise à déterminer comment le Projet peut toucher les éléments de l'environnement ainsi que les personnes vivant dans la zone où les travaux du projet seront réalisés. Cette partie sera obligatoirement discutée avec toutes les parties concernées.

V4.1. Identification

L'étude déterminera les impacts les plus significatifs. Il est recommandé à ce stade de recourir à une matrice d'identification d'impacts et à des listes de contrôles. Ces impacts concernent :

- La dégradation du cadre et des conditions de vie des populations riveraines de la zone des travaux :
- La dégradation de la végétation et la pression croissante sur les ressources naturelles, les Infrastructures sociales et l'environnement biophysique et socioéconomique;
- La dégradation de la biodiversité terrestre et aquatique, la dégradation de l'écosystème et la modification de l'hydrodynamisme du milieu ;
- La réduction de la biodiversité terrestre et aquatique, la dégradation de l'écosystème et la modification de l'hydrodynamisme du milieu ;
- L'amélioration de la qualité de vie des populations locales.

V.4.2. Caractérisation

Une fois que l'étude établira qu'un impact est susceptible de se produire, elle devra le caractériser. Dans ce contexte, elle considérera les impacts positifs et négatifs, directs et indirects et, le cas échéant, les impacts cumulatifs, synergiques, différés et irréversibles liés aux travaux envisagés.

Pour la caractérisation des impacts, le Consultant utilisera les caractères suivants désagrégés par genre (liste non exhaustive) :

- La nature de l'impact ;
- L'interaction ;
- L'intensité ou l'ampleur de l'impact ;
- L'étendue de l'impact
- La durée de l'impact ;
- -La fréquence de l'impact;
- L'occurrence ;
- L'effet d'entrainement ;
- L'effet cumulatif (lien entre les sous-projets et les autres projets ayant des impacts similaires ou synergiques);
- La résidualité (lien entre l'impact et la mesure d'atténuation préconisée).

V.4.3. Evaluation de l'importance de l'impact

L'étude évaluera l'importance des impacts en utilisant toute méthode appropriée. L'évaluation portera uniquement sur les impacts significatifs. A cet effet, il est conseillé au Consultant de déterminer au préalable les éléments valorisés de l'environnement (EVE). L'analyse de l'environnement socio-économique, humain et culturel inclura une évaluation des risques et des impacts négatifs éventuels du projet risquant d'exacerber les VBG, notamment l'exploitation, les abus et le





harcèlement sexuels, ou de promouvoir des normes sociales, culturelles ou relatives au genre négatives.

V4.4. Indicateurs d'impacts

L'étude donnera pour chaque impact des indicateurs et la manière dont ces indicateurs seront mesurés et suivis (méthodes, techniques, protocoles, instruments).

Pour ceux des impacts qui ne peuvent être qualifiés, l'étude fera une description détaillée rendant compte de leur manifestation.

V.4.5. Fiche d'impact environnemental et social

Pour chaque impact identifié, le Consultant veillera à établir une fiche d'impact présentant les informations suivantes avec une analyse sur comment cela impacte de façon différenciée les femmes :

- Identification du projet ;
- La désignation et localisation de l'impact identifié ;
- L'activité source d'impact ;
- Une description synthétique des causes et manifestations de l'impact ;
- La caractérisation de l'impact :
- L'évaluation de l'importance (absolue et relative) de l'impact ;
- La mesure environnementale ou sociale (type, efficacité et principe) adaptée ;
- L'évaluation de l'impact résiduel.

V.5. Mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation

L'étude précisera les actions et les ouvrages, les correctifs et les ajouts prévus aux différentes phases de réalisation incluant la clôture des sous-projets, pour éliminer ou réduire leurs impacts négatifs d'une part, et proposera les mesures envisagées pour favoriser ou optimiser les impacts positifs d'autre part.

Elle proposera les clauses spécifiques à inclure dans le cahier de charges de l'entreprise pour limiter la gêne aux populations et la dégradation de l'environnement en général.

Elle présentera aussi une évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation proposées et fournira une estimation de leur coût.

L'étude évaluera les impacts résiduels en projetant l'application des mesures de compensation pour le milieu biotique ou pour les communautés touchées.

V.6. Impacts cumulatifs

Le consultant devra identifier tous les projets en cours et/ou en prévisions afin d'analyser l'interaction entre les impacts générés à court, à moyen et à long termes par lesdits projets s'ils existent.

V.7. Changements climatiques

Le consultant présentera la situation actuelle du Cameroun en matière de changements climatiques, il fera une synthèse des émissions de GES (Gaz à effet de serre) ainsi que les types d'émissions potentielles dans la zone du projet.

En outre il dégagera les différents enjeux liés aux changements climatiques afin de proposer un panel de mesures d'adaptation et /ou d'atténuation.

V.8. Fiche de mesure environnementale et sociale

Pour chaque mesure proposée, le consultant veillera à établir une fiche de mesure comprenant les informations suivantes :

la désignation et le type de la mesure ;





- l'objectif de la mesure ;
- la désignation des impacts concernés par la mesure ;
- le principe de mise en œuvre de la mesure (tâche);
- les acteurs de mise en œuvre ;
- les acteurs de suivi et de surveillance de la mise en œuvre de la mesure ;
- l'évaluation de l'efficacité de la mesure (indicateurs) ;
- le coût de la mise en œuvre de la mesure ;
- l'évaluation de l'impact résiduel.

V.9. Schéma itinéraire

Le Consultant produira un schéma itinéraire présentant de façon synoptique les éléments valorisés et / ou sensibles de l'environnement susceptibles d'être impactés par le projet. Il s'agira entre autres des zones d'intérêts naturels, écologiques, fauniques et floristiques, des cours d'eau et zones humides, des habitats naturels, des carrières de roche etc....

Ce schéma comportera notamment les données suivantes :

- la localisation des sources d'impacts du projet : emprunts exploitables, prises d'eau, installations de chantier et les ouvrages hydrauliques ;
- les données sur l'environnement de la route: zones d'emprises des villages traversés, les sites classés ou culturels, les emprunts existants, les sites mis en valeur ; les zones érodées ou érodables, les zones propices à la création des bassins de rétention ; les établissements socioculturels ; etc.
- les données sur le trafic et équipement de signalisation routière
- la localisation exacte des impacts identifiés ;

la localisation des mesures proposées, notamment en ce qui concerne : les zones accidentogènes ; les réaménagements des sites utilisés ; les aménagements proposées pour l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines etc... Consultation avec les parties prenantes

Le Consultant organisera des consultations avec les parties prenantes primaires et secondaires, les personnes affectées par le projet, les chefs communautaires et les organisations de la société civile afin de partager les informations et d'obtenir leurs vues sur le projet. Ces consultations auront lieu pendant la préparation du rapport EIES en vue d'identifier et de confirmer les principales questions et impacts environnementaux et sociaux ; après l'achèvement du projet de rapport EIES, les consultations permettront de divulguer les conclusions et d'obtenir des commentaires de la part des parties prenantes sur les mesures d'atténuation/d'amélioration proposées. En particulier, le Consultant veillera à mettre en place un espace sûr et culturellement approprié pour les consultations avec les femmes et les filles de même qu'avec les autres groupes traditionnellement marginalisés et très vulnérables. Cela inclut le recours à des méthodes participatives accessibles et cible les groupes qui ont des difficultés à obtenir des informations et à s'exprimer, tels que les non-lecteurs, les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes déplacées et les personnes avec des handicaps. Les consultations, notamment celles avec les femmes, doivent respecter les considérations déontologiques relatives au recueil des données sur la VBG. Il convient de ne recueillir aucune donnée sur la prévalence de la VBG ni sur les incidents individuels de VBG.

VI. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)





Résultat très attendu de l'étude, le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des sous-projets comprenant plusieurs actions spécifiques, se veut concret et harmonieux. Les actions spécifiques comprennent : les mesures sociales environnementales et sanitaires incluant les mesures de lutte contre la COVID19 à mettre en œuvre, y compris les mesures relatives à l'analyse des risques de violence basée sur le genre, l'exploitation et abus sexuels, et harcèlement sexuel, les estimations budgétaires, le calendrier de mise en œuvre, les besoins en termes de personnel et tout autre soutien requis pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation ou de compensation.

Le PGES devra aussi inclure (i) les mesures de gestion des cas de découverte fortuite, (ii) actions relatives à la contractualisation des entreprises, et (iii) et les responsabilités de la mise en œuvre des mesures proposées. Tout distinguant les gérées par les entreprises et celles gérées par le Maitre d'ouvrage, il devra pour le cas des entreprises décrire les permis et les instruments de gestion environnementale et sociale requis avant le démarrage des travaux.

Seront décrites par ailleurs, les mesures d'accompagnement préconisées et qui n'auraient pas rencontré l'approbation des requérants ; les raisons pour lesquelles ces mesures n'auront pas été retenues seront exposées et justifiées. Les effets secondaires de ces mesures sur l'environnement seront évalués.

Besoins institutionnels pour la mise en œuvre du PGES

Le Consultant examinera les mandats et les institutions au niveau local, régional et national et prescrira les étapes requises pour renforcer ou étendre ses capacités pour permettre la mise en œuvre des plans de gestion et de suivi.

Programme de suivi et surveillance

L'étude indiquera les paramètres de surveillance à mener par les organismes ou acteurs chargés du contrôle et le coût de l'opération avec un accent sur la fonction des voies et la sensibilisation sur l'occupation anarchique de celles-ci. L'étude précisera aussi les autres intrants requis (formation, matériel et renforcement institutionnel) permettant la mise en œuvre du plan. Le programme de suivi proposé devra intégrer les populations, les institutions locales tels que les groupes des femmes, et les ONG au besoin.

• Programme de mise en œuvre des mesures

Le Consultant proposera un programme de mise en œuvre des mesures. A cet effet, il procédera à une classification des mesures élaborées par ordre de priorité. Priorité sera accordée aux mesures se rapportant aux impacts directs et à court terme. Il identifiera ou caractérisera les acteurs et les institutions capables de mettre en œuvre les actions proposées. Il définira, si besoin se présente, les phases nécessaires pour les renforcer ou les élargir.

VII. ESTIMATION DES COUTS

En vue de permettre la mise en œuvre du PGES, l'étude procédera à une estimation des coûts des mesures d'atténuation et de compensation préconisées.

VIII. PARTICIPATION DU PUBLIC

La participation du public est réglementée par la loi-Cadre N° 96/12 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement en son article 6 alinéa 1 qui stipule que :





- Chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement y compris celles relatives aux activités dangereuses ;
- Chaque citoyen a le devoir de veiller à la sauvegarde de l'environnement et de contribuer à la protection de celui-ci.

En outre, l'article 72 de la loi suscitée encourage la participation des populations à la gestion environnementale des projets. En effet ; l'implication des diverses administrations publiques, les ONG et des populations constitue une composante importante de la présente étude. Le PGES sera obligatoirement discuté avec toutes les parties concernées y compris les groupes de personnes vulnérables tels que les réfugiées, personnes déplacés, handicapées, et les femmes. Concernant les discussions avec les femmes, il est conseillé d'organiser les réunions dans des groupes séparés composés uniquement des femmes et facilitée par une femme.

Le Consultant devra se conformer à la procédure des consultations et des audiences publiques telles que prescrite par l'article 20 du décret N° 2013/0171/ PM du 14 Février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental. IX. OBLIGATION DU PROMOTEUR

Le promoteur mettra gratuitement à la disposition du Consultant toutes études et informations disponibles relatifs au projet. Notamment, les résultats des études techniques réalisées, la localisation des carrières et des sites d'emprunt, ainsi que les données géotechniques y afférentes, les plans de sondages réalisés En bref, tous les éléments relatifs au projet nécessaires à la bonne réalisation de cette étude. X. STRUCTURE DU RAPPORT FINAL

Le Consultant devra se conformer à la réglementation en vigueur, notamment celle d'une étude d'impact environnemental précisée à l'article 10 du décret N°2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant le contenu d'une étude d'impact environnemental.

Le rapport, rédigé en deux tomes, comprendra les éléments suivants :

- Résumé de l'étude en langage simple, en français et en anglais ;
- Introduction et justification de l'étude ;
- Cadre légal et réglementaire ;
- Description des sous-projets ;
- Présentation et l'analyse des alternatives ;
- Raisons du choix du projet parmi les autres solutions possibles ;
- Description des différentes phases et activités de la variante retenue ;
- Description et analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- L'environnement physique, biologique, socio-économique et humain;
- Description et analyse de tous les éléments socioculturels et ressources naturelles susceptibles d'être affectés par le projet ;
- Raisons du choix du site ;
- Rapport des Consultations Publiques ;
- Identification et évaluation des effets socio-environnementaux négatifs possibles de la mise en œuvre du projet sur le milieu naturel et humain ;
- Identification des mesures prévues pour éviter, réduire ou éliminer les effets socioenvironnementaux négatifs du projet sur l'environnement ;
- Plan de gestion environnementale et sociale comportant les mécanismes de surveillance du projet et de son suivi environnemental ;
- Dossier Environnemental et social ou Notice des Clauses Environnementales et Sociales faisant ressortir les principaux enjeux environnementaux et sociaux y





compris VBG du projet. Ce dossier sera joint au Dossier de consultation des entreprises (DCE);

- Annexes :
- Programme de sensibilisation et d'information ainsi que les procès verbaux des réunions tenues avec les populations, les organisations non gouvernementales, les syndicats, les leaders d'opinions et autres groupes organisés, concernés par le projet ;
- Listes des personnes consultées ;
- Termes de références de l'étude ;
- Lettre d'approbation des termes de références du MINEPDED pour les EIES;
- Copie de l'agrément aux études EIES du consultant ;
- Noms des personnes ayant réalisé l'étude
- Références bibliographiques

En outre, les tableaux de synthèse sur les données récoltées et les références appropriées, de même que toute information facilitant la compréhension ou l'interprétation des données, seront présentés en annexe.









Annexe 2 : Lettre d'approbation des termes de références par le MINEPDED





REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CABINET DU MINISTRE



V/Réf : N°374MN4DUISG/PDVIRICC/RAFIRGEH0-21 du 08 octobre 2021

Objet: Termes de référence de l'étude d'impact environnemental et social sommaire des sousprojets d'aménagement de voiries et de drains de proximité dans la ville de Kousseri dans la Région de l'Extrème-Nord.



REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT, PROTECTION OF NATURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

MINISTER'S CABINET

Yaoundé, le_

0 7 FEB 2022

LE MINISTRE

A Madame le Coordonnateur du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR)

YAOUNDE

Madame le Coordonnateur.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre correspondance ci-dessus référencée, me transmettant les termes de référence de l'étude d'impact environnemental et social sommaire visée en objet. L'examen desdits termes de référence a suscité les observations suivantes :

- la page de couverture fait référence aux termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de la réalisation de l'étude alors que le contenu présente les TDR pour la réalisation de l'EIES;
- le document passe sous silence la présentation sommaire de l'environnement (biophysique, socioéconomique et humain) de la zone du projet;
- les dates (le 15 et le 26 décembre 2021) prévues pour les consultations publiques sont dépassées. Par conséquent, les nouvelles dates doivent respecter le délai d'information de 30 jours prévu à l'article 21 du décret n°213/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social.

Moyennant la prise en compte des observations ci-dessus, vos termes de référence reçoivent mon approbation. Les termes de référence ainsi approuvés tiennent lieu de prescriptions du cahier de charges stipulées dans l'article 17 alinéa 1 de la Loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement.

Je vous rappelle que le rapport de l'étude d'impact environnemental et social est soumis accompagné de la version électronique sur CD-Rom en fichier PDF.

Veuillez agréer Madame le Coordonnateur, l'assurance de ma parfaite considération.







Juin 2024

Annexe 3 : Composition de l'équipe d'experts





Liste des experts ayant réalisé l'étude

Nom	Poste	Attributions
Dr. NZALI Serge	Chef de mission/expert en gestion de l'environnement	·
SEWE Charles	Ingénieur de génie civil	 Participation à la description du projet; Participation à la description de l'état initial de l'environnement (aspects biophysiques) Participation aux réunions de consultations publiques; Participation rédaction du rapport de l'étude.
NKWINTCHOUA Guislain	Expert Genre et VBG	 Conception des outils d'enquêtes socio-économiques; Description et analyse de l'état initial du site et de son environnement sur les aspects sociaux y compris VBG; Identification et analyse des impacts socio-économiques du projet; Conduite des enquêtes socio-économiques; Participation rédaction du rapport de l'étude.





Dr. NGOUANET Chrétien	Cartographe	 Levés divers sur site; Elaboration des cartes et fonds topo de base; Elaboration des cartes thématiques; Participation à la description du projet; Participation à la description de l'état initial de l'environnement (aspects biophysiques :
		 (aspects biophysiques ; Participation aux réunions de consultations publiques ; Participation rédaction du rapport de l'étude.





PERSONNEL D'APPUI

Nom	Poste	Attributions
Nom NDEGOU Joseph		 Chef de mission Adjoint; Participation à la collecte des données; Conduite des réunions des consultations publique; Rédaction des différents rapports Appui à la gestion technique, administrative
LIMI Elias Raymond	Ingénieur Général des Eaux, Forêts et Chasses, Spécialiste en Gestion de l'Environnement	et financière du projet. - Participation à la collecte des données; - Conduite des réunions des consultations publique; - Rédaction des différents rapports.
DJOUDA FOU'LA Paul	Gestionnaire de l'Environnement	 Participation à la collecte des données; Conduite des réunions des consultations publique; Rédaction des différents rapports.
MOYO KAMGA Jean Marxial	Ingénieur Général des Eaux, Forêts et Chasses/ Spécialiste en Gestion de l'Environnement	 Participation à la collecte des données; Conduite des réunions des consultations publique; Rédaction des différents rapports.





Annexe 4 : Outils de collecte des données







GROUPEMENT CARFAD/DIDON CONSEIL SARL



ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) SOMMAIRES DES
SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DES DRAINS ET DE VOIRIES DE
PROXIMITE DANS LES QUARTIERS LACKA ET SULTANAT DANS LA
COMMUNE DE KOUSSERI

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

F	ARRONDISSEENT/LOCALITE
I.	G ÉNÉRALITÉS SUR LE QUARTIER
1.	Nom du quartier :
2.	Cohabitation entre les divers groupes ethniques
3.	État de la sécurité dans la zone
4.	Présence et fonctionnement des comités de vigilance dans la zone
5.	État des relations entre les réfugiés et les populations locales
Ш	. ORGANISATION SOCIOCULTURELLE
1.	Organisation du quartier
2.	Mode d'exercice du pouvoir traditionnel





		terres (accession à la terre)	
	Évènements culturels m	ajeures et dates	
	Rites traditionnels		
	Sites sacrés		
•			
	Groupes organisés dar DNG) :	ns le quartier (GIC, Coopérati	ves, Associations, tontine,
		Statut (GIC, Coopération Coopératives, Associations, tontine, ONG)	ves, Associations, tontine, Secteurs d'activités
	ONG) :	Statut (GIC, Coopératives, Associations, tontine,	
	ONG) :	Statut (GIC, Coopératives, Associations, tontine,	
	ONG) :	Statut (GIC, Coopératives, Associations, tontine,	
	ONG) :	Statut (GIC, Coopératives, Associations, tontine,	
	ONG) :	Statut (GIC, Coopératives, Associations, tontine,	
	ONG) :	Statut (GIC, Coopératives, Associations, tontine,	
	ONG) :	Statut (GIC, Coopératives, Associations, tontine,	
	ONG) :	Statut (GIC, Coopératives, Associations, tontine,	





RAPPORT FINAL III. ASPECTS ÉCONOMIQUES Existence des marchés périodiques dans le village (lieux et jours)..... 2. Existence des infrastructures marchandes (hangars, marchés...) Oui Si hangars, donner le nombre de comptoirs :..... Si marché, donner le nombre de boutiques:..... a) Élevage Espèces élevées dans le village et quantité..... 2. Type d'élevage (traditionnel/moderne)..... Assistance des services vétérinaires..... 4. Difficultés rencontrées dans la pratique de l'élevage..... b) Agriculture Cultures pratiquées (cultures de rente, culture vivrières, cultures maraîchères).... Assistance des encadreurs agricoles (projets, chef de poste agricole, assistance aux GIC...) 2. Intrants utilisés :.... 3. Conflits agriculteurs/éleveurs et comment ils sont gérés.....





	RAPPORT FINAL
4.	Difficultés rencontrées par les agriculteurs
c) 1.	Artisanat Objets fabriqués et leur destination
2.	Matières premières utilisées
d) 1.	Chasse/pêche Espèces de gibiers capturées/chassées dans la zone
2.	Espèces de poissons pêchées
3. 4.	Destination des produits de la chasse ou de la pêche Techniques de chasse utilisées
5.	Techniques de pèche utilisées
6.	Type d'assistance aux pêcheurs
e)	Exploitation des Produits forestiers non ligneux (PFNL)
1.	Produits forestiers non-ligneux collectés ?





RAPPORT FINAL Quantités produites..... 2. Destination de ces produits 3. Difficultés liées à l'exploitation et à la commercialisation des PFNL..... f) Exploitation des Produits forestiers ligneux 1. Produits forestiers collectés ? 2. Quantités produites...... 3. Destination de ces produits 4. Difficultés liées à l'exploitation et à la commercialisation g) Situation des ménages Taille moyenne des ménages, composition des ménages, répartition des tâches au sein du ménage..... 2. Principales sources de revenus des ménages : (Oui/Non) Agriculture....., Élevage....., Pêche....., Chasse.....





autres.....

PFNL.....

	IU II OIII III VIE
3.	Principales dépenses des ménages (Oui/Non)
	 Éducation Alimentation et produits de première nécessité (savon, pétrole, sel,
	huile),
	Intrants et matériels agricoles,Santé,
	- Sante - Équipements (mobilier) de maison,
	- Évènements heureux ou malheureux,
	- autres
IV.	INFRASTRUCTURES SOCIALES ET ÉQUIPEMENTS
a)	Transport
1.	Différents modes et coût du transport
2.	Difficultés rencontrées (état de la route, disponibilité et état des véhicules
•	Eau
1.	Où puise-t-on de l'eau à boire ?
2.	Distance entre ce point d'eau et l'habitation
3.	Maladies liées à la consommation de l'eau
,	Energies
1.	Comment s'éclaire-t-on ?
2.	Comment prépare-t-on les aliments ? (bois, gaz, réchaud à pétrole,
е	tc.)
•	
d)	Éducation
,	Les niveaux d'enseignements disponibles (maternelle, primaire, secondaire,
supé	erieur)
 2.	Citez les établissements que fréquentent les enfants
	ener les clasifications que n'équotitont les chiantes



1.



	RAPPORT	FINAL
3.	Difficultés rencontrées pour l'accès aux st	ructures éducatives
Ο.		
e 1.		
	Où se soigne-t-on ?	
2. 3.	Difficultés rencontrées pour l'accès aux so Y a-t-il des structures de sensibilisation s maladies ?	
	Que pensez-vous du Projet Que pouvez-vous identifier comme impacts	
۷°	Impacts positifs	Mesures d'optimisation
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
۷°	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation
1.		
2.		
3.		
4.		



1.



I 5	
J.	







GROUPEMENT CARFAD/DIDON CONSEIL SARL



ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) SOMMAIRES DES
SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DES DRAINS ET DE VOIRIES DE
PROXIMITE DANS LES QUARTIERS LACKA ET SULTANAT DANS LA
COMMUNE DE KOUSSERI

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-STRUCTURE : ADMINISTRATIONS SECTORIELLES
STRUCTURE
LOCALITE
1. Que pensez-vous du projet ?
2. Quelles sont vos appréciations par rapport au projet ?
3. Avez-vous des craintes par rapport au projet ? si oui lesquelles ?





	Quels sont les avantages (impacts positifs) que ce projet peut générer ? Comment pensez vous qu'on peut les optimiser ou améliorer
	Quels sont les inconvénients (impacts négatifs) que ce projet peut générer ? Comment pensez vous qu'on peut les éviter/atténuer /compenser ?
6.	Avez-vous d'autres préoccupations particulières ou observations par rapport au projet?
	Vos propositions /recommandations pour la réussite du projet :
8.	En quoi ce projet a-t-il un rapport quelconque avec la stratégie de votre département ministériel ? Le cadre juridique et institutionnel de votre sectoriel lié au secteur de l'eau vous semble t-il adapté ?





		Que disposez-vous comme données, informations et autre documentation sur le secteur ?
•	10.	Quelles sont les contraintes dans votre secteur en rapport avec le projet :







GROUPEMENT CARFAD/DIDON CONSEIL SARL



ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) SOMMAIRES DES SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DES DRAINS ET DE VOIRIES DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS LACKA ET SULTANAT DANS LA COMMUNE DE KOUSSERI

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-STRUCTURE : ORGANISATIONS NON GOURVERNEMENTALES

STRUCTURE			
LOCALITE			
1. Que pensez-vous du projet ?			
Quelles sont vos appréciations par rapport au projet ?			
3. Avez-vous des craintes par rapport au projet ? si oui lesquelles ?			





	Quels sont les avantages (impacts positifs) que ce projet peut générer ? Comment pensez vous qu'on peut les optimiser ou améliorer
 5.	Quels sont les inconvénients (impacts négatifs) que ce projet peut générer ? Comment pensez vous qu'on peut les éviter/atténuer /compenser ?
	Avez-vous d'autres préoccupations particulières ou observations par rapport au
	projet?
	En quoi est-ce que le projet cadre-t-il avec les activités de votre structure ? en quoi est-ce qu'il cadre avec les aspirations des populations dont vous avez la charge de l'encadrement ou de la défense des intérêts ?
 	Vos propositions /recommandations pour la réussite du projet :







GROUPEMENT CARFAD/DIDON CONSEIL SARL



ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) SOMMAIRES DES SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DES DRAINS ET DE VOIRIES DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS LACKA ET SULTANAT DANS LA COMMUNE DE KOUSSERI

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-STRUCTURE : ADMINISTRATIONS SECTORIELLES
STRUCTURE
LOCALITE
1. Que pensez-vous du projet ?
2. Quelles sont vos appréciations par rapport au projet ?
3. Avez-vous des craintes par rapport au projet ? si oui lesquelles ?
Quels sont les avantages (impacts positifs) que ce projet peut générer ? Comment pensez vous qu'on peut les optimiser ou améliorer





RAPPORT FINAL 5. Quels sont les inconvénients (impacts négatifs) que ce projet peut générer ? Comment pensez vous qu'on peut les éviter/atténuer /compenser ? 6. Avez-vous d'autres préoccupations particulières ou observations par rapport au projet? 7. Vos propositions /recommandations pour la réussite du projet : 8. En quoi ce projet a-t-il un rapport quelconque avec la stratégie de votre département ministériel ? Le cadre juridique et institutionnel de votre sectoriel lié au secteur de l'eau vous semble t-il adapté ? Que disposez-vous comme données, informations et autre documentation sur le secteur? 10. Quelles sont les contraintes dans votre secteur en rapport avec le projet :







GROUPEMENT CARFAD/DIDON CONSEIL SARL



ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) SOMMAIRES DES
SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DES DRAINS ET DE VOIRIES DE
PROXIMITE DANS DANS LES QUARTIERS LACKA ET SULTANAT DANS LA
COMMUNE DE KOUSSERI

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-STRUCTURE : AUTORITES TRADITIONNELLES ET POLITIQUES

STRUCTURE
LOCALITE
1. Que pensez-vous du projet ?
Quelles sont vos appréciations par rapport au projet ?
2. Avez-vous des craintes par rapport au projet ? si oui lesquelles ?





3. Quels sont les avantages (impacts positifs) que ce projet peut g	énérer ? Comment
pensez vous qu'on peut les optimiser ou améliorer	onoror : Common
4. Quels sont les inconvénients (impacts négatifs) que ce projet pe	anárar 2
Comment pensez vous qu'on peut les éviter/atténuer /compense	_
5. Avez-vous d'autres préoccupations particulières ou observations projet?	s par rapport au
projet:	
6. En quoi est-ce que le projet cadre-t-il avec les aspirations des p	opulations à la
base?	
7. Vos propositions /recommandations pour la réussite du projet :	
8. Que disposez – vous comme informations complémentaires dar	ns le secteur ?





RAPPORT FINAL	
	٠.
	٠.





Annexe 5 : Programme de réunion de consultation publique plus mémoire descriptif du projet





MEMOIRE DESCRIPTIF ET EXPLICATIF DU

REALISATION DES ETUDES D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) SOMMAIRES DES
SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DES DRAINS ET DE
VOIRIES DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS DE
OURO-TCHEDE/ZILLING ET SULTANAT DANS LES
COMMUNES DE MAROUA 1^{ER} ET KOUSSERI

ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SOMMAIRE (EIES-S)

Juillet 2022





SOMMAIRE

<u>1.</u>	INTRODUCTION ERREUR! SIGNET NO	ON DEFINI.
<u>2.</u>	PRESENTATION DU PROJET	243
<u>2.1.</u>	LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE DES SOUS PROJETS	243
2.2.	PRÉSENTATION DES SOUS PROJETS	244
	.2.1. Les sous projets de Kousseri	
	.2.2. Les sous projets de Maroua 1er	
<u>2.3.</u>	CONSISTANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DES SOUS PROJETS	245
<u>3.</u>	OBJECTIFS DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET DES	
<u>CO1</u>	NSULTATIONS PUBLIQUES	245
<u>3.1.</u>	OBJECTIF DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	245
<u>3.2.</u>	DÉFINITION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	246
<u>3.3.</u>	OBJECTIFS DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS PUBLIQUES	246
<u>3.4.</u>	METHODOLOGIE A UTILISER PAR LE CONSULTANT	246
<u>4.</u>	CONCLUSION	246





1 INTRODUCTION

Dans le cadre du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes du Cameroun (PDVIR) financé par la Banque mondiale, le Gouvernement du Cameroun envisage de mettre en œuvre un certain nombre de sous-projets de proximité dans certaines de ses villes dont Maroua 1^{er} et Kousséri

L'une des motivations du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes du Cameroun (PDVIR) est déclinée par l'insuffisance des investissements dans ce secteur, et qui se traduit par un important retard dans le développement des infrastructures et de service de base. Du fait de cette insuffisance, les acteurs du secteur sont confrontés à des problèmes d'organisation, de gestion, et ne parviennent pas à suivre l'urbanisation croissante, ainsi que le flot croissant de nouveaux habitants dans les villes.

C'est en raison de cette forte préoccupation que, dans le cadre du PDVIR financé par la Banque mondiale, le Gouvernement de la République du Cameroun, à travers le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), envisage de mettre en œuvre les sous-projets mentionnés ci-dessus dans les villes de Maroua 1er et Kousséri.

D'autre part, dans un contexte de développement durable, ces projets, qui impactent positivement ou négativement les populations et l'environnement, devraient s'inscrire dans une perspective de développement durable et assurer leur insertion harmonieuse dans leurs milieux d'implantation.

C'est dans ce contexte et Conformément au Cadre de Gestion Environnemental et Social du PDVIR, convenu entre le Gouvernement du Cameroun et la Banque mondiale, qu'a été commandité l'étude d'Impact Environnemental et Social sommaire (EIES-S) relative aux sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Ouro-Tchede/Zilling et sultanat dans les Communes de Maroua 1er et Kousseri.

Cette étude est encadrée par la la Loi N°96/012 du 05 Août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et ses textes d'application notamment le décret N°2013/0171 du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impacts environnemental et social au Cameroun et l'arrêté N°00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une Evaluation Environnementale Stratégique, ou à une Etude d'Impact Environnemental et Social. Elle devra également tenir compte des politiques de sauvegardes environnementales et sociales et des exigences de la Banque mondiale notamment en ce qui concerne la PO 4.01 sur l'évaluation environnementale, la Normes Environnementale et Sociale (NES) N°1 sur l'évaluation et la gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ainsi que d'autres instruments juridiques internationaux en la matière.

En effet, le décret N°2013/0171 du 14 février 2013 spécifie en son article 25 que «Tout promoteur de projet assujetti à la procédure de l'étude d'impact environnemental et social ou à l'évaluation environnementale stratégique doit au préalable obtenir un certificat de conformité environnemental de son projet délivré par le Ministère chargé de l'environnement avant le démarrage des travaux».





2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 Localisation administrative et géographique des sous projets

Dans le cadre des présentes activités du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes, des sous-projets d'aménagement des drains et de voirie de proximité sont à mettre en œuvre dans les quartiers OURO TCHEDE/ZILING dans la Commune d'Arrondissement de Maroua 1er et LAKA/SULTANAT dans la Commune d'Arrondissement de Kousséri

La Commune d'arrondissement de Maroua 1er est située dans Département du Diamaré, Région de l'extrême-nord. Sur le plan géographique, elle se situe entre les 10° 35' 27" Nord et 14° 18' 5" Est. Maroua 1er est limitrophe au nord avec les communes de Maroua II et de Meri, au sud avec les communes de Mindif et de Moutourwa, à l'est avec la commune de Maroua III, et à l'ouest avec les communes de Gazawa et de Ndoukoula. Sa superficie est de 660 km2

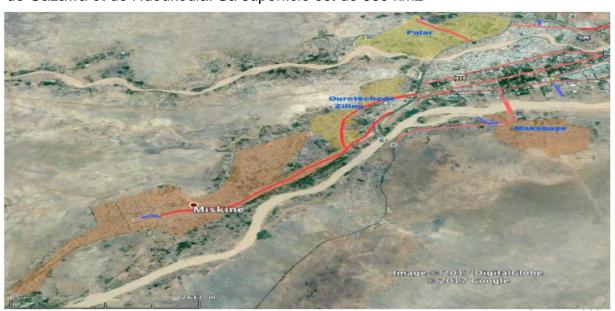


Figure 19: Délimitation de la zone d'intervention à Ouro-tchede-zilling, Commune d'arrondissement de Maroua 1er

La Commune de Kousseri est située dans Département du Logone-et-Chari, Région de l'extrême-nord. Sur le plan géographique, elle se situe entre les 12ème degré de latitude nord et 15ème degré de longitude Est. Ses coordonnées GPS sont E : 015. 03236, N: 12.08009 et Z: 317. Kousseri est limité au Nord et à l'Est par les fleuves Chari et Logone, au sud par la Commune du Logone-Birni et à l'Ouest par les Communes de Makary et de Goulfey. La Commune de Kousseri couvre une superficie de 160 km² soit une densité de 675 habitants au km² donc les ¾ sont dans la ville¹³.

¹³ Draft du Contrat de ville Kousseri



Juin 2024



Figure 20: Délimitation de la zone d'intervention au quartier LAKA/SULTANAT, Commune d'arrondissement de Kousséri

2.2 Présentation des sous projets

Les différents sous projets se présentent ainsi qu'il suit respectivement pour la Commune d'arrondissement de Kousseri et la Commune d'arrondissement de Maroua 1er.

2.2.1 Les sous projets de Kousseri

Les sous projets d'aménagement des drains et de voirie de proximité dans les quartiers Laka/Sultanat relèvent d'un ensemble d'activités programmées du « Contrat de ville de Kousseri » planifié entre 2022 et 2027. Il comprend essentiellement trois programmes à savoir :

- un Programme Cadre d'Investissement (PCI);
- un Programme Cadre d'Entretien des Ouvrages (PEO) ;
- un Programme Cadre d'Amélioration de la Gestion Municipale (PAGEM).

Les sous projets en cause relèvent du PCI qui englobe l'ensemble des activités liées aux travaux d'infrastructures assorti des financements nécessaires.

Les opérations envisagées visent dans le détail :

- le renforcement ou le redimensionnement d'une voie du réseau et des réseaux de drainage associés, en intégrant tous les modes de déplacement ;
- l'amélioration des voies d'accès à l'intérieur des quartiers précaires ;
- la construction des drains principaux dans plusieurs sites afin de réduire à sa plus simple expression ;
- la réhabilitation ou construction d'ouvrages de franchissement.

2.2.2.Les sous projets de Maroua 1er

Les sous projets de proximité dans la Commune d'Arrondissement de Maroua 1er portent principalement sur les activités ci-après :

- Contruction de voirie revêtue en BCR ou en Pavés de ciment Tronçon route Croix-Rouge Ouro Tchédé – Ziling (passant par clinique la charité) – Route Meskine ;





- Tronçon route Croix-Rouge Ouro Tchédé Ziling (passant par clinique la charité) Route Meskine ;
- Tronçon après maison Justin Maison colonel EP Ziling 0,8Km Mobilité;
- Tronçon Maison commissaire BAWA Carrefour Mongoroyel 0.4Km Mobilité;
- Tronçon après maison Justin Maison colonel EP Ziling ;
- Tronçon Maison commissaire BAWA Carrefour Mongoroyel
- Drainage des eaux pluviales du quartier Ouro Tchédé (Commissariat) passant derrière Collège Espoir – vers Mayo Kaliao avec construction voies secondaires et tertiaires;
- Drainage des eaux pluviales du quartier Ouro Tchédé (Commissariat) passant derrière Collège Espoir – vers Mayo Kaliao avec construction voies secondaires et tertiaires.

2.3. Consistance des travaux dans le cadre des sous projets

De façon générale les travaux communs aux différents sites des sous projets comprennent :

- Le dégagement des emprises : il est question de procéder à la délimitation des emprises par piquetage et layonnage, puis à l'inventaire des biens et cultures situés dans ces emprises, lesquels vont être indemnisés ou compensés. S'en suivent alors les opérations de déforestation (abattage et élagage d'arbres) et des différentes mises en valeurs pour libérer les emprises. Les mêmes opérations sont menées pour les zones d'emprunt;
- Les terrassements concernent la réhabilitation des voies existantes et l'ouverture de nouvelles voies :
- La mise en œuvre des différents travaux, sur le sol de l'emprise de la voie nettoyée de toutes les saletés, aplani et compacté, est déposé le matériau latéritique de bonne tenue, qui est ensuite étalé et compacté suivant les prescriptions techniques contenues dans le CCTP, pour former successivement les différentes couches de chaussées. Des remblais et des déblais sont aussi exécutés pour avoir des côtes et la largeur nécessaire pour cette couche. C'est ici qu'intervient l'exploitation des emprunts latéritiques et graveleux (carrières de roches) pour avoir les matériaux qu'il faut là où c'est nécessaire. Les champs et autres biens des personnes ou de la communauté peuvent alors être détruits ou touchés lors de l'exploitation des emprunts.

3. OBJECTIFS DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

3.1. Objectif de l'étude d'impact environnemental et social

L'EIES permet d'évaluer les incidences directes ou indirectes du projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et sur l'environnement en général afin d'assurer son insertion harmonieuse dans son milieu d'accueil.

Le but de cette étude est donc de s'assurer que la dimension environnementale est prise en compte à toutes les phases du projet, conformément à la législation en vigueur au Cameroun.

De manière spécifique, l'EIES vise à :

- Identifier les impacts positifs et négatifs causés par les activités du projet sur les milieux biophysiques et socioéconomiques ;





- Proposer les mesures d'optimisation et d'atténuation respectivement pour les impacts positifs et négatifs;
- Proposer un plan de gestion environnementale et sociale.

3.2. Définition des consultations publiques

Les consultations publiques sont la phase du processus de l'EIES au cours de laquelle les réunions / rencontres sont organisées. Ces réunions / rencontres visent à expliquer aux parties prenantes à savoir les populations riveraines, les autorités administratives, municipales et traditionnelles, les services techniques et les organisations de la société civile, les activités du projet ainsi que leurs incidences directes ou indirectes sur l'environnement physique, biologique et socioéconomique, et de recueillir leurs avis et leurs attentes

3.3. Objectifs des réunions de consultations publiques

Les consultations publiques visent à :

- Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes (populations riveraines du site, autorités administratives, municipales et traditionnelles, société civile) de la réalisation du projet;
- Identifier de manière participative les impacts positifs et négatifs et proposer les mesures de bonification et d'atténuation selon le cas ;
- Collecter les données nécessaires pour la rédaction du rapport d'étude d'impact environnemental et social.

3.4. METHODOLOGIE A UTILISER PAR LE CONSULTANT

Pour cette étude, le Consultant devra envisager des rencontres individuelles, des réunions de consultations publiques avec les populations riveraines. Dans ce cadre, un calendrier des consultations publiques annexé à ce mémoire.

4. CONCLUSION

Les lois et règlements en vigueur prescrivent la participation des populations à la gestion de l'environnement, à travers les mécanismes consultatifs. En effet, plus les populations, les organisations de la société civile, les autorités administratives et autres parties prenantes sont impliquées et donnent leurs avis sur le projet, participent à l'identification des impacts, mieux le contenu et la qualité de l'EIES sont améliorées, et mieux les objectifs visés par cet outil de gestion de l'environnement immédiat du projet et sa zone d'influence sont atteints.





PROGRAMME DE DEPLOIEMENT DE L'EQUIPE DE MISSION A MAROUA ET A KOUSSERI (EXTRÊME NORD) PREMIERE DESCENTE: Information, planification des consultations publiques, notification du calendrier des consultations

Jour	Horaire	Activités	Structure / personnes	Lieu	Date	Observations
1		Voyage Yaoundé - Ngaoundéré		Ngaoundéré	30 juillet 2022	Coucher à Ngaoundéré
2		Voyage Ngaoundéré - Maroua		Maroua	31 juillet 2022	Coucher à Maroua
3	8 h – 9 h	Information sur le projet	Préfet du Département du Diamaré	Maroua	01 août 2022	Bureau Préfet
	9 h – 10 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; préparation des consultations publiques (sollicitation des messages portés), collecte des informations	Sous préfet de Maroua 1 ^{er}	Maroua	//	Bureau Sous préfet
	10 h – 12 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; préparation des consultations publiques, collecte de données	Maire Commune d'arrondissement de Maroua 1 ^{er}	Maroua	//	Bureau Maire
	12 h – 15 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; collecte de données	Responsables départementaux des sectoriels concernés	Maroua	//	Services départementaux concernés Coucher à Maroua
4	8 h – 10 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; collecte de données	Responsables d'arrondissement des sectoriels concernés	Maroua	02 août 222	Services d'arrondissement concernés
	10 h – 12 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; planification des consultations publiques, collecte de données, notification du calendrier des consultations publiques	Chefs de quartiers de Ouro-Tchede/Zilling et autres représentants des populations ou groupes socio professionnels	Maroua	//	Chefferies et autres lieux communautaires
	12 h – 14 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; collecte de	Elus locaux, leaders politiques et d'opinion		//	





		données, notification du calendrier des consultations publiques				
	14 h – 15 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; collecte de données, notification du calendrier des consultations publiques	OSC / ONG		//	Coucher à Maroua
5		Voyage Maroua - Kousseri		Kousseri	03 août 2022	Coucher à Kousseri
6	8 h – 9 h	Information sur le projet, échanges, avis	Préfet du Département du Logone et Chari	Kousseri	04 août 2022	Bureau Préfet
	9 h – 10 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; préparation des consultations (sollicitation du message porté) publiques, collecte des informations	Sous préfet de Kousseri	Kousseri	//	Bureau Sous préfet
	10 h – 12 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; préparation des consultations publiques, collecte de données	Maire Commune d'arrondissement de Kousseri	Kousseri	//	Bureau Maire
	12 h – 14 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; collecte de données	Responsables départementaux des sectoriels concernés	Kousseri	//	Services départementaux concernés
	14 h – 16 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; collecte de données	Responsables d'arrondissement des sectoriels concernés	Kousseri	//	Services d'arrondissement concernés Coucher à Kousseri
7	10 h – 12 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; planification des consultations publiques, collecte de données, notification du calendrier des consultations publiques	Chefs de quartiers de LAKA/SULTANAT et autres représentants des populations ou groupes socio professionnels	Kousseri	05 août 2022	Chefferies et autres lieux communautaires
	12 h – 14 h	Rencontre, informations sur le projet, échanges, avis ; collecte de données, notification du calendrier des consultations publiques	Elus locaux, leaders politiques et d'opinion	Kousseri	//	





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

RAPPORT FINAL

	14 h – 15 h	Rencontre, informations sur le projet,	OSC / ONG	Kousseri	//	Coucher à Kousseri
		échanges, avis ; collecte de données, notification du calendrier des consultations publiques				Ou bien
8		Voyage Kousseri - Maroua				Coucher à Maroua
9		Voyage Maroua - Ngaoundéré	Ou bien Kousseri -	Garoua	06 août 2022	Coucher Ngaoundéré ou Garoua
10		Voyage Ngaoundéré - Yaoundé	Ou bien Garoua -	Yaoundé	07 août 2022	Couchette
11		Arrivée à Yaoundé			08 août 2022	





Annexe 6: Notification des parties prenantes





ET DE DÉVELOPPEMENT APPLOUÑES APPLOUÑES

CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES FORESTIERES

Foresterie-Environnement-Changements Climatiques et Développement Durable

s d'Impact Environnemental et Social (EIES) Sommaires des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de nité dans les quartiers de Ouro-Tchede/Zilling et Sultanat dans les Communes de Maroua 1er et Kousseri Kousseri

NOTIFICATION CALENDRIER DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

ure	Nom et Prénom	Qualité	Adresse/Contact	Date et signature
JAIZTIER KOULOUK BRAHIM BRAHIM	BRAHIM SALLE BRAHIM	Ohef Trad.	hetozetes	At the state of th
ukien Ardébé-kêl	artier Ardébé-Ville Adji Moussa yaya Chaf krad	chap knad 3° degré	673108630	4
artin 2AKALO ABBA	ABBA HASSANK club 1	felul Im	677888382	*
yrean Federateu	ALH ADD I BOYKAR	Pares who	684154533	C LOSOT

Signe - Immanific Saint Antoine Total Mélen-Vermindé - B.D. 885 Vermindé CAMEDO IN Tél : (2377, 223, 23, 08,02) (8,000,001,00)



			KAI	PORT FINAL			
		Date et signature	#			To the second se	
		Adresse/Contact	694M8067	677688958	Equisites	653153492	6 7763 KG
ient Durable		Qualité	childed d-	electede	MCD.	Waley	Srevi elus
APPLIQUÉES ET DE DÉVELOPPEMENT Foresterie-Environnement-Changements Climatiques et Développement Durable	Kousseri	Nom et Prénom	MARBURN DI AKASIOU	MAHAHAI	Dr MBWANG Hagus.	NAME AND	B F R X Z T F T T P R
APPLIQUE Foresterie-Environnement		Ire	Willage Lacka	Reg WALLY	RICT SANTE Kontberi	ident CDD.	rajelent Ja

Siège: Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé; B.P. 885 Yaoundé-CAVEROUN, Tél: (237) 222 31 08 92 / 699950105;

CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES FORESTIÈRES APPLIQUÉES ET DE DÉVELOPPEMENT

O)
9
ā
5
0
#
6
Ξ
96
Q
0
9
Ġ,
0
et
S
9
ö
ž.
ne
≊
C
ts
L.
и
e
ä
ā
4
9
2
36
9
ŭ
ĕ
2
>
LII.
6
· Ξ
te
S
5
Щ

Siège: Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé; B.P. 885 Yaoundé-CANEROUN, Tél : (237) 222 31 08 92 / 699950105; Fais : (237) 222 31 08 92 / 699950105; Fax: (237) 222 31 08 94 ; www.carfad.org; F-mail : carfadcameroun@yahao.fi:

Date et signature Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) Sommaires des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de Adresse/Contact proximité dans les quartiers de Ouro-Tchede/Zilling et Sultanat dans les Communes de Maroua 1er et Kousseri Siège: Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé; B.P. 885 Yaoundé-CAMEROUN, Tél : (237) 222 31 08 92 / 699950105; Fax : (237) 222 31 08 94 / www.carfad.org : E-mail : carfad.cameroun@xahoo.fr NOTIFICATION CALENDRIER DE CONSULTATIONS PUBLIQUES CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES FORESTIÈRES Foresterie-Environnement-Changements Climatiques et Développement Durable Qualité APPLIQUÉES ET DE DÉVELOPPEMENT Kousseri Nom et Prénom BRAHIM SALLE BRAFFIN Structure ŝ





Annexe 7 : Personnes ressources rencontrées





APPLIQUÉES ET DE DÉVELOPPEMENT

Foresterie-Environnement-Chanqements Climatiques et Développement Durable

Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) Sommaires des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Ouro-Tchede/Zilling et Sultanat dans les Communes de Maroua 1er et Kousseri

FICHE DE PERSONNES RENCONTREES

~ // //	Nom et Prénom	énom	Structure	Qualité	Adresse/Contact	Date et signature
My M	I wh	bele mathies	prefective	meter	67792899	
M. M.	S	SELMA	Son-pfecture	nekgypard- was	SULSANCK-9-	Sem Civillen
	7 8	SIN!	COMMUN R R	MATRE 6708015	6708015 W	To the second of
	Se IX	ABA OAM		genetari	Secretari 65990813	THE PARTY OF THE P

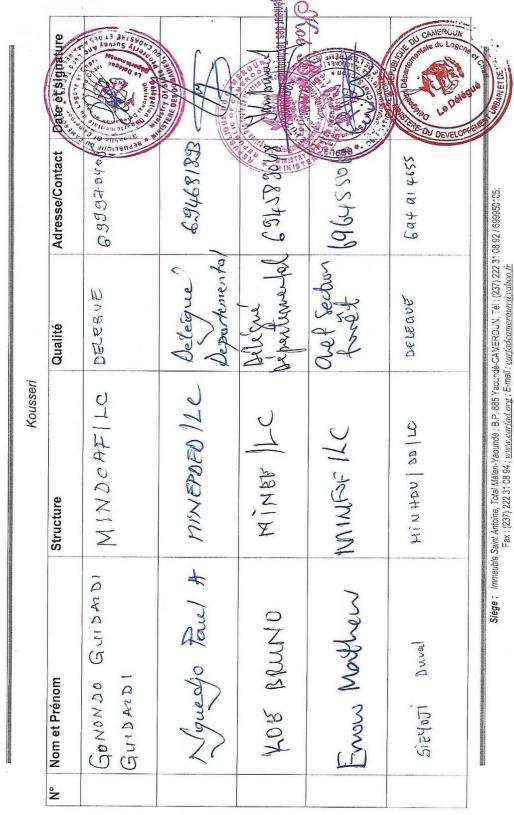
Siège: Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé; B.P. 885 Yaoundé-CAVEROUN, Tél ; (237) 222 31 08 92 / 699950105; Fax : (237) 222 31 08 94 : www.carfud.org; E-mall : carfadcameroun@yahoo_fr





CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES FORESTIÈRES APPLIQUÉES ET DE DÉVELOPPEMENT

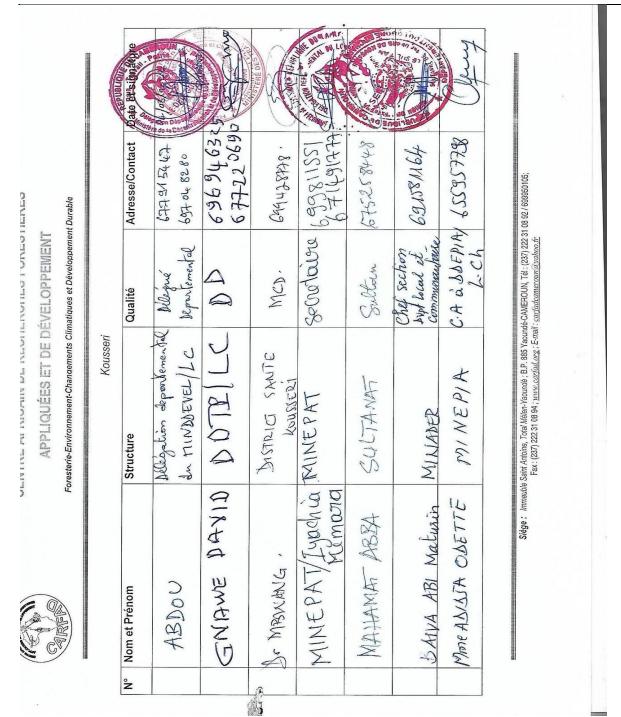
Foresterie-Environnement-Changements Climatiques et Développement Durable













APPLIQUÉES ET DE DÉVELOPPEMENT

CENTRE ATRICAIN UN NECHERCHES PURES INTO

Foresterie-Environnement-Changements Climatiques et Développement Durable

Kousseri

Š	Nom et Prénom	Structure	Qualité	Adresse/Contact	Date et signature
	BOUKARR TOUBJANE	UTL-Koussell	and oth	becurdyanideligenation	ou 10 % 2023
	MANADUDA DZAVAT	UTL. KOUSSERI	Comptable, UTL.	manacudapter Ogmail. com. 653650420	manaoudapierre 64/08/2022 ggmail. com.
	HAROUNA ABDOULAYE	ABBOULAYE UTL-KOUSSERI	Reporte by habdoving is socio-energy of mail com	Response ble habdovlaye with socio-envi - Og mail - Com	04/08/dod
	DIBBA ABDOULAYE	UTL-KOUSSERI	Franfew UTL	670785570	160K/20/40
	NYNGAINA YERMITHA	YERMATNA ghartier LARKA	Prosident ests Rep. Blama	699871207	2/108/20

Siège: Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé; B.P. 885 Yaoundé-CAVEROUN, Téi: (237) 222 31 08 92 / 699950105; Fax: (237) 222 31 08 94; www.carfad.org; E-mail: carfadcameroun@yahoo.fr









	Kousseri			
Nom et Prénom	Structure	Qualité	Adresse/Contact	Dato of Signature
OUTAKOU TASSIOU	1555 /LC	00	68050158	OF OUT OF STATE OF ST
AMMA-MOUSSA	DDAS - LC	5	69601831	PETA SECULATION OF THE MOUNT OF
				n





CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES FORESTIÈRES APPLIQUÉES ET DE DÉVELOPPEMENT

Foresterie-Environnement-Changements Climatiques et Développement Durable

Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) Sommaires des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Ouro-Tchede/Zilling et Sultanat dans les Communes de Maroua 1er et Kousseri

FICHE DE PERSONNES RENCONTREES

°z	Nom et Prénom	Structure	Qualité	Adresse/Contact	Date et signature
	BOUTOU BARICA	UTL Kousseri RSSIGTAPCE 6714471 86	RSDISTANCE	67-14-1-18	

 Slège:
 Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé; B.P. 886 Yaoundé-CAMEROUN, Tél: (237) 222 31 08 92 / 699950105;

 Fax: (237) 222 31 08 94; www.carfad.org; E-mail: carfadcameroun@ychoo.fr









Annexe 8 : Procès-verbal et liste de présence des réunions de consultations publiques





GROUPEMENT CARFAD/DIDON CONSEIL SARL

Réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Ouro-Tchede/Zilling et Sultanat dans les communes de Maroua 1er et Kousseri

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Date: 08 septembre 2022

Heure: 10 heures

Lieu de la réunion : la chefferie du quartier Lacka

L'an deux mil vingt-deux et le 8ème jour du mois de septembre s'est tenue à la chefferie du quartier Lacka, une réunion de consultations publiques relative à la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire des sousprojets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers d'Ouro-Tchede/Zilling et Sultanat dans les communes de Maroua 1er et Kousseri.

Cette réunion était présidée par le représentant du Coordonnateur locale du PDVIR. Y ont pris part, le Monsieur le Délégué Départemental de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) du Logone et Chari à Kousseri, représentant le Maitre d'Ouvrage, les chefs traditionnels, les sectoriels, les comités riverains représentant les populations, ainsi que les Consultants du Groupement Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées et de Développement (CARFAD)/DIDON Conseil SARL.

La liste de présence de cette réunion est jointe au présent procès-verbal.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour:

- > Exécution de l'hymne national ;
- Mot d'ouverture du Président de la séance ;
- Présentation du promoteur et du Consultant ;
- ➤ Présentation du cadre règlementaire en matière d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et des consultations publiques
- Présentation du projet ;
- Echanges / Préoccupations des parties prenantes / Identification participative des enjeux du projet / propositions et recommandations ;
- Divers ;
- Rédaction, lecture et signature du procès-verbal.

1. Mot d'ouverture

Après (au terme de) l'exécution de l'hymne national, le mot d'ouverture est revenu au représentant coordonnateur local. Dans son mot introductif, il a tout d'abord souhaité





la bienvenue à tous les participants venus massivement à cette occasion. Il a à cet effet introduit l'objet des sous-projets d'aménagement des drains et de voirie de proximité dans les quartiers Laka dans la ville de Kousseri qui a suscité cette réunion de consultations publiques, avant d'exhorter les participants à être attentifs et à participer activement pour la réussite de la rencontre ainsi que celle desdits projets.

2. Brève présentation du Maître d'Ouvrage et du Consultant

Prenant la parole, représentant coordonnateur local, représentant le maître d'ouvrage par ailleurs ingénieur du marché, a présenté les sous-projets d'aménagement des drains et de voirie de proximité dans les quartiers Laka dans la ville de Kousseri.

Pour ce qui est du Consultant, M LIMI Elias Raymod a présenté le groupement des bureaux d'étude adjudicataire du marché pour la réalisation de ladite étude. Il s'agit du Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées et de Développement (CARFAD) et de DIDON Conseil SARL, il a par la suite présenté l'équipe des consultants chargée de conduire les présentes consultations publiques. Ladite équipe est composée de :

- M. NDEGOU Joseph; Expert Environnementaliste, Chef de mission;
- M. LIMI Elias Raymond ; Ingénieur général des Eaux et Forêts, gestionnaire de l'environnement ;
- M. DJOUDA Paul ; Expert Environnementaliste.

3. Présentation du cadre règlementaire des EIES

La présentation du cadre règlementaire en matière d'évaluation environnementale a été a été faite par MONSIEUR le Délégué Départemental MINEPDED du Logone et Chari. Un accent particulier a été apporté au principe de la participation du publique. Il s'agit notamment des :

- consultations publiques ;
- audiences publiques.

En effet, le décret N°2013/0171 du 14 février 2013 spécifie que tout projet susceptible de générer des impacts sur l'environnement doit se faire avec la participation du public concerné.

Globalement, l'objectif de la présente réunion de consultations publiques est d'aborder, de façon participative, les questions qui pourraient contribuer à améliorer la gestion du projet. La démarche consiste à :

- écouter, à la suite des explications ci-dessus données, les différents acteurs ou parties prenantes ici composées des chefs traditionnels, les sectoriels, les comités riverains représentant les populations;
- dégager quels sont leurs problèmes, craintes et attentes par rapport au projet et les activités qui devront être mis en œuvre dans le cadre dudit projet ;
- identifier la perception des enjeux, risques et problèmes liés aux activités ;
- recueillir les préoccupations, propositions et doléances.





Il a exhorté les populations à être très attentives et à soumettre toutes leurs craintes, leurs doléances ainsi que leurs suggestions pour permettre au Consultant d'avoir des éléments nécessaires pour la rédaction d'un rapport de qualité.

4. Présentation du projet

Le présent projet intitulé " Les sous projets d'aménagement des drains et de voirie de proximité dans les quartiers Laka/Sultanat dans la ville de Kousseri " est l'émanation d'un accord de financement avec la Banque mondiale. Ce financement consiste à soutenir le Cameroun dans la mise en œuvre de sa politique de développement durable du secteur urbain.

Les sous projets d'aménagement des drains et de voirie de proximité dans les quartiers Laka/Sultanat relèvent d'un ensemble d'activités programmées du « Contrat de ville de Kousseri » planifié entre 2022 et 2027. Il comprend essentiellement trois programmes à savoir :

- un Programme Cadre d'Investissement (PCI) ;
- un Programme Cadre d'Entretien des Ouvrages (PEO) ;
- un Programme Cadre d'Amélioration de la Gestion Municipale (PAGEM).

Les sous projets en cause relèvent du PCI qui englobe l'ensemble des activités liées aux travaux d'infrastructures assorti des financements nécessaires.

Les opérations envisagées visent dans le détail :

- le renforcement ou le redimensionnement d'une voie du réseau et des réseaux de drainage associés, en intégrant tous les modes de déplacement :
- l'amélioration des voies d'accès à l'intérieur des guartiers précaires ;
- la construction des drains principaux dans plusieurs sites afin de réduire à leur plus simple expression les problèmes d'inondation ;
- la réhabilitation ou construction d'ouvrages de franchissement.

De façon générale les travaux communs aux différents sites des sous projets comprennent :

Le dégagement des emprises, les terrassements qui concernent la réhabilitation des voies, la mise en œuvre des différents travaux qui comprennent entre autres les remblais et les déblais, la pose des pavés, la fabrication du béton, la construction des drains. Il est également à relever l'exploitation des emprunts latéritiques et graveleux (carrières de roches) pour avoir les matériaux qu'il faut là où c'est nécessaire.

Ces activités vont probablement faire face à un certain nombre de problèmes tels que la gestion des eaux usées, et entrainer des incidences ou des conséquences telles que les emplois, les activités quotidiennes des populations riveraines ou les impacts de plusieurs natures lors des différents travaux y compris lors de l'exploitation des emprunts.

Ces activités concernent spécifiquement les sites et les tronçons suivants : Pour les infrastructures

construction de la route carrefour CAMWATER – Brigade gendarmerie Lacka
 carrefour Petit Marché (longueur de 1074 m et largeur de 7 m);





- construction des salles de classes (EM Lacka plus construction d'une clôture ; EP Lacka ; Lycée Lacka plus un bureau attenant pour le Proviseur) ;
- construction de drain principal (longueur de 600 m) y compris les passerelles et dalot ;
- aménagement des espaces de détente et de loisir (Lycée Technique, stade municipal).

5. Echanges

Les échanges ont tour à tour abordé les points concernant les enjeux et impacts du projet, les préoccupations des populations, leurs problèmes et leurs perceptions vis à vis du projet, les propositions et les doléances. Ces échanges ont été menés point par point ont donné lieu à la présentation ci-après :

5.1. Identification des enjeux et impacts

N°	Problèmes	Réponses
	Hommes	
	Qu'est ce qui a été prévu pour les cimetières ?	On note cette question comme doléance. présentement, le budget est connu et peut être exécuté lors de la seconde phase du projet le cas échéant.
	Recrutement de la main d'œuvre locale (jeunes et femmes) dans le cadre de la réalisation des travaux	Généralement, les entreprises recrutent la main d'œuvre locale dans la réalisation des travaux
	Le problème de drainage se pose avec acuité parce que la mise en œuvre du projet pourra occasionner d'autres inondations L'une des causes étant l'occupation anarchique de l'espace qui pose le problème d'urbanisation	Une doléance est posée pour qu'un autre financement puisse résoudre ce problème
	Jeunes	
	Sollicite l'accompagnement du PDVIR pour la structuration des comités de développement afin qu'ils soient représentatifs	Le comité de développement de Lacka a été créé. Il est ouvert et dispose d'un statut, d'un règlement intérieur et d'un code électoral. Le bureau exécutif est élu pour un mandat de deux ans et doit être représentatif (30% de femmes et 20% de jeunes)
	Il y a un problème d'information	Comme ça a été dit qu'il y a un véritable problème d'information. Les populations ne veulent pas s'informer Désigner un ou deux représentants par





	communauté pour servir de relai d'informations
Quels avantages les jeunes	-Création des emplois ;
auront et quels sont les critères de recrutement	-Facilitation du déplacement des biens et des services ;
	 Assainissement de la ville avec la lutte contre les inondations ;
	 Des mécanismes sont mis sur pied pour le recrutement. Ils peuvent se faire en passant par le comité de développement, la chefferie, etc.
Quels sont les contours d'accompagnement des jeunes dans le cadre du montage des projets et quel	Il faut comprendre que l'essentiel des travaux sont concentrés à Lacka. Ensuite, la superficie de Lacka ne permettait pas de réaliser tous ces projets prioritaires.
est le montant de l'enveloppe	Seules les associations bénéficieront de l'accompagnement en formation et même des financements.
Le projet au départ était prévu pour Lacka. Par la suite il a été étendu au sultanat. Pourquoi ne pas mettre d'abord les projets de Lacka et voir le sultanat après ?	L'étude de faisabilité a montré que la superficie globale de Lacka n'atteignait pas 100 ha comme recommandé. Il a fallu adjoindre le sultanat pour que Lacka réponde à ces critères.
Femmes	
Les GIC ont été constitué mais n'ont pas bénéficié des financements	
Après les inondations qui ont détruit les maisons, les populations de Lacka ont été recensés mais n'ont pas reçu d'aide	
Les populations sollicitent un marché	Instituer un jour hebdomadaire pour le marché.
En attendant, elles sollicitent un marché hebdomadaire qui pourrait se tenir au site de la croix rouge	

5.2. Doléances

- construire les toilettes au niveau du lycée et au niveau des aires de jeux ;
- construire marché à Lacka ;





Juin 2024

- réhabiliter les caniveaux qui sont en train de tomber à Ardébé Ville ;
- aménager les accès de l'église et de la mosquée ;
- aménager un site plus large pour le marché de Lacka ;
- construire des forages qui puissent créer des retenues d'eau pour faciliter l'agriculture maraichère en période d'étiage;
- construire une salle communautaire à Lacka





Réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers d'Ouro-Tchede/Zilling et Sultanat dans les communes de Maroua 1er et Kousseri

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

5.3. Réponses:

Toutes les doléances vont être notées et seront soumis à l'autorité. De même, il faut relever que le problème d'espace se pose.

6. Divers

Au terme des échanges, le président de séance a remercié les participants pour leurs contributions franches et fructueuses en vue de la bonne mise en œuvre du projet qui permettra l'amélioration des conditions de vie des populations des zones concernées.

7. Rédaction, lecture et signature du procès-verbal de la réunion

A la fin des travaux intervenue autour de 12 heures 30, le présent procès-verbal a été rédigé séance tenante, suivi de la lecture et de sa signature par les représentants des différentes parties prenantes concernées.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kousseri, le 8 septembre 2022

Rapporteur 1

DJOUDA FOU'LA Paul

Le représentant de Lawan

BOUKAR François

Pour le Consultant

NDEGOU Joseph

Rapporteur 2

NYNGAINA Felix

Pour la communauté, Le Chef de quartier Lacka

MADOUANII AKASSU CHEP DE LEGRES QUAR EL LACKA

MADOUNDI AKASSOU

DD au MINEPDED

NGUEDJO Paul Aimé

Maître d'ouvrage

UKAR TOUDJANI

Page 5 sur 5







GROUPEMENT CARFAD/DIDON CONSEIL SARL



Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) Sommaires des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Ouro-Tchede/Zilling et Sultanat dans les Communes de Maroua 1^{er} et Kousseri Maroua 1^{er}

REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE KOUSSERI

Date	Lieu
	FICHE DE PRESENCE

N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
1	BOUKAR TOUDAN	JANIA	Chef UTL	6H338t38	Hearing
2		I DINEPOED	deleigne (de de d	694681893	
3	NDEGOU JOSEPH	DIDON CONSE!	cheldo miero		the policy
4	HARDUNAABOOUL	POVIR	R.E.S	679404500	34
5	Cal. LIMI Elias	BIBON CONN	Expel Expel	699970889	No.
06	MADO HANDI AKASSON			834118067	4
10	NYNCAINA Yermobra	cbo	ph edg	699871207	A
08	ABBRATANEDIU Book	cf g	VSP CG Q	687584793	M
09	Sjibrine Nati	Lacker	consceller	6981555	5-
no	Wawia eatherine	Polheda finne	President	P31556807	do.
/A.	Dus maneplacu	LACKA	IMAM	693999368	fac.
2	BARKO Eli	ebg lacks	nembre	656174BB	Self

Siège : Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé ; B.P. 30 588 Yaoundé Cameroun, Tél· (237) 222 31 08 92/699 95 01 05 www.corfudcameroun.org ; E-meil : carfadcameroun@yahoo.fr





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
13	DEBOURA ASTA	HACK	mb,	695171896	A
14	LAOUSSOU PIERRE	LACK	m b	L A S	
15	BoukAR. FRANGOIS	LACK	AD ONLLAWAN	633120930	Buen
16	HOLIEK MOST	, lacka	Pasteus	695369897	#
17	OUTHR Zigla	CACKA	CHAU FAEOR	633823537	一号了
12	MOUNKANG ALPHO	rze Laekt	2 pJds LARKAD	696332239	-AMP
19	DIMANCHE MADOUANDO	LACKU		639268186	Dave to
20	OUMAM MOUSSA	LACKA	mb biseau	672745537	Æ
21	Nothamat ABOUBAKAR	LACK	LOYCKA	6952709	4
22	WHIDOU PIERRE	LACK	Eleve	6 3924 9494	
13	Abakar Dusmain	Lacka	Elette	695369000	ALL!
24	Ous mans Alkadi	lacha	Eleile	697689958	fut-
25	Hamidon Ahmad	lackor	membre du	631227315	金
26	Moussa ALi	Lacka	Commerfan		for
J7	MAHAMAT BRAHIM AZIBE	Lacks	Elève	695256500.	a de
28	ABBA KABIR TOUA	lacka	Taximan	65266-7224	= Type
25		LACKA	Magon	691849933	100
36	IBAAHIM	#ACH A	MACON	672334748	Cart !

Siège : Immeuble Saint Antoine, Total Méten-Yaounde ; B.P. 30 588 Yaoundé-Cameroun. Tél · (237) 222 31 08 92/699 95 01 05 yww.carfadcameroun.org ; E-meil : carfadcameroun@yatioo.fe





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
39	MAHAMAT ABBA	LACKA	Magon	648472928	-4
32	BAYMASSA	LACKA	MASON	\$384D1461	-\$
33	MAHAMAI	LACKA	Sourge ,	6902090	All
34	MOUSS A BOUKAR	LACHA	eferre	699918156	100
35	MAHAMAT	LACKA	eleve	6913472	100
36	MAHAMAT ALHAD	TI LACKA	Deve	671488 8	to
37	IDRISS ADOUM	LACKL	Plene		The state of the s
38	AKI LA ABAKAY	2 HCKA	MOTOMAN		Z
3.9	ALLAH PAMADY	LACKA	MASON	695833199	4
40-	TOM SAXE	LACKA	MAGON	698:47:1075	1
47	ABDOULAKE	Mettsch	MOUSSA	697154694	9
42	MUSHICAN SOFT	MOTOTIAN	MEN OTOM	6726075M	W.
43	Mouthmenbou	LACKA	ELEVE	69312-68	mf
44	MAMAT ABDOULAY	HEADAD	COMMERSAN	6558747	*
45	ADAM AZIBE	hackn	MHRASOUT	658699W	#
46	ABAKAR - GAMB	obstro	éleve	67121439	Sto
47	HAROUNA ABDOULAS	LACKA	MECANIEN	675 9632	dir
48	ROUTOHAYG	LACKA	PlaVe	65767	

Siège : Immeuble Saint Antoine, Total Méter-Yaoundé ; B.P. 30 588 Yaoundé-Camerour, Tél : (237) 222 31 08 92/699 95 01 05 www.carfadcameroun.org ; E-mail : carfadcameroun@yahoo.fr





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
49	Ibriggy-ADJOF	LAEKA	CHAUFFEIN	00	A
50	YTICA MISKING	LAGHA	antreprene	61937979	1
54	MARZUO-U OMACH	LACKA	THEIMAN	6932348	
52	AHYED GUINAGA	LACKA	DEBROUILLARD	63882463	2
3	SUININA BAIMINA	LACKA	DEBROULLARD	695 959564	- To
54	NASji Lengar	LACKA	HATTARLA	6950009	ra franc
55	MARASSOII.M	LACKA	EUSEI G NA)	7 696 67731	BANGAROUS
56	A MINE YAMENAN	The state of the second	MASSON	658128	5 H #
	PIERRE	LACKA	PECHEUR	84	
8	DORKAM RICHMA	LACKA	PECHEUR	635000338	T
39	Dim caraber	Boril	? Charbur	84	- 94
60	ABDALA MOULA	LACKA	MASON	30	Ar -
VI	MINATINAMOU JEAN BARTISTE	LACKA	EX SEIGNAM	65-6060331	THE
62	AWILANA ASSEM	LACKA	Com morcant	656025475	
63	HARAINA DJONA	LACKA	ETUDIENT	695-34-39	- HS
56	SAMSON	LACKA	MAÇON	658-40-14	S
51	HAROUNE ABBOULAY	LACKA	CULTI VATEUR	\$3-5637 51	And
5b	RMACKIA GAMA	LACKA	ELECTRICIE	N 6946938	32 1024

Siège : Immeuble Saint Antoine, Total Mélan-Yaoundé ; B.P. 30 588 Yaoundé-Camercun, Tél : (237) 222 31 08 92/599 95 01 05 www.carfadcamercun.org ; E-mail : carfadcamercun@yahoo fr





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signatur
67	IDBI SSA MOUSS	ELEVE	ELEVE	6949487	15 fal
68	YOUSSOU	- LACK	A ELEVE	C 995966	W S
69	SALDOY	LACKA	ELEVE	6703072	24
70-	TAGUE BUE ADDODGE	ELACKA	ELEVE	693478040	1
41	ADAM SALIZIGLA	CACGA	ELEVE	630283858	
72	QUMAR NOTIDA	LACKA	ELEVE	638654752	A
73	Biasson Golden	lacka	IDE	6\$ 109374	Rober
74	Tara Gosta	lacka	habitant look	6 90653231	- Cont
75	MAHAMAT BRAHM	LACKA	Fludiout	65443367	15 tai
76	ABDRAMAN Mousi	LACKA	MUNICERIE	693929072	=======================================
1 4	OUBAIDO ADAITOU		The second secon		0
78	ABBA 188 A	LACKA	CHAUFFUR	69757-2516	a
tj,	BOUBA BOUKA	LACKA	COMMERSA	1679 765214	\$
70	HDAN OUMAR	LACK A	Commenção	6>04438212	100
80	Joulla EDOUARD	LACKA	AID soiznant	698013673	Inf
81	43 malilatikoye	Lacks		69969220	6- Jinh
82	Although Homis	Lacka	68061	680611343	11
33	inandii	LACKA	PARABOU	677153059	P

Siège : Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé ; B.P. 30 583 Yaoundé-Cameroun, Tel : (237) 222 31 08 92/699 95 01 05
www.carfadcameroun.org ; E-mail : carfadcameroun@yahoo.fr





Me	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
84	DUSMAN	LACKA	PEDRHEUM	691081307	ah
88	MAJA THAT	LACKA	PECHEUR	6786-12332	760
86	HANAN DEUDE		IDE	677515472	Barnet
87	OUHAR BASGA	LACKA	CULTIVALO	6912813	avenue
86	HAMAT OUTHAT	? LACK A	PEUBHEUR	672-13-65	P
23	MANNA Ernes	et Lacka	Chomeur	693418192	THE
30	Moussa MHT	Lacka	Chomeur	696773696	
91	NGASSÍA ELIA	V LACKA	CHAUTEUR	636688159	(Aug
92	DONONA JAC	quo LACKA	+ heniciem	635237876	(A)
33	ABOULHAKIM OUSMANE	LACKA	HUMANISTE	691320404	Rose
94	ABAKAR ADAM SATSSIDI	LACKA	ELEVE	657308381	46
95	Issa IYA	1	CH	6989186	3
96	MOULA HINAKOUSSI	LACKA	AJM5/AM	698714281	
97	DOWN BE FABA	LACILA	Mason	65620,60	age
18	OLLOH BAYANA	LACKA	Chando	657886317	Aug.
39	BONDER iM JACQUE	s haeka	Jechehr	658-35-65-U	0
(DO	SATAR Elyse	haeka	pe chow	TA 20-67-19	Dury
01	MissoceAIL	Has VX	Maston	65L-58 H-42	D

Siège : Immeuble Saint Antoine, Total Méien-Yaoundé ; B.P. 30 588 Yaoundé Cameroun, Tél : (237) 222 31 08 92/699 95 01 05
www.carfadcameroun.org : E-mail : carfadcameroun@yahoo.fr





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
102	MARKISSIA LOPSOU VIE TOPIEN	hacka	Élève	69037-3368	de
103	HALALA ANDRÉ	Laeka	Chauffere	695805858	- Aunt
104	HINIMOOU ISSAC	Laeka	Etudient	694600160	She
105	PASCAL PHILEPPE	Laeka	Culturateur	656557808	4
108	DIGAMLEMIGOTO LAURENT	lacka	Larager	698543913	妙
607	ZEGGUE ROBER	1 hacker	alturateur	69598412	289
os	HBADAZAN	LAERA	Nenagore		Le
09	SOU LOUKA BABITIONIE		Menagere		my
Ro	Hælima Demou	LACKN	Menosfere		A
	BETSOU RAMALAMA	u Lactes	Enseignant	633 844306	Dies
12	PAMBAISSOU-GNO	LACKA	Sans fonction		
	Toursamouna		ELEVEUR	69408027	7-96-
14	SHOTSTA	CACKA	MA CON	696304	425 Sy
15	ELAJOUNA	CACKA	MENA BER	E	X
16	HALALLAYOU	ANA LACKA	De Meur	67736113	18 17 MA
17 1	EMARDOFL	FACKA	som foretion	69252501	3 st
18 1	1AL DAJ	LACKA	menagere		non
83 A	sdam Mbeda	backa	Manœurre	Lag 31.12 -	OV.

Siège : Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé ; B.F. 30 588 Yaoundé-Cameroun, Tél : (237) 222 31 08 92/699 95 01 05 www.carfadcameroun.org ; E-meil : carfadcameroun@yahoo.fr





Juin 2024

N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
120	DJIDDA HAMAN	LACKA	ETUDIANT	692418879	7
121	MBALOR ADDA	hacka	Maçono	653-He bolt	Cenj
122	STILLO LARAGE JESAN BOOKERS	Lacka	MacCal	69t-7t-85-58	400
123	BLINEAR GARAN	Laeka	Magor	693-10-60-64	80
124	MAMARDOUM	LAC14A	informatici	en 657449857	- CA
125	BIENA ABRAHAM	hacka	Fludiant	69597195	五月
126	KAGI DIM PATRICE	LACKA	PECHEUR		
127	NGARTO LABATERE	LACKA	PECHEUR		Glar
-6	BERTHE JEANUER	LACKA	MENAGERE	693681044	1
129	YOKSIA DAVID	lacka	Eleve	658666778	- Sapara
	DODA HLAMMA	lacka		693233500	A
131	DIBEARTEMAS	Lacka	PECHEUB	690562613	St.
132	RIETORONGA	lacka	PEGHEUR		M
133	IDRISSA OUMAR	lackq	Commerçant	69967-1593	An
134	Hongikomta	Lacka	Kengger	63872477	- Auf
735	NGOULSIA	lacko	Elève		flut
136	ANDRE FRAIDA Jacqueline	lacka	Commergante	674358415	- free
137	DILLA OBLA	LACKA	COMMERÇANT	693182706	1

Siège : Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé ; B.P. 30 588 Yaoundé-Cameroun, Tél : (237) 222 31 08 92/699 95 01 05 www.carfadcameroun.org ; E-mail : carfadcameroun@yahoo.fr





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
138	Find Andre	lacka	Eloce	694110572	Me
139	Dour Dan DioNA	Vacka	outistes	658682415	41
140	VATSOU.T	LACKA	Elève	63646874	3 /
149	ADOUMB	LAOKA	ELE WE	680047493	afust
142	KA1 55 45804	LACKA	ELÉVE	65883053	t £
143	TCHANG FELLX	hackon	Toutherin	698180912	Pry
144	TAPHALA MARCEL	Lacka	Elène	659431212	A De
145	Bourdaysou	Lacka	Élèle	697291630	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
	hadussiran ga Voussou	lacka	Culturateur	191714134	Sent.
147	ABAME OUSMANE	hacka	Calturateur	694020615	True
148	YARSIA ROBOF	Lacka	Etholiant	6977-721583	
149	HALLIDANG ANDRE	Lacka	Enseignant	656 803492	Lang
150	SORGA-ALPHONSE	Lacka	Enseignant	655571233	Sant
(51)	LABA Lissou	lacko.	tleve	637470667-	A
152	HINA	FODEL		696334	- //
153	YOUMDI .	lacka	Magon		A
154 N	ALADJI. VGARVOUNSIA	lacka	Flexe	659 43 12 12-	
	HBAKAR Moulla	lacka	Elève	655 888057-	Aux

Siège : Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yacundé ; B.P. 30 588 Yacundé-Cameroun, Tél : (237) 222 31 08 92/699 95 01 05

www.carfadcameroun.org ; E-meil : carfadcameroun(a)yahoo fr





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
156	KADUTOUMNZOW	LACKA	PASTEUR	672400389	ak
157	HAMADA BERNADETTE	lacka	Mena gere	÷1	Ju-
158	DAKOLE	lacka	Eleveur	65868 -	in the les
159	AMIGUE Robert	lacka	Cultivateur		Ethan -
160	METERIGA TCHOUTGOU	Lactia	ELEVEUR		Af-
161	NGARTATTA	lacka	Commer Canto		+
162	ANATOUALIFA	LACKA	COMMER SWIE	6979768	THE.
163	BRAHIM MANAT	LACKA	MANGUVRE	6826398	(6)
164	HINSIA CHANTAL	LACKA	COMMERCANTE	65600081.	INS
165	YALDAJACQUELINE.	LACKA	COMMERGANTE		3
168	HARANGA SOSEPHINE	Lacha	ELEYE		Jano
167	HISSEIN SALEH	LACKA	ELEVEUR		*S
168	Y-ADUNDE TCHOUTION	LACKA	Commercant	693681044	6
169	DIVAC ICAAM	LACKA	MAGON	- 124 mg/s	<u>ab</u>
1De	ATTADOU BIANA	LACKA	Commercani	655797433	4
171	LABA KOTVA	LACKA	ELEVEUR		A
172	FRIDA SUZANDE	LACKA	COUTURITRE		las
17:	HANKAI A	LACKA	ELEYE	69359286	#

Siège : Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yacunde : B.P. 30 586 Yaoundé-Cameroun, Tél : (237) 222 31 08 92/699 95 01 05 www.carfadcameroun.org ; E-meil : carfadcameroun@yahoo.fr





1°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
74		LACKA	MAÇON	6711776-	9
25	hopmissia Pierre	LACKA	ELEVE	698424767	As a
6	WANG NAMOU TACOB	LACKA	ELEVE	656754646	
7	BANDE SOSEPHINE	LACKA	COMMERÇANTE		4
29	BOLDA GOUDDUNGOU	LACKA	INFRMIERE	690376383	box
29	BANADJI BERNARD	LACKA	MAGON	69489491	æ£'
0	MEGOTO ANTOINETIE	LACKA	COMMERCANT		3
1	AMABOU BIANA	LACKA	INSENIEUR	674748774	.5
32	HISSATON ATTADON	LACKA	Commercanie	67374359>	5
3	GALGUE ELISABÉTH	LACKA	COMMERÇANTE	655870252	5
34	DULIENDE DAHAINA	LACKA	Conneçante	695021304	6
15	SEINI OUTHAR MBAN	LACHA	COMMERCANT	6966939-17	4
36	VANDAMANDI MARTINE	LACKA	Commercante		2
37	denu Aladaba	LACER	ELEVEUR	658334814	
18	HARA LHAMA	LACKA	ELEYEUR		Lorg
39	GAMISSO PAULINE	LACKA	Contrergan	e e	8
10	DJIM ASDE ER	C LACKA	ETHDIANT	65617188	BATTO BATTO
91	DIGAMES JEAN	LACKA	ANIMATEUR	6576660	JPM,
12	DIVITE		CARFAD	6757040	(at

Siège: Immauble Seint Antoine, Total Mélen-Yaoundé; B.P. 30 588 Yaoundé Cameroun, Tél : (237) 222 31 08 92/699 95 01 05 www.carfadcameroun.org : E-mail : carfadcameroun@valno.fr





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
193	LITOLIANG DAHAYE	LAEKA	Jardinière	691152233	Q
194	ZOULDA	LACKA	Jardinière		· (No
	ISSA DOR	LACKA	Cultivateur	f l	***
196	WALANTIA ELIZABETH	LACKA	Jardiniere		aff
197	MEMBERE BERNADETTE	LACKA	Commerçante		als
	MOUGARA JACOB	LACKA	Technicien en Battiment	658108544	Le
199	RAPHAEL CRISTOPH	LACKA	MAGON	691632208	65
200	KOSANTINE ERNESE	LACKA	Commerçante	6	O
201	BAYAMDENE CAROLINE	LACKA	Commercante		W.
202	GOUMSOU ELISE	LACKA	ELEYE	653196233	Les
203	MOULLOU BOETTE	LACKA		696800272	1
204	RAMALAMOU JEAN PIERRE	LACKA	ENSEIGNAN		James
205	NELOUMIA FLORANCE	LACEA	Commercanto		4
	CRISTINE	LACKA	CommerCante		ell
	MOUNDJI ANGELINE	LACKA	Commer Cante		(3)
208	KIDAINA	LACKA	cultivateur	697703224	0
209	YAGONINDJE ODETTE	LACKA	Commerçante		动
2-10	HANATOU	LAKA	commercan	é	à

Siège : Immeuble Saint Antoins, Total Mélen-Yaoundé ; B.P. 30 588 Yaoundé-Cameroun, Té : (237) 222-31 08 92/899 95 01 05 www.carfadcameroun.org ; E-mail : carfadcameroun@yahoo.fr





GROUPEMENT CARFAD/DIDON CONSEIL SARL

Réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Ouro-Tchede/Zilling et Sultanat dans les communes de Maroua 1er et Kousseri

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Date: 08 septembre 2022

Heure: 15 heures

Lieu de la réunion : Au Sultanat de Kousseri

L'an deux mil vingt-deux et le 8^{ème} jour du mois de septembre s'est tenue à la chefferie du quartier Sultanat, une réunion de consultations publiques relative à la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire des sousprojets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers d'Ouro-Tchede/Zilling et Sultanat dans les communes de Maroua 1^{er} et Kousseri.

Cette réunion était présidée par le représentant du Coordonnateur locale du PDVIR. Y ont pris part, le Monsieur le Délégué Départemental de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) du Logone et Chari, Le Sultant, les chefs traditionnels, les sectoriels, les comités riverains représentant les populations, ainsi que les Consultants du Groupement Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées et de Développement (CARFAD)/DIDON Conseil SARL.

La liste de présence de cette réunion est jointe au présent procès-verbal.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour:

- Exécution de l'hymne national ;
- Mot d'ouverture du Président de la séance :
- Mot du Sultan ;
- Présentation du promoteur et du Consultant ;
- Présentation du cadre règlementaire en matière d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et des consultations publiques
- Présentation du projet ;
- Echanges / Préoccupations des parties prenantes / Identification participative des enjeux du projet / propositions et recommandations ;
- Mot de sa Majesté le Sultan de Kousseri;





- Divers ;
- Rédaction, lecture et signature du procès-verbal.

6. Mot d'ouverture

Après (au terme de) l'exécution de l'hymne national, le mot d'ouverture est revenu au représentant du Coordonnateur locale du PDVIR. Dans son mot introductif, il a tout d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants venus massivement à cette occasion. Il a à cet effet introduit l'objet des sous-projets d'aménagement des drains et de voirie de proximité au Sultanat de Kousseri qui a suscité cette réunion de consultations publiques, avant d'exhorter les participants à être attentifs et à participer activement pour la réussite de la rencontre ainsi que celle desdits projets.

7. Brève présentation du Maître d'Ouvrage et du Consultant

Prenant la parole, représentant coordonnateur local, représentant le maître d'ouvrage par ailleurs ingénieur du marché, a présenté les sous-projets d'aménagement des drains et de voirie de proximité au Sultanat de Kousseri.

Pour ce qui est du Consultant, M LIMI Elias Raymod a présenté le groupement des bureaux d'étude adjudicataire du marché pour la réalisation de ladite étude. Il s'agit du Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées et de Développement (CARFAD) et de DIDON Conseil SARL, il a par la suite présenté l'équipe des consultants chargée de conduire les présentes consultations publiques. Ladite équipe est composée de :

- M. NDEGOU Joseph; Expert Environnementaliste, Chef de mission;
- M. LIMI Elias Raymond ; Ingénieur général des Eaux et Forêts, gestionnaire de l'environnement ;
- M. DJOUDA Paul ; Expert Environnementaliste.

8. Présentation du cadre règlementaire des EIES

La présentation du cadre règlementaire en matière d'évaluation environnementale a été a été faite par Monsieur le Délégué Départemental MINEPDED du Logone et Chari. Un accent particulier a été apporté au principe de la participation du publique. Il s'agit notamment des :

- consultations publiques ;
- audiences publiques.

En effet, le décret N°2013/0171 du 14 février 2013 spécifie que tout projet susceptible de générer des impacts sur l'environnement doit se faire avec la participation du public concerné.

Globalement, l'objectif de la présente réunion de consultations publiques est d'aborder, de façon participative, les questions qui pourraient contribuer à améliorer la gestion du projet. La démarche consiste à :

 écouter, à la suite des explications ci-dessus données, les différents acteurs ou parties prenantes ici composées des chefs traditionnels, les sectoriels, les comités riverains représentant les populations;





- dégager quels sont leurs problèmes, craintes et attentes par rapport au projet et les activités qui devront être mis en œuvre dans le cadre dudit projet ;
- identifier la perception des enjeux, risques et problèmes liés aux activités ;
- recueillir les préoccupations, propositions et doléances.

Il a exhorté les populations à être très attentives et à soumettre toutes leurs craintes, leurs doléances ainsi que leurs suggestions pour permettre au Consultant d'avoir des éléments nécessaires pour la rédaction d'un rapport de qualité.

9. Présentation du projet

Le présent projet intitulé " Les sous projets d'aménagement des drains et de voirie de proximité dans les quartiers Laka/Sultanat dans la ville de Kousseri " est l'émanation d'un accord de financement avec la Banque mondiale. Ce financement consiste à soutenir le Cameroun dans la mise en œuvre de sa politique de développement durable du secteur urbain.

Les sous projets d'aménagement des drains et de voirie de proximité dans les quartiers Laka/Sultanat relèvent d'un ensemble d'activités programmées du « Contrat de ville de Kousseri » planifié entre 2022 et 2027. Il comprend essentiellement trois programmes à savoir :

- un Programme Cadre d'Investissement (PCI) ;
- un Programme Cadre d'Entretien des Ouvrages (PEO) ;
- un Programme Cadre d'Amélioration de la Gestion Municipale (PAGEM).

Les sous projets en cause relèvent du PCI qui englobe l'ensemble des activités liées aux travaux d'infrastructures assorti des financements nécessaires.

Les opérations envisagées visent dans le détail :

- le renforcement ou le redimensionnement d'une voie du réseau et des réseaux de drainage associés, en intégrant tous les modes de déplacement ;
- l'amélioration des voies d'accès à l'intérieur des guartiers précaires ;
- la construction des drains principaux dans plusieurs sites afin de réduire à leur plus simple expression les problèmes d'inondation ;
- la réhabilitation ou construction d'ouvrages de franchissement.

De façon générale les travaux communs aux différents sites des sous projets comprennent :

Le dégagement des emprises, les terrassements qui concernent la réhabilitation des voies, la mise en œuvre des différents travaux qui comprennent entre autres les remblais et les déblais, la pose des pavés, la fabrication du béton, la construction des drains. Il est également à relever l'exploitation des emprunts latéritiques et graveleux (carrières de roches) pour avoir les matériaux qu'il faut là où c'est nécessaire.

Ces activités vont probablement faire face à un certain nombre de problèmes tels que la gestion des eaux usées, et entrainer des incidences ou des conséquences telles que les emplois, les activités quotidiennes des populations riveraines ou les impacts de plusieurs natures lors des différents travaux y compris lors de l'exploitation des emprunts.





Ces activités concernent spécifiquement les sites et les tronçons suivants : Pour les infrastructures

- Koulouk : ruelles de circulation piétonne (longueur de 404 m et largeur de 2,50 m);
- Nzakalo : ruelles de circulation piétonne (longueur de 630 m et largeur de 2,50 m) ;
- Wally: ruelles de circulation piétonne (longueur de 1000 m et largeur de 2,50 m);
- Ardébé-Ville : ruelles de circulation piétonne (longueur de 468 m et largeur de 2,50 m) ;
- Prison Koulouk : construction de drain principal (longueur de 750 m) ;
- Ardébé-Ville : construction de drain principal (longueur de 405 m) y compris les passerelles ;
- Musée de SAO-Kotoko: aménagement d'une bibliothèque y compris toutes sujétions d'équipements et de fournitures en documents scolaires (Centre multifonctionnel);
- Ancien Hôtel de Ville de Kousseri : aménagement d'un Centre de Santé Intégré avec équipements y compris toutes sujétions de clôture en grillage ;
- aménagement du marché de nuit y compris toutes sujétions d'abris et d'éclairage ;
- Réhabilitation Monuments (stèles) Commandant LAMY.

10. Echanges

Les échanges ont tour à tour abordé les points concernant les enjeux et impacts du projet, les préoccupations des populations, leurs problèmes et leurs perceptions vis à vis du projet, les propositions et les doléances. Ces échanges ont été menés point par point ont donné lieu à la présentation ci-après :

5.3. Identification des enjeux et impacts

N°	Problèmes	Réponses
	Hommes	
	Les projets ont été ficelés, des GIC ont été créés et des comptes ouvert. Malheureusement l'enveloppe du projet a été réduite ce qui nous préoccupe	Les projets sont dans une banque de données et l'on pense que ces projets seront réalisés dans le cadre d'autres financements le cas échéant
	Les problèmes d'emplois se posent avec acuité à cet effet, une banque de données a été	L'un des objectifs du projet est d'améliorer le cadre de vie et d'octroyer les emplois dans la localité. Ce besoin fait partie du cahier de





mise sur pied	charge des entreprises qui réaliseront les travaux
Les arbres important pour la communauté ont été abattu suite à un projet mise en œuvre par le MINEPAT	Il sera proposé au Projet de voir dans quelle mesure accompagner les populations dans le reboisement dans la localité
Risque d'inondation lié à l'aménagement des ruelles	Le projet prendra des mesures pour que l'aménagement des ruelles n'entraîne pas les inondations lors de l'exploitation
Comment associer les populations dans le suivi de la mise en œuvre du projet	La participation des populations dans la mise en œuvre des projets est une disposition règlementaire. Cette préoccupation sera prise en compte dans le PGES
A le démarrage des travaux proprement dit ?	L'année 2023 sera le début des activités
Jeunes	
Plusieurs jeunes sont formés mais n'ont pas les moyens. Ils veulent savoir si on peut les regrouper en association pour leur permettre de gagner les marchés	Le contrat de ville est fait en deux lots (lot 1 : construction des ruelles, drainage. Lot 2 : les aménagements). Pour le lot 1 c'est le gros œuvre et ne peut être exécuté par les petites structures par contre ils peuvent se constituer en association pour postuler pour le second lot.
Femmes	
Les populations déversent les déchets (les fosses septiques, les eaux usées, les déchets ménagers etc.) dans les rigoles. Ce qui pollue les eaux. Qu'est ce qui est prévu pour canaliser ces déchets une fois que les drains seront construits	L'un des objectifs principaux est de résoudre ce problème d'assainissement. Et dans le cadre de cette étude, un certains nombres de mesure seront proposés. Un appui en termes d'encadrement et de sensibilisation est nécessaire En plus d'autres projets de financement à venir devront être recherchés dans la voie de l'assainissement intégral

5.4. Doléances

- construire les drains lors de l'aménagement des ruelles pour éviter les inondations;
- recruter la main d'œuvre locale (notamment les jeunes) lors de la mise en œuvre du projet;
- suite aux multiples maux tels que la nébuleuses boko Haran, les veuves, les divorcés, les femmes n'auront pas le capital pour acheter la marchandise une fois que le marché de nuit sera aménagé, les femmes souhaitent que le projet les organise en association et leur donne les moyens de se prendre en charge;





 réaliser effectivement les projets du début à la fin afin qu'ils ne soient pas abandonné comme les autres.

11. Mot de sa Majesté le Sultan de Kousseri

La présence massive de la population du sultanat démontre à suffisance l'intérêt qu'elle témoigne dans le cadre de ce projet. Il les remercie la présence des populations et exhorte les populations à :

- prendre conscience que leurs biens peuvent être touchés par les travaux et se préparer à consentir et à collaborer ;
- exhorte les populations à construire les fosses septiques à l'intérieur de leur concession pour mieux résoudre ce problème d'assainissement ;
- exhorte les populations à entretenir les ouvrages qui seront réalisés ;
- apporter un minimum d'entretien à nos habitations dans leur style actuel et ainsi nos quartiers seront transformés en site touristique.

5.5. Réponses:

Toutes les doléances vont être notées et seront soumis à l'autorité. De même, il faut relever que le problème d'espace se pose.





Réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers d'Ouro-Tchede/Zilling et Sultanat dans les communes de Maroua 1er et Kousseri

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

7. Divers

Au terme des échanges, le président de séance a remercié les participants pour leurs contributions franches et fructueuses en vue de la bonne mise en œuvre du projet qui permettra l'amélioration des conditions de vie des populations des zones concernées.

8. Rédaction, lecture et signature du procès-verbal de la réunion

A la fin des travaux intervenue autour de 18 heures, le présent procès-verbal a été rédigé séance tenante, suivi de la lecture et de sa signature par les représentants des différentes parties prenantes concernées.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kousseri, le 8 septembre 2022

Rapporteur 1

Rapporteur 2

DJOUDA FOU'LA Paul

ABBA Oumar

Pour les populations, Mot de sa Majesté

Pour le Consultant

NDEGOU Joseph

WTOUL MAHAMAT ABBA II

DD da WINERDED

NGUEDJO Paul Aimé

Rour le Maître d'ouvrage

ONKAR TOUDJANI

Page 5 sur 5







GROUPEMENT CARFAD/DIDON CONSEIL SARL



Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) Sommaires des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Ouro-Tchede/Zilling et Sultanat dans les Communes de Maroua 1^{er} et Kousseri Maroua 1^{er}

REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE KOUSSERI

Date	Lieu	
102 - 1000		

FICHE DE PRESENCE

M _o	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
04	MAHAMAT ABBAT	NZAKALO	S.M SULTAN DE KOUISERI	675258448	9
02	ARFA CIMANE	VYAYYY		674799333	and
03	AMILNA,	ChVVAL	WHA		0
04	NGALIELIM	INE WALL	9	6805577	83 NE
05	FDI. missmpg	KNALLY			3
6	70649203	ĺ			
07		KoulonK	REPONSABLE	677690419	1
B	BARKA MANAR	ARDERSE MALLE	PRESIDENT ARBERE	67635d	Chiph
09	ABBA ANDAN	Koulouk		627636072	& Fn'
10	Adji Moressa yeya	Adébé Ville	Blama	673108690	D
11	Meliand Househo	Kowlock	June 14	802/5/268	- Lange
12	Abaltaha Abado			672363452	27
	Amina Idus	ardebé	tembre	6 52238335	- &

Siège : Immeuble Saint Antoine, Total Mèlen-Yaounde ; B.P. 30 588 Yaoundé-Cameroun, Tél : (237) 222 31 08 92/699 95 01 05 www.carladeameroun.ore : E-mail : carladeameroun@evahoo.fr





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
13	MAHAMAT MALDA	NZAKALO	Membre	677240214	mmap
14	ABAD) I MHHANGA	NZAKALO	MEMBIN	679 9545 38	- Sauly
15	SINNA ABBA	Koulouk	Président COSKO	672030404	Febre
16	ALHADI, BOUKAR	Konlouk	Polt federat	681154599	DRIVES
17	ABBA UTTINA Albedj	MZAKALO	membu	677647051	monmaing.
18	ABAKAKA ZAMBÎL	HZAKALO	Membre	677153542 691767910	
13	ABBA BILAL	WALLY	Wenbre	674592517	d8min
20	HAROUNA SINA	WALLY	membre	67243/2	SA SA
21_	ABADJI RERADJI	WALLY	HOMBRE	670206400	CH_
22	ABAKAR SINA	WALLY	Membre	674/28543	A
23	ABBATEMTAHER	WALLY	Membre	67790 1230	A
24	Jalatou Norhanat	*A261	Nembra	67614788	1
25	ABBOURAMAN AB- boulagise Mamar	WIALW	VICE president	676206763	Accept
£b	MAMAR ABANE	WALLY	MEMBRE	676635490	de
27	Africat toudgari	WALLY	HEMBRE	7649812	2
28	ABBA MADAM	WAUY	MEMBRE		All
29-	TAHIR ABDOC. ABO	ARREBE-VILLE	MEMBRE	677858112	. Tauf
30	HOBIET ON KARA.	MRDEBE-Ville	MEMBRE	(27/19/10	

Siège: Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé; B.P. 30 588 Yaoundé-Cameroun, Tél: (237) 222 31 08 92/699 95 01 05 www.carfadcameroun.org; E-mail: carfadcameroun@yalvoo.fr





	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
31	ABALI	ABAKAR	WHY	67221664	A.
32	ATTA MAMA	Konlouck	Kontonek	673 096839	Augu
33	Hadja I cho	Koulouck	trembere	673112979	4:
34	Haona Ramadan	Koulonck	Kembre	675962599	047
35	AMMA BIRME	Wally	Kembre	697272602	D
36	Iga Houra Hassana	Ardébé	nembre	683487978	Q
37	Aska Djonma Bakary	Ardele	tembre	653194944	file
38	Hadja Mamma	Walley	Membre	670060258	The
33	Attou ABakan	Walles	Membre	681278405	el
40	Samata Sale	prolèbe	Menbro	670074251	W
44	Falmate modore	Pridelie	mentre	691577132	8
42	I MMN 0	WALLY.	Menbre	674736561	
43	AMMAYA	WALLY	membre.	697.5392	6
44	ASSA	ARDEBE	membre.	6742828	W
,	KAKA		membe.	8803-5039	B
46	Dega Cladina			877330450	
-	hoka BIRME	Walley	Newby	6771122,77	20
48	Foliates abda	ardelie	montre	680908493	9

Siège: Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé ; B.P. 30 588 Yaoundé-Cameroun, Tél : (237) 222 31 08 92/699 95 01 05 www.carfadcameroun.org ; E-mail : carfadcameroun@yahoo.fr





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
49	Hadya MARA	MALLY	Membre.	67311188	8
50	AMINAADAGO	ABAGO	Memlere	67327994) &
SI	HALIMA ABADOGO	ARNEBE	mombine	679660160	- to
57	FLAMAT.	WALCES	Membre	6-80042889	Ø
53	HADIDJA MHI	Houlouk	Memlare	634483840	k
54	BATOULA.	WALLY	Membre		R
55	ASAH	AME	Mentre	68000848	8
56	FATIME	MAMHE	Mentre	676245	51 =
57	ZEITGUN	ABAME	PRESIDENTE	67943464	A
58	ATTA	ABAME	MEMBRE	6794948	7
59	AMMA	CUMAR	MEMBRE	65063065	
60	HAUJA	MAGRAM	MEMBRE	•	
Equ	Fatimanaphallo	AKOLBR	MEMBRE		RES
62	AMSATOU-ABAKIA	ARDEBE	MEMBRE	671-24-50-	#
63	GANAMA-ABDOULKA	ARDEBE	MEMBRE	685-59-43	AS .
64	FADI-ABAME	ARDEBE	MEMBRE	677-38-89	4
65	KELLOV-ABAKAR	ARDEBE	MEMBRE	695-94-84-	- And
67	FANTA GREMAMAT	ARDEBE	MEMBRE	65420487	forta

Siège : Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé ; B.P. 30 588 Yaoundé-Cameroun, Tél : (237) 222 31 08 92/699 95 01 05

www.carfadcameroun.org ; E-mail : carfadcameroun@yahoo.fr





TINA-ALI-DEGA TINA-MAHATIAT DJA FALMATA KARAGAMAGON: ARA MDDOU AMBOYA	ARDEBE ARDEBE ARDEBE ARDEBE ARDEBE ARDEBE ARDEBE ARDEBE ARDEBE	MEMBRE	652886603 6783323 6543591	mf
ELLOU-ALAMINE MMA-ABAKAR MNA-ALI-DEGA MNA-MAHAMAT MTA FALMATA KARAGAMAGON: ARA MDDOU AMBOYA	ARDEBE ARDEBE ARDEBE ARDEBE ARDEBE ARDEBE ARDEBE	MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE	6783323	W.
TIMA-ABAKAR TINA-ALI-DEGA TINA-MAHAMAT DIA FALMATA KARAGAMAGONI ARA MODOU TAMBOYA	ARDEBE ARDEBE ARDEBE ARDEBE ARDEBE	MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE	6783323	W.
TINA-ALI-DEGA TINA-MAHATIAT DJA FALMATA KARAGAMAGON: ARA MDDOU AMBOYA	ARDEBE ARBEBE ARBEBE ARDEBE	MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE	6783323	H)
1:NA-MAHAMAT DJA FALMATA KARAGAMAGON: ARA MDDOU AMBOYA	ARDEBE ARBEBE ARDEBE	MEMBRE MEMBRE MEMBRE	6783323	H)
DJA FALMATA KARAGAMAGON: ARA MDDOU AMBOYA	ARBEBE ARDEBE	MEMBRE NEMBRE	6783323	H)
ARA MODOU AMBOYA	ARDEBE	NEMBRE	6783323	HP.
ARA MODOU AMBOYA			30	m/
\	ARDEBE	MEMBRE	6543501	ml
PANIAMA OUMATA			07	
141/11/11/02 . 11/16	'ARDEBE	MEMBRE	672048700	hil
OBRA ABOUME	ARDEBE	MEMBRE	672383377	- AND
ADJABABA	WALLY	MEMBRE	67746338	
AKA MOUSTATFA	WALLY	MAMBRE	673006760	, Ku
MINALANA	WALLY	MARRE	65 43238	6
ANJAIYAKA SEI'NI	WALLY	MAMERE	674339189	CON
IADJA IYARICHO	WALLY	MAMBRE	67244173	2
HOUABIRMA	WALLY	MAMBRE	69216 9648	0
FANNE	WALLY	MAMBRE	679722837	SA
6	AHAMAT AKAMOUSTAFFA MINA LANA JUSA ISAKA SEINI IAASA ISAKICHU HAOUA BIRMA ANNE ATIME	AHAMAT WALLY AKAMOUSTATEA WALLY MINA LAMANA WALLY ANSA ISAKA SEINI HASA ISAKA WALLY HADUA BIRMA WALLY ANNE ATIME WALLY	AHAMAT WALLY MEMBRE ANAMOUSTATER WALLY MAMBRE MINA LAMANA WALLY MARRE ANDE WALLY MAMBRE ATIME WALLY MAMBRE MALLY MAMBRE MALLY MAMBRE MALLY MAMBRE MALLY MAMBRE	AHAMAT WALLY MEMBRE 677463586 ANAMOUSTATER WALLY MAMBRE 678696766 MINA LAMANA WALLY MAMBRE 674339/89 SEINI WALLY MAMBRE 678444473 HADUR WALLY MAMBRE 679722897 HADUR WALLY MAMBRE 679722897 FANNE ATIME WALLY MAMBRE 679722897

Siège: Immeuble Saint Antoine, Total Melen-Yeoundé; B.P. 30 588 Yaoundé-Cameroun, Tél: (237) 222 31 08 92/699 95 01 05 www.carfadcameroun.org; E-meil: carfadcameroun@yahoo.fr





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
87	HEAILC	WALLY	CAEMA BRE	676670260	, 2
88	HAOUA	WALLY	MEMBRE	670016283	gw)
89	HAOUA	WALLY	MEMBRE	670840181	t >
90	GANAMA	WALLY	MEMBRE	679637030	(A)
91	HAROUNE	WALLY	MEMBRE		
92	FATIME	WALLY	MEMBRE	6309643	46 Pm
93	AMINA MHT	WALLY	MEMBRE	65063239	17~
94	KAKA	WALLY	MEMBRI	P	n
95	HADJA MARIAM	WALLY	MEMBRE	67930893	9 3
96.	GAWAMA	WALLY	MEMBRI	8	30-1
97	ACH AM ABAMÉ SANDA	AWALLY	MEMBRE	6	On D
98	YA WOURA	NZAKAL	MEMBRE		v-
		BLAMA ALIFO	MEMBRE		
100	HROSA SAFEASAD	NZAKAL	MEMBA	650654	
101	HADJBJA MOUSTAPHA	WALLY	MEMBR	67203225	8 L
102	BINTOU	SOKOTO	MEMBRE	6772882	00
103	IYAKAKA TALBA	WALLY	MEMBRE		N. C.
104	GOUNSON	WALLY	MEMBRE		
105	GANAMANDIHA	THI ARDEBI	MENERE =-HADJA HA	6714242 DiDJGBEHA	78 -199



N°	20.000000000000000000000000000000000000	Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signatur
107	ALHA5I	OUNAR	Kouloug	Secretagie ASSOCIATION	6750302 72	-cause
108	Halon	not	WALLY	chef de	6776889	
109	1 10 -0 10	ASSANA	ZAKALO	chelde	677-88 83	14
MO	Brahi	m sale	Koulouk	chef de	67472 OH 94	Compre
111		Sor Brahy	N-Zallerla	Residel	674128675	-
112	Jacouk	o oumbr	Kouhouk	wempre	63065363	/ / RH /
113	TALBA	DUMAR	Korchouk	nembre	696379260 670034234	1 HHAND
114	SANDA	ADAM	Waly	Them ble	67815189	D AND
115	Binla	u rade	Koulnik	temble		4
116	Kum	ie Dega	Worly	Hemble	GT819767	On
117	Symi	1 Beson	Haly	ilen se		M
118	Falma	te Adom	Holy	,	/	0
119	Haysen	a Nuhama	Haly	Thembly	肝多级开	(Sa)
120	+ /		Koulou to	goint focal	, 678 32563	1 Ala
121	Bour	1 <a2< td=""><td>BAROUM</td><td>1</td><td>6007025</td><td>96 D</td></a2<>	BAROUM	1	6007025	96 D
122	BARK	AIMAM		MABRE	675735009	O
123	Abox 68	t theham	Ashle	Hem by	670640	
124	Mahar	mat L	Andylore	themble	6/	X

Siège: Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé; B.P. 30 588 Yaoundé-Cameroun, Tél: (237) 222 31 08 92/699 95 01 05
www.carfadcameroun.org; E-mail: carfadcameroun@yahoo.fr





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
125	ASSANA, Herres	A Koulouk	Manbers	679234046 6507525021	A
126	ROUKAR BAROUM			650 th 600	E 36
	GARE GOMBO			65 1664664	- 6
128	gaolidija kobro	Kou Lock	mombre	690683	2
129	THAHAM AMAZZAY	NZARALA	mon hore	64201756	3 Sell
130	Adam beakar	VZAKAL	menbre	65360051	4 VAX
131	ABBOOIL MALLOUM-MA	NZALAW	Mentore	67964 2848	Alexan
132	OCEMAR ALI	AROARO-YIL	e Menlon	65/183430	AA
133	Mi ABBA	WALLY	Mentre	50 60 2891	, 00
134	манам <i>ы ма</i> й	NZAKALO	Mentare	67369 884	a St
135	OUSIYAN MAGAR	WE HEARD		67878-784	· 45
13.6	ARBA OUT	PR NBeko	la Rapporten	67418889	0 4/3
13.7	HAMIT BODALL	y bizakala	Whre	649385368	A~40
138	MA di ARAKA	Koulouk	Mara	64183420	10
139	HAOUA SALO	NZAKNO	Mara	64106376	6
140	LIMANE	MAYO	THEOL Mar	6738363	\$ 217

Siège: Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé; B.P. 30 588 Yaoundé-Cameroun, Tél: (237) 222 31 08 92/699 95 01 05 www.carfadcameroun.org; E-mail: carfadcameroun@yahoo.fr





N°	Nom & Prénoms	Structure / Quartier	Qualité	Adresse / Contact	Signature
	Nguedjo Paul	M/minePla	Del Depot	694681843	1
	NDEGOU Joseph	CARFAD	chef de mission	696406943	Fat total
	Col. Limi Shas Dayned Booker Too STANS	CARAY 18	on Expal	69997089	1
	BOUKAR TOU STANT	PAVIR UTL-KO	Chef UTL-ko	677338635	y Holy
	HAROUNA ABDOOLA	ME POVIR	R-ES	679404900	9
	HAROUNA ABDOULA	CARFAD		6757060	ofo
					-
-11					
			2		

Siège: Immeuble Saint Antoine, Total Mélen-Yaoundé; B.P. 30 588 Yaoundé-Cameroun, Tél: (237) 222 31 08 92/699 95 01 05
www.carfadcameroun.org; E-mail: carfadcameroun@yahoo.fr





Annexe 9: Méthodologie de caractérisation des impacts





Caractérisation des impacts

Pour caractériser les impacts, l'ensemble des critères suivants ont été utilisés:

- a) La nature de l'impact: deux types d'impacts ont été distingués à savoir les impacts positifs (+) et les impacts négatifs (-).
- **b)** L'intensité ou l'ampleur de l'impact: elle définit le degré d'affectation du milieu, et est fonction du degré de sensibilité ou de vulnérabilité de l'élément de l'environnement affecté.

Ce paramètre comporte trois niveaux d'échelle:

- un impact appréhendé est **fort (F)** lorsqu'un élément est détruit ou fortement modifié par l'implantation du projet ou occasionne des difficultés techniques majeures qui augmentent significativement les coûts du projet ou diminuent l'efficacité et la fiabilité des équipements ;
- un impact appréhendé est moyen (My) lorsqu'un élément est altéré par l'implantation du projet. Cette altération diminue la qualité de l'élément sans mettre en cause son existence, ou occasionne des difficultés techniques notables pour l'implantation du projet ne remettant cependant pas en cause la faisabilité économique ou technique du projet;
- un impact appréhendé est faible (f) lorsqu'un élément est peu modifié par l'implantation du projet, ou occasionne des difficultés techniques mineures pour l'implantation du projet ayant peu ou pas de répercussion sur les coûts de réalisation du projet ou sur sa fiabilité.
- c) L'étendue ou la portée de l'impact: elle traite de la dimension spatiale de l'impact. Le facteur considéré est la couverture dans l'espace de l'impact d'un projet ; la portée peut être régionale, locale ou ponctuelle. Les trois dimensions sont définies ainsi qu'il suit:
 - régionale (R) lorsque la perturbation de la composante étudiée s'étend au-delà de la région de Maroua par exemple ;
 - locale (L) lorsque la perturbation se limite au niveau du site et dans les zones riveraines ;
 - ponctuelle (P) lorsque la perturbation est localisée au périmètre immédiat de l'activité source d'impact.
- d) L'interaction: elle caractérise la relation entre le projet et l'impact identifié. L'impact peut être direct (D) ou indirect (I) : l'impact est direct lorsqu'il est directement causé par les activités du projet (relation de cause à effet) ; il est indirect lorsqu'il est causé indirectement par le projet.
- e) L'occurrence ou probabilité d'apparition: elle exprime les chances que peut avoir un impact à se réaliser. C'est ainsi que deux (2) classes d'occurrence ont été considérées : certaine (Cer) et probable (Pro).
- **f)** La durée: elle qualifie la persistance de la manifestation de l'impact dans le temps. Trois classes ont été distinguées:
 - court terme (Ct) : quand la manifestation est ressentie sur une période de temps inférieure à 1 an ;
 - moyen terme (**Mt**) : l'impact est ressenti de façon continue sur une période de temps comprise entre 1 et 5 ans ;





- long terme (**Lt**) : lorsque la manifestation de l'impact est ressentie durant toute la durée de vie du projet.
- g) La valeur: c'est l'importance qu'on donne à l'élément de l'environnement affecté. Elle peut être juridique, scientifique, économique, socioculturelle ou liée à la disponibilité de la composante étudiée. Trois classes de valeur ont été distinguées:
 - Hautement valorisé (**HV**) : lorsqu'on peut attribuer à l'élément considéré plus de deux critères de valorisation ;
 - *Valorisé* (*V*) : lorsqu'on peut attribuer à l'élément considéré au moins un et au plus deux critères de valorisation ;
 - Non valorisé (NV) : lorsque l'élément considéré n'a aucun critère de valorisation.
- h) La réversibilité: c'est la possibilité à un élément de l'environnement affecté de revenir, ou non, à son état initial, même dans le temps. Deux classes ont été retenues:
 - réversible (**Rev**) : pour indiquer que l'élément de l'environnement affecté, est susceptible de revenir à son état initial ;
 - irréversible (**Irr**) : pour indiquer que l'élément de l'environnement affecté ne peut plus revenir à son état initial.
 - i) La « cumulativité » : l'affectation d'un élément par le projet peut (ou pourra) être influencée par un autre projet passé, en cours de réalisation ou futur dans la zone d'étude ; ou lorsque le projet peut (ou pourra) amplifier un impact existant. Ainsi un impact est dit cumulatif (Cu) ou non (Ncu).

> Evaluation des impacts

L'évaluation des impacts s'est réalisée en deux phases. La première phase a consisté à déterminer l'importance absolue, qui peut être Majeure (**Ma**), Moyenne (**Mo**) ou Mineure (**Mi**). A ce niveau, la grille de Fecteau (voir annexe 11) a été utilisée. Celle-ci combine trois caractéristiques à savoir: l'intensité, la portée et la durée.

Les autres paramètres que sont : la réversibilité, l'occurrence, la valeur de l'élément touché, le caractère cumulatif de l'impact ; sont intégrés pour déterminer l'importance relative qui, elle aussi, peut être Majeure (Ma), Moyenne (Mo) ou Mineure (Mi).

La situation est préoccupante lorsque l'impact est irréversible, certain, cumulatif et l'élément hautement valorisé. Ainsi, lorsqu'au moins trois de ces paramètres sont vérifiés, on majore la valeur de l'importance absolue d'une classe pour obtenir celle de l'importance relative.

La mesure environnementale est proposée en fonction de l'importance relative. L'impact résiduel est envisagé en considérant l'efficacité de la mesure environnementale proposée (neutraliser complètement l'impact; atténuer en majeure partie l'impact; atténuer partiellement l'impact). L'ensemble des impacts résiduels permet de faire l'évaluation globale du projet sur l'environnement.





Annexe10: Description et analyse des impacts





Descrition et analyse des impacts en phase de construction

- Impacts sur le milieu physique
- Pollution de l'air (C1)

Numéro de la fiche : N	l ° 1	Phase: Préparation et construction								
			ent des drains et de voiries de proximité dans les							
quartiers de Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri										
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire Consultant : Groupement CARFAD DIDON CONSEILS SARL										
IMPACT : SUR LA QUAL	ITE DE L'AIR									
Désignation	Risque de pollution de l'air									
Localisation	Quartiers abritant le projet, Itin	néraire	de la voirie à aménager							
Activités source	-Installation du chantier (acqu	isition	des terrains, installation de la base technique,							
d'impact	amenée du matériel mécanise	é)								
	-Approvisionnement en matér	iels et	matériaux de constructions							
	-Terrassements (démolition d	es am	énagements existants, déblais et remblais pour							
	rectification du tracé, compac	tage)								
	-Reprise et création de platefo	orme d	e chaussée							
	-Exploitation des emprunts et	éventi	uelles carrières de roche							
	-Transport et circulation liée a	ux act	ivités de chantier (acquisition du matériel roulant,							
	approvisionnement en carbur	ant et (en lubrifiants)							
	-Travaux de génie civil									

DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT

Description des causes et manifestation de l'impacts: Pendant la phase de préconstruction/construction, plusieurs activités vont contribuer à produire les poussières et les gaz qui vont polluer l'air. Les émissions gazeuses provenant des véhicules et engins dont les oxydes de carbone (COx), d'azote (NOx) et de souffre (SOx) auront pour corrolaire l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Par ailleurs, les poussières proviendront du transport/circulation des engins et véhicules du chantier. C'est ainsi que la visibilité est réduite et beaucoup souffrent de maladies respiratoires.

Caractérisation de l'impact :

La pollution de l'air est un impact négatif causé directement par les activités du projet. Elle se manifestera pendant toute la phase du projet, d'où la durée envisagée de moyen terme. Il a une portée locale, puisque la qualité de l'air sera fortement affectée par la poussière dans les localités du projet. Son intensité est estimée moyenne au regard du nombre d'employés exposés à cette étape du projet. Son occurrence est certaine car les activités du projet causeront inévitablement la dégradation de l'air. La composante affectée, est hautement valorisée par l'article 21 de la loi N°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et son décret d'application N°2011/2582/PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection de l'atmosphère. Cet impact est réversible puisqu'il cessera avec l'arrêt des travaux, et cumulatif du fait de la présence d'autres activités polluantes dans la zone, de la construction des salles de classes plus une cloture à l'Ecole maternelle de Lacka, de l'aménagement d'un Centre de Santé Intégré à l'Ancien Hôtel de Ville de Kousseri, de l'aménagement du marché de nuit y compris toutes sujétions d'abris et d'éclairage à Lacka et de l'aménagement 2 espaces de détente et de loisir (Lycée Technique, stade municial).

Les critères d'évaluation de la grille de Fecteau permettent de juger l'importance absolue de l'impact moyenne et majeure pour l'importance relative, obtenue par pondération de la valeur de l'importance absolue.

	et majeure pour l'importance relative, obtenue par ponderation de la valeur de l'importance absolue.												
RECAPI	RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :												
Nat	Nature Interaction Durée Portée												
Positif	ositif Négatif D		Indirect	Cou	urt	Moyen		Long	Ponctuelle	Locale	Régionale		
1 Ookiii			111011000	tern	ne	terme		terme	1 onotable	Localo	l		
	l	ntensité				Occur	rence	Réversibilité					
Faible	Mo	yenne	Haute		Probable Certaine			aine	Réversible Irréversible				
	Valeur								Cumulativité				
	HV V NV Cumulatif Non cumulatif												





ÉVALUATION DE L'IMPACT :										
Importance absolue de	e l'impact	Majeur	Moyenne	Mineur						
Importance relative de	l'impact	Majeur	Moyenne	Mineur						
MESURES ENVIRONNEMENTALES ADAPTÉES										
Туре	Mesure d'atténuat	ion d'impact								
Efficacité	Probable	-								
Principe	 assurer l'entreti nocifs; procéder aux vis arrêter systéma utilisés; respecter les n des établissement 	en régulier des sites techniques atiquement les ormes environn	engins et véhicules conformément aux moteurs, véhicules	des envols de poussières ; afin qu'ils génèrent moins de gaz règles du constructeur; et engins lorsqu'ils ne sont pas taires d'ouverture et d'exploitation						
IMPORTANCE IMPAC	CT RÉSIDUEL :									
Majeure	Moyenne	1	Mineur	Non significatif						





Contribution au changement climatique (C2)

Numéro de la fiche : N°	2	Phase: Préparation et construction					
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des voiries et équipements de proximi dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri							
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) Sommaire Consultant : Groupement CARF							
IMPACT :SUR LE CLIMAT							
Désignation	Contribution au changer	ement climatique					
Localisation	Linéaire du projet, bases v	vie, carrières et sites d'emprunts, Région et au-delà					
Activités sources d'impact	technique, amenée du ma -Approvisionnement en ma -Terrassements (démolitio pour rectification du tracé, -Reprise et création de pla -Exploitation des emprunts -Transport et circulation lié	matériels et matériaux de constructions ion des aménagements existants, déblais et remblais é, compactage)					

DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT

Description des causes et manifestation de l'impact : Plusieurs activités de la phase d'exécution des travaux du projet vont contribuer aux changements climatiques. Le fonctionnement des véhicules et engins pour le transport, pour le terrassement (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé et compactage), l'exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche, le transport et la circulation des véhicules et engins liée aux activités de chantier (acquisition du matériel roulant, approvisionnement en carburant) et les travaux de génie civile constituent les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (CO2, CO, NOx, SOx, H2O, HAP, etc.), responsables de la variation climatique.

De plus, l'utilisation de certains équipements domestiques tels que les climatiseurs, les réfrigérateurs et extincteurs, utiles dans les bases vie et les ateliers de mécanique pourrait engendrer la production des gaz qui détruisent non seulement la couche d'ozone (halons, etc.) mais contribuent également au réchauffement global (hydrochlorofluorocarbone (HCFC) et les chlorofluorocarbures (CFC)).

Caractérisation et évaluation de l'impact

La contribution à la variation climatique, est un impact négatif d'interaction directe car les activités de la phase exécution des travaux du projet émettant directement les Gaz à Effet de Serre (GES). Cet impact se manifestera sur le long terme vu la durée prolongée des GES dans l'atmosphère, et de faible intensité au regard des quantités de gaz qui sont jugées minimes. Sa portée a été estimée régionale car les changements climatiques se manifestent à l'échelle planétaire. Son occurrence est certaine. Il est réversible car si le projet s'arrête et si de bonnes mesures sont mises sur pied, les émissions de GES pourront être minimisées et compensées par la suite. C'est un impact cumulatif, compte tenu de la présence d'autre projet à venir dans la zone du projet. Le climat, composante de l'environnement prise en compte ici, est hautement valorisé car il constitue une préoccupation juridique, scientifique et économique. Le Cameroun a élaboré une loi cadre relative à la gestion de l'environnement où il est interdit la pollution de l'air à l'article 21 et le Plan National d'adaptation aux Changement Climatique promulgué par le MINEPDED tout comme le décret n°2011/2582/PM qui fixe les modalités de protection de l'atmosphère. Il a également mis en place un Observatoire National sur les Changements Climatiques. Les effets des changements climatiques sont ressentis dans tous les secteurs de l'économie.

Les critères d'évaluation de l'importance de l'impact absolue permettent de trouver une valeur majeure. Il en est de même de l'importance relative.

Na	ture	Inter	action		Durée			Portée			
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Court terme	Moyen terme	Long terme	Ponctuelle	Locale	Régionale		





	Intensité		Occu	rrence	•	Réversibilité				
Faible	Moyenne	Haute	Probable	Certa	aine	Réve	rsible	Irréversible		
		Valeur				Cumulativité				
HV		V	NV		Cumulatif		f	Non cumulatif		
RECAPITULATIF DE L'EVALUATION DE L'IMPACT :										
Importance ab			jeure	Мо	yenne		Mineur	re		
	Importance relative de l'impact Ma			Мо	yenne		Mineur	re		
MESURES EN	NVIRONNEM	ENTALES ADAI	PTÉES							
Туре		ure d'atténuation	d'impact							
Efficacité	Pro	Probable								
Principe	engii - Ari utilis - limi - Me chau - Re carri	ns conformément êter systématiqués; ter l'abattage des ettre le bois aba ffe pour limiter la	aux règles du lement les mont les mont les mont les mont les au structu à la dispont les espaces dégla fin des trava	construction const	ructeur ; véhicule mum sur des pop sources li (base cha	es et e les dif ulation igneus	engins I férents s rivera es;	orsqu'ils ne sont pas sites des travaux ; nines comme bois de vie, sites d'emprunts,		
IMPORTANCI	E DE L'IMPA	CT RESIDUEL :								
Maje	ure	Moyenn	Mineure Non significa			on significative				
Mesure de cor	mpensation	Procéder à la p	antation d'arb	res						





- Nuisances sonores et olfactives (C3)

Numéro de la fiche : N° 3		Phase: Préparation et construction						
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des voiries et équipements de prox								
dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri								
Etude d'Impact Environneme	Consultant: Groupement CARFAD-DIDON CONSEILS SARL							
IMPACT : SUR L'ENVIRONN	EMENT ACOUSTIQUE							
Désignation	Nuisances sonore	S						
Localisation	Site de la base vie	, site o	d'emprunt, itinéraires de la voirie à aménager,					
	bâtiments et marche	é de nu	it de Lacka à réhabiliter.					
Activités source d'impact	-Installation du char technique, amenée		equisition des terrains, installation de la base ériel mécanisé)					
	-Approvisionnement	t en ma	tériels et matériaux de constructions					
	-Terrassements (dé	molitior	n des aménagements existants, déblais et					
			du tracé, compactage)					
			teforme de chaussée					
			des fossés longitudinaux et exutoires)					
	-Exploitation des en	nprunts	et éventuelles carrières de roche					
DESCRIPTION ET CARACTÉ	RISATION DE L'IMPAC	Т						

Description des causes et manifestation de l'impact :

Pendant la phase d'installation du chantier et la phase d'exécution des travaux, le dégagement d'emprises (curage, débroussaillage, décapage de la terre végétale/abattages d'arbres), les terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, le compactage), l'exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche, le transport et la circulation des véhicules et engins liée aux activités de chantier vont produire des bruits susceptibles de nuire à la santé et à la tranquillité des populations et des employés. La source de bruit sera linéaire, d'où la large sphère d'impact de la gêne sonore des engins. Ces bruits constitueront une gêne tant pour le personnel du chantier que pour les populations riveraines, et en particulier lorsqu'ils sont émis à proximité des sites sensibles tels que les établissements scolaires, les centres de santé, les églises, les mosquées et autres lieux cultuels, exposés aux activités sources de nuisances sonores. Par ailleurs, des atteintes à la santé (sifflements d'oreilles ou acouphènes, hypertension, fatigue, insomnie, stress, etc.) peuvent être observées chez les ouvriers permanents aux postes de travail bruyants.

En ce qui concerne la pollution olfactive, les odeurs nauséabondes sont généralement issues de la dégradation des matières organiques. Durant la phase d'exécution des travaux, l'absence des lieux de défécation appropriées ou le non entretien/manque d'hygiène de ces lieux au sein des bases vie, pourrait occasionner la propagation de ladite odeur nauséabonde. En outre, la présence de la poussière contribue à la pollution olfactive.

Caractérisation et évaluation de l'impact

La nuisancesonore est un impact négatif provenant directement des travaux du chantier. Son interaction est donc directe. Il se manifeste pendant la période exécutive du projet d'où la durée estimée de courtterme. Sa portée est locale car la source de bruit est linéaire. Son intensité est faiblecar les travaux qui se feront beaucoup plus en Haute Intensité de Main d'Oeuvre ne génèreront pas de grands bruits et ordeurs. Cet impact a une survenance certaine et réversible car l'arrêt des travaux entraîne un retour à la normale du calme ambiant. Cette composante environnementale est valorisée à travers l'arrêt du travail. Ladite nuisance est envisagée cumulative au regard du projet de construction des différents axes retenus dans la commune, de la construction des salles de classes plus une cloture à l'Ecole maternelle de Lacka, de l'aménagement d'un Centre de Santé Intégré à l'Ancien Hôtel de Ville de Kousseri, de l'aménagement du marché de nuit y compris toutes sujétions d'abris et d'éclairage à Lacka et de l'aménagement 2 espaces de détente et de loisir (Lycée Technique, stade municial).

Les critères d'évaluation de la grille de Fecteau permettent de déduire que l'importance absolue de l'impact est moyenne Les autres critères de caractérisation ne permettent pas de modifier cette valeur. C'est pourquoi l'importance relative de l'impact est également moyenne.

RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :





Na	ture	Inter	action			Durée					Portée	
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Cou	rt M	1oyen	L	ong	Pond	tuelle	Locale	Régionale
				term	e te	erme	t	erme				
Intensité Occurrence						е		Ré	<u>éversibilit</u>	:é		
Faible	Mo	oyenne	Haute		Proba	ble	Cert	taine	Réve	rsible	Irrévers	sible
			Valeur							Cumu	lativité	
	HV		V			NV		Cu	ımulati	f	Non d	cumulatif
			ALUATION	DE L	-'IMPAC	CT:						
	nce absoli			Ma	jeure		Mo	oyenne		Mineur	re	
	nce relativ				jeure		Mo	oyenne		Mineur	re	
	ES ENVI		ENTALES .									
TYPE	,		<u>ıre d'atténu</u>	ation	d'impac	t						
EFFICA			bable									
PRINCI	PE	– dot	er les empl er la base o	chanti	er/vie de	e groupe	s éle	ectrogène	s inso	norisés	•	
			specter les moins 100								ier (distan	ce minimale
			indre systé								nt à l'arrêt	
			océder aux									
		-éteir	ndre systém	natiqu	ement le	es véhicı	ıles	et engins	lorsqu	ı'ils sont	t à l'arrêt	
		- dot	er les empl	oyés (des mas	sques an	ti-po	oussières	adéqu	uats et fo	umées na	uséabondes
des engins adéquats et instituer une culture de port desdits masques che								es chez les				
employés les plus exposés												
			etenir les e		utilisés	afin de l	imite	er les fuite	es.			
		E L'IMPA	CT RÉSIDI	JEL :		1						
Majeure			Moyenne			Mineu	ır		N	lon sign	ificatif	
Mesure de compensation /												





- Risque de pollution / érosion du sol (C4)

Numéro de la fiche : N	l° 4	Phase: Préparation et construction								
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des voiries et équipements de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri										
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) Consultant : Groupement CARFAD-DIDC Sommaire CONSEILS SARL										
IMPACT : SUR LE SOL										
Désignation	Risque de pollution / éros	ion du sol des sols								
Localisation	Site de la base vie, linéaire des hydrocarbures, centrale	e du projet, site de carrière/emprunt, aire de stockage e d'enrobage								
Activités sources d'impact	technique, amenée du mate -Curage de la section des t -Terrassements (démolition pour rectification du tracé, c -Reprise et création de plat -Assainissement (création de -Transport et circulation liée roulant, approvisionnement	ravaux des aménagements existants, déblais et remblais compactage) eforme de chaussée des fossés longitudinaux et exutoires) e aux activités de chantier (acquisition du matériel en carburant et en lubrifiants) nicules et engins du chantier								

DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT

Description des causes et manifestation de l'impact : Dans cette phase d'installation du chantier, les activités telles que la construction des hébergements, entraînera indubitablement sa dégradation et la transformation de la topographie originelle. Le passage répété des engins entraînera le compactage, la destruction de la structure du sol et l'imperméabilisation des couches de surfaces, d'où la baisse des infiltrations des eaux de pluie et par conséquent, leur stagnation à la surface du sol. Le dépotement des hydrocarbures, les peintures, les eaux usées et des huiles de vidange de manière accidentellement, pourront entrainer la lixiviation et le décapage du sol. Cette pollution aura pour résultat la contamination des plantes qui parviendraient à se développer sur ces sols. La contamination pourra se faire par absorption de micropolluants non organiques comme les métaux lourds, d'où le risque de bioaccumulation des métaux lourds, ce qui mettrait en danger les populations et d'autres maillons de cette chaîne alimentaire. Enfin, les déchets solides dangereux abandonnés sur le sol peuvent également contribuer au risque de pollution. La situation sera particulièrement préoccupante pour les déchets provenant de l'infirmerie.

De même, dans le cadre de ce projet les activités susceptibles de mettre à nu le sol et l'exposer à l'érosion sont entre autres, l'exploitation des sites d'emprunt ainsi que la formation des talus de remblais et de déblais suite au terrassement. Les emprunts situés dans des zones à forte pente seront des lieux par excellence d'érosion du sol. Cette activité privera le sol de son couvert végétal, le rendant ainsi vulnérable aux eaux de pluies. L'absence du couvert végétal rendra ainsi le sol vulnérable aux eaux de ruissellement.

Caractérisation et évaluation de l'impact

Le risque de pollution des sols est un impact négatif direct puisqu'il sera causé directement par les activités du projet, sans l'intervention d'un facteur externe. Sa durée de manifestation est envisagée de moyenterme car les polluants affecteront le sol même bien après le projet. Son intensité est jugée faible compte tenu des surfaces susceptibles d'être affectées par rapport à la zone du projet, la plupart des déversements ne pouvant être qu'accidentels. Il a une portée ponctuelle puisque les déversements seront faits à des points précis sur le chantier. Son occurrence est probable, parce qu'il ne peut avoir que de déversements accidentels. Il est réversible et l'élément sol est valorisé sur les plans scientifique et juridique. Cet impact est non cumulatif à d'autres projets de la zone La grille d'évaluation de Fecteau permet selon ses critères d'évaluation d'obtenir une importance absolue mineure à cet impact. Tous les autres critères d'évaluation ne permettent pas une pondération de l'importance absolue. De ce fait, l'importance relative de l'impact est également mineure.





L'érosion du sol est un impact négatif devant se manifester sur le courtterme car il durera autant que la phase de mise en œuvre du projet, avant la remise en état des emprunts. C'est un impact indirect, du fait qu'il sera causé par l'intervention d'un facteur externe qui pourra être la pluie. Son intensité a été jugée moyenne, et sa portée est envisagée ponctuelle, car l'impact ne pourra se manifester qu'à des points précis sur le chantier. Cet impact est d'une occurrence probable et réversible. Le sol, composante affectée, est valorisé du fait de l'importance que lui accordent la loi n°96/12 du 5 aout 1996 portant loi -cadre relative à la gestion de l'environnement, et la science. L'érosion du sol est un impact non cumulatif avec d'autres projets de la zone.

Les critères d'évaluation de la grille de Fecteau révèlent une valeur moyenne à l'importance absolue de l'impact idem pour l'importance relative de l'impact

RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :												
Nat	ure	Inter	action	Durée					Portée			
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Court	,		Long	Pon	ctuelle	Locale	Régionale	
				terme			terme					
		ntensité	1		Occur					versibilit		
Faible	Mo	yenne	Forte	F	robable	Cert	aine	Réve	rsible	Irrévers	sible	
			Valeur							lativité		
HV		V		N'			Cumul	atif		Non cum	ulatif	
			ALUATION						P 4:			
	nce absolu			Majeu			yenne		Mineur			
	nce relativ		ENTALES	Majeu		IVIO	yenne		Mineur	е		
	E9 ENVIR											
Type Efficaci		Prob	<u>ıre d'atténu</u>	alion d i	трасі							
Lilicaci	ıe			olan da d	naction dae	dáche	ate enlid	as at li	nuides :			
Principe	Elaborer un plan de gestion des déchets solides et liquides ; Construire une aire de lavage des véhicules et engins, équipée d'un séparateur d'hydrocarbure ; Sensibiliser les employés sur les bonnes pratiques d'hygiène-sécurité-environnement sur le chantier, liées à la prévention des pollutions du sol ; Signer un contrat de récupération et de traitement des déchets d'hydrocarbures, de filtres, de fers, de batteries et autres déchets non biodégradables avec une société disposant d'un permis environnemental ; Tenir à jour les fiches d'enlèvement et de traçabilité des déchets. Installer une citerne de récupération des huiles usagées et envoyer au fournisseur les carburants et lubrifiants pour recyclage Protéger les talus par engazonnement ou par des perrés maçonnés Remettre en état les espaces dégradés (base chantier/de base vie, sites d'emprunts, carrières et autres) à la fin des travaux										ene-sécurité- lol ; drocarbures, es avec une	
		L'IMPA	CT RÉSIDI	JEL :	Mineure Non significative							
Majeure			Moyenne		IVIIN	eure		IN.	ion signi	incative		
Mesure	de compe	nsation	/									





- Risque de pollution des eaux souterraines et de surface (C5)

° 5	Phase: Préparation et construction								
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des voiries et équipements de proximit dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri									
mental et Social (EIES) Somn	naire	Consultant: Groupement CARFAD-DIDON CONSEILS SARL							
Risque de pollution des ea	aux de	surface							
Base vie du chantier, linéair	e des v	oies en construction							
-Installation du chantier (acc	quisition	des terrains, installation de la base technique,							
-Transport et circulation liée	aux ac	tivités de chantier (acquisition du matériel							
	trale d'e	nrobage							
,									
	PROJET: Sous projets d'ara et Sultanat dans la commun mental et Social (EIES) Somn Risque de pollution des et Base vie du chantier, linéair -Installation du chantier (accamenée du matériel mécani-Curage de la section des transport et circulation liée roulant, approvisionnement -Entretien et lavage des vér - Dépotage et stockage des - Ravitaillement des engins - Fonctionnement de la cent-Travaux de génie civil	PROJET: Sous projets d'aménage a et Sultanat dans la commune de Komental et Social (EIES) Sommaire Risque de pollution des eaux de Base vie du chantier, linéaire des volumente du matériel mécanisé) -Curage de la section des travaux -Assainissement (création des fossonalmente de la section liée aux ac roulant, approvisionnement en carbon des véhicules e company de company de company des véhicules e company des							

DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT

Description des causes et manifestation de l'impact :

Pendant le transport et la circulation liée aux activités de chantier (approvisionnement en carburant et lubrifiant), les Dépotage et stockage des hydrocarbures, le ravitaillement des engins et véhicules en carburant ainsi que les opérations d'entretien, de lavage des véhicules et des engins du chantier, des produits dangereux tels que les hydrocarbures, les lubrifiants, les huiles de vidange etc, peuvent être accidentellement ou volontairement déversés sur la terre ferme et lessivé vers les cours d'eau ou directement.

Caractérisation et évaluation de l'impact

Le risque de pollution des eaux de surface est un impact négatif direct et indirect, car la pollution des eaux pourra se faire par des déversements directs dans les cours d'eau ou quand il y a lessivage des produits dangereux. Son intensité est faible et il a une occurrence probable, car c'est accidentellement que les eaux peuvent être affectées. Cet impact a un caractère local car seuls les cours d'eau des localités riveraines et voisines pourront être affectés. Ce dernier est non cumulatif et réversible, car les cours d'eaux pollués sont susceptibles de retrouver par la suite leur équilibre initial. Il est susceptible de se manifester seulement pendant la période des travaux, d'où sa durée jugée de moyen terme. L'eau est un élément hautement valorisé de l'environnement puisqu'elle est essentielle dans les activités socioculturelles, gérée par tout un ministère, et revêt une importance scientifique.

Pour ce qui est des eaux souteraines, lors de l'exécution des travaux certains engins lourds sont généralement ravitaillés en essence sur le chantier par des citernes de carburant. Ces produits par accident peuvent se déverser sur le sol et transporter par les eaux pour atteindre par percolation les couches profondes du sol et constituer une source de pollution des eaux souterraines. De même, certains matériaux de construction comme des huiles pour moule des buses pourront entrer en contact avec les eaux d'infiltration et être ainsi transportés vers la nappe phréatique et la polluer. Les incidences sur la santé des populations peuvent s'avérer importantes si le dégât a eu lieu aux approximatifs des puits d'eau aménagés ou des cours d'eau.

Les éléments d'évaluation de la grille de Fecteau donnent une valeur moyenne à l'importance absolue de l'impact. Il en est de même de l'importance relative de cet impact qui reste moyenne.

La pollution des eaux souterraines est un impact négatif indirect. Il se produira et se manifestera sur le long terme une fois qu'il y aura déversement. Son intensité a été jugée faible, car les produits qui peuvent se déverser et polluer les eaux souterraines ne peuvent l'être qu'en très petites quantités. Sa portée est envisagée ponctuelle car cette pollution ne se manifestera qu'à des points précis. Il est d'occurrence probable. Il est irréversible du fait que les eaux souterraines ne connaissent pas de système d'autoépuration une fois qu'elles sont affectées. Il est non-cumulatif. L'eau souterraine est une composante hautement valorisée de l'environnement, sur le plan juridique par la loi n° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau qui en son article 4 interdit tout déversement susceptible d'altérer la qualité de l'eau, et sur le plan scientifique par l'intérêt





accordé à cette ressource dans la science. Par ailleurs, les populations accordent une grande valeur aux eaux souterraines, car elles sont indispensables à leur alimentation.

Les critères d'évaluation de la matrice de Fecteau permettent d'estimer mineure l'importance absolue. L'impact étant non cumulatif, irréversible et la composante affectée hautement valorisée, cela permet de pondérer l'importance absolue pour trouver une valeur moyenne pour l'importance relative de l'impact.

RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :												
	ture		raction	ATION		urée	•				Portée	
iva	ture	IIILE	Taction	Court				Long				
Positif	Négatif	Direct	Indirect			oyen		Long	Ponct	tuelle	Locale	Régionale
	-	1000:46		terme		erme		terme		Dá		<u> </u>
E-9-1		tensité	Haveta			curre		-t - !	Dáma		versibilit	
Faibl	e IVI	oyenne	Haute	F	robable	9	Ce	rtaine	Réver			ersible
	1.13.7		Valeur		N 13 /	,				Cumul		1 416
	HV		V		NV			Cun	nulatif		Non cu	ımulatif
			ALUATION	ı								
	nce absol			Majeure				enne/		ineure		
	nce relativ			Majeure			Moy	enne/	M	ineur		
MESUR	ES ENVIR		ENTALES A									
Туре		Mesu	re d'atténua	<u>tion d'imp</u>	act							
Efficacit	té	Proba	able									
Principe	 Elaborer un protocole de gestion des déchets Eviter tout rejet de matériaux (reste de béton, gravats, ferrailles,) et de déchets dans les cours d'eau Rétablir les écoulements des cours d'eau à la fin des travaux Protéger les talus par engazonnement ou par des perrés maçonnés Ouvrir les zones de dépôt de matériaux de mauvaise tenue à une distance d'au moins 											
IMPORT	ANCE DE		naler tout tra CT RÉSIDUI									
	Majeure		Moy	/enne			Mine	ure		No	n significa	tive
Mesure	de comper	sation	/									





- Enlaidissement/Dégradation du paysage (C6)

Numéro de la fiche : N° 6			Phase: Préparation et construction					
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des voiries et équipements de proxin								
dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri								
Etude d'Impact Environnemental	et Social (EIES)		Consultant : Groupement CARFAD-DIDON					
Sommaire			CONSEILS SARL					
IMPACT : SUR LE PAYSAGE								
Désignation	Enlaidissement du	paysa	ige					
Localisation	Base du chantier,	déviat	ions, linéaire des voies en chantier, zones					
Localisation	d'emprunts en bordure de la route et site marché du marché de Lacka.							
			equisition des terrains, installation de la base					
	technique, amenée	du mat	ériel mécanisé)					
Activités source d'impact	-Terrassements (dé	molitio	n des aménagements existants, déblais et					
			du tracé, compactage)					
	-Exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche							
DESCRIPTION ET CARACTÉRIS	SATION DE L'IMPAC	T						

Description des causes et manifestation de l'impact :

Les activités effectuées comme l'installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base technique, amenée du matériel mécanisé), le dégagement d'emprises (curage, débroussaillage, décapage de la terre végétale/abattages d'arbres), les terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé et compactage), l'exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche et le stationnement des engins du chantier ainsi que l'entreposage de divers matériels sur les sites prévus à cet effet, aménagement des déviations provisoires, axes en cours d'aménagement, exploitation des zones d'emprunts vont considérablement affecter le paysage naturel.

De même, la présence d'un nombre important d'employés sur le chantier va nécessairement va générer d'énorme quantité de déchets solides et liquides qui contribuent à la pollution du paysage s'ils ne sont pas bien gérés.

Par ailleurs, il faut noter que pendant ce temps, il peut être créés les dépôts de poussières et/ ou les bourbiers sur les entrées des sites d'emprunt donnant ainsi un aspect insalubre de l'environnement.

Enfin, Si les sites impactés ne sont pas remis en état, ils donnent l'aspect d'énormes tâches d'huile sur une étoffe blanche. Ce qui enlaidit le paysage.

Caractérisation et évaluation de l'impact

La dégradation du paysage est un impact négatif de la phase d'installation du chantier. Il est à la fois direct et indirect, car les activités du projet d'une part, peuvent entraîner directement la dégradation du paysage comme l'abattage des arbres, et d'autre part indirectement ladite dégradation, comme la présence des bourbiers qui n'est possible que par l'intervention du facteur pluie. L'impact est de moyen terme car il ne durera que pendant la phase de préparation et construction. Sa portée est locale car la dégradation du paysage seraperceptible uniquement sur le lieu des travaux. Son intensité est faible si l'on prend en compte l'ensemble du périmètre du paysage concerné par le projet. Son occurrence est certaine car le paysage connaîtra inéluctablement des modifications dues à certaines activités notamment d'aménagement de la route et des drains. Il reste tout de même réversible car la nature peut se régénérer à la fin du projet. Au regard des autres projets en cours dans la zone, cet impact est cumulatif. Le paysage est un élément environnemental valorisé.

Les critères d'évaluation de l'importance absolue de l'impact permettent de trouver une valeur mineure. Il en est de même de l'importance relative.

on out do monto do i imperiance relativo.													
RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :													
Nature Interaction						Durée)		Portée				
Dogitif	Positif Négatif		Direct	root Indiroot		Court Moyen		ı	Long	Ponctuelle	Locale	Régionale	
POSILII			tii Direct	Indirect	terr	rme terme			terme	Policiuelle	Locale	Regionale	
		In	tensité				Occur	rence	e Réversibilité				
Faible		Moy	/enne	Haute		Probable Certaine		aine	Réversible	Irréversible			
Valeur									Cumulativité				
HV	HV V				NV			Cumulatif Non cumulatif			ulatif		





RECAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT :											
Importance absolue	e de l'impact	Majeure	Moyenne	Mineure							
Importance relative de l'impact Majeure Moyenne Mineure											
MESURES ENVIRONNEMENTALES ADAPTÉES											
Type	Mesure d'atténua	Mesure d'atténuation d'impact									
Efficacité	Probable										
Principe	d'emprunts, carri - Végétaliser les - Ranger les mat - Avoir des bacs	ères et autres) à abords routiers ériels de travail ı	a la fin des travaux réutilisables et ceux	se chantier/de base vie, sites non réutilisables ;							
IMPORTANCE IMPA	<u> ACT RÉSIDUEL :</u>										
Majeure Moyenne Mineure Non significative											
Mesure de compensa	ation /										





- Impacts sur le milieu biologique
- Dégradation / perte du couvert végétal (C7)

Numéro de la fiche : N° 7		Phase: Préparation et construction								
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri										
Etude d'Impact Environnemental et S	Social (EIES) sommaire		Consultant: Groupement CARFAD-DIDON CONSEILS SARL							
IMPACT : SUR LA VEGETATION										
Désignation	Dégradation / perte d	du couver	t végétal							
Localisation	Zones d'emprunts, itir	néraires de	s drains et des	voies, bas-fonds	marécageux					
Activités sources d'impact		Zones d'emprunts, itinéraires des drains et des voies, bas-fonds marécageux Installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base techniqu amenée du matériel mécanisé), libération des emprises, ouverture des sit d'emprunts.								

DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT

Description des causes et manifestation de l'impact :

Les travaux d'aménagement des drains et de voiries de proximité nécessiteront l'utilisation des matériaux à l'instar des latérites et des graviers. Ces matériaux seront exploités dans un couvert végétal est encore important. Pour accéder aux sites d'exploitation desdits matériaux, il faut aménager les voies d'accès qui se font en débarrassant ces voies de toute végétation. De même, une fois sur le site d'exploitation, avant l'exploitation proprement dite, il faut le débarrasser de son couvert végétal.

Caractérisation et évaluation de l'impact :

La perte du couvert végétal est un impact négatif directement lié à la mise en œuvre du projet. C'est un impact probable puisque les matériaux peuvent être achetés ou exploités sur des sites existants où la végétation est déjà dégagée. La portée de l'impact est ponctuelle en envisageant que de faibles superficies seront concernées. Cet impact sera decourttermeparce qu'il ne se manifestera que pendant la période de construction proprement dite. La perte du couvert végétal sera de faible intensité parce que l'exploitation de ces produits ne se fera que dans une seule zone pour l'ensemble du projet. Les espaces ayant perdu la végétation du fait du projet peuvent se reconstituer à la fin du projet suite à la remise en état des lieux, d'où le caractère réversible attribué à cet impact. Les activités d'autres projets dans la ville contribuent à la perte du couvert végétal, notamment les travaux d'extension de la ville avec les nouveaux lotissements en vue de la satisfaction des besoins des populations en terrains constructibles, d'où le caractère cumulatif de l'impact. L'élément végétation est valorisé par la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, et par la science.

Les critères d'évaluation de la grille de Fecteau permettent d'attribuer une valeur mineure à l'importance absolue de l'impact. L'importance relative de l'impact est également mineure, car les autres critères de caractérisation ne permettent une pondération.

RECAPITU	JLATIF DE I	A CARAC	TÉRISATION	ON DE L'IM	PACT:						
Nat			action		Durée			Portée			
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Court terme	Moyen terme	Lor terr	~	Ponctue	tuelle Loca		Régionale
	Inte	ensité			Occurr	ence			R	Réversibil	ité
Faible	Mo	yenne	Forte	Pro	obable	Cei	rtaine	Ré	versible	e l	réversible
		1	/aleur						Cumu	lativité	
F	IV		V		NV			Cumulati	if	Nor	n cumulatif
RECAPITU	JLATIF DE L	<u> 'ÉVALUA</u>	TION DE L'	IMPACT:							
Importance	e absolue d	le l'impact	t	Majeure	Majeure Moyenne			Mineure			
	e relative d			Majeure	Majeure Moyenne			Mineure			
MESURES	ENVIRON	NEMENTA	LES ADAP	ΓÉES							
Type		Mesure of	d'atténuatio	n d'impact							
Efficacité		Certaine									
Principe		identMett	 Remettre en état les espaces mis à découvert à la fin des travaux ; identifier avec le MINFOF les essences qu'on peut scier afin de les valoriser ; Mettre le bois abattu à la disposition des populations riveraines comme bois de chauffe ; Procéder à la plantation des arbres. 								chauffe ;
IMPORTA	NCE DE L'IN										
Majeure Mov						Mineure			Non significative		
Mesure de	compensati	on		<u> </u>	•			•		-	





- Risque de destruction de la faune aquatique (C8)

Numéro de la fiche : N° 8		Phase: Préparation et construction					
IDENTIFICATION DU PROJET :Sous projets d'amengement des drains et de voiries de proximité dans							
les quartiers Lacka et Sultanatda	ns la commune de Ko	usseri					
Etude d'Impact Environnemental	et Social (EIES) somr	maire	Consultant : Groupement CARFAD-DIDON CONSEILS SARL				
IMPACT : SUR LA FAUNE	IMPACT : SUR LA FAUNE						
Désignation	Risque d'atteinte à	la faund	eaquatique				
Localisation	Zones d'emprunts, itinéraire des dains et des voies, bas-fonds marécageux						
Activités sources d'impact Libération des emprises, ouverture des sites d'emprunt, construction voies de franchissement.							
DESCRIPTION ET CARACTÉRI	SATION DE L'IMPAC	T					

Description des causes et manifestation de l'impact :

Cet impact est susceptible d'être causé par certaines activités de la phase de construction du projet. Il s'agit des travaux de construction des drains qui pourraient générer des déchets et des éffluents sous toutes leurs formes, et qui pourraient être entrainés dans le fleuve Logone et ainsi occasionner les pollutions.

Caractérisation et évaluation de l'impact :

Cet impact est **négatif** et **direct** car il est lié à la mise en œuvre du projet. L'atteinte à la faune est un impact certain car certaines activités du projet vont l'occasionner de façon inévitable. La portée de l'impact est **ponctuelle** en envisageant que le projet se réalise sur des sites bien identifiés. Cet impact sera de **moyen terme** parce qu'il se manifestera durant la phase des travaux. L'atteinte à la faune sera de **faible intensité** puisque la zone du projet est déjà fortement urbanisée. Il est jugé réversible, les habitats étant susceptibles de se reconstituer à la fin du projet avec la remise en état des lieux. Cet impact a un caractère non **cumulatif**. La composante faune est hautement valorisée. Il y a la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche qui encadre la protection de la faune. De même, la faune quoique peu abondante est d'une utilité certaine dans l'alimentation des populations riveraines. C'est ainsi que la pêche est encore pratiquée dans le logone

Les critères d'évaluation de la grille de Martin Fecteau permettent d'attribuer une valeur mineure à l'importance absolue de l'impact. L'importance relative est également mineure, car les autres critères de caractérisation ne permettent pas une pondération.

caractéris	caractérisation ne permettent pas une pondération.											
RECAPIT	RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :											
Nat	ture	Inter	action		Durée					Porté	ée	
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Court	Moyen	Lon	ng	Ponctu	ıelle	Loca	ale	Régionale
				terme	terme	tern	ne					•
	Inte	ensité			Occur	ence				Réve	rsibi	ilité
Faible	Mo	yenne	Forte	Pro	obable	Ce	rtaine	e R	Réversi	ble	- I	rréversible
		\	/aleur						Cum	nulativ	/ité	
ŀ	١٧		V		NV			Cumul	atif		Noi	n cumulatif
RECAPIT	RECAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT :											
Importan	ce absolu	e de l'imp	act	Majeure		Moy	/enne	е		Mineu	re	
Importan	ce relative	de l'imp	act	Majeure		Moyenne				Mineure		
MESURE	S ENVIRO	NNEMEN	TALES AD	APTÉES								
Type		Mesure	d'atténuati	on d'impa	ct							
Efficacité	<u> </u>	Certaine	Э									
		- Rem	ettre en éta	at les espa	aces mis à	décou	uvert	à la fin d	des tra	vaux ;		
Principe					1 1 7							
		Eviter de verser les restes de béton dans les cours d'eau.										
IMPORT	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL :											
0.117	Majeure			lovenne		Min	eure			Non s	siani	ficative





- Impacts sur le milieu socio-économique
- Création d'emplois (C9)

Numéro de la fiche : N°9	Ph	Phase: Préparation et construction				
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri						
Etude d'Impact Environnemental	et Social (EIES) sommair	aire Consultant : Groupement CARFAD DIDON CONSEILS SARL				
IMPACT : SUR L'EMPLOI						
Désignation	Création d'emplois					
Localisation	Territoire nationnal, pays étrangers etzone du projet,					
Activités sources d'impact	Recrutement du personnel					
DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT						

Description des causes et manifestation de l'impacts :

Pendant les travaux, l'entreprise sera amenée à recruter la majeure partie de son personnel dans les villages abritant le projet ou riverains pour les travaux à haute intensité de main d'œuvre. Ce qui va donner des emplois et améliorer les conditions de vie des populations, ainsi que les relations entre les riverains et l'entreprise. Ce recrutement de la main d'œuvre va entraîner la réduction du chômage qui sévit dans la zone. De même, d'autres employés seront recrutés sur le territoire national ce qui contribue également à contribuer à la réduction du chômage dans le pays.

De plus, le personnel retenu dans le cadre dudit Projet va acquérir de l'exprience qu'il pourrait capitaliser pour postuler dans d'autres entreprises pour des travaux similaires. D'autre part, avec les économies réalisées dans le cadre du projet en cours, certains travailleurs pourraient monter des micro projets pour travailler à leur propre compte à la fin de leurs contrats.

Caracterisation et évaluation de l'impact :

Il s'agit d'un impact positif certain, dont les effets pourront s'évaluer sur le moyen terme si les revenus tirés sont mis à profit. La portée de cet impact est régionale et son intensité faible compte tenu de la très forte demande en matière d'emplois dans la ville de Kousseri. Cet impact est cumulatif à d'autres projets en cours dans la zone. C'est un impact réversible, car les travailleurs reviendront au chomage à la fin du projet. La composante affectée est hautement valorisée. Le Cameroun a mis en place tout un ministère en charge du travail et de la prévoyance sociale. Une personne employée peut faire vivre plusieurs autres, d'où la valeur accordée par les populations riveraines à l'emploi. Ceci a été soulevé lors de toutes les réunions de consultations publiques tenues lors de cette étude.

Sur la base des critères d'évaluation de la grille de Martin Fecteau, l'importance absolue de l'impact est moyenne. L'impact étant certain et cumulatif et la composante affectée hautement valorisée, cela permet de faire une pondération et de trouver une valeur majeure pour l'importance relative de l'impact.

RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :															
Nat	ure		Inte	raction		Durée						Portée			
Positif	Négat	if	Direct	Indirec	t	Court terme	Moye term		Long terme	Ponctuelle		Ponctuelle		Locale	Régionale
	ı	nte	nsité				Occur	rence)		R	éversibilit	é		
Faible		Иоу	enne	Haute		Prob	able	Ce	ertaine	Réversible		Réversible Irréversib			
Valeur Cumulativité															
Н	V			V		NV			Cumulatif			Non cumulatif			
RECAPIT	ULATIF	: DI	E L'ÉVAI	LUATION	DE	L'IMPA	CT:								
Importanc	e absol	ue (de l'impa	ct	Ма	lajeure Moyenne			yenne		Mineu	ire			
Importanc	e relativ	/e c	le l'impa	ct	Ма	lajeure Mo		Мо	oyenne		Mineure				
MESURES ENVIRONNEMENTALES ADAPTÉES															
Туре			Mesure de bonification de l'impact												
Efficacité)		Probable												





	 Appliquer la méthode HIMO qui consiste à employer un maximum de d'œuvre locale, promouvoir l'inclusion du genre (catégories sociales défavorisées), promouvoir l'employabilité, utiliser les matériaux et savoir-faire locaux dans le cadre des travaux;
	 Donner la priorité aux riverains lors du recrutement pour les emplois non qualifiés ;
Principe	 A compétence égale, donner la priorité aux riverains lors du recrutement pour les emplois qualifiés;
	impliquer les chefs de quartiers dans le processus du recrutement ;
	rendre transparente la politique de recrutement du personnel ;
	 délivrer des certificats ou attestations de travail en fin de contrat aux employés pour leur permettre d'être plus compétitifs pour des opportunités futures d'emplois.





Développement des activités économiques et augmentation des revenus (C10)

Numéro de la fiche : N° 10		Phase: Préparation et construction			
Sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Lacka et Sulta dans la Commune de Kousseri					
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) Som			Consultant : Groupement CARFAD-DIDON CONSEILS SARL		
IMPACT : Développement des	activités économique	es et a	ugmentation des revenus		
Désignation	Développement de revenus	Développement des activités économiques et augmentation des revenus			
Localisation	Dans les quartiers concernés				
Activités source d'impact	Présences des petits espaces marchands et des parkings				
DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT					

DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT

Description des causes et manifestation de l'impact :

Les besoins en main d'œuvre peuvent être estimés à plusieurs centaines d'employés tous postes confondus. Les Entreprises recruteront sur le plan national et local des jeunes désœuvrés des villages riverains pour les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). En outre, les besoins en alimentation, hébergement, loisir du personnel étranger vont dynamiser le secteur du commerce et les autres activités économiques telles que l'hébergement, la restauration et le commerce.

Les besoins du chantier en intrants (bois, sable, latérites, graviers et autres) et les travaux de sous-traitance seront une opportunité pour les hommes d'affaires nationaux et ce sera l'occasion pour eux d'accroître leur chiffre d'affaire et par conséquent leurs bénéfices. Tout ceci contribuera à l'augmentation des revenus des ménages et l'amélioration des conditions de vie, tout en facilitant leur participation financière au développement familial et local.

Pendant les travaux, les besoins en nutrition, hébergement, loisirs du personnel de chantier vont dynamiser le secteur du commerce, de l'agriculture, de la pêche et les autres activités lucratives. Les responsables d'auberges, de restaurants et les commerçants des zones riveraines verront leurs revenus s'accroître substantiellement. Aussi, pour rentrer dans leurs familles respectives, certaines personnes vont s'approvisionner en denrées alimentaires fraîches en vente en bordures des routes, épargnant les producteurs de l'obligation de transporter leurs récoltes sur les marchés.

Caractérisation et évaluation de l'impact :

Il s'agit d'un impact positif, indirectement lié à la mise en œuvre du projet. Cet impact est certain. Il a une portée locale car il ne se manifestera que dans les quartiers concernés par le projet. La durée est de long terme compte tenu du fait que cet impact sera perceptible même plusieurs années après la réalisation du projet. Son intensité est faible lorsqu'on envisage le nombre d'espaces marchands à aménager comparé à la demande. Cet impact est irréversible. Il est non cumulatif. Cette composante est valorisée.

D'après les critères d'évaluation de la grille de Martin Fecteau, nous pouvons déduire que l'importance absolue de l'impact est moyenne. Compte tenu du fait que les autres critères de caractérisation des impacts ne permettent pas une pondération de la valeur de l'importance absolue, l'importance relative est aussi moyenne.

moyenne	moyenne.										
RECAPIT	RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :										
Nat	ure	Inte	raction	Durée				Portée			
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Court terme	, ,		_	Ponctu	ielle	Locale	Régionale
	Intensité Occurrence Réversibilité						ité				
Faible	Moy	/enne	Haute	Prob	Probable Certair		ertaine	Réve	Réversible Irré		versible
		V	aleur				Cumulativité				
	IV		V		NV			Cumulatif		Non cumulatif	
RECAPIT	ULATIF DI	E L'ÉVAL	UATION I	E L'IMPA	CT:						
Importance	e absolue	de l'impa	ct	Majeure		Mo	Moyenne Mineure				
Importance relative de l'impact Ma				Majeure	ajeure Moyenne		yenne	Mineure		ure	
MESURE	MESURES ENVIRONNEMENTALES ADAPTÉES										
Туре	Type Mesure de bonification d'impact										





Efficacité	Probable
Principe	 sensibiliser les riverains sur le projet et les opportunités d'affaires offertes (hébergement, contrat de sous-traitance, restauration, etc.) par le projet; intégrer dans le règlement intérieur des dispositions pour dissuader les employés par rapport à l'abus de confiance envers les vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes;
	privilégier l'approvisionnement des employés en produits locaux.





- Risque de destruction et/ou de restriction à l'utilisation des biens (C11)

Numéro de la fiche : N° 11			Phase: Préparation et construction			
IDENTIFICATION DU PROJE	T :Sous projets d'amé	nagem	ent des drains et de voiries de proximité dans			
les quartiers de Lacka et Sultanat	dans la Commune de	Kousse	ri			
Etude d'Impact Environnemental	et Social (EIES), somr	maire	Consultant : Groupement CARFAD – DIDON			
Lidde d Impact Environmemental	et oodial (LILO) sollil	IIaii C	CONSEILS SARL			
IMPACT : SUR LES BIENS						
Désignation	Risque de destructi	ion et/o	u de restriction à l'utilisation des biens			
Localisation	Tout au long des voie	es et dra	ains à aménager			
	- Délimitation et libéra	ation de	es emprises (Expropriations)			
	- Installation du cha	intier (a	cquisition des terrains, installation de la base			
Activités sources d'impact	technique, amenée d	du maté	riel mécanisé)			
	- Terrassements (d	démolitic	on des aménagements existants, déblais et			
	remblais pour rectific		u tracé, compactage)			
DESCRIPTION ET CARACTÉRIS	DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT					

Description des causes et manifestation de l'impacts: Pendant la phase de préconstruction et de construction, les activités comme la ddélimitation et libération des emprises (Expropriations), l'installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base technique, amenée du matériel mécanisé), les terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, compactage) seront exécutés. Il y'aura Deplacement avec les réseaux d'ENEO et de la CAMWATER ainsi que des points d'eau, mais que les études techniques en cours vont déterminer. Il sera question de libérer les emprises occupées par les populations. Cette liberation entraînera le déguerpissement et la démolition de certaines structures et constructions existantes. Les activités des personnes travaillant dans ces structures seront arrêtées et les personnes qui y travaillaient perdront probablement leur emploi. D'autres pertes à enregistrer sont celles relatives aux cultures notamment les cultures le long des voies à amenager, à la perception des loyers par les bailleurs et des taxes par les services municipaux. Cet impact a été particulièrement relevé lors de toutes les réunions de consultations publiques tenues dans le cadre de cette étude.

Caractérisation et évaluation de l'impact :

Il s'agit d'un impact négatif direct, certain de se manifester car les structures et autres installlations le long des voies de axes et des drains à aménager. Il est d'intensité moyenne en considérant le nombre de personnes qui pourront être affectées. Sa portée est locale étant donné qu'il se manifestera particulièrement au niveau des voies à aménager. Le temps mis par les victimes pour reprendre leurs activités après compensation fait qu'il agira à moyen terme. Un des objectifs du projet si ce n'est le principal étant d'œuvrer au bien être des populations à travers le développement économique, de plus l'indemnisation des populations victimes des pertes des biens dans le cadre de la réalisation des projets est encadrée par la législation nationale et internationale. Certains de ces biens peuvent également avoir une valeur culturelle. Il apparaît de ce fait que la composante affectée est hautement valorisée. L'impact est réversible dans la mesure où les personnes affectées peuvent se reconstituer moyennant les frais de compensation. Les critères d'évaluation permettent d'aboutir à une importance absolue majeure. Il en est de même de l'importance relative.

Les critères d'évaluation de la grille de Fecteau permettent de trouver une importance absolue de l'impact, moyenne. L'impact étant certain, cumulatif et la composante affectée hautement valorisée, cela permet d'aboutir à une importance relative de l'impact, majeure.

	d'aboutil à une importance relative de l'impact, majeure.						
RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :							
Nature Interaction Durée	Portée						
Positif Négatif Direct Indirect Positif Négatif Direct Indi	rect Positif Régionale						
Intensité Occurrence	Réversibilité						
Faible Moyenne Forte Faible Moyenne Réve	rsible Irréversible						
Valeur	Cumulativité						
HV V NV Cumulatif	Non cumulatif						
RECAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT :							
Importance absolue de l'impact Majeure Moyenne	Mineure						
Importance relative de l'impact Majeure Moyenne	Mineure						





MESURES ENVIRONNEMENT	S ADAPTÉES				
Туре	sure d'atténuation d'impact				
Efficacité	obable				
Principe	demniser les personnes affectées par le projet avant la aux et suivant le barème prévu par le plan de réinstallatio demniser éventuellement les populations victimes de de narrage des travaux (zone d'emprunt, carrières, etc.) sou par le plan de réinstallation; former les propriétaires des cultures de la date de démar qu'ils puissent les récolter si possible avant les travaux; compagner les populations et particulièrement les persons la gestion de leurs indemnisations; ettre à contribution la Commune de Kousseri ainsi que les apétentes pour régler les éventuels problèmes de cloisonre aux ENEO et CAMWATER afin de réduire au strict minimalimentation en énergie et en eau aux populations; ettre sur pied un plan de communication validé par le maît res acteurs clés, rmer à temps et suffisamment toutes les populations pote ctées de la mise en œuvre des sous-projets. lure les propriétaires des autres biens et mises en valeur dès seront restreints; ormer les populations sur les risques liés aux déplacement	estruction avant le suivant le barème arrage des travaux innes vulnérables administrations nement avec les num les coupures atre d'ouvrage et entiellement et ceux dont les			
IMPORTANCE IMPACT RÉSII		no doo roocaan r			
Majeure		n significative			
Mesure de compensation/ d'accompagnement	-Appuyer les personnes déplacées dans la gestion de leurs indemnisations -informer à temps et suffisamment toutes les populations potentiellement affectées de la mise en œuvre des sous-projetsinclure les propriétaires des autres biens et mises en valeur et ceux dont les accès seront restreints; -Informer les populations sur les risques liés aux déplacements des reseaux .				





- Risque d'accroissement des inondations en aval des sites des travaux (C12)

Numéro de la fiche : N° 12		Phase	hase: Exploitation					
IDENTIFICATION DU PRO	IDENTIFICATION DU PROJET :Sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les							
quartiers de Lacka et Sultana	quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri							
Etude d'Impact Environneme	Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) Sommaire Consultant : Groupement CARFAD-DID							
			CONSEILS SARL					
IMPACT: SUR LE CADRE!	DE VIE							
Désignation	Risque d'accroissement des inondations en aval des sites des travaux							
Localisation	Le long des drains amenagés, en aval des sites du projet							
Activités sources d'impact	Présence des drains aménagés.							
DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT								

Description des causes et manifestation de l'impact : Les drains amenagés servent à canaliser les eaux qui se deversent directement dans le Logone. Ainsi le depots sauvages des ordures ménagères dans ces drains ainsi que les voieries aménagés par les populations riveraines favorisera l'accumulation des bouteilles plastiques et autres déchets solides. A la moindre pluie, le passage des eaux est bloqué puisque les eaux de ruisselement entrainent ces dechets et les deposent dans les caniveaux, ce qui cause des inondations. De plus, une plus grande quantite d'eau va se deversée dans le Logone avec l'aménagement des drains, ce qui faorisera le risque des inondations à ce niveau et par ricochet va augmenter les risques d'inondation en aval des sites des travaux.

Caractérisation et évaluation de l'impact

Le risque des inondations en aval des sites du projet représente un impact négatif indirect car il est sera consécutif à l'exploitation des drains et des voiries aménagés. La durée de l'impact est jugée de long terme parce que les effets pourraient se poursuivre durant toute la période de l'exploitation, si ces drains aménagés sont pas bien entretenus. La portée est jugée locale. L'intensité est jugée faible. Compte tenu du fait que seules quelques quartiers dans la Commune de Kousseri à savoir, les quartiers Lacka et Sultanat sont concernées. L'impact est probable et réversible. Il est non cumulatif. La composante est hautement valorisée à la fois par les populations elles-mêmes, qui tiennent à leurs vies et à avoir un cadre de vie sain. Cela se traduit par la création par l'Etat au sein du MINAT de toute une Direction de la Protection Civile (DPC) qui est chargée entre autres de l'organisation générale de la protection civile sur l'ensemble du territoire national en cas de sinistre.

Les critères d'évaluation de la grille de Martin Fecteau nous permettent de déduire que l'importance absolue de l'impact est moyenne. Les autres critères de caractérisation des impacts ne permettent pas la pondération de la valeur de l'importance absolue, l'importance relative est également moyenne.

valeur de l'importance absolue, l'importance relative est également moyenne.													
RECAPITULATIF DE LA CARACTERISATION DE L'IMPACT :													
Nat	ure	Inter	action		Durée					Portée			
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Cou tern		Moyen terme		Long terme	Pon	ctuelle	Locale	Régionale	
	lı	ntensité				Occur	ren	ce		Ré	eversibilite	é	
Faible	Mo	yenne	Haute		Prob	able	Ce	ertaine	Réve	rsible	Irréversi	ble	
			Valeur							Cumu	lativité		
HV		V			NV			Cumul	atif		Non cumu	latif	
RECAPI	TULATIF	DE L'EVA	LUATION [DE L'I	MPAC	CT:							
Importan	ce absolu	e de l'impa	ıct	Maj	jeure		N	/loyenne		Mineur	е		
Importan	ce relative	de l'impa	ct	Maj	jeure		N	/loyenne		Mineur	е		
MESUR	S ENVIR	ONNEME	NTALES A	DAPT	ÉES								
Type		Mesu	re d'atténua	ation c	l'impa	ct							
Efficacit	é	Proba	able										
Sensibiliser le mauvaise ge Principe Procéder au control					des or e et er locaux	rdures m ntretien r	éna égul	gères; liers des d	Irains a	ménagé	s;		
IMPORT	ANCE DE	<u>L:</u>											
	Majeure Mo						M	Mineure		Non significative		ative	
Mesure o	de comper	sation											





- Risque d'augmentation du taux de prévalence des IST/VIH/SIDA, grossesses précoces et non-désirées et de la COVID-19 (C13)

Numéro de la fiche : N° 13		Phase: Préparation et construction							
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri									
Etude d'Impact Environnemental	et Social (EIES) somn	naire	Consultant : Groupement CARFAD – DIDON CONSEILS SARL						
IMPACT :SUR LA SANTE									
Désignation			du taux de prévalence des IST/VIH/SIDA, on-désirées et de la COVID-19						
Localisation Tout au long des emprises des travaux et dans la ville de Kousseri général									
Activités sources d'impact	Présence de la main	d'oeuv	re						

Description des causes et manifestation de l'impact : Les travaux de construction routière nécessitent généralement la mobilisation de la main d'œuvre. Puisqu'il s'agit très souvent des emplois à durée déterminée, le personnel importé dans la majeure partie du temps, se déplace sans conjoint et, dans la localité où il mène ses activités, il peut entretenir des relations intimes avec les riverains. De même les riverains mobilisés pour les travaux sur le terrain, sont exposés à des comportements sexuels déviants du fait de l'augmentation de leurs revenus leur octroi des comportements sexuels déviants. Les relations sexuelles dont il est question ici peuvent entrainer une augmentation de la prévalence des IST/SIDA et des grossesses non désirées lorsqu'elles ne sont pas protégées.

Par ailleurs, avec la présence du projet, le taux de prévalence du COVID-19 pourra s'augmenter du fait de la cohabitation entre les employés et les populations riveraines. En effet, des réunions seront organisées régulièrement ou tout simplement il y aura brassage des populations qui sont sources de propagation du COVID-19.

Caractérisation et évaluation de l'impact :

Le risque de prolifération des IST/VIH-SIDA et de la COVID-19 constitue un impact négatif indirect probable lié à la présence de la main d'œuvre locale et étrangère qui seront employées dans le chantier. Son intensité a été jugée faible en comparant la taille du personnel à la population de la zone du projet. Toutefois, sa portée a été jugée régionale de par la mobilité du personnel pendant le chantier. La durée a également été jugée longue. Cet impact est par ailleurs jugé irréversible. Enfin, le VIH est une composante hautement valorisée, d'abord par la science, ensuite par les populations qui le redoutent et par la loi. En effet, le Gouvernement a mis en œuvre le Comité National de Lutte contre le SIDA, qui dispose de différentes structures dans la zone du projet, et notamment le Groupement Technique Régional et les Comités Locaux de Lutte contre le SIDA (CLLS).

De même, pour ce qui est du COVID-19, le gouvernement a mis en place toute une batterie de mesures appelées mesures barrièes afin lutter contre ce fléau.

Les critères d'évaluation de la grille de Fecteau permettent de conférer une valeur majeure à l'importance absolue de cet impact. L'importance relative de l'impact est également majeure.

RECAP	RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :											
Nat	ture	Inter	action			Durée)				Portée	
Positif	Négatif	if Direct Indirect Court Moyen					Long	Ponctue	elle	Locale	Régionale	
	terme terme							terme				
Intensité Occurrence Réversibilité										é		
Faible Moyenne Haute Probable Certaine Réversible Irréver										versible		
Valeur Cumulativité												
	HV		V			NV		Cu	mulatif		Non c	umulatif
RECAP	ITULATIF	DE L'ÉV	ALUATION	DE L	'IMP	ACT:						
Importa	nce abso	lue de l'ir	npact		Λ	/lajeure		Moyeni	ne	Min	eure	
Importa	nce relat	ive de l'in	pact		Ν	/lajeure		Moyeni	ne	Min	eure	
MESUR	ES ENVII	RONNEME	NTALES A	ADAP	TÉES	3						
Туре	Type Mesure d'atténuation d'impact											
Efficaci	té	Probable)	•	•		•					
Principe	е	- Sensib	iliser les e	mploy	∕és, I	es populat	ions	riveraines	et les usa	agers	de la ro	oute sur les





IST/VIH-SIDA

- Encourager les employés à connaître leur statut sérologique
- Prendre en charge en toute discrétion les employés déclarés séropositifs
- Rendre disponible les préservatifs et les antirétroviraux (ARV)
- Organiser des campagnes de distribution gratuite des préservatifs aux filles de la localité et aux employés
- Rédynamisation des Comités Locaux de Lutte contre le SIDA (CLLS)
- Sensibiliser les filles et les employés sur les grossesses non désirées
- Appuyer les boutiquiers locaux dans la vente des préservatifs
- sensibiliser les populations riveraines et du personnel du chantier à la lutte contre les IST/VIH/SIDA et la COVID-19
- Respecter des mesures barrières contre la COVID-19 édictées par le gouvernement camerounais.

IMPORTANCE IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE IMPACT RÉSIDUEL :										
Majeure	Moyenne	Mineure	Non significative								
Mesure de compensation	/										





Risque d'accident de travail et maladies professionnelles (C14)

Numéro de la fiche : N	√° 14	Phase: Préparation et construction							
	PROJET : Sous projets d'amé Sultanat dans la Commune de			et de voiries de	proximité dans				
Etude d'Impact Environn	emental et Social (EIES) somr	maire	Consultant : DIDON CONS	Groupement SEILS SARL	CARFAD -				
IMPACT : SUR LA SANT	E								
Désignation	Risque d'accidents de trava	ail et m	aladies profes	ssionnelles					
Localisation	base vie, itinéraire de la route	à cons	struire, sites d'e	emprunts.					
Activités source d'impact	 Installation du chantier (acq amenée du matériel mécanis Terrassements (démolition pour rectification du tracé, co Exploitation des emprunts e Transport et circulation lié roulant, approvisionnement e 	é) des a mpacta et éventi e aux	ménagements ge) uelles carrières activités de ch	existants, débla de roche nantier (acquisiti	ais et remblais				

DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT

Description des causes et manifestation de l'impacts :

Les activités d'exécution des travaux du projet telles que l'installation du chantier (acquisition des terrains, installation de la base technique, amenée du matériel mécanisé), les terrassements (démolition des aménagements existants, déblais et remblais pour rectification du tracé, compactage), l'exploitation des emprunts et éventuelles carrières de roche et le transport et circulation liée aux activités de chantier (acquisition du matériel roulant, approvisionnement en carburant et en lubrifiants)

sont susceptibles de provoquer des accidents de travail et porter atteinte à la santé des employés.

De manière générale, les employés seront exposés aux risques de contracter des maladies professionnelles en fonction de leurs postes de travail et énumérés comme suit :

- la surdité pour les travailleurs aux postes bruyants ;
- maladies pulmonaires pour les employés travaillant aux postes produisant de la poussière ;
- affaiblissement sexuel et dorsal pour les conducteurs des engins de compactage ;
- accidents rhino-buccaux pour les distributeurs de carburants ;
- développement du paludisme.

Caractérisation et évaluation de l'impact :

Le risque d'accidents de travail et maladies professionnelles est un impact négatif direct à moyen terme car il pourrait se manifester pendant la phase de construction du projet. Son intensité est jugée faible compte tenu des exigences nationales et du bailleur de fond (Banque mondiale) en matière de sécurité au travail pour les entreprises en charge du projet. La portée est ponctuelle puisqu'elle ne se manifestera que dans les chantiers. La reversibilité ici est possible si les personnes accidentées sont prises en charge et guérrissent de leur mal. Cet impact n'est pas cumulatif à d'autres projets dans la localité. La sécurité au travail est encadrée par plusieurs textes nationaux et internationaux. Elle a une valeur sur le plan scientifique du fait des multiples recherches faites en vue d'améliorer les conditions de sécurité au travail.

Les critères d'évaluation de la grille de Fecteau permettent de déduire que l'importance absolue de cet impact est mineure. Les autres critères de caractérisation ne sont pas à mesure de permettre une pondération. C'est la raison pour laquelle l'importance relative de l'impact est également mineure.

RECAP	RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :										
Na	ture	Inter	action	ļ	Portée						
Positif Négatif Direct Indirect					urt	Moyen		Long	Ponctuelle	Locale	Régionale
FUSILII	Positii Negatii Direct Indirect				terme terme			terme	Foricidelle	Localo	regionale
	I	ntensité				Occur	rence		Ré	versibili	té
Faib	le N	е	Pro	obable	Ce	ertaine	Réversible Irréversible		versible		
			Valeur			Cumul	ativité				





HV V NV Cumulatif Non cumulati								
RECAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT :								
Importance absolue de l'impact Majeure Moyenne Mineure								
Importance relative d			Majeure		Moy	/enne	Mineu	ıre
MESURES ENVIRON								
Туре	Mesi	ure d'atténua	tion d'impact					
Efficacité	Prob	able						
Principe	- pré - arr - sel - for - do Cais - do cach - rer - sel - sig - int leur - ve serai	evoir une boît oser au droit oser au droit nsibiliser le perenter les emplese Nationale ter le personie nez, casquipplacer les Ensibiliser les ener une convégrer dans le personnel de iller au suiviet supérieur au suiviet s	e à pharmacie des travaux (2 ersonnel et les uriste dans cha oyés réguliers de Prévoyanchel des Equipe e antibruit, cas PI à intervalle employés sur rention de suive cahier de cha EPI et de les médical des à 85 dB(A), (3	e pour le zone d'e s popula aque éq s d'un de Socia ements de tem l'hygièn vi médic narges de immatipersonr	es presenvols uipe contra le (Cl de Pr angs, ps bie e, la s al ave des s ricule nes tr	de travail at de travail et NPS) otection Individ etc.) en spécifié pou santé et la sécu ec un médecin ous-traitants é r à la CNPS availlant aux p	es) ne et les inscrire luelle (E r chaque urité au de trava ventuels	
Moiouro	INIPA		EL:	Mineu	ro		lon oiar	oificativo
Majeure	.,	Moyenne		wineu	ie		von Sigi	nificative
Mesure de compensa	ation	<u>'</u>						





- Risque d'incendie / explosion (C15)

Numéro de la fiche : N° 15		Phase: Préparation et construction							
IDENTIFICATION DU PROJET :Sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les qua de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri									
Etude d'Impact Environnemen	tal et Social (EIES) sommaire		Consultant CONSEILS	: Groupement	CARFAI	D – DIDON			
IMPACT : SUR LE CADRE V	E								
Désignation	Risque d'incendie / explosion	n							
Localisation	Base du chantier, cuve d engins/vehicules en circulation		ckage des	hydocarbures,	atelier	mécanique	et		
Activités sources d'impact Dépotage/stockage des hydrocarbures, ravitaillement des vehicules et engins, travai de maintenance, circulation des véhicules/engins.									
DESCRIPTION ET CARACTÉ	RISATION DE L'IMPACT								

Description des causes et manifestation de l'impact

Les hydrocarbures sont des produits hautement inflammables. De ce fait, des étincelles lors du dépotage/stockage des hydrocarbures, le ravitaillement des vehicules/engins et la circulation des véhicules/engins peuvent causer des incendies. Les flammes nues et mégots de cigatette Ces étincelles peuvent provenir des au niveau de la cuve de stockage, des déversements peuvent également occasionner des incendies. Les véhicules et engins en circulation, suite à un défaut de maintenance pourraient également être à l'origine d'un incendie. Un incendie pourrait aussi se déclencher à la suite d'une opération de soudure si les étincelles produites sont à proximité de sources inflammables. à l'origine d'un incendie. Un incendie pourrait aussi se déclencher à la suite d'une opération de soudure si les étincelles produites sont à proximité de sources inflammables.

l'origine d'un incendie. Un incendie pourrait aussi se déclencher à la suite d'une opération de soudure si les étincelles produites sont à proximité de sources inflammables.

Caractérisation et évaluation de l'impact

Le risque d'incendies est un impact négatif direct, car il est lié à la mise en œuvre du projet. Il est probable, étant donné que la prise des dispositions particulières permet de l'éviter. Sa durée est de moyen terme puisqu'il n'est susceptible de se produire que pendant la phase de préconstruction/construction. Il est de portée ponctuelle car l'incendie ne pourrait se manisfester qu'à proximité de sa source. Cet impact est de faible intensité mais reversible dans la mesure où le risque d'incendie lié au projet va disparaître avec la fin des activités, sources d'incendies. Cet impact est non cumulatif. rojet va disparaître avec la fin des activités, sources d'incendies. Cet impact est non cumulatif.

La composante est hautement valorisée à travers l'existence de tout un corps dans l'Armée à savoir le Corps National des Sapeurs Pompiers et la Direction de la Protection Civile logée au Ministère de l'Adminitration Territoriale (MINAT), tous deux chargés entre autres de la prévention et la lutte contre les incendies.

Les critères d'évaluation de la grille de Martin Fecteau permettent de trouver mineure, l'importance absolue de l'impact. Les autres critères de caractérisation ne permettant pas une pondération, l'importance relative de l'impact est également mineure.

	Tillieure.										
RECAPI"	RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :										
Na	ture	Intera	action			Durée		Portée			
Positif	Négatif	Direct	Indirect		Court Moyen terme			Pon	ctuelle	Locale	Régionale
		ntensité			Occurrence				R	éversibilit	é
Faib	le	Moyenne	te	Proba	able	Certaine	Ré۱	ersible/	Irré	versible	
								Cumul	lativité		
				NV	Cu	ımulati	f	Non c	umulatif		
RECAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT :											
lmp	ortance ab	solue de l'	impact	Maj	eure		Moyenn	ie	Mineure		
Imp	ortance re	lative de l'	impact	Maj	Majeure Mo			ie	Mineure		
MESURE	ES ENVIRC	NNEMENT	ALES ADA	PTÉES	3						
Type		Mesu	re d'atténua	tion d'ir	mpact						
Efficacit	é	Proba	ıble								
 Installer un extincteur 50 kg sur roue à poudre ABC ou à hydrocarbure à proxi des zones à risque d'incendies et facilement accessibles; Afficher des pictogrammes de sécurité à l'entrée des zones à risque; Doter les unités comportant les entités à risque d'incendies de détecteurs de fumé Installer des bacs à sable avec pelles à l'entrée des cuves de stockage d'hydrocarbur 									s de fumée ;		





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

IMPORTANCE IMPACT RÉSIDUEL :										
Majeure	Majeure Moyenne Mineure Non significative									
Mesure de compensation	Aucune									





- Risque de perturbation du trafic et risques d'accidents de circulation pendant la phase des travaux (C16)

16	Pha	se: Préparation et construction			
ROJET :Sous projets d'amé	nage	ment des drains et de voiries de proximité dans			
Itanat dans la Commune de	Kous	seri			
ental et Social (EIES)		Consultant : Groupement CARFAD -			
		DIDON CONSEILS SARL			
Perturbation du trafic et i phase des travaux	isqu	es d'accidents de circulation pendant la			
Linéaire des axes à aména	ger				
- Délimitation et libération o	ion des emprises (Expropriations)				
- Terrassements (démolition	n de	s aménagements existants, déblais et remblais			
pour rectification du tracé)					
- Exploitation des zones d'	d'emprunt				
	Perturbation du trafic et r phase des travaux Linéaire des axes à aména - Délimitation et libération o - Terrassements (démolitio pour rectification des zones d'e	Perturbation du trafic et risque phase des travaux Linéaire des axes à aménager - Délimitation et libération des er - Terrassements (démolition des			

DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT

Description des causes et manifestation de l'impact

En matière de construction des routes, plusieurs opérations peuvent occasionner la perturbation du trafic, le rendant ainsi moins fluide et en même temps occasionner les accidents de la circulation. Il s'agit du débroussaillage et de l'abattage d'arbres, de la mise en place des matériaux de rechargement et compactage, de la circulation des véhicules et engins du chantier et de la circulation des autres usagers de la route.

Caractérisation et évaluation de l'impact

La perturbation du trafic et risques d'accidents de circulation pendant la phase des travaux est un impact négatif directement lié au projet. Puisqu'elle ne se manifestera que pendant la phase de construction de la route, elle est de moyen terme. Elle ne se produit qu'à un endroit précis du trajet ; d'où son caractère local. Son intensité a été jugée moyenne. Cet impact est d'occurrence probable et il est réversible puisque le trafic sera très vite rétabli dès la fin de l'activité ayant été à l'origine de son ralentissement ou de son interruption. Puisque le projet de bitumage de la route est la seule cause de la perturbation du trafic, l'impact n'est donc pas cumulatif.

En considérant les critères d'évaluation de la grille de Fecteau, l'importance absolue de l'impact est moyenne. Les autres critères d'évaluation ne permettent pas la pondération de la valeur de l'importance absolue. C'est ainsi que l'importance relative de l'impact est également moyenne.

RECAP	RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :												
Na	ture	Inter	action			Durée			Portée				
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Cou tern		Moyen terme	Long terme	Por	ctuelle	Locale	Régionale		
		Intensité				Occurre	nce		Re	éversibilit	é		
Faib	le	Moyenne	Fort	te	P	robable	Certaine	Rév	ersible	Irré	versible		
			Valeur			Cumu	lativité						
HV V NV Cumulatif Non cumulatif										umulatif			
RECAP	RECAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT :												
Impo	rtance al	solue de	l'impact	Maj	jeure		Moyen	ne	Mineure	е			
Impo	ortance re	lative de	l'impact	Maj	jeure		Moyen	ne Mineure					
MESUR	ES ENVI	RONNEME	ENTALES A	ADAP	TÉES	3							
Type		Mesu	ure d'atténu	iation (d'imp	act							
Efficaci	ité	Prob	able										
- la mise en œuvre des matériaux de rechargement sur un seul côté de la route ; - l'utilisation de la signalisation mobile du chantier ; - l'utilisation des porteurs de drapeaux pour réguler la circulation.											e la route ;		





IIAI OIII IIIAE										
-	faire une bonne orientation	n de la chute des arbre	es par un abattage directionnel;							
-	construire les murs-écra scolaires proches de la rou	•	es élèves des établissements							
-	- sensibiliser les populations riveraines, les écoliers et les usagers de la route sur le code de la route ;									
-	 élaborer un plan de gestion de la circulation. Celui-ci présentera claireme toutes les mesures de sécurité prévues selon la configuration des travau (déviation/circultation alternée/etc.) et l'organisation à mettre en place po signaler les dangers et assurer la sécurité des usagers de la route. 									
IMPORTANCE IMPACT RÉSIDUEL :										
Majeure	Moyenne	Mineure	Non significative							
Mesure de compensation	Aucune									





- sécuritaires liés à la secte islamique Boko Haram(C17)

Numéro de la fiche : N° 17	Numéro de la fiche : N° 17 Phase: Préparation et construction								
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri									
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire Consultant : Groupement CARFAD – DIDON CONSEILS SARL									
IMPACT : SUR LA SECURITE									
Désignation	sécuritaires liés à la s	ecte islamique Boko Haram							
Localisation	la base vie, site d'empr	unt.							
Activités source d'impact	Recrutement des ouvri	Recrutement des ouvriers temporaires et de la main d'œuvre qualifiée							
DESCRIPTION ET CARACTÉRI	SATION DE L'IMPACT								

Description des causes et manifestation de l'impacts :

Lors des travaux d'installation du chantier, le vol et la criminalité sont connus sous deux aspects à savoir : le vol et la criminalité de l'employé vis-à-vis de son employeur et celui des employés entre eux au lieu de service ou dans les ménages. Cet impact est probablement émanant de la grande mobilisation des recrues et des chercheurs d'emplois qui s'accompagnent des personnes à la moralité douteuse. Il va s'en suivre un accroissement du vol et de la criminalité.

Caractérisation et évaluation de l'impact :

sécuritaires liés à la secte islamique Boko Haram sont un impact négatif indirect car ne pouvant pas être directement causé par les activités du projet. Il est d'intensité moyenne, car les habitants seront très vulnérables et très affectés par cet impact au regard du fait qu'ils ont des habitudes basées sur la culture locale. Elle peut s'exprimer par l'existence d'un niveau de confiance entre eux et la valeur affectives qu'ils accordent à leurs biens que leur bien sont limités et précieux à leurs yeux. Il est de moyen terme, car il se manifestera pendant toute la phase du projet. Ce phénomène est réversible, car la plupart des employés et chercheurs d'emplois vont retourner chez eux à la fin des travaux. L'existence des autres projets dans ces quartiers rendent cumulatives les possibilités de vol et crime. Il est valorisé car redouté tant par les populations que l'administration.

st de moyen terme, car il se manifestera pendant toute la phase du projet. Ce phénomène est réversible, car la plupart des employés et chercheurs d'emplois vont retourner chez eux à la fin des travaux. L'existence des autres projets dans ces quartiers rendent cumulatives les possibilités de vol et crime. Il est valorisé car redouté tant par les populations que l'administration.

Selon la grille de Fecteau, un impact de portée locale, d'intensité forte et de moyen terme est d'importance absolue moyenne. L'importance relative de l'impact a la même valeur, car les autres critères de caractérisation ne permettent pas de changer la valeur de l'importance absolue après pondération.

				CTÉRISAT									
	ture		Intera		<u> </u>	<u></u>	Durée			1		Portée	
Positif	Négatif	[Direct	Indirect	Co		Moyen terme		Long terme	Pon	ctuelle	Locale	Régionale
'		Inte	ensité	•		,	Occur	renc)	ľ	R	éversibilité	é
Faible	е	Moy	yenne	Forte		Р	robable	C	ertaine	Rév	ersible/	Irré	éversible
Valeur											Cumul	ativité	
HV V							NV		Cı	umulatif		Non o	cumulatif
RECAPIT	TULATIF	DE L	<u> .'ÉVALU</u>	ATION DE I	L'IMP	ACT:							
Importance absolue de l'impact Majeure Moyenne Mineure													
	Importance relative de l'impact Majeure Moyenne Mineure												
MESURE	MESURES ENVIRONNEMENTALES ADAPTÉES												
Туре				e d'atténuation	on d'in	npact							
Efficacite	é		Proba	ıble									
Principe	 – évaluer le risque de securité et mzttre en œuvre le plan de gestion de la securité; -sensibiliser les employés et les populations riveraines sur la vigilance et le comportement à tenir en cas d'attaque agressions; -mettre sur mecanisme d'alerte et sensibiliser les populations; -sensibiliser les populations sur la sécurisation de leurs ressources financières dans les structures appropriées (établissements de micro-finance, etc.); -mettre en place un service de gardiennage de jour comme de nuit au niveau des bases vie et des bases chantier; renforcer des comités locaux de vigilance. 												
IMPORT	ANCE DE	L'IN		RÉSIDUEL :			<u> </u>						
Majeure	Majeure Moyenne						Mineu	ıre		١	lon signif	icative	





_	
Mesure de compensation	





Risque de conflits (C18)

Numéro de la fiche : N° 18	}	Phas	e: Préparation et construction						
IDENTIFICATION DU PRO	JET :Sous projets d'amé	nagem	ent des drains et de voiries de proximité dans						
les quartiers de Lacka et Sulta	nat dans la Commune de	Kousse	eri						
Etude d'Impact Environnemer	ntal et Social (EIES) somi	maire	Consultant : Groupement CARFAD – DIDON CONSEILS SARL						
IMPACT : SUR LA COHESION SOCIALE									
Désignation	Risque de conflits	Risque de conflits							
Localisation	Localités autour de l'itinéraire, sites d'emprunts								
Activités source d'impact	 Installation du chant technique, amenée du r Recrutement des ou qualifiée Exploitation des empre 	ier (ac natériel vriers t unts et e lition de cé, com les trav	emporaires, déplacement de la main d'œuvre éventuelles carrières de roche es aménagements existants, déblais et remblais pactage)						
DESCRIPTION ET CARACTÉ	RISATION DE L'IMPACT	Γ							

Description des causes et manifestation de l'impact: Après le recrutement du personnel, l'on pourra assister à certains conflits nés de la frustration de certains riverains qui ne seront pas recrutés. Par ailleurs, le non-respect des délais de payement des employés et du règlement intérieur par les deux parties (employés et l'employeur) pourra être une source de conflit dans la zone du projet. Egalement, la non-participation par le promoteur à l'amélioration des infrastructures sociales pourra être une source de conflit. Il existe également un risque de conflit potentiel en ce qui concerne les contacts sexuels abusifs avec les jeunes filles et femmes mariées ainsi que le non-respect des us et coutumes des localités concernées ou traversées par le projet. Cependant, ce risque de conflit sera minimisé, dans le cas où les clauses et arrangement pris par les différentes parties sont respectés.

Carractérisation et évaluation de l'impact

C'est un impact négatif en raison de la discorde qui peut être semé à l'intérieur d'une communauté ainsi entre les membres de ladite communauté et l'entreprise de construction. C'est un impact indirect de durée moyenne, car lié à la vie du projet. Son intensité sera forte compte tenu de l'existence de nombreuses règles de la vie en communauté qui ne seront pas respectées de même que certains engagements qui ne seront probablement pas honorés des parties prenantes. Son étendue locale puisqu'il ne se manifestera que dans la zone de mise en œuvre du projet. Il est cumulatif, d'occurrence certaine et réversible. En raison du fait qu'il existe tout un arsenal de dispositions légales en matière de règlement des conflits de divers ordres et que de plus, les populations tiennent à la paix, l'élément affecté est jugé hautement valorisé.

Il en résulte de ces paramètres de caractérisation d'impact intégrés dans la grille de Fecteau que la valeur de l'importance absolue de l'impact est majeure et l'importance relative majeure également.

Timportant	importance absolue de l'impact est majeure et l'importance relative majeure egalement.												
CARACTÉ	ÉRISATI	ON DE L	'IMPACT:										
Natur	re	Inter	action		Durée				Portée				
Positif N	Négatif	Direct	Indirect	Co	-	.		Long terme	Ponctuelle		Locale	Régionale	
	ce		Re	éversibilité	Š								
Faible	N	Moyenne Forte			Pi	obable	(Certaine	Réversible		Irréversible		
	Valeur Cumulativité												
H'			V		NV			Cu	Cumulatif			Non cumulatif	
RECAPIT	ULATIF	DE L'ÉV	ALUATION	DE L	'IMP	ACT:							
Importance	e absolu	ie de l'imp	act	Maj	eure		Ν	loyenne		Mineur	е		
Importance	e relative	e de l'imp	act	Maj	eure		Ν	loyenne		Mineur	е		
MESURES	S ENVIR	ONNEME	ENTALES A	DAP	<u>TÉES</u>	3							
Type	Me	Mesure d'atténuation d'impact											
Efficacité	Pro	obable				·							





Principe	 Concevoir et afficher au niveau de la base vie un règlement intérieur prescrivant les règles de la vie en communauté, et faire respecter ce règlement par le personnel sensibiliser le personnel de chantier sur les us et coutumes locales; aménager les accès riverains procéder au paiement des compensations avant le début des travaux sensibiliser les populations sur les procédures d'expropriation et d'indemnisation et le mécanismes de calcul des coûts des indemnisations identifier avec l'appui des autorités traditionnelles et des populations, les ayants droits au indemnisations sensibiliser et vulguariser ouvriers et membres de la communauté sur le MGP; 							
IMPORTANC	E DE L'IMPA	CT RÉSIDUEL :						
Majeure		Moyenne	Mineure	Non significative				
Mesure de co	mpensation	/						
			<u> </u>					





- Risque de recrudescence des violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS et VCE) (C19)

Numéro de la fiche : N° 19		Phase: Préparation et construction								
			nt des drains et de voiries de proximité dans							
les quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri										
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire Consultant : Groupement CARFAD – DIDON CONSEILS SARL										
Réaménagement et réorganisation du réseau de transport autour du corridor pilote de « Bus Rapid Transit » dans la Ville de Douala										
Etude d'Impact Environnemental	et Social (EIES) détaill	lée	Consultant : CARFAD							
IMPACT : SUR LES PERSONNE	S VULNERABLES									
Désignation	Augmentation des	violence	es basées sur le genre (VBG)							
Localisation	Itinéraire des axes à	aménag	ger et dans la ville de Kousseri en général							
Activités sources d'impact	Recrutement du pers	onnel								
	Libération des emprises									
Exécution des travaux										
DESCRIPTION ET CARACTÉRI	SATION DE L'IMPACT	•								

Description des causes et manifestation de l'impacts: Lors du recrutement du personnel, la gente féminine pourrait être marginalisée, car peu d'employeurs recrutent les femmes dans les projets de cette nature. Certains employeurs sont réticents quant à recruter les jeunes femmes du fait leur indisponibilité pendant les périodes pré et post natales. D'autre part, la scolarisation de la femme est assez marginalisée. Par ailleurs, dans la zone du projet, la société étant patriacale, les femmes seront très peu ou pas du tout prises en compte dans le processus d'indemnisations liées à la libération des emprises. La plupart des titres fonciers sont au nom des hommes qui pourraient bénéficier des indemnisations sans informer leurs femmes. De même, le présent projet comme la plupart des projets va mobilser une forte main d'œuvre masculine qui du fait de son fort pouvoir d'achat pourra détourner les réfugiés et les jeunes filles pauvres. Quand bien même les femmes sont recrutées, ou pas d'ailleurs, elles sont en proie aux aspects liés aux VBG (EAS/HS et autres discrimination. Les enfants également sont sujets aux VCE d'autant que c'est une main d'oeuvre qui est parfois exploitée contre des rémunérations très basses au profit des entrepreneurs et sous-traitants.

La présence des travailleurs masculins dans les zones du projet ainsi que l'afflux de la main-d'œuvre constitue le facteur majeur à l'exacerbation (recrudescence) des EAS/HS dans la zone de mise en oeuvre du projet. Donc le projet se voit avoir un impact direct sur les populations en termes de manifestation des EAS/HS. Autres VBG (violence domestiques, etc.) peuvent résulter également. Les VCE, tel que le travail des enfants peuvent être directement lié aux activités du projet.

Tous les éléments ci-dessus décrits constituent des violences basées sur le genre.

Caractérisation et évaluation de l'impact :

Les violences basées sur le genre pendant les phases de préconstruction et de construction est un impact négatif indirect. Les filles détournées du fait du projet pourraient contracter des grossesses indésirées qui peuvent affecter leurs études et toute leur vie. C'est ainsi que l'impact a été jugé de long terme. La portée est locale et l'intensité est faible quand on considère le nombre de filles qui pourraient être affectées, comparé à la populations de filles de la commune de Kousseri.

L'élément affecté est hautement valorisé dans la mesure où les institutions comme la Banque mondiale et la Banque Africaine de Dévoppement y mettent un point d'honneur. De même, le Cameroun dispose des ministères spécifiques pour les problématiques relevant de ces couches sociales (ministère de la promotion de la femme et de la mis en placetout un ministère pour la promotion de la femme et de la famille et ministère de la jeunesse et de l'éducation civique).

La critères d'évaluation de la grille de Fecteau permettent d'attribuer une valeur moyenne à l'importance absolue de l'impact. L'importance relative de l'impact est également moyenne car les autres critères d'évaluation ne permettent pas une pondération.

RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :

Na	ture	Inter	action		Durée				
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Court terme	Moyen terme	Long terme	Ponctuelle	Locale	Régionale





	Inter	nsité		Occur	rence		Réversibilité			
Faible	Moye	enne	Haute	Probable	Ce	rtaine	Révers	sible	Irréversible	
		\	/aleur				С	umul	ımulativité	
HV			V	NV		Cun	nulatif	nulatif Non cumulat		
ÉVALUATION										
Importance ab				Majeur		Moyenn		Mine		
Importance re				Majeur		Moyenn	е	Mine	ur	
MESURES EN			TALES ADAP							
Туре	N	/lesure d	'atténuation d'	impact						
Efficacité	P	robable								
Principe		 sur le L'élak préve L'élak préve Prise Le refe interg 	es VBG/EAS/Hooration et la sention d'actes a coration et la sention des VBG en charge des erencement au gration des obli	•	e de co V/EAS ement us les ncider e.	onduite qu 6/HS par t intérieur d travailleu its liés au	ui presci tous les qui pres rs du so projet	rit les travai ccrit de ous-pr	illeurs ; es mesures de	
IMPORTANCI	E DE L'I	<u>IMPACT</u>			N 4"					
Majeure			Moyenn	-	Mine			•	gnificative	
Mesure de compensation Sensibiliser les populations riveraines à scolariser les femmes.						eraines à	scolaris	ser les	s femmes.	





Risque de destruction du patrimoine culturel et archéologique (C20)

Numéro de la fiche : N° 20		Phase: Préparation et construction							
IDENTIFICATION DU PROJE	T:Sous projets d'ar	ménage	ement des drains et de voiries de proximité						
dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri									
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire Consultant : Groupement CARFAD – DIDON CONSEILS SARL									
IMPACT : SUR LA CULTURE	IMPACT : SUR LA CULTURE								
Désignation	Risque de destruct	ion du	patrimoine archéologique						
Localisation	Linéaire des axes à	aména	ger et les sites d'emprunts.						
Activités sources d'impact	- Délimitation et libé	ration d	es emprises (Expropriations)						
	- Terrassements (d	émolitic	on des aménagements existants, déblais et						
	remblais pour rectification du tracé)								
	- Exploitation des zo	nes d'e	emprunt						
DESCRIPTION ET CARACTÉRIS	SATION DE L'IMPAC	Т							

Description des causes et manifestation de l'impact: Les activités de la phase de préconstruction/construction telles que : la délimitation et la libération des emprises (Expropriations), les terrassements, l'ouverture et l'exploitation des emprunts sont susceptibles de toucher des sites ou vestiges d'un intérêt culturel ou particulier, étant donné que les emprises ne sont pas encore précisément délimitées. Bien plus, les mouvements de terre qui seront causés par ces mêmes activités peuvent mettre à découvert des indices ou objets archéologiques (objets anciens) qui témoignent de l'histoire..

Carractérisation et évaluation de l'impact :

Le risque de profanation des tombes et d'atteinte au patrimoine archéologique sont un impact négatif directement lié aux activités du projet. Cet impact pourra se produire dépendant de la profondeur des travaux de terrassement et de creusage dans les zones d'emprunts, d'où le caractère "probable" qu'on lui attribue. Il de portée ponctuelle puisqu'il ne se circonscrira qu'en des points spécifiques le long des voies à aménager dans les quartiers concernés par le projet ainsi que sur les sites d'exploitation des produits de carrières (latérites, graviers, etc.). L'impact sera de moyen terme. Cet impact sera de faible intensité parce que le réaménagement des voies portera sur les voies qui existent déjà et le long desquelles on ne trouve pratiquement pas de vestiges d'objets ; ce n'est donc qu'au niveau des zones d'emprunts et des espaces à aménager pour les stationnements et des carrefours que cet impact pourra se manifester véritablement. Cet impact est irréversible parce qu'un objet archéologique détruit ne peut plus se reconstituer. D'autres travaux d'aménagement des voies actuellement en cours dans la ville de Kousseri et qui ne font pas partie du présent projet, peuvent également contribuer à la manifestation de cet impact puisqu'exploitant aussi les zones d'emprunt, d'où le caractère cumulatif qu'on lui attribue.

Le patrimoine archéologique est un élément hautement valorisé à travers la création d'un Ministère (Ministère des Arts et de la Culture) au sein duquel se trouve la Direction du Patrimoine Culturel qui est chargé entre autres de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de protection des patrimoines culturels archéologique et muséographique. De même, un musée national a été créé pour accueillir et conserver tous les objets anciens qu'on découvrirait dans la nature. L'UNESCO accorde aussi une grande importance à la protection du patrimoine archéologique.

Les critères d'évaluation de la grille de Fecteau permettent d'aboutir à une importance absolue de l'impact, mineure.

RECAPIT	ULATIF	DE LA C	ARACTÉR	ISATI	ON [DE L'IMPA	CT:					
Natui	Nature Interaction				Durée				Portée			
Positif N	Négatif	Direct	Indirect	Cou tern		Moyen terme		Long terme	Pond	ctuelle	Locale	Régionale
Intensité Oc							ence	•	Réversibilité			é
Faible	Faible Moyenne Forte				e Probable Certa			rtaine	Réve	ersible	Irréversible	
			Valeur							Cumul	ativité	
	١V		V		NV Cu			Cu	ımulatif Non cumulatif			cumulatif
RECAPIT	ULATIF	DE L'ÉV	ALUATION	I DE L	.'IMP	PACT:						
Importance absolue de l'impact M					Majeure Moyenn			Moyenne	nne Mineure			
Import	tance rel	ative de l	'impact	Ma	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			Moyenn	ne Mineure			





MESURES ENVIRON	INEM	ENTALES ADAPTÉE	S							
TYPE	Mes	Mesure d'atténuation d'impact								
EFFICACITÉ	Prob	Probable								
PRINCIPE	éché - For resp - Effe - Re-	eant avant le début des mer le personnel char onsables des travaux ectuer le suivi archéolo censer les sites sacrés	s trav gé d sur la ogiqu s dar	/aux u terrassement (a surveillance ard ue pendant les tra ns l'emprise de la	conduc chéolog avaux d a route ;	de terrassement				
IMPORTANCE IMPA	MPORTANCE IMPACT RÉSIDUEL :									
Majeure		Moyenne		Mineure		Non significative				
Mesure de compensation Aucune										





Description et analyse des impacts en phase d'exploitation

- Impacts sur le milieu physique
- Pollution de l'air (E1)

Numéro de la fiche : N° 21		Phase: Exploitation					
		énagement des drains et de voiries de proximité dans					
les quartiers de Lacka et Sultanat	dans la Commune de	e Kousseri					
Etude d'Impact Environnemer	ntal et Social (E	EIES) Consultant : Groupement CARFAD- DIDON					
Sommaire		CONSEILS SARL					
IMPACT : SUR L'AIR							
Désignation	Risque de pollutio	ion de l'air					
Localisation	Quartiers riverains	du projet, Itinéraire de la voirie à aménager, Région de					
Localisation	l'Extrême Nord						
	- Transport, circulati	on des véhicules et autres engins					
Activités source d'impact	- Exploitation des er	nprunts et éventuelles carrières de roche					
	- Approvisionnemer	t en matériels et matériaux de constructions					

DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT

Description des causes et manifestation de l'impacts : La pollution de l'air sera un impact dans la phase d'exploitation du projet. Ceci sera causé par l'accroissement d'une circulation des véhicules et autres engins, dû aux bons états des routes construites. Il y aura un accroissement des transactions commerciales, de transport et de dépôt, relatif à l'écoulement des produits agricoles, d'élévages etc et aussi bien qu'aux activités de transformation.

La circulation accrue des véhicules et le fonctionnement des engins, et groupes électrogènes des usines de transformation des produits agricoles présentes dans la commune entraîneront par combustion des hydrocarbures, l'émission des gaz (oxydes de carbones (COx), d'azote (NOx) et de souffre (SOx)) dans l'air avec pour corollaire la dégradation de la qualité de l'air.

Caractérisation de l'impact :

La pollution de l'air est un impact négatif causé indirectement par les activités d'exploitation du projet. Sa durée est à long terme et se manifestera pendant toute la phase d'exploitation du projet. Il a une portée régionale puisque la qualité de l'air sera affectée par l'accroissement de la circulation des véhicules et autres engins dans tout le département du Diamaré, passant par d'autres départements de la région de l'Extrême-Nord. Les usines de transformation des divers produits (agricoles, tannerie, etc.) qui seront installés, vont favoriser la dégradation de la qualité de l'air par des processus de fonctionnement nécessitant l'utilisation des groupes électrogènes. Son occurrence est probable car, l'ampleur des activités source d'impact n'est pas certaine. Cet impact est réversible puisqu'il diminuera avec la mise en place des mesures d'atténuation. L'air, composante affectée, est valorisé par l'article 21 de la loi N°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et son décret d'application N°2011/2582/PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection de l'atmosphère. L'impact a été jugé cumulatif, vu l'installation probable des usines de transformation des produits (agricoles, tannerie, etc.) dans les localités riveraines au projet.

Les critères d'évaluation de la grille de Fecteau ont permis d'obtenir l'importance absolue de l'impact jugée majeure. Les autres critères d'évaluation ont concouru à une valeur majeure pour l'importance relative de cet impact.

impact.													
RECAPI	RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :												
Nature Interaction Durée									Porte	ée			
Positif	Négati	Dire	ect	Indirect		Court Moyen Long terme terme				Ponctuelle Locale Régiona			Régionale
	Intensité Occurrence Réversibilité											té	
Faible	Λ	1oyenn	ne	Haute		Probable Certaine			aine	Réversible Irréversible			
			\	/aleur							Cum	ulativité	
	HV			V			NV		Cı	umulati	f	Non	cumulatif
ÉVALUA	ÉVALUATION DE L'IMPACT :												
Importa	mportance absolue de l'impact Majeur Moyenne Mineur												





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

Importance relative	de l'impact	Majeur	Moyenne	Mineur						
MESURES ENVIRONNEMENTALES ADAPTÉES										
Type Mesure d'atténuation d'impact										
Efficacité	Probable									
Principe	nocifs – procéder aux v – arrêter systén utilisés	visites techniqu	ues conformément aux	afin qu'ils génèrent moins de gaz règles du constructeur et engins lorsqu'ils ne sont pas						
IMPORTANCE IMPA	CT RÉSIDUEL :									
Majeure	Mo	yenne	Mineur	Non significatif						
Mesure de compensa	ation Aucune									





- Contribution aux changements climatiques (E2)

Numéro de la fiche : N° 22		Phas	se: Exploitation				
IDENTIFICATION DU PROJE	T :Sous projets d'am	nénage	ment des drains et de voiries de proximité dans				
les quartiers de Lacka et Sultanat	dans la Commune d	le Kous	seri				
Etude d'Impact Environnemei	ntal et Social (EIES)	Consultant : Groupement CARFAD- DIDON				
Sommaire	•	-	CONSEILS SARL				
IMPACT : SUR L'AIR							
Désignation	Contribution aux	change	ments climatiques				
Localisation	Zone du projet						
	L'installation du cha	antier, l	e fonctionnement des engins/véhicules et autres				
Activités source d'impact équipements qui émettent des fumées, la construction des ouvra							
·	franchissement, l'ou	uverture	e des sites d'emprunts.				
DESCRIPTION ET CARACTÉRIS	SATION DE L'IMPAC	`Т					

DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT

Description des causes et manifestation de l'impacts: Les activités telles que l'installation du chantier, le fonctionnement des engins/véhicules et autres équipements émettent des fumées qui contiennent des gaz tels que le CO, CO2, NOx et SOx. Ce sont des gaz à effet de serre (GES), reconnus comme principaux responsables du réchauffement de la terre et des changements climatiques. Cependant, la zone du projet, bien que fortement urbanisée, dispose par endroit des reliques de formations végétales susceptibles d'être détruites pendant la construction des ouvrages de franchissement et l'ouverture des sites d'emprunts. Ces formations végétales jouent un rôle de purification de l'air à travers l'absorption du CO2.

Caractérisation de l'impact :

La contribution aux changements climatiques est un impact négatif indirectement causé par certaines activités du projet. Il est de longue durée car les manifestations pourraient survenir longtemps après l'exécution des travaux. La portée est régionale. L'intensité sera faible au regard de la nature très localisée des travaux. C'est un impact cumulatif, car d'autres projets dans la zone y contribuent. C'est un impact d'occurrence certaine, mais réversible. Le changement climatique est une composante hautement valorisée au regard de l'interêt accordé à la problématique des changements climatiques. C'est ainsi qu'au niveau national, tout un observatoire sur les changements climatiques a été créé. Au niveau mondiale, toute une convention est dédiée aux changements climatiques.

Les critères d'évaluation de la grille de Martin Fecteau permettent de trouver une importance absolue de l'impact majeure. L'importance relative de l'impact est également majeure.

	DECARITM ATTE DE LA CAPACITÓ DE ATION DE L'AMPACE.													
RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :														
Nature		Interac	tion	n Durée					Port	Portée				
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Court Moyen terme				Long terme	Pon	ctuelle	Locale	Régionale		
					Occur	ren	ce		R	éversibili	té			
Faible	M	Haute		Prol	bable	Ce	rtaine	Réve	rsible	Irrévers	ible			
			Valeur							Cumi	ulativité			
HV V NV Cumulatif Non cur									cumulatif					
ÉVALUA	ATION D	E L'IMPA	CT:											
Importa	nce abso	lue de l'i	impact	Ma	jeur		Ν	loyenne		Mineur				
Importa	nce relat	ive de l'i	mpact	Ma	jeur		Ν	loyenne		Mineur				
MESUR	ES ENVI	RONNEM	ENTALES	ADAF	PTÉE	S								
Type		Mes	ure d'atténu	ation	d'imp	act								
Efficaci	té	Prob	able											
-	 Procéder à un entretien approprié et régulier des véhicules et engins de chantier ; Justifier la qualité technique du matériel roulant du chantier (certificats de visite technique). 													
IMPORT	TANCE IN	IPACT R	ÉSIDUEL :											
	Majeure	<u>'</u>	Мо	yenne	Э		M	ineure			Non signif	icatif		
Mesure de compensation Aucune														





- Risque encombrement et pollution du sol (E3)

Numéro de la fiche : N° 23		Phase: Exploitation						
IDENTIFICATION DU PROJET Lacka et Sultanatet dans la Com		nent des drains et de voiries de proximité dans les quarti						
Etude d'Impact Environnementa	l et Social (EIES) Sommaire		Consultant: Groupement CARFAD-DIDON CONSEILS SARL					
IMPACT : SUR LE SOL								
Désignation	Risque de pollution	n des sols						
Localisation	Site du marché	arché						
Activités sources d'impact	 Transport et circulat émission des déche 		véhicules et engins es activités du marché					
DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT								
		otto nol	lution aura nour régultat la contamination des du sol					

Description des causes et manifestation de l'impact :. Cette pollution aura pour résultat la contamination des du sol sur les sites en cause. La contamination pourra se faire par absorption de micropolluants organiquesissus des dépôts

divers. Les déchets solides abandonnés sur le sol peuvent contribuer à la pollution.

Caractérisation et évaluation de l'impact

Le risque de pollution des sols est un impact négatif direct puisqu'il sera causé directement par les activités du projet, sans l'intervention d'un facteur externe. Sa durée de manifestation est envisagée de long terme car les polluants affecteront le sol même bien après le projet. Son intensité est jugée faible compte tenu des surfaces susceptibles d'être affectées par rapport à la zone du projet, la plupart des déversements ne pouvant être qu'accidentels. Il a une portée ponctuelle puisque les déversements seront faits à des points précis sur le chantier. Son occurrence est probable, parce qu'il ne peut avoir que de déversements accidentels. Il est réversible et l'élément sol est valorisé sur les plans scientifique et juridique.

portée ponctuelle puisque les déversements seront faits à des points précis sur le chantier. Son occurrence est probable, parce qu'il ne peut avoir que de déversements accidentels. Il est réversible et l'élément sol est valorisé sur les plans scientifique et juridique.

s seront faits à des points précis sur le chantier. Son occurrence est probable, parce qu'il ne peut avoir que de déversements accidentels. Il est réversible et l'élément sol est valorisé sur les plans scientifique et juridique.

Cet impact est non cumulatif à d'autres projets de la zone La grille d'évaluation de Fecteau permet selon ses critères d'évaluation d'obtenir une importance absolue mineure à cet impact. Tous les autres critères d'évaluation ne permettent pas une pondération de l'importance absolue. De ce fait, l'importance relative de l'impact est également mineure.

pas une pondération de l'importance absolue. De ce fait, l'importance relative de l'impact est également mineure.											neure.		
RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT : Nature Interaction Durée Portée													
Nature		Inter	on	Durée					Porté	Portée			
Positif	Négatif	Dire	ct	Indirect	Court terme		Moyen terme		Long terme	Ponctuelle		Locale	Régionale
				Occurr	ence			F	Réversibilite	Á			
Faible	Forte		Prol	bable	Certa	aine	Réver	sible	Irréversi	ble			
	Valeur							Cum	ulativité				
HV		V				NV			Cumula	atif		Non cumul	atif
RECAPIT	ULATIF	DE L'É\	/ALU	JATION DE	L'IMI	PACT	:						
Importance absolue de l'impact Majeure Moyenne Mineure													
Importance relative de l'impact						jeure		Мо	yenne		Mineu	re	
	S ENVIR			ALES ADA									
Type				e d'atténuat	ion d'	impac	:t						
Efficacité	é	Pı	obab	ole									
 Elaborer un plan de gestion des déchets solides et liquides; Construire une aire de lavage des véhicules et engins, équipée d'un sépara d'hydrocarbure; Signer un contrat de récupération et de traitement des déchets d'hydrocarbures, de fii de fers, de batteries et autres déchets non biodégradables avec une société disposant permis environnemental; Tenir à jour les fiches d'enlèvement et de traçabilité des déchets. Installer une citerne de récupération des huiles usagées et envoyer au fournisseu carburants et lubrifiants pour recyclage 										es, de filtres, isposant d'un			
IMPORTA	ANCE DE	L'IMPA	CT F	RÉSIDUEL	:								
Majeure		•		Moyenne			Mine	ure		N	lon sign	ificative	
Mesure de compensation /													





- Risque de pollution des eaux (E4)

Numéro de la fiche : N° 24		Phase	e: Exploitation					
Sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanal la Commune de Kousseri								
Etude d'Impact Environnement	al et Social (EIES) Somn	naire	Consultant : Groupement CONSEILS SARL	CARFAD-DIDON				
IMPACT : SUR L'EAU								
Désignation	Risque de pollution	des ea	ux					
Localisation	Base vie du chantier,	linéaire des voies en construction						
Activités sources d'impact	- Transport et circulat	tion liée aux activités de chantier						
	- Entretien des véhicu	ıles et e	ngins du chantier					
DECODIDATION ET CADACTÉS	DICATION DE L'IMPACT	•						

DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT

Description des causes et manifestation de l'impact :

Pendant la phase d'exploitation, les activités telles que le transport et la circulation, le ravitaillement des engins et véhicules en carburant ainsi que les opérations d'entretien, de lavage des véhicules et des engins, la manipulation des produits dangereux tels que les hydrocarbures, les lubrifiants, les huiles de vidange etc, peuvent être accidentellement ou volontairement déversés sur la terre ferme et lessivé vers les cours d'eau.

Caractérisation et évaluation de l'impact

Le risque de pollution des eaux de surface est un impact négatif et indirect, car la pollution des eaux ne pourra se faire que quand 'il y a lessivage des produits dangereux. Son intensité est faible et il a une occurrence probable, car c'est accidentellement que les eaux peuvent être affectées. Cet impact a un caractère local car seuls les cours d'eau des localités riveraines et voisines pourront être affectés. Ce dernier est non cumulatif et réversible, car les cours d'eaux pollués sont susceptibles de retrouver par la suite leur équilibre initial. Il est susceptible de se manifester seulement pendant la période des travaux, d'où sa durée jugée de moyen terme. L'eau est un élément hautement valorisé de l'environnement puisqu'elle est essentielle dans les activités socioculturelles, gérée par tout un ministère, et revêt une importance scientifique.

Les éléments d'évaluation de la grille de Fecteau donnent une valeur moyenne à l'importance absolue de l'impact. Il en est de même de l'importance relative de cet impact qui reste moyenne.

l'impact. Il en est de même de l'importance relative de cet impact qui reste moyenne.												
RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :												
Nature		Interact	ion	Dur	ée				Porte	ée		
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Co	Court Moyen Long				Pon	ctuelle	Locale	Régionale
				terr	terme terme terme							
Intensité)				Occ	urrence			Réve	rsibilité		
Faible	Faible Moyenne Haute					able	Се	rtaine	Réve	ersible	Irrévers	sible
Valeur	Valeur							Cumula	tivité			
HV V NV Cumulatif Non cumulatif												
RECAP	ITULATIF I	DE L'ÉV	ALUATION	DE L	'IMPA	CT:						
Importar	nce absolue	e de l'imp	act	Ма	jeure		N	loyenne	Х	Mineu	re	
Importar	nce relative	de l'imp	act	Ма	jeure		N	loyenne	Χ	Mineu	r	
MESUR	ES ENVIR	ONNEME	NTALES A	DAP	TÉES							
TYPE		Mesu	re d'atténua	tion o	d'impa	ıct						
EFFICA	CITÉ	Prob	able	е								
PRINCII	PE	- Elab	orer un pro	tocole	e de g	estion des	déc	hets				
		- Réta	ablir les éco	ulem	ents d	es cours c	ľeau	ı à la fin de	s trava	ux		
		- Con	struire un ba	ас со	uvert	et étanche	pot	ır le stocka	ge des	hydroca	arbures	
		- Met	tre sur le s	ite d	es ba	cs labélise	és a	vec couver	rcles s	uivant le	es différen	its types de
		déche	ets									
			naler tout tra		ort de	déchets à	ľaut	orité locale	du MI	NEPDE	D	
IMPOR1	TANCE DE	L'IMPA	CT RÉSIDU	EL:								
Majeure	<u> </u>		Moyenne			Mine	eure		N	lon sigi	nificative	
Mesure	de compen	sation	/									





- Embellissement du paysage (E5)

Numéro de la fiche : N° 25		e: Exploitation							
Sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers de Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri									
Etude d'Impact Environnemental	et Social (EIES) Somm	naire	Consultant: Groupement CARFAD-DIDON CONSEILS SARL						
IMPACT : SUR LE PAYSAGE									
Désignation	Embellissement du	paysag	ge						
Localisation	Le long de l'itinéraire	du projet							
Activités sources d'impact Présence des voies et ouvrages aménagés.									
DESCRIPTION ET CARACTÉRIS	SATION DE L'IMPACT	•							

Description des causes et manifestation de l'impact :

A la fin des travaux de construction et/ou de réaménagement des voies et ouvrages projetés, l'aspect des chaussées, trottoirs, caniveaux, parkings, petits espaces marchands, va changer. En effet, la signalisation verticale et horizontale sur les voies, l'aménagement des trottoirs et des parkings donneront à coup sûr, à l'environnement une physionomie plus belle à la vue et attrayante pour les populations. En d'autres termes, la boue de la saison pluvieuse et la poussière de la saison sèche vont laisser place aux voies où il fait bon vivre.

Caractérisation et évaluation de l'impact

L'embellissement du paysage est un impact positif, il est direct. Son intensité est jugée faible lorsqu'on considère le linéaire aménagé par rapport à l'ensemble projets réalisés des quartiers considérés. Sa durée de manifestation est de long terme car les effets pourraient être observables plusieurs années après la réalisation du projet. Sa portée est locale, son occurrence est certaine, et il est réversible si des mesures particulières ne sont pas prises. L'élément est valorisé sur le plan institutionnel. Cet impact est non cumulatif à d'autres projets de la zone.

La grille d'évaluation de Martin Fecteau permet d'attribuer une importance absolue moyenne à cet impact. L'importance relative de l'impact est également moyenne.

L'importance relative de l'impact est egalement moyenne.												
RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :												
Nature		Interact	ion	Duré	е				Porté	ée		
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Cour	Court Moyen Long				Pond	ctuelle	Locale	Régionale
				term	e tern	ne	te	erme				
Intensité	•				Occurren	се			Réve	rsibilité		
Faible Moyenne Haute Probable Certaine Réversible Irréversible									sible			
Valeur	•			•		•		Cumulat	ivité		•	
HV V NV Cumulatif Non cumulatif										ulatif		
RECAP	ITULATIF I	DE L'ÉVA	ALUATION	DE L'I	MPACT:							
Importar	nce absolu	e de l'imp	act	Maje	ure		Moy	enne/		Mineur	re	
	nce relative			Maje	ure			enne/		Mineur	r	
MESUR	ES ENVIR	ONNEME	NTALES A	DAPT	ÉES							
TYPE		Mesu	re d'atténua	tion d'i	impact							
EFFICA	CITÉ	Prob	able									
PRINCI	PE	- Elab	orer un prof	tocole	de gestior	des de	éche	ets				
			ablir les éco		_				trava	ux		
		- Con	struire un ba	ac cou	vert et éta	nche p	our l	e stockag	je des	hydroca	arbures	
		- Met	tre sur le s	ite des	s bacs lab	élisés	ave	c couver	cles s	uivant le	es différer	its types de
		déche										
		– Sigr	naler tout tra	ansport	t de déche	ts à l'a	utori	ité locale	du MII	NEPDE	D	
IMPOR1	TANCE DE	L'IMPAC	CT RÉSIDU	EL:								
Majeure	•		Moyenne			Mineur	е		N	lon sigr	nificative	
Mesure	de comper	sation	/									
	•											





- Impacts sur le milieu socio-économique
- Facilitation de la circulation des personnes et des biens (E6)

Numéro de la fiche : N° 26		Phase: Exploitation						
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanatet dans la Commune de Kousseri								
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire Consultant : Groupement CARFAD DIDON CONSEILS SARL								
IMPACT :SUR LE CADRE DE VIE	IMPACT :SUR LE CADRE DE VIE							
Désignation	Facilitation de la circ	culat	ion des personnes et des biens					
Localisation	Dans tous les quartiers concernés							
Activités source d'impact								
DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT								

Description des causes et manifestation de l'impact :

L'aménagement de ces sous projets va effectivement améliorer les conditions de déplacement des personnes et des biens non seulement dans les quartiers concernés, mais aussi dans leurs environs immédiats. les inondations et la boue (en saison pluvieuse) et la poussière (en saison sèche) qui rendaient les déplacements difficiles ne seront que de lointains mauvais souvenirs du passé. En conséquence, le temps mis pour les

déplacements sera réduit.

Carractérisation et évaluation de l'impact :

La facilitation de la circulation des personnes et des biens est un impact positif, direct. C'est l'impact le plus attendu du projet. Il est certain de se produire. Il a une portée locale car il ne se manifestera que dans les quartiers concernés et leurs environs. La durée est de long terme compte tenu du fait que cet impact sera perceptible même plusieurs années après la réalisation du projet. Son intensité est par contre moyenne car tous lesdrains et la voirie de ces quartiers ne seront pas aménagées dans le cadre du projet en cours. Avec le temps et en l'absence d'une politique d'entretien bien suivie, ces travaux vont se dégrader, d'où son caractère réversible. Cet impact est n'est pas cumulatif.

le cadre du projet en cours. Avec le temps et en l'absence d'une politique d'entretien bien suivie, ces travaux vont se dégrader, d'où son caractère réversible. Cet impact est n'est pas cumulatif.

'une politique d'entretien bien suivie, ces travaux vont se dégrader, d'où son caractère réversible. Cet impact est n'est pas cumulatif.

Cette composante représente un élément hautement valorisé sur le plan institutionnel compte tenu du fait qu'à travers le processus de décentralisation en cours, le gouvernement du Cameroun accorde une importance toute particulière à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations.

Les critères d'évaluation de la grille de Martin Fecteau permettent de déduire que l'importance absolue de l'impact est moyenne. Les autres critères de caractérisation ne permettent pas une pondération de la valeur de l'importance absolue, l'importance relative est aussi moyenne.

ur de l'importance absolue, l'importance relative est aussi moyenne.

RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :												
Nat	ure	Interaction Durée						Portée				
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Court terme			Long terme	Ponctuelle		Locale	Régionale	
	Inte	nsité			Occur	renc	e		R	éversibilit	é	
Faible	Moy	/enne	Haute	Prob	Probable Certaine			Réve	ersible	Irré	versible	
		Valeur Cumulativité										
Н		V NV				C	Cumulatif Non cumulatif			umulatif		
RECAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT :												
Importanc	e absolue c	le l'impac	t	Majeure		Mo	oyenne		Mineu	re		
Importanc	e relative d	e l'impact		Majeure		Mo	Mineure Mineure					
MESURES	S ENVIRON	INEMEN	TALES AD	APTÉES								
Туре		Mesure	Mesure de bonification d'impact									
Efficacité		Probable										
Principe		 Sensibiliser les populations riveraines sur la protection et l'entretien des drains et de la voirie; Créer des comités locaux de protection de l'environnement et des ouvrages 										





aménagées	S.
Mesure d'accompagnement	





Amélioration du cadre et de la qualité de vie (E7)

Numéro de la fiche : N° 27	Ph	Phase: Exploitation					
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans quartiers Lacka et Sultanatet dans la Commune de Kousseri							
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire Consultant : Groupement CARFAD – DIDC CONSEILS SARL							
IMPACT : SUR LE CADRE DE VII	E						
Désignation	Amélioration du cadre	e et de la qualité de vie					
Localisation	Quartiers riverains des axes et drains à aménager						
Activités source d'impact	drains aménagés						
DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT							

Description des causes et manifestation de l'impact :

L'ensemble des aspects positifs du projet pourra contribuer à améliorer la qualité de vie des populations riveraines. Il s'agit de l'augmentation quantitative et qualitative de l'offre en service qui boostera l'amélioration de la qualité des services socio de base comme la santé et l'éducation, les services administratif, les magasins de stockage, les maisons d'habitation et le recrutement de quelques employés originaires des villages riverains. La réalisation définitive de ces sous-projets mettra fin à certains désagréments que subissent les populations riveraines : insalubrité, insuffisance/mauvaise qualité des salles de classe, envols de poussières avec maladies respiratoires et dépôts sur les vêtements et les aliments, de la boue en saison des pluies. Les populations éprouveront du plaisir à voyager aisément en toute période et à des coûts réduits et en moins de temps. tains désagréments que subissent les populations riveraines : insalubrité, insuffisance/mauvaise qualité des salles de classe, envols de poussières avec maladies respiratoires et dépôts sur les vêtements et les aliments, de la boue en saison des pluies. Les populations éprouveront du plaisir à voyager aisément en toute période et à des coûts réduits et en moins de temps.

Carractérisation et évaluation de l'impact :

L'amélioration du cadre/qualité de vie des populations est un impact positif. Elle n'est pas directement liée à réalisation des sous-projets dans les quartiers concernés parce que l'amélioration du cadre/qualité de vie des populations d'un lieu ne dépend pas de la seule qualité des voies d'accès. Il est certain qu'avec l'aménagement des voies, les envols de poussières pendant la saison sèche seront réduits et la boue pendant la saison des pluies va disparaître. L'amélioration du cadre/qualité de vie concernera d'abord les populations riveraines des quartiers concernés, d'où le caractère local attribué à cet impact. Le cadre/qualité de vie des populations restera améliorée aussi longtemps que les voies aménagées seront en bon état, d'où le long terme attribué à l'impact. Cet impact est de forte intensité en raison du nombre réduit des cas de maladies respiratoires dus à la poussière, de l'inexistence des embourbements pendant les déplacements, de la fin de l'enchérissement des coûts de transport, etc. Avec la dégradation des voies aménagées, le cadre/qualité de vie des populations riveraines pourra se dégrader de nouveau, d'où la réversibilité de l'impact. Cet impact est cumulatif parce que d'autres projets dans les quartiers concernés, contribuent à l'amélioration du cadre/qualité de vie des populations. La composante affectée est valorisée avec tout l'intérêt que le Gouvernement accorde à l'amélioration du cadre/qualité de vie des populations en général, ceci à travers la création de tout un ministère (Ministère de la décentralisation et du développement local) dont dépend les Communes qui ont entre autres pour mission, l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les critères d'évaluation de la grille de Fecteau permettent de trouver une valeur majeure pour l'importance absolue de cet impact. Il en est de même pour son importance relative. .

	absolue de cet impact. Il en est de meme pour son importance relative											
RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :												
Nat	ture	Inte	raction		Durée			Portée				
Positif	Négatif	Direct	Indirect	_	Court Moyen terme			Long terme	Ponct	uelle	Locale	Régionale
	Ir	itensité				Occuri	ence	9	Réversibilité			
Faible	e N	1oyenne	enne Forte Probable			bable	Ce	ertaine	Rév	Réversible Irréversible		
	Valeur Cumulativité											
	HV		V	NV			Cumulatif Non		Non o	cumulatif		
RECAPI	TULATIF [DE L'ÉVAI	LUATION DI	E L'I	IMPAC	Т:						
Importar	nce absolu	ıe de l'im	pact	Maj	jeure		Moyenne Mineure					
	Importance relative de l'impact			Majeure Moyenne			yenne	Mineure				
MESURE	MESURES ENVIRONNEMENTALES ADAPTÉES											
Type		Mesur	Mesure d'optimisation d'impact									
Efficacit	é	Proba	Probable									





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

	- Sensibiliser les populations riveraines sur la protection et l'entretien des voies
Principe	aménagées ;
	 Créer des comités locaux de protection de l'environnement et des voies aménagées





- Développement des activités économiques et augmentation des revenus (E8)

Numéro de la fiche : N° 28	Phase: Exploitation							
IDENTIFICATION DU PROJET :Sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers								
Lacka et Sultanatet dans la Commune de Kousseri								
Etude d'Impact Environnemental e	Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire Consultant : Groupement CARFAD DIDON CONSEILS SARL							
IMPACT : SUR L'ECONOMIE	IMPACT : SUR L'ECONOMIE							
Désignation	Développement des activités économiques et augmentation des revenus							
Localisation	Dans les quartiers concernés							
Activités source d'impact	Présences des petits espaces marchands et des parkings							
DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT								

Description des causes et manifestation de l'impact :

Les besoins en main d'œuvre peuvent être estimés à plusieurs centaines d'employés tous postes confondus. Les Entreprises recruteront sur le plan national et local des jeunes désœuvrés des villages riverains pour les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). En outre, les besoins en alimentation, hébergement, loisir du personnel étranger vont dynamiser le secteur du commerce et les autres activités économiques telles que l'hébergement, la restauration et le commerce.

Les besoins du chantier en intrants (bois, sable, latérites, graviers et autres) et les travaux de sous-traitance seront une opportunité pour les hommes d'affaires nationaux et ce sera l'occasion pour eux d'accroître leur chiffre d'affaire et par conséquent leurs bénéfices. Tout ceci contribuera à l'augmentation des revenus des ménages et l'amélioration des conditions de vie, tout en facilitant leur participation financière au développement familial et local.

nts (bois, sable, latérites, graviers et autres) et les travaux de sous-traitance seront une opportunité pour les hommes d'affaires nationaux et ce sera l'occasion pour eux d'accroître leur chiffre d'affaire et par conséquent leurs bénéfices. Tout ceci contribuera à l'augmentation des revenus des ménages et l'amélioration des conditions de vie, tout en facilitant leur participation financière au développement familial et local.

Pendant les travaux, les besoins en nutrition, hébergement, loisirs du personnel de chantier vont dynamiser le secteur du commerce, de l'agriculture, de la pêche et les autres activités lucratives. Les responsables d'auberges, de restaurants et les commerçants des zones riveraines verront leurs revenus s'accroître substantiellement. Aussi, pour rentrer dans leurs familles respectives, certaines personnes vont s'approvisionner en denrées alimentaires fraîches en vente en bordures des routes, épargnant les producteurs de l'obligation de transporter leurs récoltes sur les marchés.

I de chantier vont dynamiser le secteur du commerce, de l'agriculture, de la pêche et les autres activités lucratives. Les responsables d'auberges, de restaurants et les commerçants des zones riveraines verront leurs revenus s'accroître substantiellement. Aussi, pour rentrer dans leurs familles respectives, certaines personnes vont s'approvisionner en denrées alimentaires fraîches en vente en bordures des routes, épargnant les producteurs de l'obligation de transporter leurs récoltes sur les marchés.

oducteurs de l'obligation de transporter leurs récoltes sur les marchés.

Caractérisation et évaluation de l'impact :

Il s'agit d'un impact positif, indirectement lié à la mise en œuvre du projet. Cet impact est certain. Il a une portée locale car il ne se manifestera que dans les quartiers concernés par le projet. La durée est de long terme compte tenu du fait que cet impact sera perceptible même plusieurs années après la réalisation du projet. Son intensité est faible lorsqu'on envisage le nombre d'espaces marchands à aménager comparé à la demande. Cet impact est irréversible. Il est non cumulatif. Cette composante est valorisée.

D'après les critères d'évaluation de la grille de Martin Fecteau, nous pouvons déduire que l'importance absolue de l'impact est moyenne. Compte tenu du fait que les autres critères de caractérisation des impacts ne permettent pas une pondération de la valeur de l'importance absolue, l'importance relative est aussi moyenne.

RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :										
Nature Interaction Durée				Portée						
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Court terme	, ,			Ponctuelle	Locale	Régionale
Intensité Occurrence						Réversibilité				
Faible Moyenne Haute Probable Ce				Cer	taine	Réversible Irréversible				
	Valeur Cumulativité									
HV V NV Cumulatif Non cumulatif						n cumulatif				
RECAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT :										





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

Importance absolue of	de l'impact Majeure		Moyenne	Mineure				
Importance relative d	e l'impact	Majeure	Moyenne	Mineure				
MESURES ENVIRON	ONNEMENTALES ADAPTÉES							
Туре	Mesure de bonification d'impact							
Efficacité	Probable							
Principe	 sensibiliser les riverains sur le projet et les opportunités d'affaires offertes (hébergement contrat de sous-traitance, restauration, etc.) par le projet; intégrer dans le règlement intérieur des dispositions pour dissuader les employés prapport à l'abus de confiance envers les vendeurs de nourriture/tenanciers d'échoppes; privilégier l'approvisionnement des employés en produits locaux. 							





- Amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'éducation (E9)

Numéro de la fiche : N°	29	Phase: Exploitation							
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanatet dans la Commune de Kousseri									
•									
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) Consultant : Groupement CARFAD-DIDON Sommaire CONSEILS SARL									
IMPACT : SUR LA SANTE	ET L'EDUCATION								
Désignation	Amélioration de l'accès	aux soins de santé et à l'éducation							
Localisation	Dans les quartiers concernés								
Activités sources d'impact	act Construction des salle de classes et aménagements des voiries								
DECODIDEION ET CADAC	TÉDIO ATIONI DE L'UMBAC	_							

DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT

Description des causes et manifestation de l'impact :

Plusieurs activités du projets à savoir; la construction des salles de classes et l'aménagement des voies vont contribuées à l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'éducation.des populations riveraines. L'état actuel des voies pour acceder aux centres de sante et aux écoles primaires ainsi qu'aux écoles sécondaires contribuent à un taux très faible d'accès aux soins de santé et à l'éducation des populations riveraines. De plus, l'amenagement des centre de santé et son équippement, va également améliorer l'acces aux soins des populations des quartiers Lacka et Sultanatet dans la Commune de Kousseri et meme au-delà.

Caractérisation et évaluation de l'impact

Cet impact est positif d'interaction directe car les activités du projets vont contribues directement à l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'éducation.des populations riveraines. Cet impact se manifestera sur le moyen terme vu la durée des salles des classes construites et l'amenagement des centres de sante pour les populations riveraines. Il est de faible intensité au regard des des autres facteurs qui favorisent l'accès aux soins de santé et à l'éducation.des populations riveraines telsque les revenus et les coutumes. Sa portée est estimée locale car avec l'amenagement de ses voies et les centres de santé et la construction de salles de classes, les populations viendront d'autres quartiers pour y acceder. Son occurrence est certaine. Il est réversible car si les centres de sante et les salles de classes se dégardent à nouveau, la situation redéviendra normale. C'est un impact non-cumulatif. La santé et l'education sont des éléments hautement valorisés car des ministeres ont été créer qui sont chargés des aspects de la santé et de l'éducation (MINSANTE, MINESEC, MINEDUB et MINESUP) au Cameroun.

Les critères d'évaluation de la grille de Martin Fecteau nous permettent de déduire que l'importance absolue de l'impact est moyenne. Les autres critères de caractérisation des impacts ne permettent pas la pondération de la valeur de l'importance absolue l'importance relative est également moyenne.

de la va	leur de l'in	nportance	tance absolue, l'importance relative est également moyenne.										
RECAP	ITULATIF	DE LA C	ARACTER	ISAT	ION	DE L'IMP	ACT	:					
Na	ture	Inter	action			Durée)			Portée			
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Co ten	- 3 -			Long terme	Pond	ctuelle	Locale	Régionale	
	İr	ntensité	ensité Occurrence					R	éversibili	té			
Faible	Mo	yenne	Haute		Pro	bable	Cert	taine	Réve	rsible	Irrévers	ible	
			Valeur							Cum	ulativité		
	HV		V			NV		Cı	umulatif Non cumulatif			cumulatif	
RECAP	RECAPITULATIF DE L'EVALUATION DE L'IMPACT :												
Importai	nce absolu	ie de l'imp	oact	Ma	lajeure Moyenne				Mineur	e			
Importai	nce relativ	e de l'imp	act	Ma	Majeure Mo		oyenne Mineu		Mineur	e			
MESUR	ES ENVIR	ONNEM	ENTALES	ADAI	PTÉE	S							
Type		Mesu	ıre d'optimi	satior	n d'in	npact							
Efficaci	té	Prob	able										
Principo	e	di • S je	 Sensibilisation de population sur l'utilité des soins de santé(vaccins, accouchement diagnostiques etc) Sensibilisation des populations sur l'importance de l'éducation surtout celle de la jeune-fille; Sensibiliser les populations sur la pérénisation des ouvrages. 										





 Risque d'accroissement des accidents de circulation, et risque de noyade dans les drains pendant les périodes de crues (E10)

Numéro de la fiche : N° 30	Pha	se: Exploitation						
IDENTIFICATION DU PROJET :Sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximit								
dans les quartiers Lacka et Sultar	dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la Commune de Kousseri							
Etude d'Impact Environnemental	Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire							
IMPACT : SUR LE CADRE DE V	IE							
Désignation		nt des accidents de circulation, et risque de spendant les périodes de crues						
Localisation	le long de la route							
Activités source d'impact	rains aménagés							
DESCRIPTION ET CARACTÉRIS	SATION DE L'IMPACT							

Description des causes et manifestation de l'impact :

Une augmentation du trafic et la vitesse de circulation va résulter du bitumage de la route. Le temps d'adaptation à cette nouvelle route (tant par les populations locales que les automobilistes) pourra être à l'origine des accidents de circulation. De même, le désordre urbain observé dans nos villes pourrait également se manifester dans la zone du projet en phase d'exploitation si rien n'est fait. L'occupation anarchique des voies et ouvrages sera visible à travers les stationnements anarchiques des mototaxis et autres véhicules, l'installation des comptoirs et étales de petit commerce sur la chaussée et les trottoirs, le déversement des déchets ménagers sur la chaussée et les trottoirs. Ces comportements vont contribuer à réduire les emprises des voies par conséquent accroitre les accidents de circulation.

Des actes pouvant augmenter le risque d'accidents est le placardage des affiches ou l'étalage de vêtements pour séchage sur les panneaux de signalisation. Ce qui empêche de ce fait sa lecture par l'automobiliste. De même, les panneaux de signalisation peuvent être vandalisés augmentant ainsi les risques d'accidents.

Comme il est observé, après la fin des travaux d'aménagement de la route, les populations construisent dans l'emprise. Ces constructions peuvent être percutées par des véhicules au cas où ils déraperaient.

D'autre part, des possibilités de noyade en période de noyade constituent un risque plausible au niveau des drains qui seront réalisés.

Carractérisation et évaluation de l'impact :

Le risque d'accroissement d'accidents de la circulation est un impact négatif indirect car il sera consécutif de l'exploitation des ouvrages réalisés. La durée de l'impact est jugée de long terme parce que la nuisance va se poursuivre durant toute la période de l'exploitation. La portée sera locale, car l'impact se produira tout au long des voies aménagées. L'intensité est jugée faible, car ça sera beaucoup plus à cause de l'incivisme que les autres usagers utiliseront ces voies. L'impact est probable et réversible. Il est non cumulatif. La composante est valorisée compte tenu du fait que la sécurité routière est encadrée au Cameroun par des textes juridiques.

Les critères d'évaluation de la grille de Martin Fecteau nous permettent de déduire que l'importance absolue de l'impact est mineure. Compte tenu du fait que les autres critères de caractérisation des impacts ne permettent pas la pondération de la valeur de l'importance absolue, l'importance relative est également mineure.

RECAPI	RECAPITULATIF DE LA CARACTÉRISATION DE L'IMPACT :									
Nat	ture	Inte	raction		Durée			Portée		
Positif	Négatif	Direct	Indirect	Court terme	Moyen terme	Long terme	Ponctuelle	Locale	Régionale	
	Intensité					nce	R	éversibili	té	





Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire des sous-projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanat dans la commune de Kousseri

Faible Mo	yenne	Forte	Probable	Ce	rtaine	Révers	sible	Irréversible
	V	aleur				С	Cumula	ativité
HV		V	NV		Cumulatif Non cumulatif			Non cumulatif
RECAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT								
Importance absolu	pact N	/lajeure	Мо	yenne	N	Mineur	e	
Importance relative de l'impact			/lajeure	Мо	yenne	N	Mineur	e
MESURES ENVIRO	MESURES ENVIRONNEMENTALES ADAPTÉES							
Туре	Mesure	d'optimisat	on d'impact					
Efficacité	é Probable							
Principe	•	de crue au attitudes à Créer des aménagée . mettre en	les c de cru de p	ours d'ea ue; rotection s de vites	de l'env	ayos, e vironne la voiri	es drains en période et les précautions et ement et des voies e et horizontale	





- Réduction des inondations (E11)

Numéro de la fiche : N° 31		Phas	Phase: Exploitation					
IDENTIFICATION DU PROJET : Sous projets d'aménagement des drains et de voiries de proximité dans les quartiers Lacka et Sultanatet dans la Commune de Kousseri								
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaire Consultant : Groupement CARFAD – DIDON CONSEILS SARL								
IMPACT : SUR LE CADRE DE V	ΊΕ							
Désignation	Réduction des inc	ondatio	ons					
Localisation	le long de la route							
Activités source d'impact Présence des voies et drains aménagés								
DESCRIPTION ET CARACTÉRISATION DE L'IMPACT								

Description des causes et manifestation de l'impact :

L'Extrême-Nord en général et la Commune de Kousseri en particulier vie de pire inondation depuis plusieurs décennies. Le phénomène s'est « généralisé » du fait de trois facteurs: D'abord, le relief de la région, qui favorise le ruissellement des eaux vers les plaines. Ensuite, les drains bouchés et la construction anarchique des maisons. Enfin, dans certains endroits, les sols à la fois sablonneux et argileux, qui retiennent les précipitations après la fin des averses. Avec l'aménagement des ouvrages, il y aura circulation des eaux, ce qui par ricochet va réduire les risques d'inondation, tout en améliorant le cadre de vie des populations.

Carractérisation et évaluation de l'impact :

La réduction des inondations représente un impact positif indirect car il est sera consécutif à l'exploitation des ouvrages réalisés. La durée de l'impact est jugée de long terme parce que les effets pourraient se poursuivre durant toute la période de l'exploitation si les ouvrages aménagés sont biens entretenus. La portée est jugée locale. L'intensité est jugée faible. Compte tenu du fait que seules quelques parties des quartiers Lacka et Sultant sont concernées. L'impact est probable et réversible. Il est non cumulatif. La composante est valorisée à la fois par les populations elles-mêmes, qui tiennent à avoir un cadre de vie sain, et l'Etat à travers la création des services dans les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), lesquels services sont spécialement chargés de l'amélioration du cadre de vie.

Les critères d'évaluation de la grille de Martin Fecteau nous permettent de déduire que l'importance absolue de l'impact est moyenne. Les autres critères de caractérisation des impacts ne permettent pas la pondération de la valeur de l'importance absolue. l'importance relative est également moyenne.

ponderation de la valeur de l'importance absolue, l'importance relative est egalement moyenne.												
RECAPI	TULATIF	DE LA CA	RACTÉRI	SAT	TION D	E L'IMPA	CT					
Nat	ure	Inter	action			Durée					Portée	
Positif	Négatif	Direct	Indirect		Court Moyen terme		_	Long erme	Ponctuelle		Locale	Régionale
	In	tensité				Occurr	ence	9		Ré	eversibili	té
Faible	e M	oyenne Forte			Pro	bable	Ce	rtaine	Rév	ersible	Irré	versible
			Valeur							Cumul	lativité	
	HV		V		NV			C	Cumulati	f	Non o	cumulatif
RECAPI	TULATIF	DE L'ÉVA	LUATION	DE	L'IMP	ACT:						
Importa	nce absol	ue de l'in	pact	Ма	Majeure N			Moyenne Mine			re	
Importa	nce relativ	e de l'im	pact	Majeure M			Moyenne Mineure					
MESUR	ES ENVIR	ONNEME	NTALES A	NDA	PTÉES	3						
Туре		Mesur	e d'optimis	atio	n d'imp	act						
Efficacit	é	Proba	ole									
Principe		cod • Cre	 Sensibiliser les usagers, notamment les conducteurs de mototaxis au respect du code de la route; Créer des comités locaux de protection de l'environnement et des voies aménagées. 								•	





Annexe 11 : Schema itinéraire de l'environnement

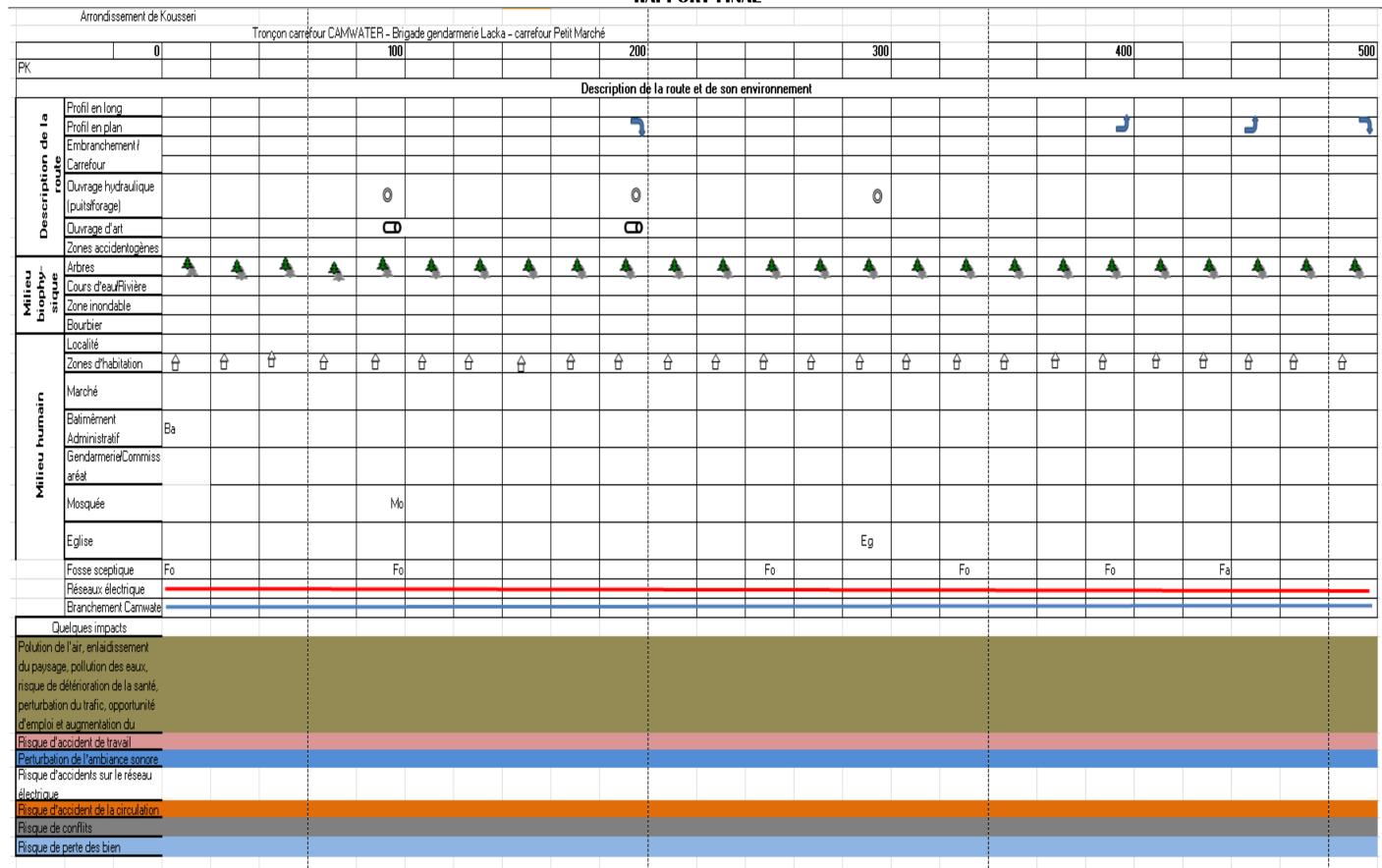




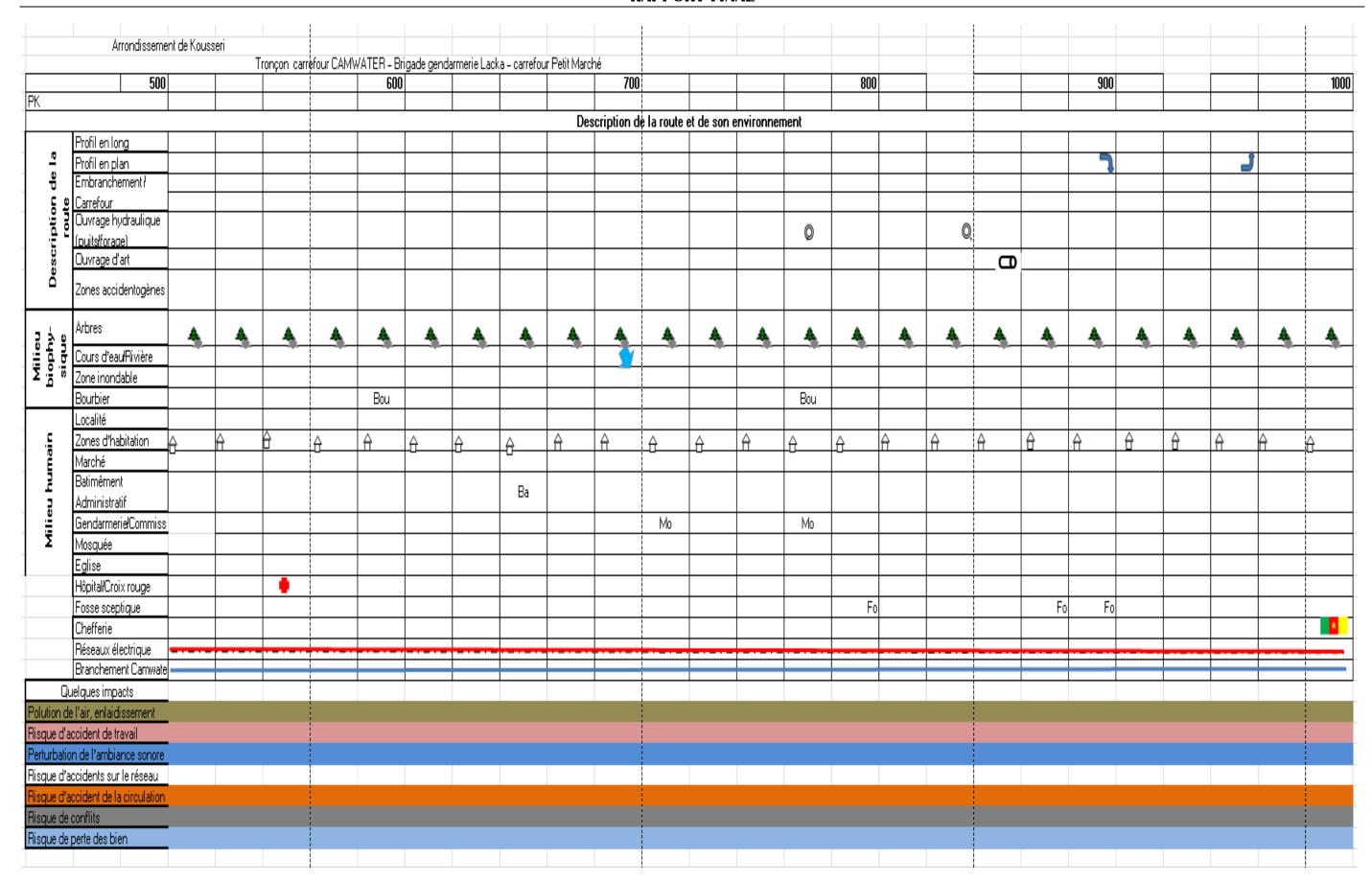
Symboles	Libelle/désignation
	Description des drains et de voiries
>	Profil en long: pente (montée/descente)
7	Profil en plan (virage à gauche/virage à droite)
VO	Embranchement/bretelle à gauche et à droite
0	Ouvrage d'art (Buse, Dalot, Pont)
T 💠 🗘	Carrefour
Р	Piste/sentier
	Milieu biophysique
A	Arbre
	Rivière avec sens d'écoulement
AN ANALY	Zone inondable
	Réseau Basse, Moyenne ou Haute tension
	Réseau d'Adduction d'Eau Potable
0	Ouvrage hydraulique (Forage, puits)
	Milieu socio-économique
Ма	Marché
Ва	Bâtiment administratif
Co	Commissariat/poste de police
Ge	Gendarmerie
St	Stade
Eg	Eglise
Мо	Mosquée
E	Etablissement scolaire
•	Hôpital, dispensaire, centre hospitalier
Ch	Chefferie
Н	Infrastructure hôtelière
То	Tombe, caveau, cimetière
St	Stèle/monument
\Box	Zones d'habitation
*	Chefferie
Fo	Fosse sceptique









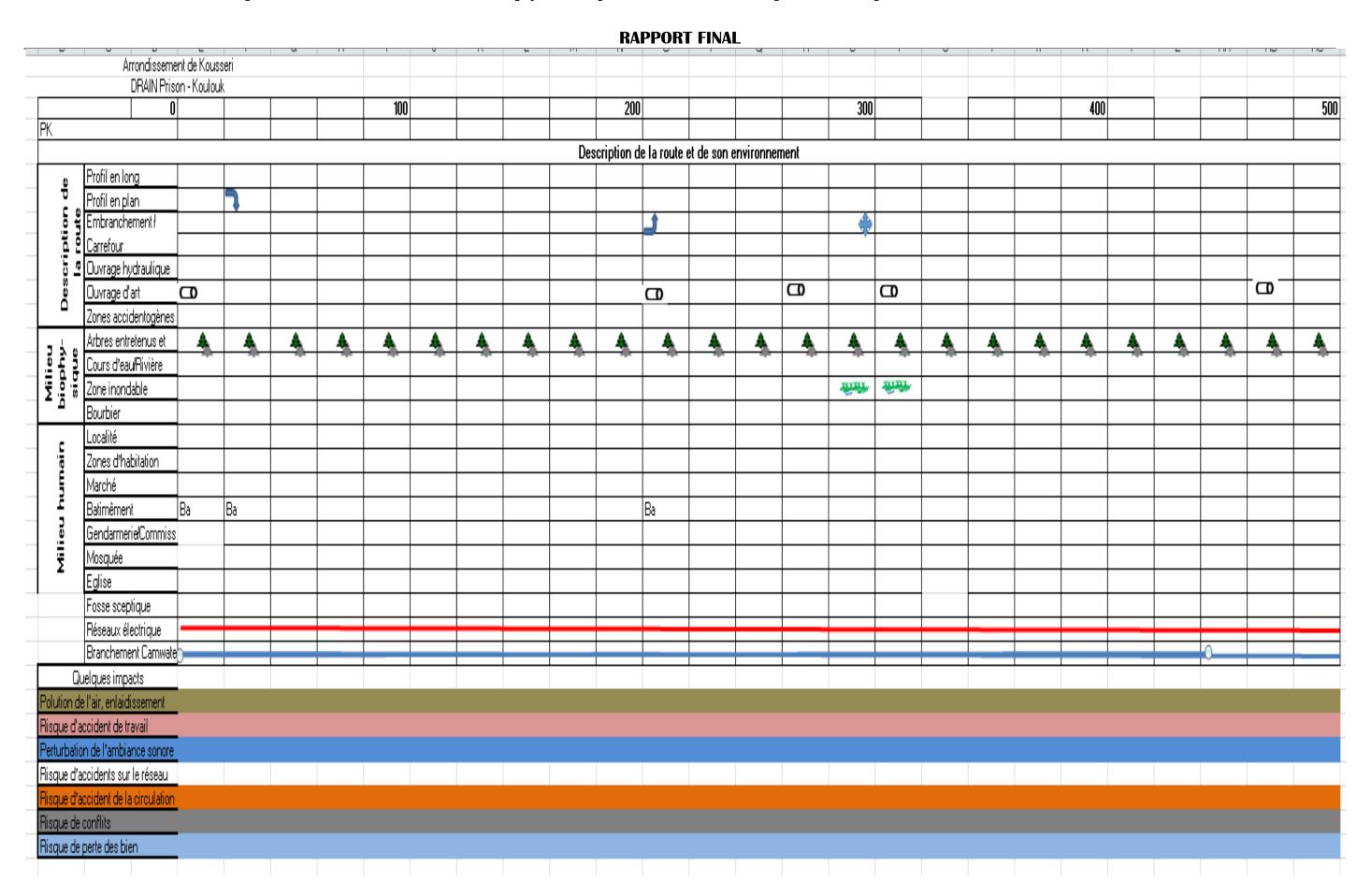






Tronçor	r : carrefour CAMWATE	R <u>–</u> Briga	de gendarı	<u>merie Lacka</u>	ı – carrefour Petit I	<u>Marché</u>
	1000					110
PK						
	Description d	e la rout	e et de so	on enviror	nement	
qe	Profil en long					
	Profil en plan					
tion	Embranchement /					
Description Ia route	Carrefour				4.	
scr	Ouvrage hydraulique					
ë	Ouvrage d'art				0	
<u>-</u>	Zones accidentogènes					
5 Å a	Arbres	A	4	. 4	A	
Milieu biophy sique	Cours d'eau/Rivière	_				
Σοις	Zone inondable					
<u></u>	Bourbier					
_	Localité					
B	Zones d'habitation	A	$\hat{\Pi}$	û	A	
5	Marché					
<u>ة</u>	Batimêment				Ma	
Milieu	Gendarmerie/Commiss					
7	Mosquée					
_	Eglise					
	Hôpital/Croix rouge					
	Fosse sceptique					
	Chefferie					
	Réseaux électrique		+-			
	Branchement Camwate		+			
Qu	ielques impacts					
	l'air, enlaidissement					
	ccident de travail					
•	n de l'ambiance sonore					
	ccidents sur le réseau					
-	ccident de la circulation					
Risque de						
	perte des bien					









														_
		. 1 12	•											
	Arrondisseme													
	DRAIN Priso		<u>k</u>		I									
	500					600					700			
PK		_												
Descripti	on de la route et de s	on enviro	nnement		T	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		ı			I I			
de l	Profil en long													
_	Profil en plan													
] []	Crobranabaraast J													
<u> </u>	Carrefour													
	Ouvrage hydraulique													
Description la route	Ouvrage d'art					8					CD)			
1 -	Zones accidentogènes													
	Arbres entretenus et	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
Milieu biophy sique	Cours d'eau/Rivière	7	7	-	-	7		7		-7	7	-	-7-	
Milleu	Zone inondable													
2 5 "	Bourbier													
	Localité													
<u> </u>														
Ė į	Zones d'habitation													
1 5	Marché - · ·	_	_											
*		Ba	Ва											
Į	Gendarmerie/Commiss													
] 👼	Mosquée													
-	Eglise													
	Fosse sceptique													
	Réseaux électrique													
	Branchement Camwate													
	uelques impacts													
	e l'air, enlaidissement													
_	accident de travail													
	on de l'ambiance sonore													
	accidents sur le réseau													
	ocident de la circulation													
Risque de														
Hisque de	perte des biens													



RAPPORT FINAL Arrondissement de Kousseri DRAIN DE LACKA 300 100 200 500 Description de la route et de son environnement Profil en long Profil en plan ≝ Embranchement / Carrefour Ouvrage hydraulique ⊜ В Ouvrage d'art Zones accidentogènes Arbres Cours d'eau/Rivière Zone inondable Bourbier Localité Û Û Zones d'habitation Marché Ma Batimêment Ba Gendarmerie/Commiss Мо Mosquée Eg Eglise Fo Fo Fosse sceptique Réseaux électrique Branchement Camwate Quelques impacts Polution de l'air, enlaidissement Risque d'accident de travail Perturbation de l'ambiance sonore Risque d'accidents sur le réseau Risque d'accident de la circulation Risque de conflits Risque de perte des bien





			Arrondisseme		егі			
			DRAIN DE 500	<u> LAUNA</u>				600
PK			300					000
	сгір	itio	n de la route et de s	on enviro	nnement			<u> </u>
			Profil en long					
	de		Profil en plan					
	į		Embranchement /					4
	Ţ		Carrefour					•
	Ğ.	<u>.</u>	Ouvrage hydraulique					
	Description		Ouvrage d'art					В
			Zones accidentogènes					
	<u> </u>	.	Arbres	-	4	4	A	4
Milieu	biophy	֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֡֓֓֓֡֓֡֓֡֓֡֓֡֓֡֓֡	Cours d'eau/Rivière				-	-
ÏΣ			Zone inondable					
			Bourbier					
	_		Localité					
	Milieu humain		Zones d'habitation	Û	Û	Ħ	Û	Û
	5		Marché					
	드		Batimêment					
	<u>ē</u>		Gendarmerie/Commiss					
	ጀ		Mosquée					
			Eglise					
			Fosse sceptique			Fo		
			Réseaux électrique					
			Branchement Camwate					
			elques impacts					
			l'air, enlaidissement					
			cident de travail					
			n de l'ambiance sonore					
			cidents sur le réseau					
Risc	que c	l'ac	cident de la circulation					
	•		onflits					
Risc	que c	le p	erte des bien					



Annexe 3 : Grille de Martin Fectau





Grille de caractérisation des impacts de Martin FECTEAU

Intensité	Etendue	Durée	Importance absolue
		Long terme	Majeure
	Régionale	Moyen terme	Majeure
		Court terme	Majeure
□ aut a		Long terme	Majeure
Forte	Locale	Moyen terme	Moyenne
		Court terme	Moyenne
		Long terme	Majeure
	Ponctuelle	Moyen terme	Moyenne
		Court terme	Mineure
		Long terme	Majeure
	Régionale	Moyen terme	Moyenne
		Court terme	Moyenne
Moyonno		Long terme	Moyenne
Moyenne	Locale	Moyen terme	Moyenne
		Court terme	Moyenne
		Long terme	Moyenne
	Ponctuelle	Moyen terme	Moyenne
		Court terme	Mineure
		Long terme	Majeure
	Régionale	Moyen terme	Moyenne
		Court terme	Mineure
Faible		Long terme	Moyenne
raible	Locale	Moyen terme	Moyenne
		Court terme	Mineure
		Long terme	Mineure
	Ponctuelle	Moyen terme	Mineure
		Court terme	Mineure





Annexe 13 : Modèle de code de conduite (CoC) proposée à l'entreprise





CODES DE CONDUITE ESHS

MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE, DES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS, DES ABUS ET EXPLOITATION A CARACTERE SEXUEL ET DU HARCELEMENT SEXUEL

1. Généralités

Le but des présents Codes de conduite et plan d'action pour la mise en œuvre des normes Environnementales et sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS)et d'Hygiène et de sécurité au travail (HST) et la prévention des violences basées sur le genre (VBG) et les violences contre les enfants (VCE)consiste à introduire un ensemble de définitions clefs, des codes de conduite et des lignes directrices afin de :

- i. Définir clairement les obligations de tous les membres du personnel du projet (y compris les sous-traitants et les journaliers) concernant la mise en œuvre des normes environnementales, sociales, de santé et de sécurité (ESHS) et d'hygiène et de sécurité au travail (HST) ; et
- ii. Contribuer à prévenir, identifier et combattre la VBG et la VCE sur le chantier et dans les communautés avoisinantes.

L'application de ces Codes de Conduites permettra de faire en sorte que le projet atteigne ses objectifs en matière de normes ESHS et HST, ainsi que de prévenir et/ou atténuer les risques de VBG et de VCE sur le site du projet et dans les communautés locales.

Les personnes travaillant dans le projet doivent adopter ces Codes de conduite qui vise à :

- i. Sensibiliser le personnel opérant dans le projet aux attentes en matière de ESHS et de HST ; et
- i. Créer une prise de conscience concernant les VBG et de VCE, et :
 - a) Créer un consensus sur le fait que tels actes n'ont pas leur place dans le projet ; et
 - b) Etablir un protocole pour identifier les incidents de VBG et de VCE ; répondre à tels incidents ; et les sanctionner.

L'objectif des Codes de Conduite est de s'assurer que tout le personnel du projet comprenne les valeurs morales du projet, les conduites que tout employé est tenu à suivre et les conséquences des violations de ces valeurs. Cette compréhension contribuera à une mise en œuvre du projet plus harmonieuse, plus respectueuse et plus productive, pour faire en sorte que les objectifs du projet soient atteints.

2. Définitions

Dans les présents Codes de conduite, les termes suivants seront définis ci-après :

Normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS):un terme général couvrant les questions liées à l'impact du projet sur l'environnement, les communautés et les travailleurs.

Hygiène et sécurité au travail (HST): l'hygiène et la sécurité du travail visent à protéger la sécurité, la santé et le bien-être des personnes qui travaillent ou occupent un emploi dans le projet. Le respect de ces normes au plus haut niveau est un droit de l'homme fondamental qui devrait être garanti à chaque travailleur.

Violences basées sur le genre (VBG):terme général désignant tout acte nuisible perpétré contre la volonté d'une personne et basé sur les différences attribuées socialement (c'est-à-dire le genre) aux hommes et aux femmes. Elles comprennent des actes infligeant des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, ou des menaces de tels actes ; la coercition ; et d'autres actes de privation de liberté. Ces actes peuvent avoir lieu en public ou en privé. Le terme VBG est utilisé pour souligner l'inégalité systémique entre les hommes et les femmes (qui existe dans toutes les sociétés du monde) et qui caractérise la plupart des formes de violence perpétrées contre les femmes et les filles. La Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de 1993 définit la violence contre les femmes comme suit : « tout acte de violence dirigée contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques »¹⁴.Les six types principaux de VBG sont les suivants :

- **Viol** : pénétration non consensuelle (si légère soit-elle) du vagin, de l'anus ou de la bouche avec un pénis, autre partie du corps ou un objet.
- Violence sexuelle : toute forme de contact sexuel non consensuel même s'il ne se traduit pas par la pénétration. Par
 exemple, la tentative de viol, ainsi que les baisers non voulus, les caresses, ou l'attouchement des organes génitaux et des
 fesses.
 - Harcèlement sexuel: avances sexuelles, demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle. Le harcèlement sexuel n'est pas toujours explicite ou évident, il peut inclure des actes implicites et subtils, mais il implique toujours une dynamique de pouvoir et de genre dans laquelle une personne au pouvoir utilise sa position pour harceler une autre en fonction de son genre. Un comportement sexuel est indésirable lorsque la personne qui y est soumise le juge indésirable (par ex., regarder quelqu'un de haut en bas, embrasser ou envoyer des baisers; faire des allusions sexuelles en faisant des bruits; frôler quelqu'un; siffler et faire des appels, donner des cadeaux personnels).
 - Faveurs sexuelles: une forme de harcèlement sexuel consistant notamment à faire des promesses de traitement favorable (par ex., une promotion) ou des menaces de traitement défavorable (par ex., perte de l'emploi) en fonction d'actes sexuels, ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou qui relève de l'exploitation.
- Agression physique: un acte de violence physique qui n'est pas de nature sexuelle. Exemples: frapper, gifler, étrangler, blesser, bousculer, brûler, tirer sur une personne ou utiliser une arme, attaquer à l'acide ou tout autre acte qui cause de la douleur, une gêne physique ou des blessures.
- Mariage forcé : le mariage d'un individu contre sa volonté.
- Privation de ressources, d'opportunités ou de services: privation de l'accès légitime aux ressources/biens économiques ou aux moyens de subsistance, à l'éducation, à la santé ou à d'autres services sociaux (par exemple, une veuve privée d'un héritage; des revenus soustraits par un partenaire intime ou un membre de sa famille; une femme empêchée dans l'usage des contraceptifs; une fille empêchée de fréquenter l'école, etc.)
- Violence psychologique/affective: l'infliction d'une douleur ou un préjudice mental ou émotionnel. Exemples: menaces de violences physiques ou sexuelles, intimidation, humiliation, isolement forcé, harcèlement, harcèlement criminel, sollicitation

¹⁴Il importe de relever que les femmes et les filles subissent démesurément la violence ; dans l'ensemble, 35 % des femmes dans le monde ont été survivantes de violence physique ou sexuelle (OMS, Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire, 2013). Certains hommes et garçons sont également confrontés à la violence fondée sur leur genre et l'inégalité des relations de pouvoirs.





indésirée, remarques, gestes ou mots écrits de nature sexuelle non désirés et/ou menaçante, destruction d'objets chers, etc. Violence contre les enfants (VCE):un préjudice physique, sexuel, émotionnel et/ou psychologique, négligence ou traitement négligent d'enfants mineurs (c'est-à-dire de moins de 18 ans), y compris le fait qu'un enfant soit exposé à un tel préjudice envers une tierce personne¹⁵, qui entraîne un préjudice réel ou potentiel pour sa santé, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. Cela comprend l'utilisation des enfants à des fins lucratives, de travail¹⁶, de gratification sexuelle ou de tout autre avantage personnel ou financier. Cela inclut également d'autres activités comme l'utilisation d'ordinateurs, de téléphones portables, d'appareils vidéo, d'appareils photo numériques ou de tout autre moyen pour exploiter ou harceler les enfants ou pour accéder à de la pornographie infantile.

Sollicitation malintentionnée des enfants: ce sont des comportements qui permettent à un agresseur de gagner la confiance d'un enfant à but sexuel. C'est ainsi qu'un délinquant peut établir une relation de confiance avec l'enfant, puis chercher à sexualiser cette relation (par exemple, en encourageant des sentiments romantiques ou en exposant l'enfant à des concepts sexuels à travers la pornographie).

Sollicitation malintentionnée des enfants sur Internet: est l'envoi de messages électroniques à contenu indécent à un destinataire que l'expéditeur croit être mineur, avec l'intention d'inciter le destinataire à se livrer ou à se soumettre à une activité sexuelle, y compris mais pas nécessairement l'expéditeur¹⁷.

Mesures de responsabilité et confidentialité: les mesures instituées pour assurer la confidentialité des survivant(e)s et pour tenir les contractuels, les consultants et le client, responsables de la mise en place d'un système équitable de traitement des cas de VBG et de VCE.

Plan de gestion environnementale et sociale de l'entrepreneur(E-PGES) : le plan préparé par l'entrepreneur qui décrit la façon dont il exécutera les activités des travaux conformément au plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet.

Enfant: terme utilisé de façon interchangeable avec le terme « mineur » qui désigne une personne âgée de moins de 18 ans. Ceci est conforme à l'article 1 er de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Protection de l'enfant : activité ou initiative visant à protéger les enfants de toute forme de préjudice, en particulier découlant de la VCE.

Consentement: est le choix éclairé qui sous-tend l'intention, l'acceptation ou l'accord libre et volontaire d'une personne. Il ne peut y avoir aucun consentement lorsqu'une telle acceptation ou un tel accord est obtenu par la menace, la force ou d'autres formes de coercition, l'enlèvement, la fraude, la tromperie ou la fausse déclaration. Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Banque mondiale considère que le consentement ne peut être donné par des enfants de moins de 18 ans, même si la législation nationale du pays où le Code de conduite est introduit considère la majorité sexuelle à un âge inférieur¹⁸.La méconnaissance de l'âge de l'enfant et le consentement de celui-ci ne peuvent être invoqués comme moyen de défense.

Consultant: toute entreprise, société, organisation ou autre institution qui a obtenu un contrat pour fournir des services de consultance dans le cadre du projet et qui a embauché des gestionnaires et/ou des employés pour effectuer ce travail.

Entrepreneur : toute entreprise, société, organisation ou autre institution qui a obtenu un contrat pour fournir des services de construction dans le cadre du projet et qui a embauché des gestionnaires et/ou des employés pour effectuer ce travail. Cela inclut les sous-traitants recrutés pour exécuter des activités au nom de l'entrepreneur.

Employé: toute personne qui offre de la main-d'œuvre à l'entrepreneur ou au consultant dans le pays, sur le site du projet ou à l'extérieur, en vertu d'un contrat ou d'un accord de travail contre un salaire, exécuté de manière formelle ou informelle (y compris les stagiaires non rémunérés et les bénévoles), sans responsabilité de gestion ou de supervision d'autres employés.

Procédure d'allégation d'incidents de VBG/EAS/HS et de VCE : procédure prescrite pour signaler les incidents de VBG ou VCE. Code de conduite concernant les VBG/EAS/HS et les VCE: Code de conduite adopté pour le projet couvrant l'engagement de l'entreprise et la responsabilité des gestionnaires et des individus concernant les VBG et les VCE.

Équipe de conformité VBG/EAS/HS et la VCE (EC):une équipe mise en place par le projet pour régler les questions de GBV et VCE.

Mécanisme de gestion des plaintes et des doléances (MGP): le processus établi par un projet pour recevoir et traiter les plaintes.

Gestionnaire : toute personne offrant de la main-d'œuvre à un entrepreneur ou à un consultant, sur le chantier ou à l'extérieur, en vertu d'un contrat de travail formel ou informel et en échange d'un salaire, avec la responsabilité de contrôle ou de direction des activités de l'équipe, de l'unité, de la division ou similaire d'un entrepreneur ou consultant et avec la responsabilité de superviser et gérer un nombre prédéfini d'employés.

Auteur : la ou les personne(s) qui commettent ou menacent de commettre un acte ou des actes de VGB/EAS/HS ou de VCE.

Protocole d'intervention: mécanismes mis en place pour intervenir dans les cas de VBG/EAS/HS et de VCE (voir Section 4.7 Protocole d'intervention).

Survivant/e(s): la ou les personnes négativement touchées par la VBG/EAS/HS ou la VCE. Les femmes, les hommes et les enfants peuvent être des survivant(e)s de VBG/EAS/HS; seulement les enfants peuvent être des survivant(e)s de VCE.

Chantier : endroit où se déroulent les travaux de développement de l'infrastructure au titre du projet. Les missions de consultance sont considérées comme ayant pour chantier les endroits où elles se déroulent.

Environnement du chantier :la « zone d'influence du projet »qui est tout endroit, urbain ou rural, directement touché par le projet, y compris les établissements humains.

3. Codes de bonne conduite

Ce chapitre présente trois Codes de bonne Conduite à utiliser :

- i. Code de conduite de l'entreprise: Engage l'entreprise à aborder les questions de VBG et de VCE ;
- ii. **Code de conduite du gestionnaire:** Engage les gestionnaires à mettre en œuvre le Code de conduite de l'entreprise, y compris ceux que qui sont signés par les individus ; et
- iii. Code de conduite individuel : Code de conduite pour toute personne travaillant sur le projet, y compris les gestionnaires.





¹⁵L'exposition à la VBGest aussi considéréé comme la VCE.

¹⁶L'emploi des enfants doit être conforme à toutes les législations locales pertinentes, y compris les lois du travail relatives au travail des enfants et les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale sur le travail des enfants et l'âge minimum. Il doit également être en mesure de satisfaire aux normes de compétences en matière d'hygiène et de sécurité du travail du projet.

¹⁷Par exemple, la loi sur le Code pénal du Vanuatu de 1995, Division 474 (infractions liées aux télécommunications, subdivision C).

¹⁸Par exemple, aux termes de l'Article 97 de la loi de codification du droit pénal pour l'âge légal du consentement à Vanuatu, l'activité sexuelle avec un enfant de moins de 15 ans pour le comportement hétérosexuel et de 18 ans pour le même sexe est interdite (http://tinyurl.com/vu-consent). Toutefois, la Banque mondiale suit les Nations Unies pour l'âge du consentement (18 ans), ainsi cela s'applique aux projets financés par la Banque mondiale.

I. CODE DE CONDUITE DE L'ENTREPRISE

L'entreprise s'engage à s'assurer que le projet soit mis en œuvre de manière à limiter au minimum tout impact négatif sur l'environnement local, les collectivités et ses travailleurs. Pour ce faire, l'entreprise respectera les normes environnementales, sociales, de santé et de sécurité (ESHS) et veillera à ce que les normes appropriées d'hygiène et de sécurité au travail (HST) soient respectées. L'entreprise s'engage également à créer et à maintenir un environnement dans lequel la violence basée sur le genre (VBG), l'exploitation et abus sexuel (EAS), harcèlement sexuel (HS), et la violence contre les enfants (VCE) n'aient pas lieu – elles ne seront tolérées par aucun employé, sous-traitant, fournisseur, associé ou représentant de l'entreprise.

Par conséquent, pour s'assurer que toutes les personnes impliquéesdans le projet soient conscientes de cet engagement, l'entreprise s'engage à respecter les principes fondamentaux et les normes minimales de comportement suivants, qui s'applique ront sans exception à tous les employés, associés et représentants de l'entreprise, y compris les sous-traitants et les fournisseurs :

Généralités

- 1. L'entreprise et par conséquent tous les employés, associés, représentants, sous-traitants et les fournisseurs s'engage à respecter toutes les lois, règles et réglementations nationales pertinentes.
- L'entreprise s'engage à mettre intégralement en œuvre son « Plan de gestion environnementale et sociale des entrepreneurs » (E-PGES).
- 3. L'entreprise s'engage à traiter les femmes, les enfants (personnes de moins de 18 ans) et les hommes avec respect, indépendamment de leur race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, niveau de richesse, handicap, citoyenneté ou tout autre statut. Les actes de VBG et de VCE constituent une violation de cet engagement.
- 4. L'entreprise s'assure que les interactions avec les membres de la communauté locale aient lieu dans le respect et en absence de discrimination.
- 5. Du langage et du comportement qui soient avilissants, menaçants, harcelants, injurieux, inappropriés ou provocateurs sur le plan culturel ou sexuel sont interdits parmi tous les employés, associés et représentants de l'entreprise, y compris les soustraitants et les fournisseurs.
- 6. L'entreprise suivra toutes les instructions de travail raisonnables (y compris celles qui concernent les normes environnementales et sociales).
- 7. L'entreprise protégera les biens et veillera à leur bonne utilisation(par exemple, interdire le vol, la négligence ou le gaspillage).

Hygiène et sécurité

- 8. L'entreprise veillera à ce que le plan de gestion de l'hygiène et de la sécurité au travail (HST) du projet soit efficacement mis en œuvre par le personnel de l'entreprise, ainsi que par les sous-traitants et les fournisseurs.
- 9. L'entreprise s'assurera que toutes les personnes sur le chantier portent l'Equipement de Protection Individuel(EPI) approprié comme prescrit, afin de prévenir les accidents évitables et de signaler les conditions ou les pratiques qui posent un risque pour la sécurité ou qui menacent l'environnement.

10. L'entreprise:

- i. Interdira la consommation d'alcool pendant le travail ;
- ii. Interdira l'usage de stupéfiants ou d'autres substances qui peuvent altérer les facultés à tout moment.
- 11. L'entreprise veillera à ce que des installations sanitaires adéquates soient à disposition des travailleurs sur le site et dans tous les logements des travailleurs du projet.

Violences basées sur le genre et violences contre les enfants

- 12. Les actes de VBG/EAS/HS et de VCE constituent une faute grave et peuvent donc donner lieu à des sanctions, y compris des pénalités et/ou le licenciement, et, le cas échéant, le renvoi à la police pour la suite à donner.
- 13. Toutes les formes de VBG/EAS/HS et de VCE, y compris la sollicitation des enfants, sont inacceptables, qu'elles aient lieu sur le lieu de travail, dans les environs du lieu de travail, dans les campements de travailleurs ou dans la communauté locale.
 - i. Harcèlement sexuel par exemple, il est interdit de faire des avances sexuelles indésirées, de demander des faveurs sexuelles, ou d'avoir un comportement verbal ou physique à connotation sexuelle, y compris des actes subtils.
 - ii. Faveurs sexuelles par exemple, il est interdit de promettre ou de réaliser des traitements de faveurs conditionnés par des actes sexuels, ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation.
- 14. Tout contact ou activité sexuelle avec des enfants de moins de 18 ans, y compris par le biais des médias numériques, est interdit. La méconnaissance de l'âge de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense. Le consentement de l'enfant ne peut pas non plus constituer un moyen de défense ou une excuse.
- 15. À moins qu'il n'y ait consentement sans réserve de la part de toutes les parties impliquées dans l'acte sexuel, les interactions sexuelles entre les employés de l'entreprise (à quelque niveau que ce soit) et les membres des communautés environnantes sont interdites. Cela comprend les relations impliquant la rétention/promesse d'un avantage (monétaire ou non monétaire) aux membres de la communauté en échange d'une activité sexuelle une telle activité sexuelle est considérée comme « non consensuelle » aux termes du présent Code.
- 16. Outre les sanctions appliquées par l'entreprise, des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs d'actes de VBG/EAS/HS ou de VCE seront engagées, le cas échéant.

Tous les employés, y compris les bénévoles et les sous-traitants, sont fortement encouragés à signaler les actes présumés ou réels de VBG et/ou de VCE commis par un collègue, dans la même entreprise ou non. Les rapports doivent être présentés conformément aux Procédures d'allégation d'actes de VBG/EAS/HS et de VCE du projet.

17. Les gestionnaires sont tenus de signaler les actes présumés ou avérés de VBG et/ou de VCE et d'agir en conséquence, car ils ont la responsabilité du respectdes engagements de l'entreprise et de tenir leurs subordonnés directs pour responsables de ces actes.

Mise en œuvre

Pour veiller à ce que les principes énoncés ci-dessus soient efficacement mis en œuvre, l'entreprise s'engage à faire en sorte que :

¹⁹Le **consentement**se définit comme le choix libre qui sous-tend l'intention, l'acceptation ou l'accord libre et volontaire d'une personne. Il ne peut y avoir aucun consentement lorsqu'une telle acceptation ou un tel accord est obtenu par la menace, la force ou d'autres formes de coercition, l'enlèvement, la fraude, la tromperie ou la fausse déclaration. Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Banque mondiale considère que le consentement ne peut être donné par des enfants de moins de 18 ans, même si la législation nationale du pays où le Code de conduite est introduit prevoit la majorité sexuelle à un âge inférieur. La méconnaissance de l'âge de l'enfant et le consentement de celui-ci ne peuvent être invoqués comme moyen de défense.





- 18. Tous les gestionnaires signent le « Code de conduite des gestionnaires » du projet, qui présente dans le détail leurs responsabilités, et consiste à mettre en œuvre les engagements de l'entreprise et à faire respecter les obligations du « Code de conduite individuel ».
- 19. Tous les employés signent le « Code de conduite individuel » du projet confirmant leur engagement à respecter les normes ESHS et HST, et à ne pas entreprendre des activités entraînant les VBG/EAS/HS ou les VCE.
- 20. Les Codes de conduite de l'entreprise et individuels doivent être affichés bien en vue dans les campements de travailleurs, dans les bureaux et dans les lieux publics de l'espace de travail. Les exemples de ces espaces sont les aires d'attente, de repos et d'accueil des sites, les cantines et les centres de santé.
- 21. Les copies affichées et distribuées du Code de conduite de l'entreprise et du Code de conduite individuel doivent être traduites dans la langue appropriée utilisée dans les zones du chantier ainsi que dans la langue maternelle de tout personnel international.
- 22. Une personne désignée doit être nommée « Point focal » de l'entreprise pour le traitement des questions de VBG et de VCE, y compris pour représenter l'entreprise au sein de l'Equipe de Conformité (EC) contre les VBG et les VCE, qui est composée de représentants du client, de l'entrepreneur/des entrepreneurs, du consultant en supervision et du(des) prestataire(s) de services locaux.
- 23. En consultation avec de l'Equipe de conformité (EC), un Plan d'action efficace doit être élaboré, ce dernier doit comprendre au minimum les dispositions suivantes :
 - i. La **Procédure d'allégation des incidents de VBG**/EAS/HS **et de VCE** pour signaler les incidents de VBG et de VCE par le biais du Mécanisme de règlement des plaintes (Section 4.3 Plan d'action) ;
 - ii. Les **mesures de responsabilité et confidentialité** pour protéger la vie privée de tous les intéressés (Section 4.4 Plan d'action) ; et
 - iii. Le Protocole d'intervention applicable aux survivant(e) set aux auteurs de VBG et de VCE(Section 4.7 Plan d'action).
- 24. L'entreprise doit mettre en œuvre de manière efficace le Plan d'action Violences Basées sur le Genre (VBG) et Violences contre les Enfants (VCE) final convenu, en faisant part à l'Equipe de conformité(EC) d'éventuels améliorations et de mises à jour, le cas échéant.
- 25. Tous les employés doivent suivre un cours d'orientation avant de commencer à travailler sur le chantier pour s'assurer qu'ils connaissent les engagements de l'entreprise à l'égard des normes ESHS et HST, ainsi que des Codes de conduite sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) et Violences contre les Enfants (VCE) du projet.
- 26. Tous les employés doivent suivre un cours de formation obligatoire une fois par mois pendant toute la durée du contrat, à partir d'une première formation au moment de l'entrée en service avant le début des travaux, afin de renforcer la compréhension des normes ESHS et HST du projet et du Code de conduite VBG et VCE.

Je reconnais par les présentes avoir lu le Code de conduite de l'entreprise ci-dessus et j'accepte, au nom de l'entreprise, de me conformer aux normes qui y figurent. Je comprends mon rôle et mes responsabilités d'appuyer les normes d'hygiène et sécurité au travail (HST) et les normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité(ESHS) du projet, et de prévenir et combattre les actes de VBG et de VCE. Je comprends que toute action incompatible avec le présent Code de conduite de l'entreprise ou le fait de ne pas agir conformément au présent Code de conduite de l'entreprise peut entraîner des mesures disciplinaires.

Signature:	
Nom en toutes lettres:	
Titre: Date:	

II. CODE DE CONDUITE DU GESTIONNAIRE

Les gestionnaires à tous les niveaux se doivent de faire respecter l'engagement de la part de l'entreprise de mettre en œuvre les normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS) et les exigences d'hygiène et de sécurité au travail (HST), ainsi qu'à prévenir et faire face aux VBG et aux VCE. Cela signifie que les gestionnaires ont la lourde responsabilité de créer et maintenir un environnement qui respecte ces normes et permet de prévenir les VBG et la VCE. Ils doivent soutenir et promouvoir la mise en œuvre du Code de conduite de l'entreprise. À cette fin, ils doivent se conformer au Code de conduite du gestionnaire et signer le Code de conduite individuel. Ce faisant, ils s'engagent à soutenir la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale des entrepreneurs (E-PGES) et du Plan de gestion des normes d'hygiène et de sécurité au travail (HST), ainsi qu'à développer des systèmes qui facilitent la mise en œuvre du Plan d'action sur les VBG et les VCE. Ils doivent garantir un lieu de travail sûr ainsi qu'un environnement sans VBG et VCE aussi bien dans le milieu de travail qu'au sein des communautés locales. Ces responsabilités comprennent, sans toutefois s'y limiter :

La mise en œuvre

- 1. Garantir une efficacité maximale du Code de conduite de l'entreprise et du Code de conduite individuel :
 - i. Afficher de façon visible le Code de conduite de l'entreprise et le Code de conduite individuel en les mettant bien en vue dans les campements de travailleurs, les bureaux et les aires publiques sur le lieu de travail. Au nombre des exemples d'aires, figurent les aires d'attente, de repos et l'accueil des sites, les cantines et les établissements de santé;
 - ii. S'assurer que tous les exemplaires affichés et distribués du Code de conduite de l'entreprise et du Code de conduite individuel sont traduits dans la langue appropriée qui est utilisée sur le lieu de travail ainsi que dans la langue maternelle de tout employé international.
- 2. Expliquer oralement et par écrit le Code de conduite de l'entreprise et le Code de conduite individuel à l'ensemble du personnel.
- 3. Veiller à ce que :
 - i. Tous les subordonnés directs signent le « Code de conduite individuel », en confirmant qu'ils l'ont lu et qu'ils y souscrivent ;
 - ii. Les listes du personnel et les copies signées du Code de conduite individuel soient fournies au gestionnaire chargé de l'HST, à l'Equipe de conformité (EC) et au client ;
 - iii. Participer à la formation et s'assurer que le personnel y participe également, comme indiqué ci-dessous ;
 - iv. Mettre en place un mécanisme permettant au personnel de :
 - a) Signaler les préoccupations relatives à la conformité aux normes ESHS ou aux exigences des normes HST ; et





- b) Signaler en toute confidentialité les incidents liés aux VBG ou aux VCE par le biais du Mécanisme des plaintes et des doléances
- v. Les membres du personnel sont encouragés à signaler les problèmes présumés et avérés liés aux normes ESHS et aux exigences HST, aux VBG ou aux VCE, en mettant l'accent sur la responsabilité du personnel envers l'entreprise et le pays où ils travaillent et dans le respect du principe de confidentialité.
- 4. Conformément aux lois en vigueur et au mieux de vos compétences, empêcher que les auteurs d'exploitation et d'abus sexuels soient embauchés, réembauchés ou déployés. Vérifier les antécédents et les casiers judiciaires de tous les employés.
- 5. Veiller à ce que lors de la conclusion d'accords de partenariat, de sous-traitance, de fournisseurs ou d'accords similaires, ces accords :
 - i. Intègrent en annexes les codes de conduite sur les normes ESHS, les exigences HST, les GBV et les VCE ;
 - ii. Intègrent la formulation appropriée exigeant que ces entités adjudicatrices et ces individus sous contrats, ainsi que leurs employés et bénévoles, se conforment au Code de conduite individuel ;
 - iii. Enoncent expressément que le manquement de ces entités ou individus, selon le cas, à garantir le respect des normes ESHS et des exigences HST; à prendre des mesures préventives pour lutter contre la VBG et la VCE; à enquêter sur les allégations y afférentes ou à prendre des mesures correctives lorsque des actes de VBG et de VCE sont commises tout cela constitue non seulement un motif de sanctions et pénalités conformément aux Codes de conduite individuels, mais également un motif de résiliation des accords de travail sur le projet ou de prestations.
- 6. Fournir un appui et des ressources à l'équipe de conformité (EC) sur les VBG et les VCE pour créer et diffuser des initiatives de sensibilisation interne par le biais de la stratégie de sensibilisation dans le cadre du Plan d'action VBG et VCE.
- 7. Veiller à ce que toute question de VBG ou de VCE justifiant une intervention policière soit immédiatement signalée aux services de police, au client et à la Banque mondiale.
- 8. Signaler tout acte présumé ou avéré de VBG et/ou de VCE et y répondre conformément au Protocole d'intervention (Section 4.7 : Protocole d'intervention), étant donné que les gestionnaires ont la responsabilité de faire respecter les engagements de l'entreprise et de tenir leurs subordonnés directement responsables de leurs actes.
- 9. S'assurer que tout incident majeur lié aux normes ESHS ou aux exigences HST est signalé immédiatement au client et à l'ingénieur chargé de la surveillance des travaux.

La formation

- 10. Les gestionnaires ont la responsabilité de :
 - i. Veiller à ce que le Plan de gestion des normes HST soit mis en œuvre, accompagné d'une formation adéquate à l'intention de l'ensemble du personnel, y compris les sous-traitants et les fournisseurs ;
 - ii. Veiller à ce que le personnel ait une compréhension adéquate du E-PGES et qu'il reçoive la formation nécessaire pour en mettre ses exigences en œuvre.
- 11. Tous les gestionnaires sont tenus de suivre un cours d'initiation des gestionnaires avant de commencer à travailler sur le site pour s'assurer qu'ils connaissent leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne le respect des deux aspects des présents Codes de conduite que sont la VBG et la VCE. Cette formation sera distincte de la formation avant l'entrée en service exigée de tous les employés et permettra aux gestionnaires d'acquérir la compréhension adéquate et de bénéficier du soutien technique nécessaire pour commencer à élaborer le Plan d'action visant à faire face aux problèmes liés à la VBG et la VCE.
- 12.Les gestionnaires sont tenus d'assister et de contribuer aux cours de formation mensuels animés dans le cadre du projet et dispensés à tous les employés. Ils seront tenus de présenter les formations et les autoévaluations, y compris en encourageant la compilation d'enquêtes de satisfaction pour évaluer la satisfaction avec la formation et pour fournir des conseils en vue d'en améliorer l'efficacité.
- 13. Veiller à ce qu'il y ait du temps à disposition prévu pendant les heures de travail pour que le personnel, avant de commencer à travailler sur le site, assiste à la formation d'initiation obligatoire dispensée dans le cadre du projet et portant sur les thèmes ciaprès :
 - i. Les exigences HST et les normes ESHS ; et
 - ii. Les VBG et les VCE ; cette formation est exigée de tous les employés.
- 14. Durant les travaux de génie civil, veiller à ce que le personnel suive une formation continue sur les exigences HTS et les normes ESHS, ainsi que le cours de rappel mensuel obligatoire exigé de tous les employés pour faire face au risque accru de VBG et de VCE.

L'intervention

- 15.Les gestionnaires devront prendre des mesures appropriées pour répondre à tout incident lié aux normes ESHS ou aux exigences HST.
- 16. En ce qui concerne la VBG et la VCE :
 - i. Apporter une contribution aux Procédures relatives aux allégations de VBG et de VCE (Section 4.2 du Plan d'action) et au Protocole d'intervention (Section 4.7 du Plan d'action) élaborés par l'Equipe de conformité(EC)dans le cadre du Plan d'action final VBG et VCE approuvé;
 - ii. Une fois adoptées par l'entreprise, les gestionnaires devront appliquer les mesures de Responsabilité et Confidentialité (Section 4.4 du Plan d'action) énoncées dans le Plan d'action VBG et VCE, afin de préserver la confidentialité au sujet de l'identité des employés qui dénoncent ou commettent (prétendument) des actes de VBG et de VCE (à moins qu'une violation de confidentialité ne soit nécessaire pour protéger des personnes ou des biens contre un préjudice grave ou si la loi l'exige);
 - iii. Si un gestionnaire a des préoccupations ou des soupçons au sujet d'une forme quelconque de VBG ou de VCE commise par l'un de ses subordonnés directs ou par un employé travaillant pour un autre entrepreneur sur le même lieu de travail, il est tenu de signaler le cas en se référant aux mécanismes de plaintes :
 - iv. Une fois qu'une sanction a été déterminée, les gestionnaires concernés sont censés être personnellement responsables de faire en sorte que la mesure soit effectivement appliquée, dans un délai maximum de 14 jours suivant la date à laquelle la décision de sanction a été rendue ;
 - v. Si un gestionnaire a un conflit d'intérêts en raison de relations personnelles ou familiales avec la survivant(e)s et/ou l'auteur de la violence, il doit en informer l'entreprise concernée et l'équipe de conformité (EC). L'entreprise sera tenue de désigner un autre gestionnaire qui n'a aucun conflit d'intérêts pour traiter les plaintes ;





- vi. Veiller à ce que toute question liée aux VBG ou aux VCE justifiant une intervention policière soit immédiatement signalée aux services de police, au client et à la Banque mondiale.
- 17.Les gestionnaires qui ne traitent pas les incidents liés aux normes ESHS ou aux exigences HST, ou qui omettent de signaler les incidents liés aux VBG et aux VCE ou qui ne se conforment pas aux dispositions relatives aux VBG et aux VCE, peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires, qui seront déterminées et édictées par le PDG, le Directeur général ou un gestionnaire de rang supérieur équivalent de l'entreprise. Ces mesures peuvent comprendre :
 - L'avertissement informel;
 - ii. L'avertissement formel;
 - iii. La formation complémentaire ;
 - iv. La perte d'un maximum d'une semaine de salaire ;
 - v. La suspension de la relation de travail (sans solde), pour une période minimale d'un mois et une période maximale de six mois :
 - vi. Le licenciement.
- 18.En fin, le fait que les gestionnaires ou le PDG de l'entreprise omettent de répondre de manière efficace aux cas de violence liées aux normes environnementales et sociales, d'hygiène et de santé (ESHS) et d'hygiène et de santé au travail (HST), et de répondre aux violences basées sur le genre(VBG)et aux violences contre les enfants(VCE) sur le lieu de travail, peut entraîner des poursuites judiciaires devant les autorités nationales.

Je reconnais par la présente avoir lu le Code de conduite du gestionnaire ci-dessus, j'accepte de me conformer aux normes qui y figurent et je comprends mes rôles et responsabilités en matière de prévention et de réponse aux exigences liées à l'ESHS, à la HST, aux VBG et aux VCE. Je comprends que toute action incompatible avec le Code de conduite du gestionnaire ou le fait de ne pas agir conformément au présent Code de conduite du gestionnaire peut entraîner des mesures disciplinaires.

Signature :	
Nom en toutes lettres :	
Titre :	
Date :	

III. CODE DE CONDUITE INDIVIDUEL

Je soussigné, ______, reconnais qu'il est important de se conformer aux normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS), de respecter les exigences du projet en matière d'hygiène et de sécurité au travail (HST) et de prévenir les violences basées sur le genre (VBG) ainsi que les violences contre les enfants (VCE).

L'entreprise considère que le non-respect des normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité(ESHS) et des exigences d'hygiène et de sécurité au travail (HST), ou le fait de ne pas participer aux activités de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) ainsi que les violences contre les enfants (VCE)que ce soit sur le lieu de travail – dans les environs du lieu de travail, dans les campements de travailleurs ou dans les communautés avoisinantes – constitue une faute grave et il est donc passible de sanctions, de pénalités ou d'un licenciement éventuel. Des poursuites peuvent être engagées par la police contre les auteurs de VBG ou de VCE, le cas échéant.

Pendant que je travaillerai sur le projet, je consens à :

- 1. Assister et participer activement à des cours de formation liés aux normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS), et aux exigences en matière d'hygiène et de sécurité au travail(HST), au VIH/sida, aux VBG et aux VCE, tel que requis par mon employeur;
- 2. Porter mon équipement de protection individuelle (EPI)à tout moment sur le lieu de travail ou dans le cadre d'activités liées au projet ;
- 3. Prendre toutes les mesures pratiques visant à mettre en œuvre le Plan de gestion environnementale et sociale des entrepreneurs (E-PGES);
- 4. Mettre en œuvre le Plan de gestion HST;
- 5. Respecter une politique de tolérance zéro à l'égard de la consommation de l'alcool pendant le travail et m'abstenir de consommer des stupéfiants ou d'autres substances qui peuvent altérer mes facultés à tout moment ;
- 6. Laisser la police vérifier mes antécédents ;
- 7. Traiter les femmes, les enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) et les hommes avec respect, indépendamment de leur race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, niveau de richesse, invalidité, citoyenneté ou tout autre statut ;
- 8. Ne pas m'adresser envers les femmes, les enfants ou les hommes avec un langage ou un comportement déplacé, harcelant, abusif, sexuellement provocateur, dégradant ou culturellement inapproprié ;
- 9. Ne pas me livrer au harcèlement sexuel par exemple, faire des avances sexuelles indésirées, demander des faveurs sexuelles ou adopter tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle, y compris les actes subtils d'un tel comportement (par exemple, regarder quelqu'un de haut en bas ;embrasser ou envoyer des baisers ;faire des allusions sexuelles en faisant des bruits ;frôler quelqu'un ; siffler; donner des cadeaux personnels ; faire des commentaires sur la vie sexuelle de quelqu'un, etc.) ;
- 10. Ne pas m'engager dans des faveurs sexuelles par exemple, faire des promesses ou subordonner un traitement favorable à des actes sexuels ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou abusif ;
- 11. Ne pas participer à des contacts ou à des activités sexuelles avec des enfants notamment à la sollicitation malveillante des enfants ou à des contacts par le biais des médias numériques ; la méconnaissance de l'âge de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense ; le consentement de l'enfant ne peut pas non plus constituer un moyen de défense ou une excuse ;





- 12. A moins d'obtenir le plein consentement²⁰ de toutes les parties concernées, de ne pas avoir d'interactions sexuelles avec des membres des communautés avoisinantes ; cette définition inclut les relations impliquant le refus ou la promesse de fournir effectivement un avantage (monétaire ou non monétaire) aux membres de la communauté en échange d'une activité sexuelle une telle activité sexuelle est jugée « non consensuelle » dans le cadre du présent Code ;
- 13. Envisager de signaler par l'intermédiaire des mécanismes des plaintes et des doléances ou à mon gestionnaire tout cas présumé ou avéré de VBG ou de VCE commis par un collègue de travail, que ce dernier soit ou non employé par mon entreprise, ou toute violation du présent Code de conduite.

En ce qui concerne les enfants âgés de moins de 18 ans :

- 14. Dans la mesure du possible, m'assurer de la présence d'un autre adulte au moment de travailler à proximité d'enfants.
- 15. Ne pas inviter chez moi des enfants non accompagnés sans lien de parenté avec ma famille, à moins qu'ils ne courent un risque immédiat de blessure ou de danger physique ;
- 16. Ne pas utiliser d'ordinateurs, de téléphones portables, d'appareils vidéo, d'appareils photo numériques ou tout autre support pour exploiter ou harceler des enfants ou pour accéder à de la pornographie infantile(voir aussi la section « Utilisation d'images d'enfants à des fins professionnelles » ci-dessous) ;
- 17. M'abstenir de châtiments corporels ou de mesures disciplinaires à l'égard des enfants ;
- 18. M'abstenir d'engager des enfants dont l'âge est inférieur à 14 ans pour le travail domestique ou pour tout autre travail, à moins que la législation nationale ne fixe un âge supérieur ou qu'elle ne les expose à un risque important de blessure ;
- 19. Me conformer à toutes les législations locales pertinentes, y compris les lois du travail relatives au travail des enfants et les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale sur le travail des enfants et l'âge minimum ;
- 20. Prendre les précautions nécessaires au moment de photographier ou de filmer des enfants (se référer à l'Annexe 2 pour de plus amples détails).

Utilisation d'images d'enfants à des fins professionnelles

Au moment de photographier ou de filmer un enfant à des fins professionnelles, je dois :

- 21. Avant de photographier ou de filmer un enfant, évaluer et m'efforcer de respecter les traditions ou les restrictions locales en matière de reproduction d'images personnelles ;
- 22. Avant de photographier ou de filmer un enfant, obtenir le consentement éclairé de l'enfant et d'un parent ou du tuteur ; pour ce faire, je dois expliquer comment la photographie ou le film sera utilisé ;
- 23. Veiller à ce que les photographies, films, vidéos et DVD présentent les enfants de manière digne et respectueuse, et non de manière vulnérable ou soumise ; les enfants doivent être habillés convenablement et ne pas prendre des poses qui pourraient être considérées comme sexuellement suggestives ;
- 24. M'assurer que les images sont des représentations honnêtes du contexte et des faits ;
- 25. Veiller à ce que les étiquettes des fichiers ne révèlent pas de renseignements permettant d'identifier un enfant au moment d'envoyer des images par voie électronique.

Sanctions

Je comprends que si je contreviens au présent Code de conduite individuel, mon employeur prendra des mesures disciplinaires qui pourraient inclure :

- 1. L'avertissement informel ;
- 2. L'avertissement formel;
- 3. La formation complémentaire ;
- 4. La perte d'au plus une semaine de salaire ;
- 5. La suspension de la relation de travail (sans solde), pour une période minimale d'un mois et une période maximale de six mois ;
- 6. Le licenciement.
- 7. La dénonciation à la police, le cas échéant.

Je comprends qu'il est de ma responsabilité de m'assurer que les normes environnementales, sociales, de santé et de sécurité sont respectées. Que je me conformerai au Plan de gestion de l'hygiène et de sécurité du travail. Que j'éviterai les actes ou les comportements qui pourraient être interprétés comme des VBG et des VCE. Tout acte de ce genre constituera une violation du présent Code de conduite individuel. Je reconnais par les présentes avoir lu le Code de conduite individuel précité, j'accepte de me conformer aux normes qui y figurent et je comprends mes rôles et responsabilités en matière de prévention et d'intervention dans les cas liés aux normes ESHS et aux exigences HST, aux VBG et auxVCE. Je comprends que tout acte incompatible avec le présent Code de conduite individuel ou le fait de ne pas agir conformément au présent Code de conduite individuel pourrait entraîner des mesures disciplinaires et avoir des répercussions sur mon emploi continu.

Signature:	
Nom en toutes lettres :	
Titre:	
Date :	

²⁰Le terme « **consentement** » se définit comme le choix éclairé qui sous-tend l'intention, l'acceptation ou l'accord libres et volontaires d'une personne de faire quelque chose. Il ne peut y avoir aucun consentement lorsqu'une telle acceptation ou un tel accord est obtenu par la menace, la force ou d'autres formes de coercition, l'enlèvement, la fraude, la tromperie ou la fausse déclaration. Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Banque mondiale considère que le consentement ne peut être donné par des enfants de moins de 18 ans, même si la législation nationale du pays où le Code de conduite est introduit prévoit la majorité sexuelle à un âge inférieur. La méconnaissance de l'âge de l'enfant et le consentement de celui-ci ne peuvent être invoqués comme moyen de défense.





GARANTIE DE PERFORMANCE ESHS

Une Garantie de performance Environnementale, Sociale, Hygiène et Sécurité (ESHS) sera fournie par l'entrepreneur La garantie de performance ESHS sera une garantie inconditionnelle (voir Section X, Formulaires du Marché) d'un montant de 1% du Montant du Marché,

FORMULAIRE DE REGLEMENT INTERIEUR

0. PREAMBULE

Afin d'assurer la bonne marche du chantier et la bonne exécution des travaux, et soucieuse de voir le personnel travailler dans de bonnes conditions, l'Entreprise_____ a établi le présent Règlement intérieur et code de bonne conduite.

Le présent Règlement intérieur et code de bonne conduite a pour objet de définir :

- les règles générales et permanentes relatives à la discipline au travail ;
- les principales mesures en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise ;
- le respect des droits de l'homme ;
- le respect de l'environnement ;
- les dispositions relatives à la défense des droits des employés ;
- les mesures disciplinaires ;
- les formalités de son application.

Le présent Règlement et Code de bonne conduite s'applique sans restriction ni réserve à l'ensemble des salariés et apprentis de l'Entreprise, y compris, ses sous-traitants et partenaires sécuritaires et autres.

Article 1 – DE LA DISCIPLINE GENERALE

La durée du travail est fixée conformément aux dispositions légales et conventionnelles du code du travail en vigueur au Cameroun

Les Employés sont astreints à l'horaire arrêté par la Direction tel qu'affiché sur les lieux de travail et communiqué à l'Inspection du Travail. Les heures de travail sont les suivantes : tous les jours de ______ à _____ et de _____

Les jours de travail sont donc les suivants : du lundi au samedi.

Toutefois, pour l'avancement du chantier, l'Entreprise peut demander au personnel d'effectuer des heures supplémentaires au-delà des huit (8) heures de travail journalier. Les heures supplémentaires sont rémunérées conformément au code du travail.

Les Employés doivent se soumettre aux mesures de contrôle des entrées et des sorties mises en place par la Direction. Le Personnel doit se trouver à son poste de travail à l'heure fixée pour le début du travail et à celle prévue pour la fin de celui-ci. Aucun retard au travail ou arrêt prématuré du travail sans autorisation n'est toléré.

Le travail du dimanche et des jours fériés n'est pas obligatoire au Cameroun. Toute personne ayant travaillé les dimanche et jours fériés est rémunérée conformément aux grilles des heures supplémentaires prévues par le Code du travail en vigueur au Cameroun

Le travailleur n'est pas autorisé à exercer une activité autre que celle confiée par l'Entreprise.

Aucune absence injustifiée n'est tolérée. Toute absence doit, sauf cas de force majeure, faire l'objet d'une autorisation préalable de la Direction. L'absence non autorisée constitue une absence irrégulière qui est sanctionnée. Toute indisponibilité consécutive à la maladie doit, être justifiée auprès de la Direction dans les 48 heures qui suivent l'arrêt.

Aucun travailleur ne peut être absent plus de 3 jours au cours d'un mois sans justification valable.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT au travailleur, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement, sans préjudice des éventuelles poursuites judiciaires par l'autorité publique, de :

- tenir des propos et attitudes déplacés vis-à-vis des personnes de sexe féminin ;
- avoir recours aux services de prostituées durant les heures de chantier ;
- avoir des comportements de violences physiques ou verbales dans les installations ou sur les lieux de travail ;
- attenter volontairement aux biens et intérêts d'autrui ou à l'environnement ;
- commettre des actes de vandalisme ou de vol ;
- refuser de mettre en application les ordres donnés par sa hiérarchie et les procédures internes édictées par la Direction du chantier :
- faire preuve d'actes de négligence dans le cadre de ses fonctions ou d'imprudences entraînant des dommages ou préjudices à la population, aux biens d'autrui ou de l'Entreprise, à l'environnement, notamment en rapport avec les prescriptions de lutte contre la propagation des IST et du VIH Sida.
- quitter son poste de travail sans autorisation de la Direction du chantier
- introduire et diffuser à l'intérieur de l'entreprise des tracts et pétitions ;
- procéder à des affichages non autorisés sous réserve de l'exercice du droit syndical ;
- introduire sans autorisation dans l'entreprise des personnes étrangères au service sous réserve du respect du droit syndical ;
- emporter sans autorisation écrite des objets appartenant à l'entreprise ;
- se livrer à des travaux personnels sur les lieux du travail ;
- introduire dans l'entreprise des marchandises destinées à être vendues pour son compte personnel ;
- divulguer tous renseignements ayant trait aux opérations confidentielles dont le Personnel aurait connaissance dans l'exercice de ses fonctions ;
- garer les véhicules de l'Entreprise hors des emplacements prévus à cet effet ;
- quitter son poste de travail sans motif valable ;
- consommer de l'alcool ou être en état d'ébriété pendant les heures de travail, entraînant des risques pour la sécurité des riverains, clients, usagers et personnels de chantier, ainsi que pour la préservation de l'environnement ;

- signer des pièces ou des lettres au nom de l'entreprise sans y être expressément autorisé ;
- conserver des fonds appartenant à l'entreprise ;





- frauder dans le domaine du contrôle de la durée du travail ;
- commettre toute action et comportement contraires à la réglementation et à la jurisprudence du droit du travail ;
- se livrer dans les installations de la société à une activité autre que celle confiée par l'Entreprise ;
- utiliser les matériels et équipements mis à sa disposition à des fins personnelles et emporter sans autorisation écrite des objets appartenant à l'entreprise ;
- consommer des stupéfiants, quelle que soit leur forme, pendant les heures de travail, ni de travailler sous leur emprise ;
- se livrer à la chasse ou à la consommation de la viande de chasse au sein de l'établissement.

Article 2 – DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

La personne humaine est sacrée dans sa dignité et ne peut faire l'objet d'un traitement inhumain, cruel et dégradant sous aucune forme. Par conséquent, les actes de barbarie suivants sont sévèrement réprimés :

De harcèlement moral

Aucun Employé et apprenant de l'Entreprise, ses sous-traitants ainsi que ses partenaires sécuritaires et autres ne doivent subir ou faire subir des agissements répétés de harcèlement moral ayant pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte aux droits et à la dignité, d'altérer sa santé physique ou compromettre son avenir professionnel.

Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir subi ou refusé de subir les agissements définis ci-dessus ou pour avoir témoigné de tels agissements ou les avoir relatés.

Est donc passible d'une sanction disciplinaire, tout Employé et apprenant de l'Entreprise, ses sous-traitants ainsi que ses partenaires sécuritaires, qui aura commis de tels actes répréhensibles.

Des violences physiques

Aucun Employé et apprenant de l'Entreprise, ses sous-traitants ainsi que ses partenaires sécuritaires et autres, ne doivent subir ou faire subir des violences physiques, sous toutes leurs formes, des voies de faits, des coups et blessures volontaires, des mutilations physiques à l'endroit de tout être humain ou ses biens personnels.

De proxénétisme, harcèlement, violences sexuels et pédophilie

Conformément aux textes nationaux, régionaux et internationaux sur le proxénétisme, le harcèlement et les violences sexuelles contre les femmes, la pédophilie et le respect des us et coutumes des populations et des relations humaines d'une manière générale,

tout acte de proxénétisme, harcèlement, abus, violences sexuelles, pédophilie (cf: (i) Résolution 48/104 des Nations Unies relative à la déclaration sur l'élimination des violences contre les femmes et (ii) Résolution 2011/33 sur la prévention, la protection et la coopération internationale contre l'utilisation des nouvelles technologies d'information pour abuser et/ou exploiter les enfants), sera immédiatement sanctionné par un licenciement dès la première constatation de la faute, avec transmission des éléments caractéristiques de la faute pour les poursuites judiciaires par l'autorité publique compétente, s'il échet.

De l'exploitation des enfants

Conformément aux textes nationaux, régionaux, et internationaux : ((i) Résolution 2011/33 sur la prévention, la protection et la coopération internationale contre l'utilisation des nouvelles technologies d'information pour abuser et/ou exploiter les enfants et (ii) Résolution 44/25 du 20 novembre 1989 sur les droits des enfants), l'emploi et l'exploitation des enfants sont strictement interdits au sein de l'entreprise.

Article 3 – DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT:

- de transporter, détenir et/ou consommer de la viande de brousse et des végétaux d'espèces protégées par la convention de Washington (CITES), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et la réglementation nationale ;
- de s'adonner au commerce et/ou trafic de tout ou partie d'espèces protégées et/ou d'espèces provenant d'aires protégées, notamment l'ivoire et les peaux d'animaux sauvages;
- d'abattre les arbres dans le campement et dans les zones environnantes ou dans les zones du projet, que ce soit pour la commercialisation du bois de chauffe, du charbon de bois ou pour les besoins personnels ;
- de polluer volontairement l'environnement ;
- de faire preuve d'actes de négligence ou d'imprudences entraînant des dommages ou préjudices à l'environnement.

Tout feu allumé devra être contrôlé et éteint après l'usage pour lequel il a été allumé.

Article 4 - DES DROITS DE DEFENSE DES EMPLOYES

Des procédures disciplinaires :

Hormis les cas des infractions considérés comme imprescriptibles par la loi, aucune faute commise par un travailleur ne peut être invoquée au-delà d'un délai de 2 mois à compter du jour où l'entreprise en a eu connaissance, à moins que des poursuites pénales n'aient été exercées dans ce même délai.

Aucune faute antérieure de plus de (3) trois ans à l'engagement des poursuites disciplinaires ne peut être invoquée à l'appui d'une nouvelle faute dûment commise.

Toute sanction disciplinaire notifiée doit comporter l'énonciation des griefs qui la motivent.

Toute sanction disciplinaire est précédée d'une convocation de l'Employé. Ce dernier peut se faire assister d'un Conseil de son choix lors de l'entretien.

Article 5 – PRINCIPALES FAUTES ET SANCTIONS

Sanctions d'ordre général

Les griefs articulés et les sanctions allant jusqu'au licenciement selon la gravité des faits reprochés au travailleur sont repris cidessous.

En cas de violation de ces interdictions, le travailleur contrevenant est passible de sanctions. Lorsque la responsabilité de l'Entreprise est civilement engagée, elle se réserve le droit de poursuivre en réparation civile ou en action de remboursement, le travailleur responsable.





Fautes	Sanctions	
Trois jours de retards injustifiés dans la même quinzaine	blâme	
Mauvaise exécution du travail	Avertissement	
Non port des EPI	Mise à pied de 1 à 7 jours	
Abandon du poste de travail sans motif	Avertissement	
Refus d'obéir à un ordre du supérieur hiérarchique	Mise à pied de 1 à 3 jours	
Introduction de marchandise dans le chantier pour vente	Mise à pied de 1 à 7 jours	
Trafic illicite de marchandises ou boissons alcoolisées et autres	Mise à pied de 1 à 8 jours	
articles dans les lieux de travail	,	
Etat d'ébriété pendant les heures de travail, entraînant des	Mise à pied de 8 jours	
risques pour la sécurité des riverains, clients, usagers et		
personnels, ainsi que pour la préservation de l'environnement		
Absence non motivée d'une durée supérieure à une demi-	Mise à pied de 1 à 8 jours assortie du non-paiement	
journée mais inférieure à 2 jours	du salaire correspondant au temps perdu	
Absence non motivée excédant 72 heures	Licenciement avec préavis ou sans préavis assorti	
	du non-paiement du salaire correspondant aux	
	heures d'absences	
Bagarre sur le lieu de travail et tout autre manquement grave ou	Licenciement sans préavis	
léger à répétition à l'intérieur de l'établissement	Lienariam est a sua mutaria	
Vol	Licenciement sans préavis	
Propos et attitudes déplacés vis-à-vis des personnes de sexe féminin dans les lieux de travail	Licenciement avec préavis	
Recours aux services de prostituées durant les heures de	Licenciement sans préavis	
chantier	Licensient sans preavis	
Violences physiques et voies des faits dans les lieux de travail	Licenciement sans préavis	
Atteintes volontaires aux biens et intérêts d'autrui ou à	Licenciement sans préavis	
l'environnement dans les lieux de travail	'	
Refus de mise en application des procédures internes de	Mise à pied de 15 jours	
l'Entreprise malgré rappel de la part de la hiérarchie		
Dans le cadre du travail, négligences ou imprudences répétées	Licenciement sans préavis	
ayant entraîné des dommages ou préjudices à la population, aux		
biens, à l'environnement notamment en rapport avec les		
prescriptions de lutte contre la propagation des IST et du VIH-		
SIDA ou en cas de contamination volontaire de VIH	Liego siementimus faliet	
Consommation de stupéfiants dans les lieux de travail	Licenciement immédiat	
Dans des lieux de travail, transport, possession et/ou	Licenciement immédiat	
consommation de viande ou de tout autre partie animale ou		
végétale issue d'espèces protégées au sens de la Convention de Washington (CITES), de l'Union Internationale pour la		
Conservation de la Nature (UICN) et de la réglementation		
nationale		
Dans les lieux de travail, proxénétisme, harcèlement, abus et	Licenciement immédiat dès la première constatation	
violences sexuels sur les femmes, pédophilie, coups et	de la faute, ainsi que la transmission des éléments	
blessures, trafic de stupéfiants, pollution volontaire grave,	caractéristiques de la faute aux services compétents	
commerce et/ou trafic de tout ou partie d'espèces protégées	de répression de l'Etat	
et/ou d'espèces provenant d'aires protégées, notamment l'ivoire,	•	
les peaux et cuirs d'animaux sauvages, etc.		
Toute autre faute non-prévue par le présent règlement	Sera soumise à un comité de discipline ad hoc de	
	l'Entreprise pour qualification et proposition d'une	
	sanction	

Sanctions liées aux VBG/VCE

Les actes de VBG et de VCE constituent une faute grave et peuvent donc donner lieu à des sanctions, y compris des pénalités et/ou le licenciement, et, le cas échéant, le renvoi à la police pour la suite à donner. C'est pourquoi, tous les employés des chantiers, y compris du Client, du Maître d'Ouvrage, du Maître d'œuvre ou des Sous-traitants seront astreints à l'engagement au respect du Code de conduite pour l'atténuation des risques de violence basée sur le genre (VBG) et des violences contre les enfants (VCE)VBG/VCE.

Toutes les formes de VBG et de VCE, y compris la sollicitation des enfants, sont inacceptables, qu'elles aient lieu sur le lieu de travail, dans les environs du lieu de travail, dans les campements de travailleurs ou dans la communauté locale

Les gestionnaires et les Sous-traitants qui ne se conforment pas aux dispositions relatives aux VBG et aux VCE, peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires, qui seront déterminées et édictées par le PDG, le Directeur général ou un gestionnaire de rang supérieur équivalent de l'entreprise. Ces mesures peuvent comprendre :

- L'avertissement informel;
- L'avertissement formel;
- La formation complémentaire ;
- La perte d'un maximum d'une semaine de salaire ;
- La suspension de la relation de travail (sans solde), pour une période minimale d'un mois et une période maximale de six mois;
- Le licenciement.

Enfin, le fait que les gestionnaires ou le PDG de l'entreprise omettent de répondre de manière efficace aux cas de violences basées





sur le genre(VBG) et aux violences contre les enfants (VCE) sur le lieu de travail, peut entraîner des poursuites judiciaires devant les autorités nationales.

Les individus ayant souscrit au Code de conduite individuel s'exposent en sus à la :

- La dénonciation à la police, le cas échéant.

Article 6 – FORMALITES ET DEPOT

Le présent Règlement Intérieur et Code de bonne conduite a fait l'objet d'une présentation à tous les Employés et apprenants de l'Entreprise, ses sous-traitants ainsi que ses partenaires sécuritaires.

Il a été également :

- communiqué à l'Inspection du Travail de ______;
 affiché à la base-chantier de l'entreprise et dans les véhicules et engins.

 Et un exemplaire remis à chaque Employé. Il en sera de même en particulier lors de chaque embauche.

Et un exemplaire femis à chaque employe. Il en sera de meme en particulier lors de chaque embauche.						
Pour tout cas de plainte de quelque nature que ce soit ; prière contacter les personnes suivantes :						
0	: Environnementaliste Tél :	et				
1	: Chef de Mission de Contrôle Tél :		et			
Fait à _	, le//					

Signature et cachet de l'entreprise







Annexe 14: Procédure de découverte fortuite de patrimoine enfoui ou procédure « chance find »



Procédure de découverte fortuite de patrimoine enfoui ou procédure « chance find »

INTRODUCTION

L'application de la procédure de découverte fortuite de patrimoine enfoui ou procédure « chance find » permet de sauvegarder les vestiges historiques au bénéfice de la culture.

Elle consiste à alerter la Direction Générale de la Culture (DGC) à Bissau ou son Représentant dans les régions21 en cas de découverte de vestige (objets d'art ancien, vestiges archéologiques, etc.) pendant l'ouverture et l'exploitation des carrières et fosses d'emprunt, et pendant les travaux. Il s'agira pour les entreprises qui seront chargées des travaux de:

- bien informer les ouvriers sur les biens concernés et la procédure à suivre ;
- arrêter immédiatement les travaux dans le cas d'un vestige archéologique (grotte, caverne, fourneaux, cimetière, sépulture)
 en attendant la décision de la Direction Générale de la Culture (DGC) à Bissau ou son Représentant dans la région concernée;
- dans le cas des objets (figurines, statuettes) circonscrire la zone et alerter la Direction Générale de la Culture (DGC) à Bissau ou son Représentant dans la région concernée ;
- ne reprendre les travaux que sur autorisation de la Direction Générale de la Culture (DGC) à Bissau ou son Représentant dans la région concernée.

Au total, les différentes phases de gestion des découvertes fortuites de vestiges de patrimoines enfouis (Chance find procedure) sont décrites comme suit :

SUSPENSION DES TRAVAUX

Ce paragraphe peut indiquer que l'entreprise doit arrêter les travaux si des biens culturels physiques sont découverts durant les fouilles. Il convient toutefois de préciser si tous les travaux doivent être interrompus, ou uniquement ceux en rapport direct avec la découverte. Dans les cas où l'on s'attend à découvrir d'importants ouvrages enfouis, tous les travaux pourront être suspendus dans un certain périmètre (de 50 mètres par exemple) autour du bien découvert. Il importe de faire appel à un archéologue qualifié pour régler cette question. Après la suspension des travaux, l'entreprise doit immédiatement signaler la découverte à l'ingénieur résident. Il se peut que l'entreprise ne soit pas en droit de réclamer une indemnisation pour la période de suspension des travaux. L'ingénieur résident peut être habileté à suspendre les travaux et à demander à l'entreprise de procéder à des fouilles à ses propres frais s'il estime qu'une découverte qui vient d'être faite n'a pas été signalée.

DELIMITATION DU SITE DE LA DECOUVERTE

Avec l'approbation de l'ingénieur résident, il est ensuite demandé à l'entreprise de délimiter temporairement le site et d'en restreindre l'accès.

NON-SUSPENSION DES TRAVAUX

La procédure peut autoriser l'ingénieur résident à déterminer si le bien culturel physique peut être transporté ailleurs afin de poursuivre les travaux, par exemple si l'objet découvert est une pièce de monnaie.

RAPPORT DE DECOUVERTE FORTUITE

L'entreprise doit ensuite, sur la demande de l'ingénieur résident et dans les détails spécifiés, établir un Rapport de découverte fortuite fournissant les informations suivantes :

- date et heure de la découverte ;
- emplacement de la découverte ;
- description du bien culturel physique ; estimation du poids et des dimensions du bien ;
- mesures de protection temporaire mises en place.

Le Rapport de découverte fortuite doit être présenté à l'ingénieur résident et aux autres parties désignées d'un commun accord avec les parties désignées d'un commun accord avec les services en charge du patrimoine culturel, et conformément à la législation nationale.

L'ingénieur résident, ou toute autre partie d'un commun accord, doivent informer les services culturels de la découverte.

ARRIVEE DES SERVICES CULTURELS ET MESURES PRISES

la Direction Générale de la Culture (DGC) ou son Représentant dans la région concernée fera le nécessaire pour envoyer un représentant sur le lieu de la découverte dans un délai de 24 heures au maximum et déterminer les mesures à prendre, notamment .

- retrait des biens culturels physiques jugés importants ;
- poursuite des travaux d'excavation dans un rayon spécifié autour du site de la découverte ;
- élargissement ou réduction de la zone délimitée par l'entreprise.

Ces mesures doivent être prises dans un délai donné (dans les 7 jours qui suivent la découverte par exemple). L'entreprise peut, mais pas nécessairement, prétendre à une indemnisation pour la période de suspension des travaux.

NB1 : Si la Direction Générale de la Culture (DGC) ou son Représentant dans la région concernée n'envoie pas un Représentant dans les délais spécifiés (dans les 24 heures, par exemple), l'ingénieur résident peut être autorisé à proroger ces délais pour une période spécifiée





NB2 : Si la Direction Générale de la Culture (DGC) ou son Représentant dans la région concernée n'envoie pas un Représentant dans la période de prorogation, l'ingénieur résident peut-être autoriser à demander à l'entreprise de déplacer le bien culturel physique ou de prendre d'autres mesures d'atténuation et de reprendre les travaux. Les travaux supplémentaires seront imputés sur le marché mais l'entreprise ne pourra pas réclamer une indemnisation pour la période de suspension des travaux.

SUSPENSION SUPPLEMENTAIRE DES TRAVAUX

Durant la période de 07 jours, les services culturels peuvent être en droit de demander la suspension temporaire des travaux sur le site de la découverte ou à proximité pendant une période supplémentaire de 30 jours, par exemple. L'entreprise peut, mais pas nécessairement, prétendre à une indemnisation pour la période de suspension des travaux. L'entreprise peut être cependant être autorisée à signer avec la Direction Générale de la Culture (DGC) ou son Représentant dans la région concernée, un nouvel accord portant sur la fourniture de services ou de ressources supplémentaires durant cette période.







